



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

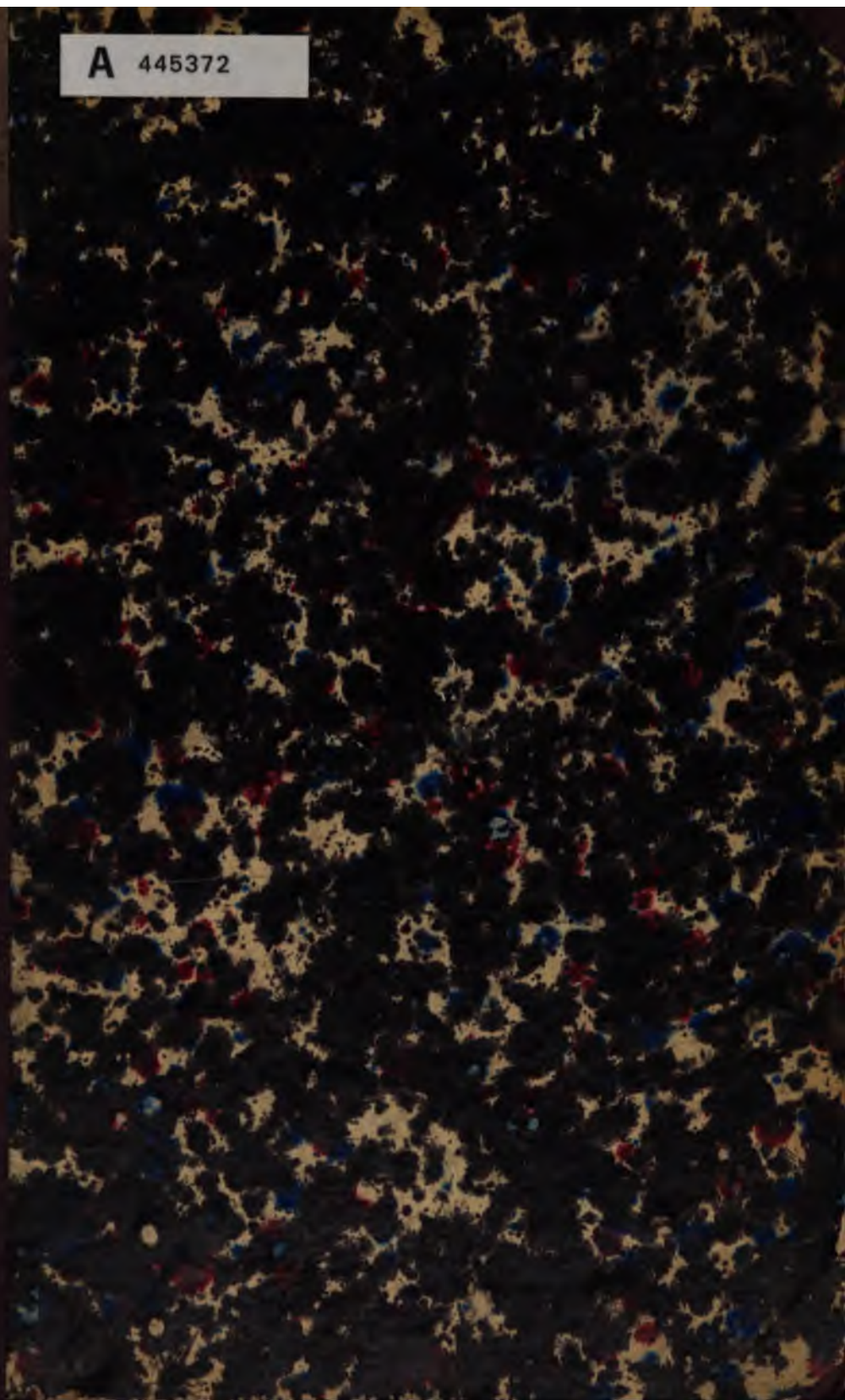
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

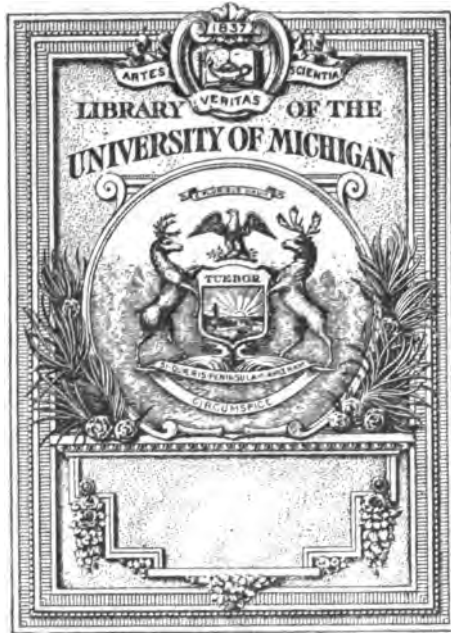
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

A 445372



967

229



UA  
680  
.B85



ÉTUDES  
SUR  
L'ORGANISATION DES ARMÉES  
ET PARTICULIÈREMENT  
DE L'ARMÉE BELGE.





ÉTUDES

SUR

# L'ORGANISATION DES ARMÉES

ET PARTICULIÈREMENT

DE L'ARMÉE BELGE,

PAR

*Louis Henric*  
A. BIALMONT,

L-Colonel d'état-major.

*1821-1903.*

Le temps est court, qu'on le ménage;  
Tous les moments sont précieux.

Fasbano II.



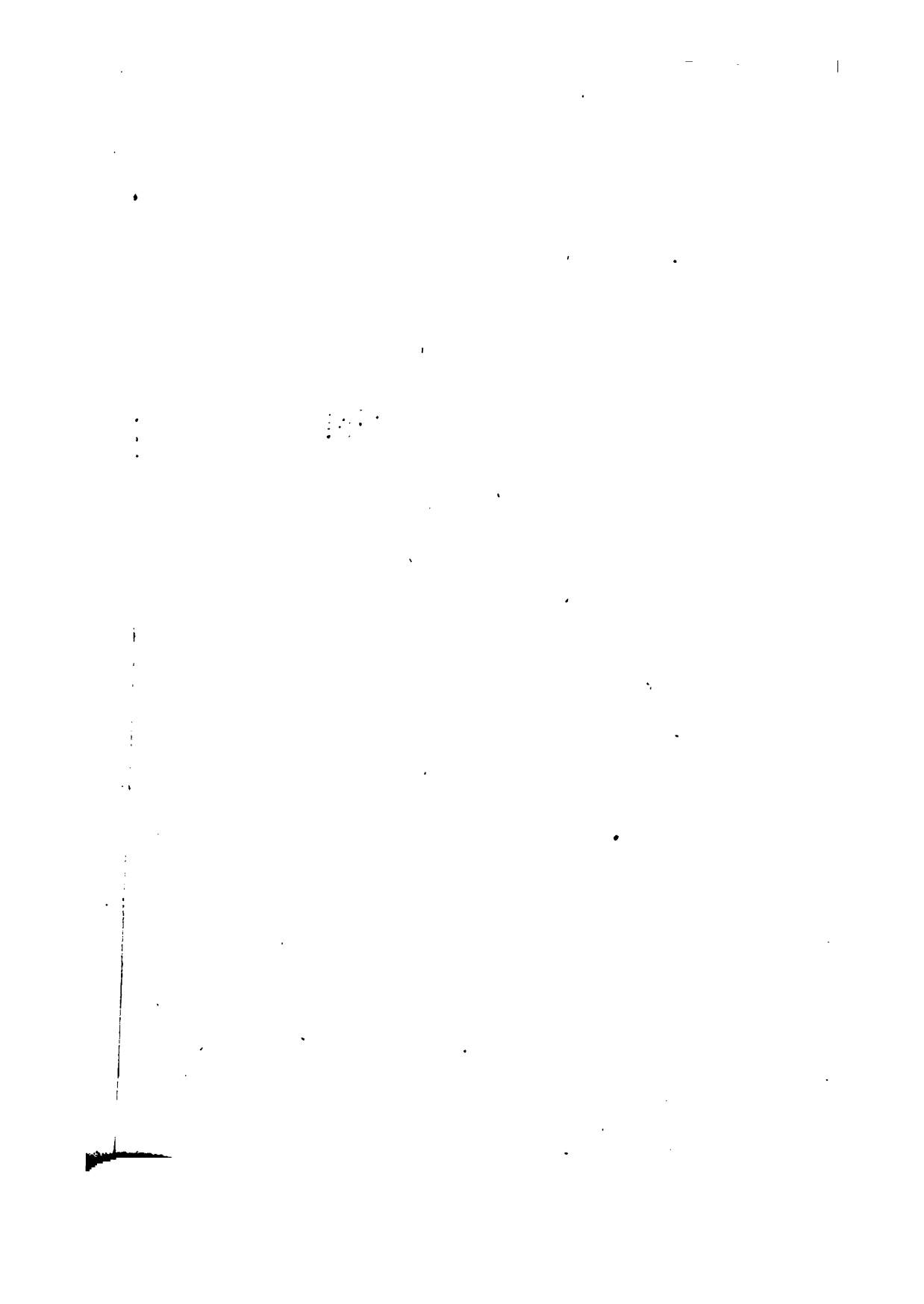
BRUXELLES,

C. MUQUARDT, LIBRAIRIE EUROPÉENNE,

Place Royale.

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG.

1867



February 13, 1923 E.M.

## CHAPITRE PREMIER.

---

### Considérations générales.

---

#### SOMMAIRE :

Mesures à prendre en vue des nécessités présentes. — But de la commission mixte instituée par le gouvernement. — Nécessité d'éclairer le public sur les principes auxquels doit satisfaire l'organisation des forces militaires d'un pays. — Réfutation de plusieurs idées que l'on préconise en ce moment. — Les armées permanentes ont acquis, depuis Louis XIV, un développement exagéré. — Au point de vue de l'art de la guerre, c'est plutôt un recul qu'un progrès. — Origine du système prussien; conséquences fâcheuses de ce système. — Vouloir armer tous les citoyens et transformer toutes les villes en casernes, est une idée des temps barbares. — L'intérêt de la société exige que chacun ait sa mission et sa profession. — Les armées permanentes sont un produit de la civilisation, une application du grand principe de la division du travail. — Observations critiques sur le système prussien. — Comment la question militaire doit être posée en Belgique. — Il faut que le passage du pied de paix au pied de guerre se fasse dans le moindre temps possible. — Conditions à remplir pour atteindre ce but.

#### I

Si la question militaire devait être envisagée uniquement au point de vue des nécessités présentes, je m'abstiendrais de proposer aucune modification radicale à l'organisation défensive du pays, et je me bornerais à indiquer les mesures

1

394908

les plus efficaces pour mettre l'armée en état de tenir la campagne dans un bref délai. Ces mesures seraient les suivantes :

1° Supprimer les petites garnisons où les troupes perdent leurs qualités militaires, faute de stimulant, de surveillance et d'activité ;

2° Organiser les divisions d'infanterie comme elles devraient l'être au moment de la guerre et les envoyer à tour de rôle, pour six semaines, au camp de Beverloo, dès le printemps prochain. Rappeler pendant cette période les miliciens en congé, afin de porter l'effectif des bataillons au maximum de 864 hommes ;

3° Organiser tous les états majors, compléter les cadres des bataillons de réserve et surtout ceux de l'artillerie de siège ;

4° Admettre comme candidats aux emplois de sous-lieutenants d'artillerie, les jeunes gens qui ont terminé leurs études à l'école du génie civil, à l'école des mines ou dans les universités (1) ;

5° Former dans la garde civique un nombre suffisant de compagnies d'artillerie de siège, pour que l'on ne soit pas obligé de désorganiser l'infanterie, en prenant dans cette arme les nombreux auxiliaires qu'exige le service des bouches à feu de place ;

6° Commencer immédiatement tous les travaux de défense que l'on ne peut pas exécuter en présence de l'ennemi.

---

(1) Cette mesure devrait être autorisée par une loi spéciale. Elle serait justifiée par l'impossibilité de former en moins de trois ans des sous-lieutenants d'artillerie à l'école militaire, et par la possibilité de former en quelques mois, consacrés aux exercices pratiques de l'artillerie, des jeunes gens ayant acquis dans les universités ou dans des écoles spéciales du génie civil et des mines, les connaissances théoriques que l'on enseigne à l'école militaire pendant les deux premières années d'études.

Mais il ne s'agit pas seulement de pourvoir aux nécessités du moment et de faire face aux éventualités qui peuvent surgir d'un instant à l'autre, il s'agit encore de donner à l'armée belge une organisation définitive qui soit en rapport avec celle des autres armées européennes.

D'immenses progrès ont été réalisés depuis quelques années, et d'importantes réformes militaires sont sur le point d'être introduites dans la plupart des États.

La Belgique doit suivre le mouvement général, sous peine de rester en arrière. Le gouvernement l'a compris en nommant une commission mixte de 28 membres, qui a pour mission de jeter les bases d'une nouvelle organisation de nos forces militaires.

Il est probable que les travaux de cette commission seront soumis à l'examen du cabinet, du public et des Chambres, dans le courant de l'hiver.

Afin que ce triple examen soit entouré de toutes les garanties nécessaires, il importe que l'on ouvre le champ de la discussion à tous ceux qui ont des idées à faire valoir ou des mesures utiles à proposer.

C'est ce qui m'engage à publier un travail que j'ai entrepris dans le seul but d'exposer clairement l'état de la question, l'ordre dans lequel il convient d'en aborder l'examen et les principales conclusions auxquelles, selon moi, aboutira cet examen, si l'on se place sur un terrain inaccessible aux passions politiques et aux intérêts personnels.

Je n'ai pas la prétention de donner des conseils aux membres de la commission mixte lesquels, pour arriver à un bon résultat, n'auront à consulter que leur expérience et leurs lumières propres.

Je me bornerai à offrir le faible contingent de mes études et de ma bonne volonté à la presse belge, qui a pour mission d'éclairer tous ceux qui doivent juger l'œuvre de la com-

mission : le public, le gouvernement et la législature.

Un illustre souverain a dit : « La dernière victoire apparaît toujours à l'opinion publique. » Si cet aphorisme n'était vrai qu'en matière politique, tout serait pour le mieux, car les masses ont du bon sens et même quelquefois du génie ; mais leur intervention est décisive encore lorsqu'il s'agit de questions spéciales, et ici le mal est grand, parce que l'opinion de cent mille ignorants sur un point de science ou d'art militaire a moins de valeur que le témoignage d'un seul savant ou d'un seul général distingué.

Il est donc nécessaire, toutes les fois qu'une question spéciale doit être soumise à des assemblées qui sont l'émanation ou l'expression du *vox populi* ; que l'opinion des masses soit éclairée par des discussions préalables entre hommes spéciaux. En vain ces derniers préconisent des systèmes excellents, si le public mal préparé ne comprend ou n'accueille pas leurs idées, rien ne se fait, et les plus belles conceptions demeurent stériles. C'est ce qui vient d'arriver en France, à l'occasion du projet de réorganisation militaire, élaboré par les maréchaux et les officiers les plus distingués de l'armée. Au point de vue militaire, l'œuvre est digne des plus grands éloges, mais au point de vue des intérêts civils, elle rencontre d'invincibles répugnances qui obligeront le gouvernement à la modifier, quelque désir qu'il ait de la conserver intacte.

Je ne veux pas prédire le même sort à l'œuvre de la Commission belge ; mais je prétends que, chez nous comme en France, il faudra compter avec *sa majesté le public*, qui est assurément le plus capricieux et le plus exigeant des maîtres.

L'intérêt du pays veut donc que l'on discute les principes et les conditions auxquels doit satisfaire l'organisation de nos forces défensives.

Jamais, du reste, la nécessité d'une discussion approfondie sur ce sujet n'a été aussi manifeste qu'elle l'est en ce moment.

La fièvre des innovations militaires trouble les meilleurs esprits et gagne jusqu'aux États les plus pacifiques. C'est à qui inventera l'arme la plus meurtrière et à qui proposera l'organisation militaire la plus redoutable. Pour apprécier la caractère de cette maladie, il suffit de voir ce qui se passe en Belgique. Les systèmes les plus absurdes y trouvent des partisans convaincus. Les uns prétendent que l'on doit armer tous les citoyens de 20 à 50 ans, et les autres sont d'avis que la Belgique doit se contenter d'une *défense morale*. Ceux-ci veulent que l'on oppose à l'invasion notre caractère national, nos libertés, notre charte constitutionnelle, notre horreur du joug, notre attachement inébranlable à la dynastie et le respect dû au traité du 15 novembre 1831, qui assure à la Belgique une neutralité perpétuelle, sous la garantie de l'Europe. Les autres, moins naïfs mais non moins exagérés, veulent que l'ennemi, entrant chez nous, trouve sur son chemin 500,000 volontaires, embusqués derrière les haies, les buissons et les enclos, prêts à lui disputer chaque pouce de terrain qu'il voudra conquérir !

Au lieu de nous proposer comme types les armées de Turenne, de Frédéric, de Wellington et de Napoléon, qui ont rempli le monde du bruit de leurs exploits, on nous somme de copier servilement l'organisation militaire de la Suisse, qui n'a point encore fait ses preuves, ou celle des États-Unis, qui n'a que trop bien montré son insuffisance.

Depuis 1848, on n'avait plus constaté une pareille oblitération du sens commun. A cette époque, on vit des hommes qui jusque-là avaient fait preuve de savoir et de jugement, préconiser les doctrines économiques et sociales les plus étranges et les plus fausses. De terribles commotions

furent le résultat de cette maladie morale, provoquée sans doute par quelque phénomène magnétique extraordinaire. La vieille Europe reçut une secousse dont elle souffre encore aujourd'hui, et les bases de l'édifice social furent ébranlées à ce point que M. Thiers se crut obligé d'écrire un livre pour démontrer au peuple le plus spirituel du monde que la propriété n'est pas un vol !

Aujourd'hui la maladie a pris un autre caractère, moins inquiétant pour la sécurité des États, mais plus menaçant pour la bourse des contribuables. La fièvre, de philosophique et sociale qu'elle était, est devenue militaire et guerroyante.

Des citoyens, très-économistes et très-pacifiques, il y a quelques mois encore, se sont imaginé tout à coup que la supériorité militaire et politique de la Prusse tient au grand nombre de soldats que cette puissance peut lever en temps de guerre. Partant de là, ils ont soutenu que désormais les nations, pour rester indépendantes et conserver leur rang dans le monde, doivent faire en sorte que la carrière des armes, jadis spécialité de quelques-uns, devienne la vocation patriotique de tous !

Afin de préparer les jeunes générations à ce rôle nouveau, on enseignera le maniement des armes et l'école de peloton dans tous les établissements d'instruction. Les élèves auront des uniformes et des insignes militaires ; ils se promèneront au son du tambour, et les études commenceront et finiront au coup de baguette. Ainsi on arrivera graduellement à la suppression des armées permanentes, qui sont *le fléau des sociétés modernes* (c'est convenu), et l'on obtiendra ce grand résultat que les casernes, au lieu d'occuper un coin obscur et malsain de nos grandes villes, seront répandues sur toute la surface du royaume. L'hôtel du riche sera caserne, la cabane du pauvre, caserne, l'échoppe de l'artisan, caserne,



l'école, caserne ! En un mot, la caserne sera partout et tout sera la caserne !

N'est-il pas étrange que nous autres écrivains militaires, nous qui depuis vingt ans faisons la guerre aux utopistes dont le but est de supprimer ou d'amoindrir les armées, nous soyons aujourd'hui, par la force des choses, amenés à rompre des lances avec des utopistes d'un autre genre qui proposent d'armer tous les citoyens comme au temps des barbares ?

Si nous ne songions qu'aux intérêts de notre profession, il est certain qu'au lieu de combattre cette tendance, nous l'encouragerions de toutes nos forces. Mais comme nous tenons à honneur de défendre avant tout les intérêts du pays et les vrais principes de l'art de la guerre, notre loyauté et notre conscience nous font un devoir de déclarer qu'il y a une limite au delà de laquelle les armements deviennent inutiles et même absurdes.

En ce qui me concerne personnellement, je n'éprouve aucun embarras à faire un pas de plus dans cette voie, en soutenant que les armées permanentes, loin d'exiger un accroissement de force, devraient être réduites d'un tiers ou d'un quart, dans la plupart des États de l'Europe.

A partir du règne de Charles-Quint, qui marque l'époque de la restauration de l'art de la guerre, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, sous le maréchal de Luxembourg, on ne livra pas une seule bataille avec des armées de plus de 50,000 hommes.

Condé, Turenne, Marlborough et le prince Eugène obtinrent des succès éclatants avec des armées inférieures à ce chiffre.

Dans la mémorable bataille de Lutzen, livrée en 1632, Gustave-Adolphe n'opposa que 18,000 Suédois à 40,000 impériaux.

A Leuthen, la bataille la plus décisive de la guerre de sept

ans, Frédéric II battit 80,000 Autrichiens avec une armée de 30,000 hommes, et à Rosbach il écrasa avec les deux tiers de cet effectif les 63,000 combattants du maréchal de Soubise (1).

Pendant les guerres de la République et du Consulat, les généraux français, et surtout Bonaparte, acquirent une immense réputation et obtinrent des succès merveilleux, bien qu'ils n'eussent à opposer à leurs ennemis que de petites armées dont l'effectif sur le champ de bataille s'élevait rarement à 40,000 hommes.

Ce fut à la fin du siècle de Louis XIV que les lourdes masses firent leur apparition sur les champs de bataille.

A Malplaquet il y eut 250,000 hommes engagés, dont 118,000 sous Villars et 130,000 sous Marlborough et le prince Eugène. Or les généraux de ce temps-là ne savaient pas commander à de pareilles armées. Il en résulta que l'art de la guerre rebroussa chemin et qu'aux victoires de Turenne et de Condé succédèrent les désastres de Hochstett, de Ramillies, d'Audenarde, de Malplaquet et de Turin.

L'empereur Napoléon I<sup>er</sup>, aussi ambitieux que Louis XIV, et obligé comme lui, par les excès de sa politique, à combattre sur plusieurs théâtres en même temps ou contre les armées de plusieurs États coalisés, mit sur pied des forces colossales. A Wagram, la plus grande bataille de l'Empire, il engagea 150,000 hommes; à Bautzen 140,000, à Borodino 127,000 et à Dresde 110,000 (2).

Comme il possédait à un haut degré l'art de faire subsister, marcher et combattre des forces aussi considérables, il

---

(1) Frédéric avait 22,000 hommes à Rosbach. 42,000 hommes à Zorndorf et à Hochkirch et 43,000 à Kunersdorf.

(2) D'après Kausler, les Français avaient à Wagram 217,451 hommes, à Bautzen 199,300, et à Dresde 170,000; mais ces chiffres ne représentent pas l'effectif présent sous les armes le jour du combat. Ils s'appliquent à une situation antérieure.

n'éprouva point les déceptions qui signalèrent la fin du règne de Louis XIV ; cependant on peut dire que ses plus beaux succès furent ceux qu'il obtint avec des armées de 30,000 à 75,000 hommes.

Les tacticiens, qui jugent les batailles par le mérite des combinaisons et nullement par le chiffre des forces engagées ou par le nombre des morts, sont tous d'avis que le Napoléon de Wagram, de Borodino, de Bautzen et de Dresde est resté inférieur au général incomparable qui gagna les batailles de Lodi, d'Arcole et de Rivoli avec 18,000 hommes, qui franchit les Alpes avec 40,000, et qui battit le général Melas, dans les plaines de Marengo, avec les trois quarts de cet effectif (28,150 hommes).

Pendant la campagne de France, quand l'Empereur, avec des forces considérablement réduites, fut obligé de tenir tête à l'Europe coalisée, il retrouva les inspirations soudaines et les brillantes facultés qui avaient immortalisé le général Bonaparte et le premier consul. A Montmirail, nous le voyons à la tête de 39,000 hommes ; à Montereau et à la Rothière, il n'en avait que 30,000 ; à Craonne son armée comptait 6 divisions et 48 escadrons, et à la bataille de Laon, l'une des plus importantes de la campagne de France, il atteignit le maximum de 52,000 hommes.

Les victoires d'Austerlitz, de Iéna, d'Eylau et de Friedland ne sont pas moins remarquables, et cependant l'effectif de l'armée française ne fut dans aucune de ces journées supérieur à 75,000 hommes (1).

Les batailles de Wagram, de Borodino, de Bautzen et de Dresde, que l'Empereur livra avec des armées de 110 à 150 mille hommes, prouvent que déjà la limite était dépassée.

---

(1) A Austerlitz, Napoléon avait 66,000 hommes, à Iéna 56,000, à Eylau 63,000, et à Friedland 75,000 (d'après quelques auteurs 80,000).

sée pour lui, quoique personne n'ait jamais possédé au même degré l'art de mouvoir les masses sur un champ de bataille.

Malheureusement les souverains et les peuples ne tinrent pas compte de cet enseignement. Voulant en finir à tout prix avec un régime qui était pour l'Europe une menace permanente, ils suppléèrent à l'insuffisance des généraux par le nombre des combattants. Leurs armées furent considérablement augmentées, et c'est ainsi qu'au début de la guerre de 1813, on vit un million de soldats se ruer contre la France.

A cette époque d'émulation et de rivalité militaire se rattache l'origine du système prussien, qui résolut de la manière la plus heureuse le problème suivant : donner à une nation le maximum de puissance militaire sans ruiner ses finances, en temps de paix.

Dans la dernière guerre que la Prusse vient de soutenir, on a vu cet État de 19 millions d'habitants mettre 598,000 hommes sous les armes et présenter sur le champ de bataille de Sadowa un effectif de 240,000 combattants, qui n'avait plus été atteint depuis l'époque des barbares.

Pour faire face à cette armée, l'Autriche convoqua toutes ses réserves, et c'est ainsi qu'elle put réunir sous les murs de Koniggratz 220,000 combattants, c'est-à-dire un effectif quadruple de celui qu'elle avait à Austerlitz et supérieur de 80,000 hommes à celui que le prince Charles opposa à Napoléon dans les plaines de Wagram.

J'avoue que ce spectacle si nouveau et si grandiose ne provoque chez moi aucun sentiment d'admiration. L'accroissement graduel et rapide des armées permanentes est, à mes yeux, un abus plutôt qu'un progrès. Je ne puis croire qu'il soit nécessaire de lever des armées de six cent à douze cent mille hommes dans des États qui, à l'époque de Frédéric II

et de Turenne, se défendaient avec le quart de ces forces (1), et il ne me semble pas logique de confier des armées de 250,000 hommes à des généraux de second ordre, lorsqu'il est prouvé que Turenne ne voulait pas commander à plus de 50,000 hommes et que Napoléon, le plus grand génie militaire des temps modernes, est inférieur à lui-même toutes les fois qu'il réunit sur un même champ de bataille plus de 100,000 combattants (2).

Un habile stratéguiste peut faire marcher et subsister des armées de plusieurs centaines de mille hommes, mais la stratégie ne suffit pas pour gagner des batailles ; la tactique y doit intervenir pour une large part, et celle-ci ne tirera aucun profit d'un accroissement considérable des armées permanentes, parce que les facultés des généraux sont limitées et qu'il est matériellement impossible de diriger et de faire combattre avec art et méthode une masse de 250,000 hommes, déployée sur un front de plusieurs lieues d'étendue. Pour être fixé sur ce point, il suffit de comparer les opérations de la bataille de Sadowa à celles qui ont assuré le succès des batailles les plus remarquables de la République et de l'Empire.

Ce parallèle prouvera à l'évidence que, dans les grandes rencontres où un demi-million de soldats se ruent les uns sur les autres, la qualité des troupes et la valeur de l'armement exercent beaucoup plus d'influence sur le résultat de la

---

(1) A l'époque de sa plus grande puissance, au commencement de la guerre de sept ans, la Prusse avait 150,000 hommes sous les armes ; et pendant la minorité de Louis XIV la France en avait au plus 200,000.

(2) Montécuculli ne voulait que des armées de 30,000 hommes. Turenne regardait une armée de plus de 50,000 hommes comme « incommode pour qui la commande et pour qui la compose. » Le maréchal de Saxe et le général Moreau étaient d'avis qu'une armée ne doit pas dépasser 40,000 hommes. Guibert porte l'effectif maximum à 60,000 ou à 70,000 hommes, et le maréchal Gouvion Saint-Cyr prétend que le commandement d'une armée de 100,000 hommes « exige de telles forces morales et physiques, qu'on ne peut espérer les trouver réunies dans un seul homme. »

lutte que le génie des généraux et la science des combinaisons de tactique.

On peut donc, sans faire le moindre anachronisme, répéter aujourd'hui ce que disait le prince de Rohan en 1636 : « Les » grandes conquêtes se sont toujours faites avec des armées » médiocres, comme les grands empires se sont toujours » perdus par leurs armées innombrables. »

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, que j'ai voulu simplement effleurer, ne pouvant pas le traiter en ce moment avec tous les développements qu'il comporte. Il me suffira de constater que si les grands États, à la suite d'un congrès européen, consentaient à réduire de 25 p. c. l'effectif de leurs armées, la force relative de ces États ni l'équilibre politique n'en seraient point troublés et que l'art de la guerre n'en éprouverait aucun préjudice.

Je n'admettrai jamais que la mission de notre siècle soit de mettre un fusil aux mains de tous les concitoyens valides. L'intérêt public exige, au contraire, que chacun ait sa profession et sa spécialité ; que celui-ci rende la justice et que celui-là fasse respecter les arrêts ; que l'un crée la richesse et que l'autre la protège.

Sans doute, il est respectable le principe qui impose à tous les citoyens le devoir de contribuer à la défense commune ; mais ce principe doit être limité dans ses applications par l'intérêt de la société, qui demande que les arts, les sciences, les lettres, le commerce, l'industrie, l'agriculture et les professions libérales ne soient pas entravés dans leur développement, et que le trésor public ne soit pas épuisé par les dépenses résultant d'un déploiement inutile ou exagéré des forces militaires.

A ce point de vue, la création des armées permanentes a été un progrès et un bienfait pour l'humanité. A peine Charles VII

eut-il introduit cette utile réforme dans les institutions militaires de la France (en 1448), que tous les États suivirent son exemple. L'importance des armées permanentes s'accrut rapidement, parce que le peuple et le souverain y trouvèrent également leur compte : le peuple, en ce qu'elles restreignaient d'une manière notable l'obligation du service personnel, et le souverain, en ce qu'elles raffermisssaient son autorité compromise par l'insubordination et l'anarchie. Avant 1448, la totalité du peuple français servait le pays dans le *ban* et l'*arrière-ban*. Les nobles formaient les cadres, et le peuple fournissait les soldats. Après cette époque, le *ban* ne fut plus convoqué que partiellement et à des intervalles d'autant plus éloignés que l'armée permanente devint plus considérable. C'était un progrès réel. Ceux qui aujourd'hui veulent amoindrir le rôle des armées permanentes en rétablissant sous d'autres dénominations le *ban* et l'*arrière-ban*, oublient que les armées sont le produit de la civilisation et qu'elles en ont constamment soutenu et accéléré la marche.

Le principe d'armer tous les citoyens est un principe des temps barbares. *Si le ciel tombait sur nos têtes*, disaient les Gaulois, *nous le soutiendrions au bout de nos lances*. A cette époque, en effet, toute la nation ne formait qu'un immense bivac ; la puissance militaire résidait dans le nombre et dans la bravoure des combattants ; aujourd'hui elle réside principalement dans la science des combinaisons, dans l'unité morale et dans l'instruction. La manœuvre a fait place au choc, et la guerre est devenue une science qui réclame un long apprentissage. Il ne s'agit donc plus d'armer tout le monde, comme au temps des Gaulois et des Germains. Le grand principe de la division du travail exige que chacun ait sa spécialité : que le bottier fasse des bottes et que le soldat fasse la guerre. « Il y aurait bien moins de fléaux, disait le » lieutenant général comte De Puisaye, si les individus de

» toutes les professions n'aspiraient qu'à être ce qu'ils peuvent toujours être. »

Je sais qu'on m'opposera l'exemple de la Prusse, où tous les citoyens sont obligés de porter les armes; mais cet exemple n'est pas aussi concluant qu'on semble le croire. La Prusse, jusqu'en 1859, n'incorporait chaque année que 40,000 hommes. Ces jeunes gens servaient trois ans dans les régiments, deux ans dans la réserve, sept ans dans la landwehr du 1<sup>er</sup> ban et sept ans dans la landwehr du 2<sup>e</sup> ban. Les non désignés faisaient partie de la *landsturm* (1) et n'étaient astreints à aucun service, ni à aucune convocation. Depuis 1859, le contingent a été porté à 63,000 hommes, de sorte que le nombre de jeunes gens affranchis de l'obligation du service dans l'armée permanente et dans la landwehr a diminué de 30 p. c. environ; néanmoins, comme chaque année 170,000 Prussiens atteignent l'âge de 20 ans, l'obligation du service ne pèse en réalité que sur les 2/5<sup>es</sup> des inscrits.

Les 63,000 désignés servent de 20 à 23 ans dans l'armée permanente, de 23 à 27 dans la réserve, et de 27 à 37 dans la landwehr.

Les citoyens qui ne font partie ni de l'armée ni de la landwehr, c'est-à-dire *le plus grand nombre* comptent jusqu'à l'âge de 49 ans dans la *landsturm*, espèce d'arrière-ban où ils ne sont astreints à aucun service ni à aucune convocation (si ce n'est en temps de guerre, pour la défense de leurs foyers, quand l'armée et la landwehr sont insuffisantes).

L'obligation du service personnel n'existe donc en Prusse que pour les 2/5<sup>es</sup> de la population virile.

Malgré cette restriction notable, le système prussien pèse

---

(1) Un petit nombre seulement servaient dans la landwehr (Voir l'annexe n° 1).



lourdement sur les populations, et il a le grand défaut de paralyser toutes les affaires et de suspendre, pour ainsi dire, la vie intérieure de la nation, chaque fois que la landwehr est appelée sous les armes.

Or la Prusse ne met jamais son armée sur le pied de guerre sans convoquer au moins le premier ban de la landwehr.

Les campagnes de 1848 et de 1849, les mobilisations de 1850 et de 1859, et la guerre de 1866 contre l'Autriche, ont prouvé combien cette convocation est rendue difficile et pénible par le trouble qu'elle apporte dans toutes les carrières civiles.

Sans doute, la Prusse a obtenu récemment des succès bien propres à donner une haute idée de son organisation militaire ; mais il est à remarquer que la guerre de Bohême n'a duré que 15 jours, et que la landwehr du 1<sup>er</sup> ban n'a été réunie que pendant 3 mois.

Que serait-il arrivé si l'on avait retenu cette milice une année entière sous les armes ; que serait-il arrivé, surtout, si Guillaume I<sup>er</sup>, au lieu d'être vainqueur, avait été vaincu dans les plaines de Sadowa ? Nul ne saurait le dire. Il est certain que la landwehr a montré beaucoup de mauvais vouloir, et sur quelques points même, des sentiments très-hostiles au gouvernement. Il a fallu faire plusieurs exemples pour la maintenir dans les bornes du devoir, et son mécontentement aurait pris, sans doute, des proportions menaçantes pour la sécurité publique, si le sort des armes avait été moins favorable aux aigles prussiennes (1).

L'épreuve de la dernière guerre n'a donc pas été suffisante

---

(1) Cette opinion est partagée par un assez grand nombre d'officiers prussiens ; elle a été exprimée récemment par le major Beltzke dans une brochure sur l'organisation militaire de la Prusse.

pour donner tort aux militaires qui ont émis des doutes sur l'efficacité de la landwehr.

Ce qui est admirable en Prusse, ce n'est pas l'institution de sa réserve nationale (landwehr et landsturm). c'est la composition, l'organisation, l'armement, la discipline et l'instruction de son armée permanente.

La landwehr n'a comme force militaire qu'une valeur douteuse, bien qu'elle se compose de soldats ayant servi pour la plupart trois ans dans l'armée permanente. Aussi le gouvernement a-t-il bien fait de modifier le système primitif, de 1814, en vertu duquel le 1<sup>er</sup> ban de la landwehr entrait en campagne avec l'armée permanente et faisait partie des divisions de cette armée.

Ayant reconnu les inconvénients de ce mélange de troupes de nature diverse, dont les unes étaient toujours prêtes, tandis que l'organisation des autres était toujours en retard, S. M. Guillaume 1<sup>er</sup> a décidé que désormais le 1<sup>er</sup> ban de la landwehr sera employé avec le 2<sup>e</sup> ban à la défense des places et, exceptionnellement, avec l'armée, aux opérations secondaires, telles que l'escorte des convois, la garde des dépôts de vivres, la défense des postes fortifiés, etc., etc.

Pour ce qui regarde la landsturm, composée de citoyens non exercés et non encadrés, elle n'a aucune valeur même au point de vue de la guerre défensive.

Le gouvernement et les généraux prussiens ne se font pas illusion sur ce point. Ils ne comptent que sur l'armée permanente, dont le chiffre s'élève en temps de guerre à 342,000 hommes encadrés (1), non compris 130,000 hommes formant les dépôts et la réserve (2).

---

(1) Dans la dernière guerre, elle a été portée à 375,000 hommes, mais par des emprunts faits à la landwehr.

(2) Ces chiffres s'appliquent à la situation de la Prusse avant les dernières conquêtes. Le premier ban de la landwehr compte environ 195,000 hommes et le deuxième ban, 108,000.

Cette armée est excellente et digne de servir de modèle à toutes les autres; néanmoins j'ai pu, sans être prophète, annoncer, il y a plusieurs mois (1), que les tentatives que l'on faisait alors en France et dans d'autres pays, pour y introduire le système prussien, ne réussiraient point, parce que l'esprit public, bien que surexcité par les résultats de la guerre de Bohême et entraîné par un courant d'idées favorables aux innovations les plus hardies, s'arrêterait effrayé devant le lourd fardeau que Scharnhorst a imposé à ses compatriotes, dans un moment où la haine de la domination étrangère faisait taire chez eux la puissante voix de l'intérêt personnel.

Si la Prusse avait aujourd'hui des institutions militaires analogues à celles des autres États, on peut affirmer qu'elle n'accepterait pas le système dont elle est si justement fière et qui exige trop de stoïcisme et d'abnégation pour convenir aux sociétés civilisées du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'exemple de la Prusse n'infirmé donc pas mon opinion sur les inconvénients d'un état militaire exagéré. Si les peuples persévèrent dans la voie où ils sont entrés à la suite de Louis XIV et de Napoléon I<sup>er</sup>, et s'ils adoptent les idées prussiennes en matière de défense nationale, il est à prévoir que tôt ou tard l'esprit public réagira contre ces tendances avec un ensemble et une énergie qui seront funestes à l'institution même des armées permanentes : résultat d'autant plus fâcheux qu'à cette institution se rattachent le bonheur et la richesse des nations, le progrès dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel.

---

(1) *Réorganisation du système militaire de la Belgique*, p. 25 et suivantes.

## II

La question militaire a été, selon moi, très-mal posée dans la plupart des États.

Au lieu de déterminer le nombre de soldats qu'il faut à un pays pour assurer convenablement sa sécurité contre les ennemis de l'ordre à l'intérieur et les ennemis de la nationalité à l'extérieur, on s'est demandé quel effectif son armée doit avoir pour qu'il se trouve, sous le rapport de la puissance militaire, dans les mêmes conditions que la Prusse.

Cette manière de poser la question est conforme à un axiome de Frédéric le Grand, qui disait : « Le nombre des » troupes qu'un État entretient doit être en proportion » des troupes qu'ont ses ennemis ; il faut qu'il se trouve *en même force.* »

Mais je ferai observer que si l'on devait appliquer rigoureusement cet axiome, on aboutirait souvent à des conséquences absurdes. Il suffirait, par exemple, que le souverain absolu d'un des grands États de l'Europe portât son armée à un chiffre exagéré, pour que tous les États de premier ordre fussent obligés de lever et d'entretenir des forces *équivalentes*. D'un autre côté, les petits États, à qui il serait impossible d'atteindre ce but, devraient renoncer à se défendre ou imiter la grenouille de la fable. Un axiome qui conduit à de pareils résultats est évidemment trop absolu.

La raison exige qu'un État fasse pour sa défense tous les sacrifices qu'il peut s'imposer, sans tarir les sources de sa prospérité, et sans écraser les citoyens sous le fardeau du service militaire. Si dans ces limites il n'atteint pas un

degré de force suffisant pour résister à l'armée d'un État plus grand ou plus riche que lui, c'est dans les alliances et dans d'autres combinaisons politiques qu'il doit chercher les garanties complémentaires dont il a besoin.

Lorsqu'une puissance devient prépondérante, et, par cela même, dangereuse pour les autres, on voit toujours ces dernières se coaliser dans le but de faire triompher la cause de la justice et du droit. C'est dans cet accord que réside la sécurité des États faibles et non dans l'élévation progressive et finalement exagérée des forces militaires.

La Belgique ferait donc un faux raisonnement si elle disait : « La Prusse, État de 18,500,000 habitants (avant » la dernière guerre), entretient sur le pied de paix une armée » de 212,000 hommes et sur le pied de guerre, une armée » de 775,000 hommes (non compris la landsturm); donc » moi qui ai 5 millions d'habitants, je dois avoir un effectif » du pied de paix de 57,000 hommes et un effectif du pied » de guerre de 209,000. »

Logiquement la question devrait être posée dans les termes suivants : « Combien la Belgique doit-elle avoir de troupes » régulières et irrégulières pour tirer le meilleur parti possible de ses ressources et de ses moyens permanents de » défense? »

Avant d'aborder l'examen de cette question, je crois utile d'établir quelques points essentiels.

Il est évident que chaque pays doit avoir une organisation militaire en harmonie avec sa situation politique, géographique et matérielle.

Ainsi la France, État de premier ordre, que l'on ne peut attaquer sans faire d'immenses préparatifs, ne sera jamais obligée de mettre son armée sur le pied de guerre aussi promptement que la Belgique, petit État neutre, à qui il est interdit de former des alliances avant que le danger n'éclate

et dont la capitale ne se trouve qu'à trois marches des frontières les plus menacées.

Des coups de main contre un État aussi faible n'exigent ni de grandes armées, ni beaucoup de matériel, ni de vastes dépôts de vivres et de munitions. Il suffit de réunir assez de troupes pour dépasser ses forteresses, se rendre maître d'une position importante, et mettre le gouvernement dans l'impossibilité de réunir ses forces ou d'organiser une défense sérieuse. Or ces concentrations peuvent se faire dans le plus grand secret et en peu de temps, comme l'a prouvé l'admirable marche que Napoléon exécuta en 1815, sur la Sambre, en présence d'une armée qui était sur ses gardes, et à une époque où l'on ne connaissait pas encore les chemins de fer ni le télégraphe (1).

« La puissance qui aurait intérêt à occuper la Belgique, » dit un auteur français, s'empresserait de l'envahir avec des » forces considérables et *par surprise*, afin d'avoir promptement bon marché de l'armée belge, et de ne pas laisser » le temps d'arriver à son secours. La neutralité belge disparaîtrait en un clin d'œil. La Belgique a toujours été et » sera toujours un champ de bataille : il est aujourd'hui reconnu que les actions décisives des grandes guerres » s'accomplissent toujours aux mêmes lieux (2). »

Cela revient à dire que l'armée d'un petit État neutre, entouré de puissants voisins, doit toujours être en mesure d'occuper fortement les positions stratégiques sur lesquelles pivote la défense nationale. Pour atteindre ce but, il ne suffit pas que les miliciens en congé rejoignent leurs dépôts en temps opportun, et que les corps soient complétés au

---

(1) Ce fut également avec une très-grande rapidité que les Français réunirent une armée en Belgique au mois d'août 1831 ; aujourd'hui les chemins de fer rendraient la chose plus facile encore : La dernière guerre d'Allemagne le prouve suffisamment.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 1842.

moment de l'invasion. D'anciennes classes de milice, rappelées à la hâte et mises en présence de l'ennemi, ne constituent pas une bonne armée. On doit les exercer pendant quelques semaines dans un camp de manœuvres et leur faire reprendre les habitudes d'ordre et de discipline qui disparaissent si rapidement dans la vie civile. Or, pour remplir cette condition, sans exposer l'armée à être détruite au début des hostilités, il faut établir le camp de manœuvres en arrière d'une bonne ligne de défense ou sous la protection d'une forteresse inexpugnable.

La Belgique doit donc avoir :

1° Une armée dont les cadres soient toujours au complet et dans lesquels on n'ait qu'à verser les miliciens en congé, pour la mettre sur le pied de guerre;

2° Un système de dépôts concentré autour de la place d'Anvers, réduit et pivot de la défense nationale;

3° Un camp de manœuvres que l'ennemi ne puisse pas forcer au début des hostilités.

Nous verrons plus loin ce qu'il reste à faire pour que l'armée ait des cadres complets et pour qu'elle puisse passer rapidement du pied de paix au pied de guerre.

Quant au système de dépôts, il a été considérablement amélioré par le lieutenant général baron Chazal. Ce ministre a réuni la plupart des magasins d'armes et d'habillements dans la place d'Anvers et dans les communes voisines, et il a pris en même temps toutes les mesures nécessaires pour rappeler promptement les miliciens en congé et les diriger en sûreté sur notre base d'opération.

Reste la troisième condition : un camp de manœuvres dont l'ennemi ne puisse pas s'emparer au début des hostilités.

Pour remplir cette condition, il suffirait de camper nos troupes sous la protection de la place d'Anvers.

La sécurité de l'armée serait plus grande encore le jour

où l'on fortifierait convenablement la ligne de la Nèthe et du Rupel, derrière laquelle l'armée belge trouverait non-seulement une grande sécurité et de précieuses ressources, mais encore l'occasion de se mesurer avec l'ennemi, dans des combats d'avant-postes ou de reconnaissance, qui auraient l'avantage d'aguerrir la troupe sans l'exposer à un échec décisif.



## CHAPITRE II.

---

### **Système de la défense du pays. — Force et composition de l'armée permanente.**

---

#### SOMMAIRE :

Bases de notre système de défense. — Propriétés remarquables de ce système. — Il ne s'agit plus que de le compléter. — Un mot au *Journal de l'Armée belge*. — Effectif de l'armée en campagne. — Les idées sur ce point n'ont pas varié depuis 1831. — Il y a aujourd'hui une tendance à augmenter cet effectif. — Dangers qui peuvent en résulter. — Opinion de M. le lieutenant général Goblet sur cette question. — Il convient d'assurer avant tout la défense des positions fortifiées. — Ligne de conduite que devra suivre le général en chef de l'armée belge. — Conséquences funestes que pourrait avoir un système d'opérations trop étendu.

#### I

La question de l'effectif de l'armée doit nécessairement être subordonnée à celle du système de défense du pays.

C'est donc par là qu'il faut commencer.

Notre système de défense se compose d'une grande place à camp retranché (*Anvers*) servant de base et de pivot à l'armée en campagne ; de deux points fortifiés sur l'Escaut (*Termonde et la citadelle de Gand*) ; de deux points fortifiés

sur la Meuse (les *citadelles de Liège et de Namur*) et d'une place formant double tête de pont sur le Démer (*Diest*).

Ce système, fondé sur le principe de la concentration des forces, est incontestablement un des meilleurs de l'Europe. Les premiers nous avons eu le courage de démolir des places en bon état et dont quelques-unes même étaient citées comme excellentes (par exemple, Mons, Ath, Charleroy, Menin et Ostende). On a longtemps blâmé cette résolution; mais le jour où la France et la Hollande ont suivi notre exemple en décrétant la suppression, le démantèlement ou la démolition d'un grand nombre de points fortifiés, les critiques de bonne foi ont reconnu que nous sommes entrés dans la voie du progrès, et que le pays peut avoir confiance dans son nouveau système de défense.

Il ne s'agit donc plus de savoir ce que vaut ce système, mais bien d'examiner s'il est complet et s'il ne peut pas être amélioré.

J'ai traité cette question dans une récente publication (1); je n'y reviendrai plus.

Le seul organe de la presse militaire qui ait vivement combattu mes idées est le *Journal de l'Armée belge*.

Cela devait être et j'eusse été fort surpris de recevoir un autre accueil.

Le directeur de ce journal a préconisé, en 1849, un système de défense qui consistait à raser toutes les forteresses du pays et à construire un immense camp retranché à Bruxelles, dont il faisait la base et le pivot d'opération de l'armée.

Ce système n'ayant trouvé que deux partisans (y compris l'auteur) dans la grande commission de défense de

---

(1) *Réorganisation du système militaire de la Belgique.*

1859 (1), le *Journal de l'Armée* en a conçu un dépit qu'il ne cherche pas même à dissimuler dans sa polémique, généralement acerbe et discourtoise.

Je ne perdrai pas mon temps à discuter avec un adversaire dont je respecte les opinions autant qu'il respecte peu les miennes, et qui occupe dans le monde militaire une position trop isolée pour que son influence puisse retarder la solution de la question au sujet de laquelle nous sommes divisés.

Le *Journal de l'Armée*, qui a toujours combattu le choix de la position d'Anvers, et qui aujourd'hui encore demande la démolition des places de Diest et de Termonde, ne peut pas approuver ma proposition de fortifier d'autres points. Il continue donc son rôle en m'attaquant, et, s'il le fait avec peu de mesure et d'équité, c'est qu'il tient à rester conséquent et logique à *son point de vue*. Je ne l'empêcherai pas de se donner publiquement cette douce, mais stérile satisfaction.

## II

Lorsqu'on se sera mis d'accord sur le système de défense du pays, c'est-à-dire sur les places qui devront être démolies, améliorées ou créées, et sur les positions qu'il conviendra de défendre, dans diverses hypothèses d'attaque, on pourra déterminer avec quelque certitude l'effectif de l'armée en

---

(1) Faisaient partie de cette commission les généraux Chazal, Fleury-Duray, Du Roy, Rahier, De Lannoy, Du Pont, Ronard, Eyckholt, Danman, Neremburger, les colonels Eenens, Soudain de Niederworth, Simons, Poswick, Guillaume, Delobel, les lieutenants-colonels Nouens, Cartiaux, Lagrange, le lieutenant de vaisseau Van Havorbeke, l'intendant De Bassompierre, le major Colignon, les capitaines Liagre, Rousseaux, Brialmont, Vandevolde et Mockel.

campagne et celui des troupes destinées à la garde des places fortes.

Un point sur lequel on n'a guère varié depuis 1830, c'est la nécessité de mettre en campagne une armée de 50 à 60 mille hommes.

L'ancien système de défense, composé d'une vingtaine de points fortifiés, exigeait 45,000 hommes pour la garde et la défense des places. Or, jusqu'en 1853, l'effectif du pied de guerre était fixé à 80,000 hommes ; il restait donc 35,000 hommes disponibles pour l'armée en campagne ; mais on portait cet effectif à 55,000 par l'adjonction de 20,000 gardes civiques mobilisés.

La commission mixte de 1851, qui jeta les bases de l'organisation actuelle de l'armée, n'admit point cet expédient. Convaincue que la garde civique n'a pas la consistance nécessaire pour appuyer les opérations de l'armée active, elle décida, à la majorité de quinze voix contre une, que le chiffre de l'armée active serait porté à 60,000 hommes et celui de l'armée de réserve (destinée à la défense des places) réduit à 40,000 par la démolition de Menin, d'Ypres, Mariembourg et Philippeville. Afin d'obtenir l'effectif total de 100,000 hommes exigé par cette répartition des forces, la commission admit que l'on conserverait en magasin les effets et l'équipement des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> classes de milice, et que les hommes de ces classes ne règleraient définitivement leurs comptes avec l'État qu'après dix ans.

Les raisons qui furent invoquées en faveur du chiffre de l'armée en campagne n'ont jamais été combattues avec quelque succès. On peut donc les accepter, sans les soumettre à un nouvel examen.

Du reste, personne ne propose de réduire ce chiffre. Il y a plutôt une tendance à l'augmenter. Si cette tendance se renfermait dans d'étroites limites, je n'y verrais pas d'incon-

vénient ; mais si elle avait pour but de donner à la fraction de l'armée destinée à tenir la campagne des proportions qui affaibliraient, outre mesure, celle dont la mission est de garder les places fortes, je la combattrais énergiquement, parce qu'elle fausserait les principes sur lesquels repose notre système de défense.

Plus d'une fois l'on a essayé de prouver que la principale, sinon l'unique garantie de notre indépendance réside dans l'armée active. Les partisans de cette thèse prétendent que les destinées du pays seront décidées en rase campagne et que les places joueront un rôle très-secondaire.

Fort heureusement l'intelligence de nos généraux, et le bon sens du gouvernement ont su prémunir la nation contre les effets de ces dangereuses théories. Dans la commission mixte de 1851, M. le général Goblet les a combattues avec autant de talent que de succès :

« L'existence de la Belgique, disait-il, ne peut reposer  
» que sur un bon système de politique extérieure, soutenu  
» par une organisation défensive en harmonie avec ce même  
» système ; ce serait en vain qu'on chercherait ailleurs,  
» (c'est-à-dire dans une forte armée en campagne) des garan-  
» ties que seules ces deux conditions réunies doivent lui  
» assurer....

» Il y a deux manières d'organiser la défense d'un État :  
» l'une, qui paraît au premier abord la plus rationnelle,  
» consiste à fermer à l'ennemi toutes les entrées du terri-  
» toire national ; l'autre, qui n'a pas pour but absolu de  
» résister immédiatement à toute invasion, peut cependant  
» en certains cas sauvegarder plus efficacement les véritables  
» intérêts du pays.

» Dans le premier cas, on s'oppose directement à l'agres-  
» seur en s'efforçant de lui barrer le passage ; dans le second,  
» sans négliger de lui disputer autant que possible le terrain,

» on se ménage les moyens de menacer ses communications,  
» *quand par un accroissement de forces on pourra ultérieu-*  
» *rement prendre l'offensive.* »

La commission de 1851 donna la préférence au dernier système. Ce résultat était prévu. On conçoit, en effet, qu'un petit pays, dont le rôle est de prolonger sa défense jusqu'au moment où des secours arriveront de l'étranger, ne compromette pas la sûreté des points fortifiés (qui doivent assurer le succès d'une opération combinée avec ces secours) en donnant à son armée active une importance exagérée et en exposant cette armée à être détruite en rase campagne.

Je constate cependant qu'une nouvelle tentative a été faite récemment pour engager le pays à sortir de la voie où il est entré depuis trente-cinq ans.

Le directeur du *Journal de l'Armée belge*, qui, par ses opinions trop absolues, dépasse souvent le but qu'il veut atteindre, prétend que « notre situation politique exige une » armée mobile assez forte et assez consistante, pour per- » mettre d'offrir une résistance telle, que les belligérants » soient tous également intéressés à respecter notre neutra- » lité ; c'est-à-dire que dans cette éventualité, nous devons » avoir en campagne une armée de 80 à 100 mille hommes, » cantonnée dans le triangle formé par Louvain, Gembloux » et Saint-Trond, avec des avant-gardes sur la Sambre et » sur la Meuse. »

C'est la première fois que l'on produit aussi crûment l'idée de mettre en campagne *toute l'armée permanente*, et de confier la défense de nos positions fortifiées à des corps de volontaires, de milice ou de garde civique.

Pour le *Journal de l'Armée belge*, il est évident « que » notre armée en campagne sera toujours l'agent principal » de la défense nationale, et qu'il pourrait même y avoir un

» danger à tenir l'esprit public enchainé à la question  
» d'Anvers. »

Si l'ennemi nous laissait le temps de lever une armée de 80 à 100,000 hommes ; si cette armée était bien organisée et composée d'excellentes troupes , et si elle avait à sa tête un général assez habile et assez prudent pour ne pas se laisser couper de sa ligne de retraite , nous pourrions certes engager la lutte dans le triangle formé par Gembloux, Saint-Trond et Louvain, sauf à jouer ensuite la partie décisive sous les murs d'Anvers ; mais si toutes ces conditions n'étaient pas réunies (et que de chances il y a pour qu'elles ne le soient pas !) ne serait-il pas absurde d'exposer notre unique armée à être détruite en rase campagne, quand il est certain que cette même armée, opérant sous la protection de notre grande place de refuge, derrière la ligne infranchissable de la Nèthe, tiendrait l'ennemi en échec pendant plusieurs jours, quelle que fût sa force numérique ?

Il suffit de poser la question dans ces termes pour faire apprécier les dangers du plan d'opérations que préconise le *Journal de l'Armée*.

Espérons pour la Belgique que jamais son armée n'aura la mauvaise fortune d'être commandée par un de ces généraux à système qui, plus soucieux de suivre les préceptes absolus de la stratégie que de se conformer aux nécessités de leur situation, lancent leurs troupes dans de brillantes aventures, dont le couronnement est presque toujours un immense désastre !

Il ne faut pas oublier que l'armée d'un État perpétuellement neutre, sera généralement au début d'une guerre très-inférieure en qualités militaires aux armées des États voisins qui ont de fréquentes occasions d'aguerrir leurs troupes.

Le rôle de Fabius conviendra donc beaucoup mieux à nos généraux que celui d'Annibal ou de Bonaparte.

Les moyens doivent être proportionnés aux temps, aux lieux et aux ressources. C'est le premier de tous les principes, et jamais il n'a été méconnu impunément.

Le général belge qui voudra mériter la reconnaissance de son pays et les éloges de la postérité, ne cherchera donc pas à frapper des coups brillants et décisifs, pour ajouter un chapitre nouveau au *Traité des grandes opérations militaires*. Il se contentera de la gloire plus modeste, mais non moins enviable (parce qu'elle sera plus utile) de traîner la défense en longueur, d'engager ses troupes avec réserve et défiance, d'occuper les positions dont l'ennemi doit s'emparer, et de préférer aux avantages douteux qu'on lui promet dans les plaines de la Hesbaye, les succès certains qui l'attendent sous les murs d'Anvers.

Neuf fois sur dix le commandant en chef de l'armée belge devra s'estimer heureux, s'il parvient à réunir la plus grande partie de son effectif dans le rectangle compris entre la Nèthe, le Rupel, l'Escaut et le canal de la Campine.

Là, grâce à l'appui qu'il recevra des places inexpugnables de Termonde, de Lierre, de Malines et d'Anvers, il pourra gagner quelques jours, organiser convenablement ses troupes, les exercer aux grandes manœuvres et les mettre à même d'essayer leurs forces dans des combats de peu d'importance.

Si de cette manière il acquiert la preuve qu'il peut oser davantage, et si l'ennemi lui fournit une bonne occasion de prendre l'offensive, il débouchera par Termonde, Boom, Malines, Duffel ou Lierre, non pour engager une bataille décisive, mais pour tenter une opération secondaire dont le succès stimule le moral de son armée et soutienne le courage de la nation.

Si l'honneur l'oblige à faire un plus grand effort, avant de se replier sur Anvers, c'est derrière la Nèthe qu'il devra



recevoir la bataille, parce que là seulement il se trouvera à portée de ses ressources et en situation de risquer un engagement, sans compromettre sa retraite.

Ce plan d'opération est, selon moi, le seul qui puisse convenir à l'armée belge pendant tout le temps qu'elle sera livrée à ses propres ressources.

On objectera, sans doute, qu'il manque de hardiesse et de génie, et qu'avec des soldats aussi braves et des cadres aussi instruits que les nôtres, on peut faire mieux et davantage.

Le général à qui l'on ferait cette objection devrait agir comme le fit le duc de Wellington en 1810, lorsque, sollicité par le gouvernement portugais et par les vives instances de son armée, de faire un mouvement offensif pour sauver Ciudad Rodrigo, menacé par Masséna, il refusa obstinément d'abandonner la défensive. « J'oublierais mon »  
» devoir, écrivit-il, à Miguel Forjas, mon devoir envers le »  
» roi, envers le prince régent et envers la cause commune, si »  
» je me laissais influencer par la clameur publique ou par la »  
» peur, au point de modifier le système d'opérations que j'ai »  
» adopté après mûre délibération et qu'une expérience jour- »  
» nalière démontre être le seul qui puisse mener les choses »  
» à bonne fin. »

On sait ce qui arriva. Bravant la critique et le sarcasme, le flegmatique général anglais attendit Masséna dans la forte position de Busaco, repoussa son attaque, puis se retira en bon ordre sur les lignes de Torrès-Vedras, devant lesquelles les Français se morfondirent pendant cinq mois. Quand le prince d'Essling, à bout de ressources, donna ensuite le signal du départ, Wellington sortit de ses lignes, lui livra plusieurs combats d'arrière-garde et l'obligea enfin à repasser la frontière du Portugal, avec une armée réduite de moitié, sans bagages et presque sans artillerie.

Ce sont de pareils exemples et non les hauts faits d'un Bonaparte, exécutés avec les meilleures troupes du monde, que devra méditer le commandant de l'armée belge, s'il est soucieux de sa réputation et de l'intérêt de son pays.

« Mais, dit-on, il peut se présenter des circonstances où » l'armée belge sera obligée de s'aventurer loin de sa base » d'opération et d'attaquer l'ennemi en rase campagne.

» Supposons, par exemple, que la Prusse, en guerre avec » la France, choisisse une ligne d'opération qui traverse la » Belgique. Si, dans ce cas, nous réunissons nos forces dans » le camp retranché d'Anvers, l'envahisseur ne s'en inquié- » terait point, son but étant, non pas de conquérir la Bel- » gique, mais d'user momentanément de son territoire. L'hon- » neur et le devoir nous obligerait alors à disputer le ter- » rain, à partir de la frontière, et à courir, par conséquent, les » risques d'une bataille, livrée loin de notre place de refuge. »  
Tel n'est pas mon avis.

Si la Prusse se décidait à attaquer la France par la frontière du nord, il est évident que son général en chef dirigerait sur la Belgique, non pas une faible colonne dont nous pourrions arrêter la marche, mais une force suffisante pour nous tenir en respect ou pour nous écraser d'un seul coup, si nous nous opposions à cette marche.

Or, dans ces conditions, une lutte en rase campagne serait nécessairement désastreuse pour nous. L'honneur et le devoir nous obligent, non pas à batailler quand même, au risque de tout perdre, mais à conserver nos forces intactes le plus longtemps possible, et à ne les engager qu'avec mesure et circonspection, sans jamais compromettre la défense des positions qui doivent assurer à nos alliés le moyen de délivrer le territoire, de concert avec nous, quand le moment sera venu.

Est-ce à dire qu'il faudrait laisser l'armée prussienne traverser paisiblement notre territoire ? Nullement.

Une armée qui s'avance en pays ennemi, est obligée d'établir des dépôts et de laisser des détachements sur ses derrières, pour assurer l'arrivée des vivres, des munitions, du matériel, des renforts, et en général de tout ce qui est nécessaire à la poursuite de ses opérations. En attaquant ces dépôts et ces détachements, l'armée belge ne courrait aucun danger et elle ferait le plus grand tort à l'ennemi, soit en l'obligeant à changer de ligne d'opération, soit en le mettant dans la nécessité de détacher de l'armée principale une force suffisante pour tenir nos troupes en échec. C'est donc à ce genre d'entreprises que nous devrions nous borner, dans le cas dont il s'agit. Pousser les choses plus loin, sous prétexte que l'honneur l'exige, serait du donquichotisme !

Je n'approuverai donc, ni ceux qui veulent aller guerroyer avec 100,000 hommes entre Gembloux, Tirlemont et Louvain, ni ceux qui proposent à la Belgique de lacérer le pacte en vertu duquel elle existe, en prenant fait et cause pour l'un des États entre lesquels une guerre semblerait imminente.

Folie militaire et aberration politique ! Nous devons éviter l'un et l'autre écueil. Notre rôle est tracé par ce précepte : *Combattre celui qui violera notre neutralité ou qui voudrait nous en faire sortir (1).*

---

(1) Je n'examine pas le cas où une armée étrangère viendrait à notre secours au moment où l'ennemi violerait le territoire belge. Alors notre armée devrait, évidemment, se concerter avec l'armée de secours et se prêter au rôle qui serait reconnu le plus efficace. Toutefois elle ne pourrait jamais consentir à retirer d'Anvers les troupes nécessaires pour une défense vigoureuse. Ces troupes comprennent non-seulement les garnisons des forts et de l'enceinte, mais encore une armée mobile de 25 à 30 mille hommes. Je repousse donc, comme une absurdité, l'hypothèse que jamais Anvers puisse être assiégé sans qu'il y ait un corps de troupes dans son camp retranché. Supprimer en effet cet élément, c'est annihiler le camp retranché. L'armure restera, mais le combattant n'y sera plus.

## CHAPITRE III.

---

### Réorganisation de la garde civique.

---

#### SOMMAIRE :

Avant de réorganiser l'armée, il importe de savoir quel contingent la garde civique peut fournir à la défense nationale. — Raisons qui s'opposent à la création de corps de volontaires. — On a prétendu que la Belgique doit mettre sous les armes quatre ou cinq cent mille hommes, pour assurer convenablement sa défense. — Exagération de ce chiffre. — Le maximum de troupes que l'on peut employer utilement, s'élève à 200,000 hommes. — La garde civique réorganisée devrait fournir en temps de guerre 90 bataillons, 90 compagnies d'artillerie et 4 escadrons de cavalerie, formant un total d'environ 100,000 hommes. — Les objections que l'on a tirées de la Constitution, pour combattre le projet de l'auteur, n'ont pas d'importance. — La mission de la garde civique n'est pas de servir de contre-poids à l'armée et de frein au pouvoir. — Son véritable but est de venir en aide à l'armée permanente et de lui servir de réserve. — Inconvénients que présente le principe de l'élection des grades. — Les corps de garde civique ne peuvent pas être employés avec succès dans la guerre de campagne. — Preuves historiques. — Conclusion.

#### I

La question de la réorganisation de la garde civique doit précéder celle de la réorganisation de l'armée. On a eu tort de séparer jusqu'ici ces deux questions et de les ré-

soudre isolément. La garde civique et l'armée sont, en effet, les deux colonnes sur lesquelles repose la défense nationale. Devant produire ensemble une résistance déterminée, il est évident que l'affaiblissement de l'une entraînera le renforcement de l'autre, et que la plus grande stabilité sera le résultat d'un juste équilibre entre ces forces jumelles.

Pour faire une organisation rationnelle de l'armée permanente, on doit donc connaître les ressources que la garde civique peut fournir en temps de guerre.

Si l'on avait tenu compte de cette vérité, en 1851, lorsque furent arrêtées les bases de l'organisation actuelle de l'armée, on ne serait pas obligé de refaire aujourd'hui cette organisation dont personne n'est satisfait.

J'ai indiqué dans un autre travail (1) les raisons qui doivent faire rejeter, en Belgique, l'idée de créer à côté de la garde civique de nombreux corps de volontaires. Ces corps ne pourraient être formés qu'avec les meilleurs éléments de la garde civique, laquelle, dès lors, tomberait dans un discrédit mérité. D'un autre côté, ces corps ne seraient pas aussi complètement à la disposition de l'autorité civile que ceux de la milice citoyenne dont la loi détermine les attributions, et qui ne peuvent pas, comme les corps de volontaires, cesser d'exister par la volonté de leurs membres (2).

On m'a fait observer (3) que le volontaire chez nous resterait garde civique, et que la dissolution de tous les corps ne diminuerait pas d'un seul homme les moyens de défense

---

(1) *Considérations sur la réorganisation de l'armée*, p. 44 et suivantes.

(2) La loi anglaise dit : « Tout volontaire, ayant soldé ses dettes, peut quitter le service en prévenant, par écrit et quatorze jours d'avance, le commandant de son corps. »

(3) M. le capitaine Renard, voir le n° 186 du *Journal de l'Armée belge*, et sa brochure intitulée *Réorganisation de la garde civique, les corps de volontaires*.

du pays, parce que les membres rentreraient dans les rangs des compagnies d'où ils sont sortis.

Cela est vrai, mais les compagnies de la garde civique n'auraient plus aucune valeur et cesseraient même d'exister de fait, le jour où les corps de volontaires y auraient puisé les éléments jeunes et vigoureux qui seuls peuvent leur donner quelque consistance.

Il faut donc ou bien supprimer la garde civique ou bien lui laisser tous ses éléments de force et d'influence.

La Constitution, du reste, n'admet que deux espèces de troupes : la garde civique et l'armée permanente.

Il n'y a évidemment aucune nécessité de la modifier sur ce point.

Si la garde civique est bien organisée, elle rendra tous les services qu'on attend des corps de volontaires, et les raisons qu'on invoque en faveur de ces derniers cesseront d'exister. Cela n'est pas contestable.

Le problème à résoudre est donc celui-ci : Donner à la garde civique le maximum de puissance militaire, sans lui faire perdre son caractère propre et sans imposer aux citoyens des charges trop lourdes.

Avant d'aborder ce problème, je crois utile d'écartier du débat une opinion qui a gagné beaucoup de terrain dans ces derniers temps et que l'on ne pourrait admettre sans troubler toutes les conditions de notre existence nationale.

On prétend que, pour assurer convenablement la défense du pays, il faut que le gouvernement puisse disposer en temps de guerre de *quatre cent mille* combattants.

M. Coomans soutient même que notre résistance sera inefficace aussi longtemps que nous ne pourrons pas opposer à l'ennemi une armée égale ou supérieure à la sienne. Or, comme une petite nation n'a pas de ressources militaires

comparables à celles d'un État de premier ordre, la conclusion logique de l'honorable député de Turnhout est que nous devons désarmer et nous borner à invoquer le droit en vertu duquel nous sommes indépendants et neutres.

Je ne discuterai pas cette doctrine bizarre qui, du reste, n'a surpris personne, émanant d'un homme dont la spécialité est de soutenir des paradoxes, et qui naguère publia un livre pour démontrer que les armées ne servent à rien, que le patriotisme est un vain mot, et que la liberté est la négation du progrès (l'homme sauvage étant plus libre que l'homme civilisé).

Il me suffira de prouver que l'opinion, moins absolue, de ceux qui veulent une armée de 400,000 hommes, ne repose sur aucune donnée certaine et qu'elle tendrait à affaiblir la défense nationale, bien loin de la renforcer.

Remarquons d'abord que les positions fortifiées, qui jouent un très-grand rôle dans la défense de notre pays, exigent un nombre *déterminé* de soldats, calculé d'après l'importance de chaque place, son étendue et la nature de ses ouvrages. Si l'on reste au-dessous de ce nombre, la défense est molle et la place tombe prématurément; si l'on dépasse, au contraire, ce nombre, il y a encombrement, les munitions et les vivres sont gaspillés et la reddition a lieu trop tôt, comme dans le premier cas. Une foule d'exemples confirment cette vérité; je n'en citerai qu'un seul: La place de Namur, défendue par le maréchal Boufflers, en 1695, dut se rendre prématurément, parce que les Français avaient accumulé dans cette place une garnison de 14,000 hommes, alors que 8,000 eussent suffi pour soutenir une défense des plus énergiques.

On peut donc calculer *mathématiquement* quelle est la garnison nécessaire pour obtenir dans chaque place le maximum de résistance.

Ce calcul donne pour l'ensemble de nos places (en supposant Lierre et Malines fortifiés) un effectif total de 40,000 hommes (1).

Ce chiffre pourrait être porté à 58,000 hommes, si l'on composait les garnisons d'une partie de garde civique et d'une partie de troupes de ligne, dans la proportion de 3 à 2 (parce qu'alors il faudrait compenser la qualité par la quantité).

Il résulte de là que, si l'on mettait dans les places plus de 37,000 gardes civiques, la défense s'affaiblirait, soit parce qu'on serait obligé de diminuer la proportion des troupes de ligne, soit parce qu'il y aurait encombrement.

Si donc l'on créait en Belgique une force militaire d'au moins 400,000 hommes, les 7/8 ou 350,000 hommes ne pourraient être employés qu'en rase campagne et au maintien de l'ordre dans les provinces que l'armée ne protégerait pas directement.

Ce serait évidemment un chiffre exagéré. Je le prouverai en déterminant le maximum des forces qu'il convient de mettre en campagne. Il n'y a rien d'arbitraire dans cette évaluation, parce qu'elle dépend du système de défense, de l'étendue du pays et de ses ressources financières.

On admettra, sans doute, qu'un budget de la guerre, qui en temps de paix dépasserait 37 à 38 millions, ne serait point accepté par la législature. Or cette somme correspond à un effectif présent sous les armes de 37 mille hommes. En supposant qu'il faille 2 ans et demi pour former un bon soldat (2), que la durée du service des miliciens soit de 8 ans, et que

---

(1) Dans cet effectif n'est pas comprise la réserve mobile du camp retranché d'Anvers, forte de 14 à 15 mille hommes.

(2) Ce terme est considéré par les militaires comme un *minimum absolu*. On ne pourrait donc le réduire sans porter atteinte à la force de l'armée.



sur 37,000 hommes, il y ait 10,000 volontaires, le nombre des soldats exercés de la réserve s'élèvera au plus à 59,000 hommes (1), desorte qu'un budget de 37 à 38 millions répond à un pied de guerre de 96,000 hommes. Si l'on retranche de l'effectif total, supposé de 400,000 hommes, ces 96,000 soldats permanents et les 37,000 gardes civiques nécessaires pour les places, il reste 267,000 gardes civiques à employer en rase campagne, conjointement avec 75,000 hommes de troupes régulières.

Je prouverai sans peine que cette masse énorme de combattants affaiblirait l'armée active au lieu de la renforcer. En effet, pour servir utilement en campagne, la garde civique devrait avoir des qualités qui ne peuvent s'acquérir que dans les armées permanentes ou dans une guerre de longue durée; d'un autre côté, elle devrait être appuyée par un nombre de batteries et d'escadrons en rapport avec son effectif. Or, supposons qu'on voulût seulement joindre à l'armée permanente 100,000 gardes civiques, la force de la cavalerie et l'artillerie de campagne devraient être doublées, et le budget normal augmenté de 7 à 8 millions, non compris les intérêts et l'amortissement d'une dotation d'au moins cinquante millions, pour achat d'armes, d'effets d'habillement, de munitions, de harnais, de buffleteries, de voitures, etc.

Tout ce qu'on pourrait faire sans porter le budget à un taux exagéré ou sans affaiblir outre mesure la valeur intrinsèque de l'armée de campagne, serait d'adjoindre à cette dernière une vingtaine de mille gardes civiques, pour les opérations secondaires.

Il resterait donc encore 247,000 hommes auxquels on ne pourrait donner d'autre mission que de maintenir l'ordre

---

(1) Le calcul donne 59,400.

dans les communes situées en dehors du théâtre des opérations.

Ce chiffre serait évidemment trop élevé. Pour combattre des maraudeurs et de petits corps de partisans, cinquante mille hommes bien organisés suffiraient amplement.

D'après ces données, le maximum d'effet utile sera produit non par 400,000 hommes, mais par 200,000 hommes, répartis de la manière suivante :

*Places fortes.*

24,000 hommes de troupes de ligne.

37,000 — de garde civique.

*Armée en campagne.*

75,000 hommes de troupes de ligne, dont 60,000 en campagne et 15,000 formant la réserve mobile du camp retranché d'Anvers.

20,000 gardes civiques pour les opérations secondaires.

*Dans les provinces éloignées du théâtre de la guerre.*

50,000 gardes civiques.

Total. 203,000 hommes au lieu de 400,000.

II

D'après ce calcul, il faudrait à la Belgique 100,000 hommes de troupes permanentes et 100,000 gardes civiques bien organisés.

Pour arriver à une organisation rationnelle de la garde civique, voici les mesures que je proposerais :

1. Exclure de la milice citoyenne les hommes trop vieux et les pères de famille qui, en raison de leurs intérêts et de leurs préoccupations, ne sont pas dans de bonnes conditions pour faire la guerre.

Il y a sous ce rapport une distinction à faire entre le citoyen marié et le militaire marié. Celui-ci, sa femme et ses enfants connaissent et acceptent toutes les servitudes de la carrière des armes. Ils n'ont pas des affaires d'intérêt à surveiller, et la guerre pour eux n'est pas une cause de ruine comme pour le citoyen obligé de quitter sa boutique, son atelier, sa clientèle. Je fais cette remarque, parce qu'on a prétendu que l'exclusion du citoyen marié de la garde civique doit entraîner, comme conséquence logique, l'exclusion du soldat marié de l'armée permanente.

Au reste, je ne veux pas que la patrie renonce aux services des citoyens, pères de famille, qui placent l'intérêt général et l'amour du pays au-dessus de leurs affections et de leurs intérêts particuliers. Je sais que l'abnégation et l'héroïsme sont un des caractères de la race belge, et c'est pourquoi j'ai prévu, dans mes calculs, qu'au moment de la guerre, il se présenterait une vingtaine de mille volontaires mariés.

S'il s'en présentait davantage, on les emploierait ; mais ne comptons pas sur des chances trop favorables, et puisqu'il ne faut que 100,000 gardes civiques pour bien défendre le pays, demandons-les de préférence à la classe des célibataires qui offre des éléments plus vigoureux, plus actifs et mieux préparés aux fatigues, aux privations et aux dangers de la vie militaire.

En tenant compte des non-valeurs et des exemptions légales, les célibataires et les veufs sans enfants produiront un

effectif de 250,000 hommes auxquels viendront se joindre une vingtaine de mille volontaires mariés.

Si l'on retranche de ce chiffre 1° l'effectif de l'armée permanente qui, d'après mon projet (voir annexe n° 2) s'élèverait à 100,288 hommes et 2° une vingtaine de mille indigents, ouvriers nomades, condamnés et autres sujets qui feraient perdre à la garde civique son caractère de force morale, « chargée de veiller au maintien de l'ordre et des lois, » il reste 150,000 hommes à inscrire sur les contrôles de la garde civique.

2. Comme il serait impossible d'organiser et d'exercer convenablement des groupes de moins de 100 hommes, on créerait des compagnies de gardes civiques seulement dans les communes d'au moins 5,000 âmes.

Toutefois les provinces de Limbourg et de Namur n'ayant chacune que 3 de ces communes, et la province de Luxembourg 1, il serait stipulé qu'on organiserait la garde civique dans les dix communes les plus peuplées.

Il y aurait donc en tout 154 communes où la garde civique serait organisée (voir annexe n° 3).

Dans toutes les autres, l'action du gouvernement et des autorités locales se bornerait à encourager le maniement des armes et le tir à la cible. On livrerait à cet effet, à prix réduit, aux sociétés de tireurs, des armes et des munitions semblables à celles dont se servirait la garde civique.

La population des communes où la garde civique serait organisée, est de 1,939,569 habitants. Cette population fournirait 59,000 gardes, puisque la population générale, qui est de 4,940,000 âmes, serait obligée d'en fournir 150,000.

3. Ces 59,000 hommes formeraient, sur le pied de paix,

90 bataillons d'infanterie, 90 compagnies d'artillerie de siège et 4 escadrons de cavalerie (1).

L'effectif moyen des compagnies d'artillerie et des compagnies d'infanterie serait de 88 hommes, et celui des escadrons de cavalerie, de 100 hommes.

Les compagnies d'artillerie seraient formées de préférence dans les places fortes et dans les villes pourvues d'une citadelle.

Sur le pied de guerre, les bataillons, les compagnies d'artillerie et les escadrons auraient le même effectif que les fractions correspondantes de l'armée régulière, à savoir : les bataillons, 864 hommes (sous-officiers et soldats), les compagnies d'artillerie et les escadrons, 170 hommes.

La force de la garde civique encadrée s'élèverait donc sur le pied de guerre, à 77,760 fantassins, 15,300 artilleurs de siège et 680 cavaliers. Total 93,740 hommes, soit 97,000 en y comprenant les officiers, les médecins, les comptables, les capitaines-rapporteurs et le petit état-major.

Il resterait par conséquent 53,000 hommes de garde civique non encadrée dans les communes de moins de 5,000 âmes.

Ce serait un vaste dépôt de recrutement pour la garde civique.

Il conviendrait que l'armée y pût également puiser ; mais on objecte que la Constitution ne permet pas de verser des soldats citoyens, dans les cadres de la ligne.

Cette objection est assez importante pour que je m'y arrête un instant.

L'art. 122 de la Constitution est ainsi conçu : « Il y a

---

(1) Ces escadrons seraient fournis par les villes de Bruxelles, de Gand, de Liège et d'Anvers. Les autres villes n'ont pas assez de ressources pour organiser des troupes à cheval.

» une garde civique. L'organisation en est réglée par la loi.  
» Les titulaires de tous les grades, jusqu'à celui de capitaine au moins, sont nommés par les gardes, sauf les exceptions jugées nécessaires pour les comptables. »

Cet article laisse une très-grande latitude au législateur. On pourrait donc, sans violer la Constitution, stipuler qu'en temps de guerre, le gouvernement serait autorisé à incorporer dans la ligne une partie des gardes civiques non encadrés.

Ces gardes n'auraient pas, à la vérité, des officiers et des sous-officiers nommés par eux; mais il a toujours été admis qu'après la mobilisation de la milice citoyenne, les stipulations de l'art. 122 ne seraient plus applicables.

Ainsi, le rapporteur du projet de loi sur la formation d'une armée de réserve, M. Destouvelles, disait à la Chambre, le 19 juin 1832 : « L'article 122 de la Constitution attribue aux gardes les nominations des titulaires de tous les grades, jusqu'à celui de capitaine au moins... On ne peut néanmoins méconnaître que cet article, pris dans un sens trop absolu, entraînerait de graves inconvénients, lorsque les gardes civiques sont mobilisées et mises en activité. »

Personne ne protesta contre ces paroles qui, du reste, étaient justifiées par des faits connus de tous les membres de la Chambre (1).

Il est incontestable que le principe de l'élection appliqué devant l'ennemi, provoquerait la division, l'anarchie peut-être dans les régiments et, à coup sûr, relâcherait les liens de la discipline, dans le moment où l'ordre et l'autorité seraient le plus nécessaires.

Lorsque la patrie est en danger, les scrupules des légistes

---

(1) Je fais allusion à des actes d'indiscipline et à des désordres graves qui avaient été signalés dans certains corps de garde civique mobilisée.

doivent céder aux besoins impérieux de la situation. Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, tous les emplois d'officiers ou de sous-officiers qui deviendront vacants, dans les bataillons employés à la défense des places ou comme auxiliaires de l'armée active, seront conférés par les chefs responsables. On ne peut pas admettre dans une même armée, combattant pour une même cause et soumise à la même autorité, deux espèces de troupes obéissant à des principes différents. La discipline et les règlements doivent être uniformément appliqués à tous les militaires, quelle que soit leur origine. Cette vérité n'a jamais été contestée.

L'intérêt public exige donc (et la Constitution ne le défend pas) que la législature accorde au gouvernement le droit de verser dans les rangs de l'armée permanente, en temps de guerre, non-seulement les gardes civiques sans cadres des petites communes, mais encore une partie de ceux qui auront été exercés dans les communes de plus de 5,000 âmes.

Pour rendre cette incorporation plus facile, on donnerait à la garde civique le même armement qu'à l'infanterie de ligne, et un uniforme qui ne différerait de celui de l'armée que par des ornements ou des signes distinctifs, faciles à enlever au moment où les gardes seraient versés dans l'armée permanente (1).

Si l'on veut empêcher cette dernière de puiser dans la garde civique pour remplir les vides que la mort, la maladie ou d'autres causes (2) produiront dans ses rangs après quelques

---

(1) En Prusse, la landwehr a le même uniforme que l'infanterie de ligne, à un signe distinctif près. Au début de la dernière guerre, plus de 40,000 mille hommes de la landwehr ont été incorporés dans l'armée permanente. Si la guerre avait continué, on aurait puisé à la même source les éléments nécessaires pour combler les vides produits par la mort, la fatigue ou la maladie.

(2) En cas d'invasion très-rapide, il pourrait arriver qu'une grande partie des militaires en congé fussent empêchés de rejoindre. Les régiments seraient alors incomplets, si l'on n'avait pas le droit de puiser dans la garde civique.

jours de campagne, on devra créer une *réserve exercée* qui aggravera considérablement les charges de la milice (1).

4. Le législateur, usant du droit que la Constitution lui accorde, devrait stipuler que tous les officiers supérieurs de la garde civique seront nommés par le gouvernement, et que, pour les grades inférieurs à celui de major, le choix des gardes ne pourra porter que sur des sujets ayant prouvé, soit dans l'armée, soit devant une commission d'examen, qu'ils possèdent les connaissances et les qualités nécessaires à l'emploi qu'ils sollicitent.

Il faudrait en même temps abroger ou modifier l'art. 33 de la loi de 1848, portant que « les élections et les nominations sont renouvelées tous les cinq ans. » Ce renouvellement périodique, *que la Constitution ne prescrit point*, met l'officier à la merci de ses subordonnés et lui ôte toute autorité et tout prestige. Il faudrait que le gouvernement, de l'avis d'un conseil supérieur de discipline, pût révoquer tout officier qui aurait manqué gravement à ses devoirs ou fait preuve de négligence et d'incapacité dans l'exercice de ses fonctions.

Pour faciliter le recrutement des cadres, on permettrait aux lieutenants et aux capitaines de l'armée d'accepter des fonctions dans la milice citoyenne, à partir de 50 ans.

En échange du service qu'ils rendraient à l'État dans leurs nouvelles fonctions, on leur donnerait à 50 ans la pension à laquelle ils auraient droit à 55 ans. On leur accorderait,

---

(1) On obtiendrait cette réserve en appelant sous les armes chaque année 15,000 conscrits, dont 10,000 serviraient deux ans et demi, et dont 5,000 (appelés *réserve active*) seraient renvoyés dans leurs foyers après avoir reçu une certaine instruction militaire.

Ce système, appliqué en France, a été préconisé avec des améliorations importantes, par M. le capitaine Crousse, dans ses *Considérations sur le recrutement de l'armée*.



en outre, une indemnité comme instructeurs de la garde civique.

Une mesure analogue serait prise pour les sous-officiers ayant atteint l'âge de 40 ans.

5. Les 90 bataillons seraient divisés en deux corps : le premier, composé des 50 bataillons les moins instruits ou les moins bien commandés, occuperait les provinces menacées par les partisans ou les fourrageurs de l'ennemi. Il servirait, en outre, à maintenir l'ordre et la sécurité dans ces provinces, à former et à protéger les convois de vivres et de recrues qui, pendant la durée de la guerre, devraient être dirigés sur les dépôts de l'armée permanente.

Les 40 bataillons restant seraient employés dans les places fortes (concurrément avec l'infanterie de ligne), dans le camp retranché d'Anvers, et comme auxiliaires de l'armée en campagne.

La garde civique aurait ainsi l'avantage de rendre disponible pour les opérations actives la plus grande partie de l'armée permanente, laquelle ne devrait plus, dès lors, fournir la totalité des garnisons des places fortes ni tous les détachements nécessaires pour les petites opérations qui s'exécutent sur les flancs ou sur les derrières de la base d'opération.

6. La garde civique organisée serait astreinte à 30 exercices par année.

Tous les ans, on réunirait le tiers de l'infanterie et de la cavalerie, pendant quinze jours, au camp de Beverloo, pour lui apprendre le service des armées en campagne et les opérations de la petite guerre.

7. Les compagnies d'artillerie seraient également réunies

tous les trois ans, pendant quinze jours, dans les forts du camp retranché d'Anvers, pour y être exercés au maniement des bouches à feu et à quelques détails du service de l'artilleur de place.

8. Les gardes civiques non organisés des petites communes ne seraient point convoqués pour ces exercices ni pour les manœuvres du camp de Beverloo. On exempterait également les citoyens dont les travaux ne pourraient être interrompus pendant quinze jours *sans de graves inconvénients*.

9. Les dépenses qui résulteraient de la nouvelle organisation de la garde civique seraient supportées en partie par l'État et en partie par *toutes les communes du pays*. On imposerait à cet effet « les familles aisées, n'ayant point dans leur sein d'hommes en activité de service dans la garde civique organisée. »

Ce principe n'est pas nouveau, puisqu'il se trouve inscrit dans la loi du 8 mai 1848 (art. 72); mais on éprouverait sans doute quelque peine à le remettre en vigueur, nos Chambres ayant jugé convenable de le supprimer dans la loi du 13 juillet 1853.

Ce ne serait pas une raison, toutefois, d'y renoncer définitivement. Il est certain que le principe est juste, et qu'à moins de mettre tous les frais de la garde civique à charge de l'État ou des citoyens qui payent déjà de leur personne, on doit y revenir, sous peine de faire crouler l'édifice.

La même observation s'applique à l'augmentation du nombre des exercices obligatoires. Il faudra passer par là ou se résigner à n'avoir qu'une garde civique sans consistance, qui, au jour du danger, sera plus nuisible qu'utile.

Les diverses mesures que je viens d'indiquer n'auraient

certes pas pour résultat de transformer la garde civique en une force capable de suppléer ou de remplacer même partiellement l'armée permanente, mais elles produiraient des troupes auxiliaires d'une très-grande utilité, et sans lesquelles même l'armée régulière ne pourrait pas remplir convenablement sa mission.

Si ces mesures étaient appliquées avec intelligence et bonne volonté, la garde civique, aujourd'hui si peu efficace, se transformerait promptement et deviendrait un élément des plus utiles pour la défense du pays.

### III

Je m'attends à ce que les personnes qui examinent les questions par leur petit côté, soutiennent que mon projet de réorganisation de la garde civique est contraire, sinon au texte, au moins à l'esprit de la Constitution.

Elles diront que la garde civique a été créée, non pour renforcer l'armée permanente et venir en aide au gouvernement, mais pour renforcer la nation et la protéger au besoin contre les excès du pouvoir.

Je sais que telle est, en effet, la doctrine qui a présidé à l'organisation de la garde nationale française, force essentiellement révolutionnaire à son point de départ et qui n'a jamais pu se dépouiller entièrement de ce caractère.

Mais une expérience de trois quarts de siècle a démontré combien cette doctrine est fautive et dangereuse. Il a fallu plusieurs révolutions et d'immenses catastrophes sociales, pour faire comprendre aux Français que la garde nationale ne peut pas servir de contre-poids à l'armée, et que son

organisation révolutionnaire la rend moins propre à maintenir l'ordre qu'à le troubler quand les esprits sont en ébullition. « La garde nationale, disait M. Michel Chevallier, en 1850 (1), avait semblé devoir dispenser des troupes solides : il se trouve, qu'au contraire, elle en nécessite l'augmentation ; c'est qu'on avait supposé, et franchement l'erreur était permise, qu'elle serait une garantie d'ordre dans les États ; les faits sont là pour attester qu'elle agit bien plus comme *une machine à révolutions* (2). »

Comme garantie d'ordre et de stabilité, la garde nationale est, par conséquent, de nulle valeur. Comme frein aux excès du pouvoir, elle est peut-être utile dans certaines circonstances, mais ces circonstances ne se présenteront jamais dans un pays constitutionnel où le droit de contrôle est aussi absolu qu'il l'est en Belgique, et où l'omnipotence parlementaire est acceptée franchement par la nation, par l'armée et par le souverain lui-même. Là, il est absolument impossible que le roi, les ministres ou l'armée commettent des attentats contre les libertés publiques ou les droits de la nation.

On comprend, jusqu'à un certain point, que la crainte d'un coup d'État se soit manifestée dans le congrès national, le lendemain d'une révolution provoquée par le despotisme du roi Guillaume I<sup>er</sup> (qui n'était pas un roi constitutionnel dans le véritable sens du mot) ; mais on ne comprendrait plus

---

(1) *Revue des Deux Mondes*.

(2) « La garde nationale, dit le général Paixhans, c'est l'opinion publique, le caprice public, le mouvement public sous les armes... Son action n'est pas la plus puissante, mais son inaction, dans un instant donné, suffit pour décider du sort de la France... On croit généralement que plus il y aura de garde nationale, moins il faudra payer d'armées... ; mais c'est précisément le contraire qui est vrai. » (*Constitution militaire de la France*.)

M. Nast exprime la même opinion : « A l'extérieur, dit-il, la garde nationale est une cause de faiblesse ; à l'intérieur, elle est une cause de désordre, car elle délibère, au mépris des lois, etc. » (Brochure publiée à Paris, en 1851.)

qu'elle se manifestât après trente-six ans d'une pratique loyale et sincère du régime constitutionnel et sous l'égide d'une dynastie qui tient à honneur d'être la plus libérale du monde et la plus soucieuse des droits et de la dignité du peuple.

Les hommes éminents du congrès national eurent le tort de s'inspirer trop de ce qui s'était fait en France. Ils perdirent de vue que, dans ce pays, la garde nationale avait été créée comme une sorte de pouvoir intermédiaire entre l'anarchie et la féodalité, ayant pour but de contenir le gouvernement plutôt que de le renforcer, et de surveiller l'armée plutôt que de lui venir en aide. Or, il ne pouvait être question de lui faire jouer le même rôle dans la Belgique libre et constitutionnelle, où le pouvoir est l'émanation directe du peuple, et l'armée une force essentiellement nationale. Si la milice citoyenne était un rouage indispensable au régime représentatif, elle devrait exister en Angleterre plutôt que chez nous et en France, parce que l'armée anglaise est composée de mercenaires et non de citoyens servant en vertu d'un devoir civique. Cependant le rapport sur la Constitution lu au congrès dans la séance du 24 janvier 1831, contient un passage d'où l'on pourrait conclure que, sans une garde civique destinée à contenir le pouvoir, la Belgique courrait les plus grands dangers. Voici ce passage, curieux à plus d'un titre :

« En cas de guerre, lorsque l'ennemi menace la patrie  
» d'une invasion, que nos armées couvrent les frontières,  
» elles ne doivent être, comme on l'a dit à cette tribune, que  
» les avant-gardes de la nation se soulevant pour repousser  
» les attaques de l'étranger.

» *D'un autre côté, la force publique des armées étant toute*  
» *dans les mains du pouvoir, il faut un CONTRE-POIDS en*  
» *faveur du pays ; il est donc sous ce double rapport indis-*  
» *pensable d'organiser une force intérieure qui puisse*

» devenir au besoin une armée pour le maintien de nos  
» institutions comme pour la défense du territoire : cette  
» force intérieure, c'est la garde civique. L'art. 30 en ga-  
» rantit l'institution, mais l'organisation en est abandonnée  
» à la loi. Toutefois, cette disposition établit un principe  
» fondamental, c'est celui de l'élection directe des officiers  
» et des sous-officiers par les gardes. Il ne leur est point  
» indifférent d'être soumis aux ordres d'officiers imposés par  
» le pouvoir, ou bien d'obéir à des officiers nommés par  
» eux. *Les premiers pourraient faire manquer le but de l'in-*  
» *stitution*; les autres se garderont bien de trahir la confiance  
» de ceux qui les ont nommés. »

Cette défiance à l'endroit du pouvoir se retrouve encore dans les passages du même rapport qui ont trait à l'armée permanente et au contingent.

La génération actuelle aura, sans doute, quelque peine à se rendre compte du document que je viens de mettre sous ses yeux; mais, après réflexion, elle le prendra pour ce qu'il est réellement : un commentaire des idées qui avaient cours le lendemain de la révolution de juillet.

Nos législateurs n'ont pas à se préoccuper de ce commentaire. Il leur suffira de constater que rien dans le texte de notre pacte fondamental ne justifie la nécessité d'un *contre-poids* à l'armée permanente, pour qu'ils organisent la garde civique, dans l'unique pensée d'en faire un utile *auxiliaire* de cette armée.

Il pouvait être nécessaire d'établir un contre-poids aux armées permanentes, à une époque où ces armées se composaient de la lie du peuple et de régiments étrangers, à *la solde du roi*; mais aujourd'hui la situation est bien changée. L'armée n'est plus une force oppressive, c'est une force éminemment protectrice, ou, pour nous servir de la métaphore d'un publi-

ciste moderne (1), c'est un « géant philanthrope et national, qui » lève un million de bras pour défendre le progrès social contre » les factions, et l'indépendance de la patrie contre l'absolutisme de l'étranger. » Grâce à nos institutions, il serait impossible désormais de rétablir l'armée de l'ancien régime, que tout séparait du peuple, et qui, toujours glorieuse au dehors, n'était à l'intérieur qu'un instrument de force à l'usage du despotisme et de l'arbitraire. La différence entre le recrutement de l'armée actuelle et celui de l'ancienne armée indique suffisamment la distance qui les sépare. On n'a donc plus à craindre que l'armée devienne un instrument d'oppression ; son rôle est changé à jamais, et sa mission protectrice a revêtu un caractère de grandeur et de libéralisme qu'elle n'avait pas dans les temps qui nous ont précédés. Ce n'est plus la dernière raison des rois et de la barbarie, c'est la dernière raison de la civilisation et de la liberté.

Si l'on devait aujourd'hui réorganiser la garde civique sous l'empire d'autres préoccupations, il vaudrait mieux la laisser périliter ou la supprimer complètement. Quelle serait, en effet, la situation du pays, au jour du danger, si sa force publique se composait de deux éléments chargés de se surveiller et de se contre-peser mutuellement ? Là où devrait régner l'union et la confiance, régneraient la discorde et la suspicion : la défense nationale, au lieu d'être renforcée, serait rendue impuissante et dérisoire. Je n'admets pas que nos législateurs, par respect pour un vieux commentaire, puissent nous créer une pareille situation !

Il existe toutefois dans la Constitution un principe qu'ils devront respecter, tout funeste qu'il soit, c'est le principe de l'élection des officiers par leurs subordonnés.

J'ai indiqué plus haut comment on pourrait diminuer et

---

(1) Fonfrède.

presque supprimer les inconvénients de ce principe, sans violer la lettre du pacte fondamental.

Dans la crainte qu'on ne veuille pas aller jusque-là, je crois utile de signaler sur l'élection des grades une opinion qui a été émise, non par des officiers de l'armée permanente, dont le témoignage pourrait sembler suspect, mais par deux officiers supérieurs de la garde nationale française (1).

Voici en quels termes s'expriment MM. le major Nast et le lieutenant-colonel Delaroy :

« On nous dit que l'officier nommé par ses concitoyens a plus d'autorité.

» Nous savons par expérience que c'est là une véritable illusion.

» Il n'y a d'officiers nommés par leurs concitoyens que ceux qui sont élus à l'unanimité; ceux-là sont peu nombreux; l'expérience démontre, d'ailleurs, qu'on ne leur obéit pas mieux qu'aux autres; mais quant à ceux qui ne sont élus qu'à une majorité plus ou moins faible, il y a toujours une partie de la compagnie qui ne les a pas élus, qui leur est hostile; quelle autorité l'élection peut-elle donner sur cette partie-là? L'expérience démontre que l'opposition déclarée se transforme alors en hostilité sourde qui nuit au service, en rendant le commandement impossible.

» En l'absence de toute discipline, quelle considération morale suffisante peut obliger l'homme mal élevé, ignorant et grossier, à obéir à l'officier dont il a publiquement combattu la candidature?

» Aujourd'hui l'élection est expérimentée et jugée : n'est-ce pas ce mode qui, dans la garde nationale mobile, a conféré l'épaulette à tant d'officiers indignes de la porter et auquel il fallut renoncer dans les derniers temps?

---

(1) *Observations concernant le projet de loi sur la garde nationale.* Paris, 1850.



» Pourquoi maintiendrait-on dans la garde nationale sédentaire ce que l'expérience a démontré, dans la garde nationale mobile, inconciliable avec la discipline, la dignité du commandement ?

» C'est surtout l'élection des officiers, les nominations déplorables qu'elle entraîne, qui fait la faiblesse de la garde nationale, qui la rend inutile quand elle n'est pas dangereuse ; ce n'est pas trop, même dans l'armée, de tout le zèle, de toute l'énergie des officiers capables et dévoués, pour faire marcher toutes les compagnies : qu'attendre d'une troupe divisée en deux camps à peu près égaux, commandée par des officiers divisés comme elle, incapables, sans autorité sur leurs soldats ? Le gouvernement est réduit alors à faire garder la milice citoyenne par l'armée de ligne. »

Napoléon, qui voulait faire de la garde nationale une force sérieuse et protectrice, était tellement convaincu des vices que signalent MM. Nast et Delaroy, que par un sénatus-consulte du 24 septembre 1805, il dépouilla les citoyens armés du droit d'élire leurs chefs.

La Restauration jugea prudent de maintenir ce sénatus-consulte ; il ne fut aboli que par la loi du 22 mars 1831, qui réorganisa la garde nationale sur les bases de la loi révolutionnaire de 1791.

Voici un fait qui est particulier à la Belgique.

En 1832, le gouvernement présenta aux Chambres un projet de loi sur la formation d'une armée de réserve de 50,000 hommes.

Le rapporteur de la section centrale, M. Destouvelles, émit sur ce projet l'opinion suivante. (Voir le *Moniteur* du 21 juin 1832.)

« Le principe de la formation d'une armée de réserve a » été unanimement admis ; mais le mode de sa composition » a trouvé de nombreux contradicteurs.

» La question d'inconstitutionnalité a été soulevée et vivement discutée. En effet, l'art. 1<sup>er</sup> du projet primitif porte que l'armée de réserve sera prise parmi les hommes qui composent actuellement le premier ban de la garde civique. Par l'art. 3, le gouvernement réclame la faculté de conserver ou de remplacer à son gré les officiers, sous-officiers et caporaux. Or l'art. 122 de la Constitution attribue aux gardes les nominations des titulaires de tous les grades jusqu'à celui de capitaine au moins, sauf les exceptions jugées nécessaires pour les comptables. On ne peut néanmoins méconnaître que l'art. 122, pris dans un sens trop absolu, entraînerait de graves inconvénients, lorsque les gardes civiques sont mobilisées et mises en activité. Car outre qu'une partie des titulaires choisis par les gardes peut laisser à désirer sous le rapport des connaissances militaires indispensables en temps de guerre, un personnel nombreux surcharge le trésor de frais inutiles. »

A la suite de ces observations, le gouvernement modifia son projet de loi, en proposant d'appeler sous les armes 30,000 hommes restés disponibles sur les classes de 1826, 27, 28, 29, 30 et 31, lesquels, joints aux 20,000 gardes civiques mobilisés du premier ban, formeraient le contingent demandé pour la réserve.

Le nouveau projet ne touchait pas à ces 20,000 gardes civiques (1). Il les faisait seulement entrer en ligne de

---

(1) Il ne les soumettait pas aux dispositions de la nouvelle loi.

L'art. 16 portait :

« Les corps qui formeront la réserve seront licenciés à la paix. »

L'art. 17. « La nomination aux divers grades dans ces corps appartient au gouvernement. »

» Les brevets qui seront délivrés aux officiers qui ne font pas actuellement partie de l'armée de ligne, ne leur donneront pas le droit de conserver leurs grades au delà du temps de leur service actif. »

compte pour arriver au chiffre total de 50,000 hommes.

En soumettant à la législature, dans la séance du 11 juin 1832, le projet de loi primitif, le gouvernement, par l'organe du lieutenant général baron Evain, avait fait connaître son opinion sur le mode de l'élection des grades, opinion qui ne trouva point de contradicteurs, et qu'aujourd'hui l'on ne pourrait exprimer à la Chambre sans provoquer de vives réclamations (1).

« En mettant sous les armes, dit le Ministre de la guerre, » la partie du premier ban de la garde civique qui devra » composer l'armée de réserve, le gouvernement désire » éviter les inconvénients qui résultent des dispositions des » lois du 29 décembre et du 18 janvier 1831, et y apporter » les modifications dont l'expérience a fait sentir la nécessité.....

» Le mode d'élection des officiers, prescrit par la loi du » 18 janvier 1831, appliqué à des troupes soldées qui ont » besoin d'être exercées et instruites, et qui peuvent se » trouver, dès les premiers moments de leur formation, en » présence de l'ennemi, *serait un inconvénient grave : il » entraînerait les suites les plus funestes à la guerre, sous » le rapport du manque d'instruction et de discipline, et je » n'hésite pas à déclarer qu'en voulant conserver un pareil » mode de nomination, il serait de toute impossibilité de » former une bonne réserve.*

» L'art. 122 de la Constitution qui établit une garde » civique, et fait élire par les gardes leurs sous-officiers et » officiers jusqu'au grade de capitaine, ne peut être applicable à une armée de réserve. Les hommes appelés à » composer les corps qui formeront cette réserve, organisée » à l'instar des troupes de ligne, ne doivent plus être sou-

---

(2) Voir la *Pasinomie*, t. II, p. 391.

» mis à un pareil mode, dont l'expérience a fait sentir les  
» dangers. »

« Ces considérations, dit le rapporteur, *ont été trouvées justes*, mais les dispositions qu'elles tendaient à appuyer ont été considérées comme inconstitutionnelles par la majorité des sections de la Chambre des représentants, en ce qu'elles tendaient à rendre sans effet l'art. 122 de la Constitution. »

« Le projet de la section centrale, en substituant le rappel de 30,000 hommes qui, sur les classes de la milice non encore libérées, à la mise en activité de 50,000 gardes civiques, place le gouvernement, par rapport aux hommes rappelés, dans la même position où il se trouve relativement à l'armée de ligne ; l'inconstitutionnalité reprochée au projet est écartée ; les intentions manifestées dans vos sections sont remplies. »

La discussion que nous venons de rappeler est la meilleure critique que l'on puisse faire du mode de nomination adopté dans la garde nationale.

Toutes les fois qu'on voudra obtenir un résultat sérieux, on devra renoncer à ce mode ou le modifier par des mesures restrictives, de la nature de celles que j'ai indiquées plus haut.

#### IV

Mon projet de réorganisation de la garde civique a soulevé une objection que je tiens à réfuter avant de clore ce chapitre.

On ne veut pas admettre que la garde civique soit propre seulement à défendre les places, à assurer les services secondaires de l'armée, et à protéger les communes contre les maraudeurs ou les partisans de l'ennemi.

Quelques personnes s'imaginent qu'il suffit d'exceller dans le maniement des armes, de porter *crânement* l'uniforme militaire, de faire beaucoup de *blancs* à la cible, et de défilier *comme une muraille*, pour faire bonne contenance sur un champ de bataille et lutter avec succès contre des troupes permanentes.

C'est une erreur que j'ai combattue dans mes récentes publications (1) et au sujet de laquelle j'émettais déjà, en 1851, des considérations que je crois utile de reproduire ici (2).

« L'histoire de tous les siècles, disais-je, atteste la supériorité irrésistible que les troupes réglées possèdent sur les milices et les troupes de récente formation.

» Est-ce à dire que la garde civique soit complètement inutile? Non ; pour soutenir une guerre nationale, il faut plus qu'une armée, il faut l'appui énergique de la population. Tout homme de bonne volonté peut rendre des services, sinon en rase campagne, du moins dans les places fortes. Le rôle de la garde nationale, en cas de guerre, sera donc de venir en aide aux troupes chargées de la défense des points fortifiés. C'est là sa spécialité, comme celle de la troupe de ligne est de combattre en plaine. Tel est mauvais soldat en campagne qui fait merveille dans une bicoque; les héroïques défenseurs de Saragosse n'étaient autres que les fuyards de Tudela.

» Ce fait s'explique par la grande différence qui existe entre le rôle de la troupe dans les places et son rôle sur le champ de bataille. Pour défendre une place, il suffit d'avoir du courage et de connaître le maniement des

---

(1) *Réorganisation du système militaire de la Belgique*. Bruxelles, 1866.

*Considérations sur la réorganisation de l'armée*. Bruxelles, 1866.

(2) *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*. Bruxelles, 1851-1852.

» armes; pour combattre en plaine, au contraire, il faut avoir  
» une instruction et des qualités solides, qui ne s'acquièrent  
» qu'à la longue et par une pratique soutenue. Derrière des  
» remparts, le citoyen est naturellement stimulé par le désir  
» de protéger sa fortune, sa famille, la cité qui l'a vu naître  
» et dont les souvenirs glorieux réchauffent son cœur,  
» exaltent son esprit. En rase campagne, il se sent isolé,  
» perdu, sacrifié. Les péripéties innombrables du combat, la  
» nouveauté et l'horreur d'un pareil spectacle, l'image de  
» la mort toujours présente à ses côtés, les marches conti-  
» nuelles et rapides, les privations et les déboires de tout  
» genre, son inexpérience et sa mollesse, qui rendent le  
» moindre service écrasant; sa famille absente, ses amis,  
» ses concitoyens, ses affaires qui le réclament; mille pen-  
» sées tristes ou pénibles qui tour à tour l'assiègent, tout  
» contribue à l'affaiblir moralement et physiquement. C'est  
» ce qu'on a vu, en 1847, à Fribourg, où les milices refu-  
» sèrent de tenir campagne, sous prétexte *qu'elles avaient*  
» *besoin de prendre quelque chose de chaud* (1), et en 1830,  
» à Bruxelles, où les volontaires ne firent le coup de feu que  
» pendant le jour; à la brume, ils rentraient en ville pour se  
» reconforter et *prendre un verre de faro*. Nous ne leur en  
» faisons point un crime: on peut être brave, excellent  
» patriote et n'avoir rien de ce qui constitue le soldat. Les  
» guerres modernes exigent des hommes spéciaux et d'une  
» trempe exceptionnelle, sachant traverser des marais et  
» des rivières le sac au dos, bivaquer sur une terre humide  
» ou glacée, faire dix lieues par jour et livrer bataille après  
» une marche pénible; braver, en un mot, la faim, la soif,  
» les frimas, la fatigue, le sommeil, le découragement et

---

(1) Extrait d'un rapport du général Maillardoz, qui prit une part active à la guerre du Sonderbund.

» tous les maux qui accompagnent les armées dans la bonne  
» comme dans la mauvaise fortune. »

---

Je conclus de ce qui précède que mon projet de réorganisation de la garde civique peut résister à toute objection que l'on tirerait, soit de la Constitution, soit du commentaire qui en a été fait dans le sein du congrès, soit du rang secondaire que j'assigne dans la défense nationale à une force que je ne crois pas apte à faire la guerre de campagne, mais qui n'en constitue pas moins un des éléments les plus précieux de la défense nationale.

## CHAPITRE IV.

---

### Inefficacité des armées irrégulières, démontrées par les guerres de la Péninsule.

---

#### SOMMAIRE.

L'Espagne est le pays qui offre le plus de ressources pour une guerre de partisans. — Les résultats obtenus de 1808 à 1814 prouvent néanmoins que les troupes irrégulières ont joué dans ce pays un rôle peu important. — Difficultés de toute espèce contre lesquelles les Anglais eurent à lutter. — Manque d'enthousiasme et de constance chez les Espagnols. — Faiblesse et anarchie de leurs troupes ; incapacité et présomption de leurs généraux. — Les chefs des grandes guérillas montrèrent seuls du talent et de l'énergie. — État des esprits à la fin de la guerre. — La délivrance de la Péninsule est due principalement à la bravoure de l'armée anglaise et au génie militaire de Wellington.

#### I

Les partisans des troupes irrégulières et des milices non soldées invoquent à l'appui de leur thèse la mémorable guerre de la Péninsule.

Il importe de faire une bonne fois justice des exagérations et des erreurs qui ont été répandues à ce sujet dans le public.

Les faits et les considérations que j'exposerai auront au moins le mérite de l'opportunité, dans un moment où



beaucoup de bons esprits se font illusion sur l'importance des armées de volontaires et de milices.

Les conclusions que j'en tirerai seront d'autant plus frappantes, qu'aucun pays ne se trouve dans de meilleures conditions que l'Espagne, pour soutenir une guerre de partisans. La configuration du sol, le climat, le caractère des habitants, les mœurs et les usages; tout y est favorable à ce genre de guerre. C'est à tel point que si, contrairement à ce qui est constaté, les armées de volontaires avaient obtenu les plus beaux résultats en Espagne, on n'en pourrait rien inférer pour la Belgique, qui n'a ni montagnes, ni torrents, ni retraites inexpugnables, ni ciel méridional, ni populations superstitieuses, obéissant à la voix des prêtres, ni paysans désœuvrés, bons marcheurs et sobres, habitués à vivre en plein air, aimant la vie nomade et toujours prêts à se lancer dans des entreprises aventureuses.

Une guerre de partisans peut réussir en Espagne, dans la Calabre, dans le Tyrol, en Suisse, au Mexique, et, en général, dans les pays où le sol et l'habitant se prêtent à ce genre de guerre; mais vouloir défendre ainsi la Belgique, l'Angleterre ou l'Allemagne, c'est aller au devant de la plus humiliante déception.

Au reste, il s'en faut bien que même en Espagne, cette terre classique des guérillas, les armées irrégulières aient joué le rôle important que leur attribue la naïve crédulité du public. Je n'aurai point de peine à le prouver.

Les volontaires espagnols étaient individuellement actifs, sobres, braves, animés de sentiments patriotiques; mais les corps formés de volontaires étaient, sous le rapport du commandement, de l'organisation, de l'équipement, de l'administration et de la discipline, trop inférieurs à l'armée française pour lutter contre elle en rase campagne.

Les officiers espagnols manquaient d'expérience, avaient

peu d'instruction et affectaient une si ridicule confiance dans leur mérite, qu'ils ne profitaient ni des conseils, ni des avertissements qu'on leur donnait; ils ne s'entendaient pas entre eux, ne jouissaient d'aucune autorité, et n'exerçaient pas la moindre influence sur leurs subordonnés. On ne peut leur contester le courage du soldat; mais comme chefs, ils ne montrèrent absolument aucune fermeté sur le champ de bataille. C'est ce qui explique qu'ils eurent comparativement bien moins de généraux tués ou blessés que les Français et les Anglais. Ils avaient tous, en matière de stratégie, les idées les plus fausses et les principes les plus erronés. Dans les circonstances difficiles, ils ne parlaient que d'*entourer l'ennemi*, manœuvre absurde, qui leur avait réussi par hasard à Baylen, et que depuis lors ils avaient érigée en système, malgré le terrible châtement de la campagne de 1809.

Ils ne voulurent jamais comprendre qu'ayant des troupes médiocres, ils devaient se contenter de la guerre de position et laisser aux Anglais les fatigues et les périls de la guerre active. Ne tenant nul compte des avertissements de Wellington, ils livraient à tout propos des batailles qui n'aboutissaient qu'à des désastres. Ces fréquentes humiliations ne les ramenèrent point à d'autres sentiments; ils acceptèrent leurs défaites avec résignation, et pour mettre leur amour-propre et leur conscience à l'aise, ils les attribuèrent tantôt à la trahison, tantôt à l'absence de cavalerie, tantôt à l'inaction des troupes anglaises, qui n'avaient garde, en effet, de seconder toutes leurs folles entreprises.

Enfin, ce qui ôtait aux généraux espagnols toute influence, c'est qu'ils se mêlaient à des intrigues politiques, dont le résultat ordinaire était de les rendre hostiles les uns aux autres. Les juntes les nommaient et les révoquaient avec aussi peu de justice que de discernement.

En 1809, la Romana accusa la junte centrale « d'accorder

des récompenses aux individus qui avaient le moins de connaissances militaires, et d'exclure des emplois publics les hommes de mérite et ceux qui aimaient véritablement le pays. »

Le comte Toreno corrobore ce témoignage dans les termes suivants : « En 1811, la régence, dont les choix furent souvent par trop ridicules, nomma gouverneur de Valence le marquis del Palacio, qui s'occupait beaucoup de processions et peu d'exercice, et déclarait inexpugnables les murs de la ville, quand il avait promené à l'entour l'image de Notre-Dame de *los desamparados* (1). »

Dans plusieurs de ses lettres, Wellington se plaint de ce que les généraux espagnols divulguaient tout ce qu'il leur confiait. Il cite entre autres ce fait, qu'ayant expliqué au général N... son projet d'attaquer Ciudad-Rodrigo, il fut très-étonné d'apprendre que cet officier en avait donné connaissance à des femmes espagnoles, bien que le secret fût dans cette opération la principale garantie du succès (2).

Les Espagnols montrèrent pendant la lutte plus de cruauté que de véritable bravoure. Trop souvent la ténacité de la vengeance leur tint lieu de cette intrépidité calme et persévérante, sans laquelle on ne fait rien de durable à la guerre. Il semble même qu'ils eurent plus de haine pour les Français que d'enthousiasme pour leur propre cause.

« Dans leur fol orgueil, dit M. Thiers, ils étaient incapables d'apprécier ce que valait l'armée française, et leur ignorance les sauvait du découragement. S'enfuyant presque sans se battre, ils souffraient peu, car il n'y a que les défaites fortement disputées qui soient profondément senties ; et ils étaient prêts à recommencer indéfiniment une guerre

---

(1) Tome IV, p. 306.

(2) *Despatches*, t. VIII, p. 159.

qui ne coûtait de désastres qu'aux villes, qui plaisait à leur activité, qui répondait à tous leurs sentiments religieux et patriotiques. »

Il y eut plusieurs époques où l'enthousiasme fit place au découragement, et la haine de l'étranger à un commencement d'entente avec le roi Joseph. Des témoignages irrécusables prouvent que la perte de la bataille de Rio-Seco, la détresse de Saragosse, les préparatifs de Moncey pour une seconde attaque contre Valence, le désordre des affaires, et par-dessus tout, la terreur et le dégoût inspirés par les excès de la populace, avaient produit un tel abattement, qu'une seule victoire eût suffi aux Français pour triompher complètement des forces morales et physiques de l'insurrection (1). Si la lutte continua malgré ces époques de crise, c'est que les efforts de l'Angleterre et les succès de son armée ranimèrent chaque fois les courages amollis et les espérances trompées. Sans doute les Espagnols en se révoltant, ouvrirent un vaste champ aux efforts de l'armée anglaise et présentèrent un point d'appui au levier qui devait ébranler le monde civilisé ; mais le génie qui présida à leur défense, le pouvoir qui les fit triompher vinrent d'ailleurs. Utiles seulement comme auxiliaires, ils ne déployèrent comme acteurs principaux, ni assez de sagesse, ni assez de courage et d'habileté pour résister à la force prodigieuse qui les assailait (2).

L'enthousiasme, même chez le peuple le plus impressionnable, ne saurait créer une résistance capable de lutter avec avantage contre des troupes régulières, parfaitement disciplinées. L'histoire de tous les temps et de tous les pays at-

---

(1) Le même fait se produisit après la campagne de Somo-Sierra et après la retraite de John Moore.

(2) NAPIER.

teste cette vérité ; mais nulle part elle ne reçut une plus éclatante confirmation que dans la Péninsule.

Après les troubles d'Aranjuez, après Baylen, après le départ de Napoléon et l'évacuation de Madrid, le peuple tout entier se leva dans un sublime élan de patriotisme ; le dernier jour de la domination française semblait arrivé : c'étaient une confiance, un délire universels ! Malheureusement, comme toutes les fortes émotions, celle-ci fut de courte durée et suivie d'une grande prostration morale et physique.

En Espagne et en Portugal, l'enthousiasme ne brilla que par éclairs. A peine la lutte fut-elle commencée, que la réaction se fit jour. C'est ce que prouve à l'évidence le témoignage des personnes les mieux renseignées.

Le 14 décembre 1808, M. Frère, agent de la Grande-Bretagne, sincère admirateur des Espagnols, écrivait de Mérida à John Moore : « L'extinction de l'enthousiasme » populaire dans ce pays et les moyens qui existent de le » faire renaître, nous entraîneraient dans une trop longue » discussion. »

Vers la même époque, le brigadier portugais Francisco de Paulo Leyte se plaignait au général Moore (1) de ce que « les Espagnols, après avoir promis beaucoup, ne faisaient » rien. »

Le fait est que sir John ne rencontra nulle part l'enthousiasme et l'appui sur lesquels il avait compté. S'adressant à son gouvernement : « Nous ne devons rien attendre des » habitants, disait-il. On ne peut se fier à eux : ils sont apa- » thiques, prompts à promettre, lents à agir ; ils reculent » lorsqu'il faut avancer ; ils n'ont aucune prévoyance, sont » insensibles à la honte de fuir devant l'ennemi, et refusent

---

(1) *Lettre* du 16 septembre 1808.

» toute assistance. Je suis forcé de leur laisser des munitions, des provisions et de l'argent; les armées espagnoles n'ont montré aucune résolution; le peuple n'a fait preuve d'aucun enthousiasme, d'aucune hardiesse, et je ne sais pourquoi on espérerait rencontrer chez lui, dans la suite, les vertus qu'il aurait dû montrer tout d'abord. »

Ce jugement fut corroboré par Wellington, après la campagne de Talavera, pendant laquelle il avait éprouvé toutes les difficultés et toutes les déceptions dont s'était plaint son prédécesseur. Il écrivit à ce sujet à son frère et au Ministre de la Guerre de longues lettres, que le passage suivant résume parfaitement :

« Notre position est pire ici qu'en pays ennemi... Jamais on n'a aussi mal agi avec une armée; nous ne sommes nullement aidés par les armées espagnoles... tout doit être fait par l'armée anglaise. »

Certaines provinces ne firent jamais aucun effort pour soutenir l'insurrection. Contreras raconte dans ses Mémoires qu'il avait l'habitude d'envoyer, dans les villages de la Galice qui devaient fournir un contingent de recrues, des colonnes mobiles, accompagnées d'un bourreau pour punir les réfractaires.

Souvent aussi la désertion se mit dans les troupes nationales. C'est ce que constate, notamment, un historien espagnol, membre des cortès à l'époque de la guerre : « Après la prise de Tarragone, dit le comte Toréno, le découragement gagna l'armée et les désertions devinrent nombreuses (1). » Les mémoires de Joseph signalent d'autres circonstances où la désertion serait devenue presque générale, si l'on avait eu de l'argent pour entretenir et payer les déserteurs.

---

(1) Tome IV, p. 146.

En Portugal, le recrutement fut toujours difficile, malgré la haine du peuple pour les Français : « On eut constamment sous les yeux, dit Napier, l'odieux spectacle d'hommes qu'on chargeait de chaînes pour les forcer à rejoindre les armées qui soutenaient la cause nationale (1).

Dans les Asturies, le peuple se montra jusqu'à la fin hostile aux Anglais. Sur d'autres points, les armes et les munitions envoyées par la Grande-Bretagne furent gaspillées, détournées de leur destination naturelle, ou même vendues à des marchands étrangers.

Dans les provinces du Centre, du Midi et de l'Est, la population finit même par prêter aide et assistance à l'usurpateur. Ainsi, après la bataille d'Ocana, les paysans de la Manche indiquèrent à la cavalerie française les routes qu'avaient prises les fuyards d'Arezaga. Ceux-ci furent rejoints et taillés en pièces (2).

Joseph avait une garde espagnole ; Suchet était parvenu à former en Catalogne un corps semblable, et Soult avait, en 1812, 6,000 *escopeteros* en campagne, et 30,000 gardes nationaux dans les postes fortifiés (3).

Toutes ces troupes, malgré leur origine, combattirent les partisans et les armées régulières d'Espagne avec plus de vigueur qu'elles n'en avaient déployé auparavant contre les armées du monarque intrus. Leur fidélité devint douteuse seulement lorsque la solde cessa d'être régulièrement payée. C'est ce que nous apprend la correspondance du roi Joseph : « Les Espagnols qui prennent du service,

---

(1) En 1814, les abus de la désertion furent tels, dans la cavalerie portugaise, qu'une division dut être supprimée, faute de cavaliers. — NAPIER, t. VIII, p. 388.

(2) Ce fait est attesté par Thiers, t. III, p. 466.

(3) Le comte Toréno constate que Soult, en Andalousie, et Suchet, à Valence, furent bien reçus par la population. — Tome IV, p. 282.

» écrivait-il, ne désertent plus ; tant qu'ils sont payés ,  
» l'opinion publique ne leur fait plus abandonner les dra-  
» peaux (1)..... Si j'avais reçu les secours qui  
» m'ont été promis, j'aurais 10,000 Espagnols au lieu de  
» 5,000 (2)... L'opinion est très-améliorée; avec quelques  
» millions, nous ferions des progrès prodigieux qui épar-  
» gneraient bien du sang et des peines par la suite. Toutes  
» les bandes demandent à entrer à mon service; elles  
» suivent le mouvement de l'opinion; mais je n'ai pas le  
» sou, etc. (3). »

Il est constaté (4), qu'avant la bataille de Salamanque, les cortès furent sur le point de traiter avec Joseph. La victoire décisive de Wellington mit seule obstacle à cet arrangement, qui aurait terminé la guerre. Après l'échec de Burgos, l'esprit public se modifia de nouveau dans un sens favorable à la France; Joseph écrivit de Valladolid, en 1813, au Ministre Clarke (5). « Les nouvelles du Midi sont on ne peut plus  
» avantageuses. Le parti anglais a le dessous, et les troupes  
» de l'insurrection se désorganisent. »

Une déclaration importante pour l'histoire est venue cor-

---

(1) Lettre du 24 février 1811, à Berthier.

(2) Lettre du 28 juillet 1811, à Napoléon.

(3) Lettre du 10 août 1811, à Berthier.

(4) Le fait des négociations avec les cortès est nié par le comte Toréno, mais confirmé par Thibaudeau (chap. LXXXIII) et par le général Hugo, dernier commandant de Madrid. Celui-ci prétend en outre dans ses *Mémoires*, que, peu avant le départ de Joseph, il avait reçu des propositions d'après lesquelles un corps entier de troupes espagnoles (celui de del Parque) offrait de passer sous les drapeaux du roi. Toréno lui-même reconnaît que Joseph, après son retour de Paris, découragé et indisposé contre son frère, voulut transiger avec les cortès, et qu'il envoya, à cet effet, à Cadix, Thomas de la Pena, qui s'aboucha avec la régence. Seulement, il ajoute que la régence écarta les offres de ce personnage, sans même en informer les cortès. A cette affirmation, Belmas oppose le fait, rapporté, d'ailleurs, par Napier, qu'au commencement de 1812, les cortès envoyèrent à Madrid des commissaires pour traiter avec Joseph. Les *Mémoires* du roi ne nous ont fourni aucune preuve de ce fait; cependant plusieurs lettres de ce recueil permettent de le considérer comme probable.

(5) Lettre du 10 août.



roborer ces faits : le 16 janvier 1834, Joseph reçut à Londres la visite de *Mina*. Ce célèbre partisan lui assura qu'en 1812, l'Infantado, Ballesteros, Montijo et lui auraient reconnu l'autorité du monarque, si l'empereur eût consenti à retirer les troupes françaises. « Il prétendit, en outre, qu'à » la même époque, le roi avait entièrement conquis l'opinion » de l'*Impecinado*, qui était prêt à faire cause commune » avec eux (1). »

On sait que les bandes insurrectionnelles furent en grande partie armées, équipées, entretenues (2) par l'Angleterre. Les sacrifices énormes qu'elle s'imposa de ce chef (3), comparés aux sacrifices minimes que les Espagnols et les Portugais firent pour le soutien de leur propre cause (4), prouvent que certains auteurs ont trop exalté l'enthousiasme des habitants de la Péninsule. Le fait suivant, au surplus, donnera

---

(1) *Mémoires de Joseph*, t. X, pp. 240 et 241.

(2) « Jusqu'à la fin de la guerre, les armées espagnoles furent payées en grande partie avec les subsides de l'Angleterre. » — *NAPIER*, t. XI, p. 62. (Voir aussi la lettre du 23 juillet 1813 de Wellington au comte Bathurst.

(3) Elle payait non-seulement ce qui était nécessaire à ses propres soldats, mais elle devait encore fournir des armes, des munitions, des habits, des secours en argent et jusqu'à du pain aux troupes indigènes.

Un historien espagnol, le comte de Toréno, constate que Wellington paya depuis l'ouverture de la campagne de 1813, jusqu'à la fin de celle de 1814, deux millions de réaux par mois à la quatrième armée espagnole, pour solde et autres dépenses de même espèce : « Des secours particuliers, dit-il, furent également avancés aux divisions » Morillo, d'Espagne et Julian Sanchez qui, bien qu'appartenant à cette armée (la quatrième, sous Freyre), guerroyaient séparément et d'habitude auprès des troupes » anglaises. » — Tome V, p. 454.

En 1814, Wellington fournit, en outre, à la quatrième armée des vivres et autres ressources (Comte de Toréno, t. V, p. 455), et à la troisième armée (appelée *armée de France*) un secours de 6,000,000 de réaux et de 6,000 habillements.

L'insuffisance des ressources du gouvernement espagnol tenait à la négligence et aux vices de l'administration publique « qui, toujours mal entendue en ses diverses branches, ne s'était pas améliorée à la fin de la guerre. » — (Comte Toréno, t. V, p. 377.)

(4) Encore faut-il retrancher de ces sommes l'argent fourni par les colonies, et surtout par la Nouvelle-Espagne : « Les naturels de l'Amérique, dit Toréno (t. II, p. 269), envoyèrent plus de 280 millions de réaux au gouvernement de la junte centrale, dans le cours de l'année 1809. »

l'exacte mesure de cet enthousiasme : l'Espagne, après l'affaire de Baylen, dans le plus beau moment de l'insurrection, put à peine réunir une armée de 100,000 hommes (1). Dans quelques circonstances même, le chiffre des citoyens armés pour la cause de l'indépendance n'excéda pas le tiers de ce nombre. En 1813, il fut un moment de 160,000 (guérillas comprises); mais de cette armée, le tiers au plus était en état de servir utilement, et encore, ce tiers eût-il été souvent sans solde, sans vivres et sans vêtements, si Wellington n'y avait pourvu au moyen des subsides et des ressources de l'Angleterre (2). Évidemment, si l'enthousiasme avait été aussi général qu'on l'a prétendu, ou s'il ne s'était pas évaporé en vaines déclamations, en fanfaronnades ridicules, il n'eût pas été difficile de réunir et d'entretenir dans la Péninsule une armée régulière d'un demi-million d'hommes (3).

En réalité, ce « sublime enthousiasme » n'existait que dans les proclamations.

Les troupes insurrectionnelles, déjà faibles par le nombre, étaient plus faibles encore par leur mauvaise organisation, le manque de discipline, le défaut d'expérience des officiers, le désordre et la confusion qui régnaient dans toutes les branches du service. Les chefs n'avaient aucun prestige et n'inspiraient aucune confiance à leurs subordonnés. Élus

---

(1) C'est le chiffre le plus élevé; car, d'après Jones, « à aucune époque de la guerre, l'Espagne n'eut plus de 50,000 hommes complètement équipés. » — Tome I, p. 47.

Vers la fin de la campagne, l'effectif des troupes régulières et des guérillas ne s'élevait, d'après les calculs de Wellington, qu'à 160,000 hommes. — *Despatches*, t. X, p. 415. — Cette évaluation a été confirmée en quelque sorte par le gouvernement espagnol, qui, dans le projet de budget de 1814, estimait la force de l'armée approximativement à 150,000 fantassins et 12,000 chevaux, et la dépense à 560,000,000 de réaux.

(2) *Wellington à Bathurst*, 25 juillet 1813.

(3) Avec un système de recrutement ordinaire, on serait arrivé à ce chiffre : il ne fallait pour cela ni levée en masse, ni contingent exceptionnel.

et destitués par les juntes ; jaloux les uns des autres et sans cesse en butte à l'hostilité des partis ; trop vains pour accepter de bons conseils ; trop ambitieux pour obéir à une volonté générale, ils suivaient tantôt leur propre impulsion, tantôt celle des hommes politiques dont ils dépendaient. La machine militaire aboutit ainsi où elle devait aboutir, à une ruine totale et sans remède. « Après chaque défaite, les généraux s'accusaient mutuellement de n'avoir pas réussi (1). » Témoin les querelles des principaux chefs après l'affaire de Tarançon, — celles de Venegas et du duc del Infantado après Uclès, — celles de Castanos et de Palafox après Tudela, — celles de Blake et de Cuesta après Rio-Seco, etc., etc. Dès la fin de 1809, la guerre aurait cessé en Espagne, si les Anglais n'avaient eu les moyens et la volonté de la continuer.

Les forces insurrectionnelles auraient pu être employées avec succès dans les postes fortifiés, et fournir ainsi d'utiles auxiliaires à l'armée anglaise ; mieux organisées, elles auraient pu même, à la longue, devenir propres à la guerre de campagne. Mais la sottise et la vanité des généraux indigènes ne permirent pas d'obtenir ce résultat. Il fallait à tout prix livrer des batailles, faire de grandes manœuvres, envelopper l'ennemi (2). On sait ce qu'il en avint. Napoléon d'abord, et ses généraux ensuite écrasèrent l'un après l'autre tous les corps espagnols ; à la fin, ces corps durent céder le terrain aux Anglais pour la guerre de campagne, et aux guérillas pour la guerre de partisans. Rio-Seco, Somo-Sierra, Santa-Cruz, Tudela, Epinosa, Almonacid, Cardadeu, Uclès,

---

(1) *Touano*, t. II, p. 213.

(2) Envelopper l'armée française était le projet favori des généraux espagnols : preuve suffisante de leur profonde ignorance de l'art de la guerre.

Valls, Albacon, Gevora (1), Medellin (2), Ciudad-Real, Salinas, Puelo (3), Falces, Belchite (4) et plusieurs autres batailles, les unes désastreuses, les autres désastreuses et honteuses à la fois, sont des témoignages irrécusables de la faiblesse, disons le mot, de la nullité des armées régulières d'Espagne.

Ce jugement, quoique appuyé sur des faits, nous aurait paru trop sévère, s'il n'avait été confirmé par le témoignage de John Moore, de Wellington, de Napoléon, des généraux français et des officiers espagnols eux-mêmes.

« Toute la masse des forces insurrectionnelles, dit Napoléon (dans une note écrite le 30 août 1808), n'est pas capable de battre 25,000 Français dans une position convenable. »

Plus explicite encore, Berthier écrivit à Joseph, le 31 janvier 1810 : « L'empereur considère qu'il n'y a de dangereux en Espagne que les Anglais ; le reste n'est que de la canaille qui ne peut jamais tenir en campagne (5). »

---

(1) Bataille qui, au témoignage de Toréno, fut « ignominieusement » perdue. — Tome IV, p. 22.

(2) A Medellin, les Espagnols se battirent bien au commencement de la journée; « mais à la fin, dit le comte Toréno, ce n'était plus qu'une multitude débandée. » — Tome II, p. 289.

(3) Au combat de Puelo, livré dans les Asturies le 19 mars 1811, 5,000 Espagnols se débandèrent, quand ils apprirent que leur chef, don Pedro de la Barsena, avait été blessé au talon. — Toréno, t. IV, p. 90.

(4) Voici un fait pris au hasard et qui ne paraîtra pas suspect, ayant été rapporté par un des hommes les plus favorables à la cause espagnole.

Il s'agit de la bataille de Belchite. « Au bout d'un instant, dit le comte Toréno, l'éclat de deux ou trois obus, dont l'un était tombé au milieu d'un régiment, jeta l'épouvante dans une partie de nos troupes, intimida les autres, et il se répandit de rang en rang une terreur panique qui entraîna malgré eux jusqu'aux plus résolus. » — Tome III, p. 24.

« A Almonacid, dit le même auteur, la cavalerie chargeait, et la victoire semblait se prononcer de notre côté, lorsque l'officier qui la commandait, le vicomte de Zolina, homme d'une grande superstition, malgré son courage, eut son cheval tué; il s'arrêta à l'instant même, prenant la mort de cet animal pour un avertissement. Cet acte puéril amena la déroute, qui fut un véritable *saave qui peut*. » — Tome III, p. 58.

(5) *Mémoires de Joseph*, t. IV, p. 86.

Le maréchal Marmont exprime en d'autres termes la même opinion : « Les armées espagnoles n'ont rien fait de bien nulle part, excepté dans la défense des places (1). »

« Une considération des plus graves, dit Wellington, » c'est la conduite constamment honteuse des Espagnols » devant l'ennemi. Nous n'entendons jamais parler en Angleterre de leurs défaites et de leurs fautes, et, ici, des » officiers espagnols m'ont cité une vingtaine d'affaires du » genre de celle d'Arzobispo, dont on n'a, je crois, publié » aucun détail. A la bataille de Talavera, où les Espagnols » n'ont presque pas donné, des corps entiers ont jeté » leurs armes et se sont enfuis, bien qu'ils ne fussent » ni attaqués ni menacés. Dans leur fuite, ces lâches soldats ravageaient tout ; ils pillaient même les bagages de » l'armée anglaise, bravement engagée pour le soutien de » leur cause (2). »

Vers la même époque : « Je ne vous conseille pas, écrivait » le duc à lord Castlereagh, de vous mêler aujourd'hui de » leurs opérations... Ce sont de vrais enfants dans l'art de » la guerre ; ils ne savent qu'aller en avant, s'enfuir et se » rassembler de nouveau, comme dans l'état de la nature (3). »

---

(1) *Mémoires du duc de Raguse*, t. IV, p. 86.

Voici, sur l'armée espagnole, l'opinion du général anglais Picton : « The Spaniards instead of being of any service to us in our operations, are a perfect dead weight, and do nothing but run away and plunder. We should do much better without these vapouring poltroon rascals, whose irregular conduct will indispose every one towards us... » *Letter to M. Marryat in H. B. Robinson's memoirs of Picton*,

(2) Cité par Napier, t. IV, p. 464. Dans sa *lettre* du 26 août 1809, à lord Castlereagh, Wellington dit que, le 27 au soir, 2,000 Espagnols se sauvèrent du champ de bataille, où cependant ils ne furent ni attaqués, ni menacés d'une attaque; qu'ils s'effrayèrent du bruit de leur propre feu (they were frightened only by the noise of their own fire); qu'ils laissèrent leurs armes et leurs accoutrements sur le terrain; que les officiers s'enfuirent avec les soldats, et que tous ensemble pillèrent les bagages de l'armée anglaise, qui avaient été envoyés sur les derrières.

(3) *Lettre* du 25 août 1809.

En 1812, rendant compte du mouvement offensif exécuté par Clausel après Salamanque, et du siège d'Astorga, entrepris par les Espagnols de Castanos : « Il est peu » encourageant, dit-il, de voir que la meilleure armée » espagnole ne peut pas même tenir tête aux débris des » troupes battues de Marmont; — qu'en deux mois de » temps et plus qu'elle est devant Astorga, elle n'a pu » ouvrir la brèche, et qu'il faut encore et toujours que les » troupes anglaises fassent tout ce qu'il y a d'important à » faire. »

« Les Espagnols, ajoute Napier, quoique arrivés à la cinquième année de la guerre de l'indépendance, étaient encore tels que John Moore les avait décrits : *sans armée, sans gouvernement, sans général* (1) ! »

Une partie de ces faits sont confirmés par le témoignage des généraux espagnols eux-mêmes.

Le duc d'Albuquerque dit, sans la moindre périphrase, à propos de l'armée de Cuesta, avec laquelle il avait fait la campagne de 1809 :

« Dans nos marches, nous nous arrêtons pour nous reposer » comme un troupeau de moutons, sans prendre aucune position; puis, nous nous remettons en route comme des » pèlerins, sans faire aucune attention aux distances, à » l'ordre ou à la formation (2). »

Le général Blake avec la même franchise rendit compte, dans les termes suivants, de la confusion qui se manifesta à Belchite, après l'attaque de Suchet : « Un régiment céda sans » tirer un coup de fusil; il fut suivi d'un second, puis d'un » troisième; tous s'enfuirent avant d'avoir déchargé un » canon : en quelques instants, la position fut évacuée.

---

(1) Tome IX, p. 319.

(2) Extrait d'une lettre citée par SHÉNER, t. I, p. 271.

» Ainsi, généraux et officiers, nous fûmes abandonnés sans  
» pouvoir rallier un noyau de troupes en état de faire quel-  
» que résistance; j'eus la mortification de voir l'armée se  
» disperser devant un seul corps français, abandonnant  
» ses bagages, jetant ses armes et même ses habits; nous  
» ne pûmes profiter des points les plus forts, car nous  
» n'avions pas 200 hommes pour faire tête à une atta-  
» que. »

La déroute des volontaires de la Romana, attaqués en 1809 par la cavalerie de Ney, fit dire à leur commandant : « Je ne sais en quoi consiste ce patriotisme si hautement vanté : le moindre revers, le moindre échec abat les Espagnols ; ils ne songent qu'à se sauver, au risque de sacrifier la patrie et de compromettre leur général. »

Copons, dont l'armée agissait en Catalogne, avait un chef d'état-major nommé Cabanes, qui écrivait au général Murray, en 1813 : « Nous avons de bons soldats, mais sans discipline ni subordination, manquant de vêtements, d'artillerie, de munitions, de magasins, d'argent et de moyens de transport. »

Copons lui-même déclara que ses troupes n'étaient pas en état de combattre en rase campagne (1).

Parmi les généraux français, il n'en est guère qu'un seul qui ait jugé favorablement les armées espagnoles ; c'est Gouvion Saint-Cyr ; mais l'opinion de ce maréchal, ennemi secret de l'Empereur, et qui, en outre, cherchait à donner du relief à ses moindres actions en prodiguant des éloges à ses adversaires, doit être acceptée avec défiance, et particulièrement dans le cas dont il s'agit.

Ce n'est pas, du reste, sur un fait isolé qu'il faut juger

---

(1) NAPIER, t. XI, p. 15.

les volontaires espagnols, car s'ils commirent un grand nombre d'actions déplorables, honteuses, ils montrèrent aussi dans quelques circonstances une bravoure et une audace remarquables. Nous citerons comme très-honorables pour eux, sous certains rapports, le combat d'Alcanitz (1809), soutenu par le général Blake, contre une partie de l'armée de Suchet; — celui qui préluda à la bataille d'Epinosa; — celui de Tudela, où ils firent preuve de beaucoup de courage, et ne furent battus que par la faute de leurs généraux.

A Rio-Seco, à Almonacid, à Sagonte, à Medellin, les Espagnols se comportèrent bien au début de l'action, mais la fin ne répondit en aucune façon au commencement. Les troupes de del Parque firent bonne contenance à Tamamès (1809), où elles repoussèrent une attaque, du reste, mal combinée du général Marchand; celles d'Areizaga montrèrent à Ocana de l'élan, mais peu de fermeté (1). O'Donnel fit preuve de résolution et de talent à Margalef (1810), et son armée s'y comporta vaillamment. On doit citer encore avec éloge le combat livré en 1813 par les Espagnols, à Ordal, contre un détachement de l'armée de Suchet; celui de Castalla, où les Espagnols et les Anglais, conduits par George Murray, repoussèrent le duc d'Albuféra; enfin la plupart des rencontres qui eurent lieu dans l'intervalle des batailles de Salamanque et de Toulouse, sous l'impulsion immédiate de Wellington, et en présence de l'armée anglaise.

Toutefois ces actions isolées n'exercèrent aucune influence sur l'ensemble des opérations, et l'on ne peut véritable-

---

(1) La cavalerie et l'aile gauche se retirèrent sans avoir donné. Les Espagnols étaient, d'ailleurs, deux contre un dans cette bataille.



ment appeler bonnes troupes celles qui se battent bien un jour, et se débandent le lendemain au premier coup de feu.

Dans les places fortes, la conduite des Espagnols fut tantôt d'une remarquable vigueur, et tantôt d'une mollesse excessive ; on n'attribuerait jamais à la même nation les défenses de Saragosse et de Gironne, et celles de Tarragone, de Valence (1), de Mont-Serrat, de Badajoz, de Tortose, de Penicola, du fort San-Felipe et de Murviédro.

Les troupes portugaises qui, par leur solidité et leur bravoure, rivalisèrent à la fin de la guerre avec celles de l'armée britannique, seraient restées au niveau des armées espagnoles, si Wellington n'avait organisé, discipliné ces troupes et mis à leur tête des officiers anglais. Les premiers corps de volontaires portugais que le Duc rencontra dans la Péninsule avaient, comme force agissante, la même valeur que les corps espagnols. Ainsi à Braga, l'explosion d'une seule pièce d'artillerie suffit pour mettre en désordre la petite armée de Freyre ; cette armée se jeta ensuite dans la ville, et commit des excès horribles. Freyre, accusé de trahison (ressource habituelle des soldats qui ont besoin de faire absoudre leur lâcheté), fut massacré dans les rues, au moment même où l'armée de Soult était en vue de la place.

Quant aux *ordenanzas* et aux milices portugaises, dont le général anglais se servit dans quelques-unes de ses expéditions, elles n'eurent jamais la moindre consistance. C'est ce qu'atteste notamment l'extrait suivant d'une lettre de Wellington à lord Liverpool : « Il y a encore avec nous divers

---

(1) Nous voulons parler du siège de 1812 et non de celui de 1808, qui fut beaucoup plus honorable pour les Espagnols.

« A Tarragone, plusieurs colonels et autres officiers feignant d'être malades ou même ne colorant leur lâcheté d'aucun prétexte, avaient quitté la ville, abandonnant le commandement des régiments ou des bataillons à leurs inférieurs. » — НАПИКА, t. VII, p. 110 et 115.

» corps de milice, infanterie et artillerie, mais c'est à tort  
» que j'espérerais et que je ferais espérer à Votre Seigneurie  
» que nous pourrions retirer quelque avantage de leur assis-  
» tance dans une opération offensive contre l'ennemi (1). »

Si les circonstances avaient permis à Wellington d'organiser une armée régulière en Espagne (2), il aurait, sans doute, obtenu des résultats analogues à ceux qu'obtint l'armée portugaise ; mais ni les soldats, ni les généraux, ni les autorités espagnoles, n'eussent souffert qu'un général anglais mit de l'ordre et de la discipline dans leurs bandes irrégulières.

« Je suis tout à fait convaincu, dit Wellington, que les  
» officiers espagnols préféreraient se soumettre à la France  
» plutôt que de consentir à nous donner la moindre autorité  
» sur leurs troupes... Ils ne conviendront jamais, d'ailleurs,  
» que nos officiers en savent plus qu'eux (3). »

Le gouvernement encourageait cette forfanterie, en exalant à tout propos la valeur de ses troupes et l'importance de leurs services.

Le même reproche doit être adressé aux cortès ; cependant, vaincues à la fin par l'évidence, elles se décidèrent à offrir à Wellington le commandement en chef de leurs armées. Le

---

(1) *Lettre* du 3 novembre 1810.

(2) NAPIER affirme que le gouvernement anglais avait offert, dans les premières années, de prendre à sa solde des troupes espagnoles, mais que cette offre demeura sans effet, parce que la régence exigea 3 millions de livres sterling par an, outre les armes et l'habillement.

(3) *Despatches*, t. VIII, p. 237. Dans une autre *lettre*, t. VIII, p. 309, Wellington exprime l'opinion que les officiers anglais ne sont bons que pour autant qu'ils sont tenus sous une autorité sévère, et qu'à cause de cela ils n'auraient pas fait dans l'armée espagnole le bien qu'on en attendait. Enfin, dans une 3<sup>e</sup> *lettre* (t. IX, p. 112), il avoue qu'alors même que pour parer à cet inconvénient, on lui donnerait le commandement de l'armée espagnole, les officiers anglais, en prenant la place des nationaux, dégoûteraient ceux-ci et diminueraient l'enthousiasme contre la France, entretenu principalement par les officiers (qui craignaient de perdre leurs emplois sous le régime impérial).

général anglais, malgré sa répugnance, plusieurs fois exprimée (1), accepta ce dangereux honneur.

C'était au moment où la campagne de 1812 allait s'ouvrir. Wellington employa le peu de temps qui lui restait à améliorer l'organisation et la discipline des troupes. Le succès qu'il obtint, en dépit des entraves de toute espèce que lui suscitèrent le gouvernement et les généraux espagnols, atteste que la résolution des cortès, prise au début de la guerre, aurait produit d'immenses résultats. En effet, c'est seulement à partir de ce moment que nous voyons les troupes espagnoles montrer quelque opiniâtreté sur le champ de bataille. A Salamanque, les corps d'España et de Julian Sanchez se conduisirent de façon à mériter une mention honorable dans le rapport du général en chef. A Vittoria, Hill se montra satisfait de l'appui qu'il avait reçu du général Morillo (2), et à Sauroren, Wellington loua hautement la conduite des régiments de del Principe et de Pravia (3). Dans la défense de San-Martial, la bravoure et la fermeté des Espagnols furent plus remarquables encore ; le général en chef, dans son rapport à lord Bathurst, les combla d'éloges (4). A l'occasion du passage de la Bidassoa, il leur témoigna de nouveau sa satisfaction dans les termes suivants (5) : « Les » troupes espagnoles, sous les ordres de don Freyre, se sont

---

(1) « Je considère des troupes qui n'ont ni pain, ni nourriture, ni discipline, comme dangereuses seulement pour leurs amis, quand elles sont réunies en grandes masses. Jamais je ne commanderai volontairement des troupes qui ne peuvent et ne veulent pas obéir ; et c'est pourquoi je ne désire pas la moindre autorité sur les troupes espagnoles. » — *Despatches*, t. IX, p. 112.

(2) On lit dans le *Rapport* de Wellington sur la bataille de Vittoria : « Le lieutenant général Hill parle avec le plus grand éloge de la conduite du général Morillo et des troupes espagnoles sous ses ordres. »

(3) Voir sa *lettre* du 1<sup>er</sup> août 1813, à lord Bathurst.

(4) On lit dans ce *Rapport*, du 2 septembre 1813 : « La conduite des Espagnols dans cette circonstance a égalé celle des meilleures troupes que j'aie vues sur un champ de bataille. »

(5) *Rapport au comte Bathurst*, 9 octobre 1813.

» admirablement conduites. Elles ont tourné et enlevé les » retranchements de l'ennemi sur les collines avec beaucoup » d'habileté et de courage. » La division Morillo obtint une nouvelle mention honorable pour l'attaque de Helette (1). Enfin, quoique moins brillante, on peut encore citer avec éloge la conduite des corps espagnols à la bataille de Toulouse (2). Il ne faut pas oublier toutefois que, dans ces diverses circonstances, les Espagnols furent soutenus et encouragés par les troupes anglaises. Livrées à elles-mêmes, ou placées sous les ordres d'un commandant en chef espagnol, elles se seraient, sans doute, moins bien comportées.

L'insuffisance des armées nationales se trouvait aggravée encore par le défaut d'expérience et de talent de leurs généraux. Si l'on en excepte Castanos, Reding, Albuquerque et la Romana, qui firent preuve d'une certaine habileté, tous les autres étaient, ou complètement nuls, ou propres seulement à la guerre de partisans. Ils n'exerçaient aucune influence sur leurs troupes et ne parvenaient pas même à se mettre d'accord. Leurs dissensions, bien plus que leur inaptitude, furent cause des nombreux désastres qu'ils essayèrent. Les querelles de Blake et de Cuesta amenèrent en grande partie la déroute de Rio-Seco (3), — les interminables discussions de Palafox et de Castanos aboutirent à l'échec de Tudela, — et la rivalité de Cartaojal et du duc d'Albuquerque exerça une influence décisive sur le résultat de la bataille de Ciudad-Real (4).

Wellington eut souvent à se plaindre des effets de la zizanie et de l'ignorante présomption des chefs espagnols.

---

(1) *Rapport au comte Bathurst*, 20 février 1814.

(2) Voir le *Rapport* du 12 avril 1814, au comte Bathurst.

(3) *Tonéno*, t. I, p. 353.

(4) *Tonéno*, t. II, 281.

Dans la campagne de Talavera, Cuesta fut pour lui un embarras plutôt qu'un appui. Il ne comprenait pas les ordres ou ne voulait pas les exécuter. Pour ne citer qu'un seul fait, il abandonna les défilés de Banos, qu'il avait promis de garder, et permit à Soult de déboucher par Placencia sur le flanc de la ligne d'opérations de l'armée anglaise.

Tout aussi coupable fut la conduite de Jose de Imar, gouverneur de Badajoz, qui se rendit au moment où Wellington lui donnait avis que les secours étaient en marche. D'autre part, Mendizabal n'observa aucune des précautions qui lui avaient été indiquées pour couvrir la place, et Ballesteros, moitié par sa faute, moitié par celle de la junte, exécuta si mal le plan convenu, que Wellington fut obligé de détacher Beresford sur la Guadiana, et de livrer avec une partie seulement de ses forces la bataille de Fuentes d'Onoro, où il faillit être battu.

A Barrosa, le général espagnol de la Pena laissa Graham exposé aux coups de Victor, quand il lui eût été si facile de venir à son secours et de repousser les Français (1).

Après Salamanque, le général d'España retira la garnison d'Alba de Tormès sans en informer lord Wellington, qui perdit ainsi l'occasion de couper la retraite aux deux tiers de l'armée de Clausel.

Enfin l'obstination de Morillo à ne pas sévir contre les pillards obligea le duc à renvoyer l'armée de ce général derrière les Pyrénées, et à livrer la bataille d'Orthez avec des forces insuffisantes.

Voilà comment les généraux indigènes vinrent en aide à

---

(1) Cette indigne conduite n'empêcha pas la régence de Cadix de conférer à de la Pena la grand'croix de Charles III, ni les cortès d'honorer ce général d'une approbation publique, excessivement injurieuse pour Graham, qui seul avait fait son devoir, et de la manière la plus admirable. (Voir *Tonéno*, t. IV, p. 36 et 37.)

l'armée anglaise, qu'ils affectaient cependant de traiter avec tant de hauteur (1). Le fait est que la guerre d'Espagne ne produisit pas un seul officier, ni un seul homme d'État hors ligne (2) : « Rien, dit Napier, ne prouve mieux la nature hétérogène des sentiments et des intérêts des habitants de la Péninsule que ce dernier fait, qui ne saurait être attribué à un manque de talent, car l'esprit du peuple espagnol est évidemment prompt, ardent et plein de vigueur. Mais il n'y avait aucun intérêt assez fort pour servir de lien entre tous, et dont un homme habile pût se prévaloir pour influencer de fortes masses. Les personnes douées de quelque sagacité virent tout d'abord que, semblable à un arbrisseau agité par la tempête, et qui laisse voir à travers son épais feuillage quelques tiges divisées, la révolution espagnole n'offrait aucune prise à l'ambition d'un génie dominateur, s'il s'en trouvait de tels en Espagne. Il était clair que cette cause aurait le dessous, si l'Angleterre ne la soutenait pas. »

Les seuls hommes qui montrèrent du talent et de l'énergie furent les chefs des grandes guérillas, parmi lesquels il faut distinguer O'Donnel, Juan Martin, Rovera, Julian Sanchez, Mina et Longa (3). Les chefs des petites bandes n'étaient en

---

(1) Nous ne citons que les faits principaux. Que serait-ce si nous voulions rappeler les petites tracasseries journalières ! Blake refusant, après Albuera, de prêter des hommes à Beresford pour l'aider à transporter les blessés (NAPIER, t. II, p. 361) ; — les soldats de Cuesta pillant les bagages des Anglais, la veille de Talavera, — et Cuesta lui-même leur laissant dépouiller et massacrer les braves soldats de Wellington, couchés et mutilés sur le champ de bataille, etc., etc.

(2) Wellington constate dans une de ses lettres, écrite en septembre 1812, que ses rapports avec le peuple espagnol, depuis le commencement de la révolution, ne lui avaient pas fait découvrir un seul homme capable, tandis qu'il en avait trouvé plusieurs parmi les Portugais. — NAPIER, t. IX, p. 327.

Voir également la *lettre* du 22 septembre 1809 où le duc écrit au marquis Wellesley : « L'Espagne manque réellement d'hommes d'une capacité même ordinaire qui prennent en main les rênes du gouvernement. »

(3) Julian Sanchez explorait la Vieille-Castille et le royaume de Léon ; — Longa, une

général que des malfaiteurs ou des patriotes remarquables seulement par leur férocité.

Le système de guerre appuyé sur ces bandes, système auquel les Espagnols se montrèrent toujours enclins, prit naissance en 1809, dans la zone comprise entre l'Èbre et la frontière française. On dit que la Romana fut le promoteur ou du moins le premier organisateur de ce système. Il s'étendit bientôt sur toute l'Espagne, grâce au mécontentement que produisit le décret sur les gouvernements séparés, et l'annonce du prochain morcellement du territoire. Le ministère anglais se montra de prime abord favorable à l'organisation des partisans, et il l'encouragea de tous ses moyens, parce qu'elle était moins dispendieuse que le système des troupes nationales réglées, et peut-être aussi parce que les partisans, conduits par les prêtres et les nobles, étaient plus franchement opposés au régime impérial, dont la bourgeoisie, avec ses idées démocratiques, aurait fini par s'arranger beaucoup mieux que de l'ancien régime théocratique.

Wellington ne partageait pas cet enthousiasme pour les guérillas, parce qu'il ne voyait de garantie que dans une force régulièrement organisée, disciplinée, entretenue, et qu'il répugnait par caractère à l'emploi des moyens barbares auxquels ces bandes avaient recours, et qui seuls, du reste, pouvaient les rendre utiles à l'insurrection. Il s'en servit néan-

---

partie de la Biscaye et le haut Aragon; — Espoz-y-Mina, la Navarre et la route de Bayonne à Burgos; — Portier et Barcena, les Asturies; — Montana, le royaume de Léon; — Juan Martin, dit l'*Impecinado*, la Nouvelle-Castille; — El-Pastor, la Castille. Les autres chefs plus ou moins célèbres étaient : El-Medico, Francesquito, El-Manco, El-Cocerino, El-Capucino et l'Abuelo.

« Mina et Longa commandaient à des armées de 6,000 à 8,000 hommes avec l'habileté de tacticiens consommés. Favorisés par la configuration du terrain et par les connaissances locales qu'ils avaient d'un pays aussi accidenté, ces chefs firent quelquefois pendant des mois entiers, pour tromper la poursuite de plusieurs corps français, des manœuvres que n'auraient peut-être pas désavouées les généraux les plus célèbres. »  
*Victoires et conquêtes*, t. XXI, p. 468.

moins dans certaines circonstances comme pis aller ; mais jamais il ne combina ses opérations de manière à rendre leur concours décisif.

Au surplus, tous les partisans n'étaient pas des citoyens animés du noble désir de venger la patrie ; un grand nombre n'avaient d'autre but que de piller leurs compatriotes et de vivre à la façon des brigands. Ceux-là étaient la terreur des villes et des campagnes. Ils faisaient plus de mal aux Espagnols qu'aux Français ; aussi n'était-il pas rare de voir les paysans se joindre aux colonnes mobiles de l'ennemi pour leur donner la chasse. Le colonel Jones affirme qu'en 1812, Wellington reçut de nombreuses adresses de la part des habitants, réclamant l'appui de la cavalerie anglaise « pour délivrer le pays des bandes de guérillas, dont ils représentaient les exigences comme plus vexatoires que celles des Français » (1). Sydenham, témoin des excès de tout genre commis par les bandes armées qui entrèrent dans Burgos à la suite de l'armée de Wellington, n'hésite pas à dire « que les guérillas ne valaient pas mieux que les Tartares et les Cosaques de la Kischack, ou que les hordes zagataies. » Napier porte sur ces troupes un jugement non moins sévère, et qui cependant n'a rien d'exagéré : « Le système des guérillas, dit-il, fatiguait les Français, mais sans les affamer, tandis qu'il fatiguait le peuple et le faisait mourir de faim. La plupart de ces chefs de bande, outre le pillage auquel ils se livraient, massacraient les prisonniers et les trainards, pour faire retomber la colère des Français sur un village ou un district dont ils avaient à tirer vengeance, au sujet de prétendus affronts ou de simples querelles (2). »

Au reste, les guérillas étaient bien moins nombreux qu'on

---

(1) Tome II, p. 45.

(2) Tome IX, p. 36.



le croit généralement. Leur effectif ne s'est jamais élevé à plus de 30,000 hommes (1), dont un tiers était des déserteurs anglais et français. Cet effectif suivait les oscillations de l'esprit public : quand Wellington battait en retraite, les guérillas disparaissaient ; quand il remportait une victoire, de nouvelles bandes se formaient.

Après Salamanque et surtout en 1813, l'organisation des bandes reprit faveur. Celles de la Navarre et de la Biscaye surtout devinrent nombreuses et disciplinées. « L'esprit public, dans ces provinces, changea à tel point, que les pères envoyèrent leurs fils se joindre aux bandes qui, jusqu'alors, avaient été composées uniquement de voleurs et de déserteurs (2). »

Ce ne sont donc pas les guérillas qui ont fait les succès de Wellington, mais bien les succès de Wellington qui ont développé la force et l'importance des guérillas. Au surplus, dans les campagnes de 1813 et de 1814, alors que les partisans avaient le plus de force et d'importance, leur rôle se bornait à la défense des postes et des défilés (3).

Les guérillas de la Biscaye, de la Navarre, de l'Aragon et de la Catalogne, bien qu'au nombre de plus de 30,000 hommes aguerris, souvent commandés par des chefs courageux et entreprenants, n'ont jamais forcé l'ennemi à déployer contre eux un effectif supérieur à la moitié de leurs propres forces ; ils ne sont jamais parvenus à battre complètement une seule division française ; ils n'ont entravé aucune opération importante, et, à l'exception du coup de main de Figuières, ils ne se sont signalés par aucun exploit pouvant exercer de l'influence sur les opérations principales (4).

---

(1) NAPIER, t. VII, p. 68. En 1809, il y eut un moment 50,000 guérillas (Voir SHEER, t. I, p. 274.)

(2) NAPIER, t. X, p. 184.

(3) Voir la lettre de Wellington du 25 juillet 1813, au comte Bathurst.

(4) « On a trop vanté ces partisans, dit Jones. Quand ils agirent avec les Anglais en

Les partidas auraient été promptement exterminés, si les Français, pressés par les bataillons de lord Wellington, n'avaient été obligés de se tenir réunis en grandes masses. Tel est le secret de la constance espagnole !

Les *annexes* n° 4 et n° 5 contiennent les faits qui n'ont pu trouver place dans ce chapitre et quelques détails biographiques sur les généraux espagnols.

---

France, ils montrèrent moins de fermeté que les corps réguliers des Espagnols. Les officiers anglais furent bien étonnés de voir souvent les bandes si vantées de Mina et de Longa tourner le dos à des troupes françaises inférieures en nombre. » — Tome II, p. 251.

## CHAPITRE V.

---

### **Inefficacité des armées irrégulières, démontrée par la guerre civile des États-Unis.**

---

#### SOMMAIRE :

La guerre d'Amérique ne peut fournir aucun argument en faveur de la suppression des armées permanentes. — Préventions des Américains à l'endroit de ces armées. — Un jour viendra où les États-Unis seront obligés de changer de système. — Insuffisance de leurs milices au début de la guerre civile. — État dans lequel se trouvaient les premières armées du Nord et du Sud. — Honteuse déroute de Bull's Run. — Récriminations qui furent la conséquence de ce désastre. — Situation de l'armée du Nord au début de la deuxième campagne du Potomac. — L'armée du Sud avait de meilleurs éléments. — Abus de toute espèce qui s'étaient introduits dans les corps improvisés. — Détails curieux, — Élection et trafic des grades. — Dépenses énormes qu'ont exigées les armées de volontaires. — Désastres produits par la guerre. — Opinion du général Ambert sur les milices américaines. — Conclusion de ce chapitre.

#### I

La guerre civile des États-Unis de l'Amérique a remis en faveur une opinion qui semblait définitivement abandonnée, à savoir que les armées de milices et de volontaires, levées au moment du danger, suffisent pour assurer la défense des États.

J'ai déjà fait observer ailleurs (1) qu'une guerre, dans laquelle des troupes irrégulières ont été opposées à des troupes de même nature, ne peut fournir aucun argument contre les armées permanentes.

Mais il convient de pousser plus loin l'examen de cette question, pour convaincre les hommes de bonne foi qui ont jugé les armées du Sud et du Nord, d'après les relations des journalistes de New-York ou de la Nouvelle-Orléans.

Je n'aurai pas de difficulté à prouver que ces relations sont ou fausses ou exagérées, et que, loin d'être admirables, les institutions militaires des États-Unis sont inférieures à celles des peuples les plus arriérés de l'Europe et de l'Asie.

Les Américains ont deux raisons pour ne pas créer une forte armée permanente : l'une politique, l'autre financière.

Une grande masse de troupes, pliées à la subordination militaire, leur semble entre les mains du pouvoir exécutif une arme dangereuse pour les libertés populaires et pour les institutions républicaines : C'est la raison politique.

D'un autre côté, les armées permanentes sont d'un entretien onéreux, et comme les Américains savent calculer, ils ont trouvé qu'ils pourraient se passer de ces armées aussi longtemps qu'il n'y aurait pas dans le nouveau monde un État rival, fortement constitué : C'est la raison économique.

J'ajouterai qu'aux États-Unis la confiance et la vanité sont si grandes qu'on y est généralement d'avis qu'un homme peut tout ce qu'il veut, et qu'il n'y a pas de volontaire qui, bien armé et pourvu d'un uniforme militaire, ne possède toutes les qualités d'un bon soldat.

Mais, quoi qu'ils fassent et quoi qu'ils disent, le jour où il se formera, en Amérique, un État appuyé sur une bonne armée

---

(1) *Considération sur la réorganisation de l'armée*, p. 53.

permanente, ce jour-là, ils seront obligés de suivre l'impulsion donnée, comme le firent tous les États de l'Europe, lorsque vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, Charles VII créa les premières troupes régulières.

Avant la guerre civile, l'armée des États-Unis était forte de 17,000 hommes seulement.

Au début des hostilités, en avril 1861, le Nord porta ses forces régulières à 40,000 hommes et il y ajouta 556,000 volontaires composés en grande partie d'Allemands, d'Irlandais et de nègres.

Vers la même époque, l'armée du Sud comptait 448,000 hommes recrutés par la conscription et par des engagements volontaires à long terme.

Après trois ans de guerre, le 1<sup>er</sup> juillet 1864, l'armée régulière du Nord avait conservé son effectif de 40,000 hommes, et l'armée de volontaires avait élevé le sien à 760,000.

Le 15 du même mois, une nouvelle levée de 500,000 hommes fut décrétée.

On a calculé que, pendant quatre ans, le Nord a appelé sous les drapeaux 2,540,000 hommes, tandis que la France, dans l'espace de vingt-deux ans, de 1792 à 1814, n'en a appelé que 3,800,000.

Je compléterai ce renseignement statistique, en ajoutant que les sommes dépensées pendant ces vingt-deux années sont restées au-dessous du chiffre énorme de 14 milliards que le gouvernement de Washington a consacré à ses armements dans l'espace de quatre années.

Un écrivain impartial nous apprend de quelle manière se formaient les régiments qui ont combattu sous Mac-Dowell, Mac-Clellan et Grant, et que les partisans des armées de volontaires se plaisent à citer comme des modèles d'organisation, d'instruction et de discipline.

« Quelques personnes se présentent qui offrent de lever  
» un régiment; chacun fait valoir ses titres, son influence  
» dans l'État ou dans telle partie de la population de l'État,  
» qui lui permettra de trouver facilement le nombre  
» d'hommes voulu, son dévouement au parti qui occupe en  
» ce moment le pouvoir, etc. Parmi ceux qui se sont ainsi  
» présentés, le gouvernement fait son choix.

» Généralement celui sur qui il est tombé a posé pour  
» condition première qu'il aura le commandement du régi-  
» ment, et voilà monsieur tel ou tel, médecin ou avocat,  
» n'ayant jamais touché une épée, mais se sentant une vo-  
» cation improvisée, qui d'emblée devient colonel; le voilà en  
» rapport avec toutes les agences de recrutement et tous les  
» fournisseurs chargés de l'équipement et de l'habillement  
» du régiment futur. Il s'agit de trouver les soldats; c'est  
» difficile, car il y a beaucoup de concurrence. On s'adresse  
» à tous ses camarades, on parcourt le pays, on s'ingénie.  
» Cela se fait vite et bien en Amérique, où l'on a l'esprit  
» inventif. La plupart du temps, on trouve quelques amis  
» qui, saisis de la même ardeur martiale, promettent d'ame-  
» ner tant de recrues, si on les fait, l'un capitaine, l'autre  
» lieutenant, un autre sergent, et ainsi de suite. Les cadres  
» se forment et se remplissent en partie; il ne reste plus  
» qu'à compléter. C'est alors qu'on a recours aux moyens  
» extraordinaires, à ces affiches gigantesques, faisant valoir  
» en termes pompeux tous les avantages que présente l'en-  
» trée au corps. On va chez les prêtres catholiques pour  
» avoir des Irlandais; on donne le privilège si recherché  
» de la cantine à un individu qui promet le complément  
» d'hommes nécessaires. Puis le régiment se trouve orga-  
» nisé; on porte les listes chez le gouverneur qui approuve  
» tout. Le régiment se rassemble, est habillé, équipé, puis  
» expédié par le chemin de fer au *seat of the war*. Quelque-

» fois, souvent même, on fait dépendre les grades de l'élec-  
» tion; mais ce n'est le plus souvent qu'une formalité :  
» tout a été arrangé d'avance entre les intéressés.

» Les inconvénients de ce système sautent aux yeux. Les  
» officiers, depuis le colonel jusqu'au plus bas de l'échelle,  
» ne savent pas le premier mot de l'art militaire, et s'ils ont  
» un fonds d'aptitude réelle et des qualités guerrières, il  
» leur reste à en faire preuve. Les soldats n'ont sur ce point  
» aucune illusion. « *Ils n'en savent pas plus long que nous,*  
» *nous les connaissons bien,* » disent-ils de ceux qui les  
» commandent. Donc pas de supériorité de savoir de la part  
» du chef sur le soldat, pas de supériorité de position so-  
» ciale non plus, dans un pays où l'on n'en reconnaît  
» aucune. Le plus souvent aussi, c'est avec des arrière-  
» pensées de candidatures politiques que l'officier a pris  
» les armes; c'est pour se faire un nom aux yeux des élec-  
» teurs. Or ces électeurs futurs, ce sont les soldats. Que  
» deviendrait la popularité, dont on tient à jouir auprès  
» d'eux, si on les rudoyait ou si l'on se montrait trop exi-  
» geant dans le service?

» De toutes ces causes résultaient absence d'autorité chez  
» les officiers, absence de respect chez les soldats, partant  
» point de hiérarchie, point de discipline. »

Pour les régiments de cavalerie, on ne procédait pas autrement. On lit, en effet, dans un discours de M. Nasmith, membre du Congrès: « Non-seulement le président, mais encore un grand nombre de ses subordonnés, ont donné l'autorisation à certaines personnes de lever des régiments de cavalerie. Ces gens, dans un but de spéculation, se sont présentés et ils ont été chargés de faire ce qu'on appelle *la levée d's régiments*. Ils ont pu fournir les armes, les chevaux, l'équipement; les régiments ont été conduits ainsi sur le champ de bataille au prix de sommes énormes, mais tout à

fait hors d'état de rendre les plus petits services. Il n'est pas dans la nature des choses que ces régiments puissent être de quelque utilité. »

Une armée formée, recrutée et organisée dans de pareilles conditions devait nécessairement présenter tous les défauts qui ont fait abandonner, en Europe, les levées en masse et les milices du moyen âge.

J'ai dit plus haut que les actes du Congrès avaient porté l'armée au chiffre de 600,000 hommes; mais il s'en faut de beaucoup que cet effectif ait été présent sous les armes.

Les journaux de New-York constatent que le recrutement des volontaires s'effectuait si lentement que, sans le concours des étrangers, les États-Unis n'auraient pas eu 30,000 hommes à opposer à Beauregard, lorsqu'il marcha sur Washington en juillet 1861.

Les officiers formés à l'école militaire de Westpoint, les seuls qui fussent en état de rendre des services, étaient suspects au peuple et traités d'aristocrates parce qu'ils ne vivaient pas familièrement avec les soldats et qu'ils s'en faisaient respecter.

Lorsque la première armée des États-Unis, commandée par le général Mac-Dowell, se mit en mouvement pour arrêter les confédérés, on put constater que, pendant trois mois, le peuple et le gouvernement avaient fait de l'enthousiasme en parole plutôt qu'en action. Cette armée, en effet, ne s'élevait pas à plus de 50,000 hommes, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre d'Allemands et d'Irlandais. Mais quoique faible par le nombre et plus faible encore par les vices de son organisation, la mauvaise qualité des soldats et l'ignorance des cadres, elle inspirait à la nation une confiance telle que personne, en la voyant partir, ne doutât qu'avant peu elle ne rentrât dans Washington couverte de lauriers.

Les Européens, qui savent à quelles conditions une armée



peut obtenir des succès, furent seuls d'un avis différent. Le 12 juillet, le correspondant du *Times* expédiait de Washington une lettre dans laquelle il fait connaître l'état de l'armée et les justes appréhensions qu'elle inspirait aux hommes qui ne se parent pas de vaines apparences.

« Quelques soldats, dit-il, ont la mauvaise habitude de mendier de l'argent pour se procurer du whiskey. Il y a eu dernièrement une émeute à la suite d'un meurtre commis sur un soldat dans la cité. Ses camarades ont voulu venger sa mort et ont brûlé trois maisons. Ils ont été dispersés par les dragons des États-Unis. Il y a eu aussi une rébellion à Alexandria dans un régiment étranger. Un capitaine ayant refusé d'obéir à son colonel, sa compagnie le soutint et il vint tranquillement à Washington déposer son sabre et se soumettre au jugement de la cour martiale.

» ... Le mal qui menace les forces des États-Unis a sa source dans la jalousie qui existe entre les réguliers et les volontaires. Les généraux de ceux-ci ne sont nullement sympathiques aux autres.

» Il y a des hommes d'une haute influence et de grandes capacités qui déclarent que l'armée régulière des États-Unis est un embarras, et que des orateurs énergiques ou des citoyens connaissant bien les besoins du peuple conviendraient mieux pour conduire les troupes que des hommes ayant étudié toute leur vie théoriquement l'art de la guerre. Tous ces *gentlemen* veulent aller de l'avant et tenter une attaque générale. Ils croient qu'une armée est comme un boulet de canon qui n'a besoin pour être lancé que d'une étincelle. D'après ce que j'ai vu, les fédéraux devront être prudents et attentifs en présence des confédérés. Ceux-ci se battront avec l'énergie du désespoir, tempérée par des connaissances militaires qui pourraient bien neutraliser la force que le nombre donne au Nord.

» Ici chacun se croit en état d'écrire un article de fond, de diriger un navire, de conduire une voiture et de livrer une bataille. J'ai entendu des hommes occupant des emplois élevés dans l'armée, et qui ne pourraient pas former un bataillon en carré, ni s'emparer militairement d'une ferme, parler de l'art de la guerre comme d'une chose aussi facile que les premières règles de l'arithmétique. »

L'armée du Nord se trouva bientôt en présence des Sudistes qui avaient un noyau de bonnes troupes et d'excellents officiers.

On sait ce qui arriva. Les troupes fédérales subirent, le 21 juillet, à Bull's Run, un échec honteux qui aurait, sans doute, suffi pour ouvrir les yeux de la nation sur les vices de son système militaire, si les Américains avaient eu moins de vanité nationale et moins de préventions à l'endroit des armées permanentes.

Il résulte du rapport du président des États du Sud que les confédérés n'engagèrent à Bull's Run que 15,000 hommes, lesquels suffirent pour mettre en déroute 55,000 fédéraux.

La retraite de Mac-Dowell fut une véritable déroute suivie d'une désorganisation complète. Quelques régiments éprouvèrent une terreur panique qui ne s'apaisa qu'aux portes de Washington. Pour justifier cette lâche conduite, ils prétendirent qu'ils avaient été chargés par d'énormes masses de cavalerie et pris en flanc par des *batteries masquées*. Or, tout cela était absolument faux.

Il fut constaté qu'une partie de l'artillerie avait coupé les traits des chevaux et abandonné ses pièces pour fuir avec plus de précipitation.

Ce n'est pas tout. « Un grand nombre de volontaires, dit un témoin de la bataille, ayant terminé les trois mois pour lesquels ils s'étaient engagés, avaient quitté les rangs le matin même de la bataille, et un régiment tout entier, le 4<sup>e</sup> de

Pensylvanie, s'était mis en route pour rentrer dans ses foyers au moment même où le canon tonnait avec le plus de vivacité. »

Rendant compte de cette panique sans cause, le correspondant du *Times* dit : « Une conduite aussi scandaleuse de la part des soldats me semblait impossible, car jamais dans les camps, au milieu des alarmes, je n'avais vu pareille chose. Washington, ce matin, est rempli de soldats sans officiers... J'ai rencontré un régiment dont la marche était si désordonnée que je ne pus m'imaginer qu'il avait été en présence de l'ennemi. C'était une vraie tour de Babel (1). »

Comme trait caractéristique, je citerai encore le fait suivant : Le colonel Richardson, dans un document officiel ayant trait à la conduite de ses troupes à Bull's Run, accusa le colonel Miles, son commandant de brigade, de s'être montré ivre et incapable sur le champ de bataille.

Le colonel Miles répondit, par la voie des journaux, qu'il n'était pas ivre et qu'il prie Dieu pour son accusateur (2).

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les Américains du Nord attribuèrent la déroute de Bull's Run à l'incapacité du général en chef. C'était plus qu'une exagération, c'était une injustice ! Le général Mac-Dowell, qui appartenait à l'armée régulière, avait étudié théoriquement l'art de la guerre et il s'était fait remarquer pendant la dernière campagne du Mexique. Malgré ses talents et ses titres à l'estime publique, un journal de sa ville natale (symptôme caractéristique) l'accusa d'avoir perdu la bataille par son incapacité personnelle, et soutint même que pendant l'action il avait été vu sous sa tente jouant aux cartes (3).

---

(1) Voir le *Times* du 6 août 1861.

(2) Voir le *Times* du 20 août 1861.

(3) Voir le *Times* du 10 septembre 1861.

Le gouvernement qui, dans les États libres, se fait souvent le complice des injustices et des rancunes populaires, destitua le général en chef et fit le meilleur accueil aux volontaires qui s'étaient comportés si misérablement (1). Il lui donna pour successeur le général Mac-Clellan, jeune officier de beaucoup de mérite et qui justifia le choix dont il fut l'objet en faisant les plus grands efforts pour réorganiser l'armée, y introduire l'ordre, la discipline et un peu d'instruction militaire. « Avant sa nomination, dit un témoin oculaire, les rues de la capitale présentaient un spectacle comme on n'en a probablement jamais vu dans aucune ville civilisée. Une armée en déroute, démoralisée, équipée juste assez pour inspirer de la terreur aux bourgeois et pour permettre aux soldats de s'entre-tuer dans leurs querelles, remplissait tous les passages; les hôtels, les tavernes étaient encombrés d'officiers, dont les régiments se trouvaient dans un état complet de désorganisation. Les petits boutiquiers tremblaient pour leurs marchandises. Mais soudain vint un ordre du général Mac-Clellan qui défendait aux militaires de se rendre à Washington autrement qu'en service (2). »

Le général Lana, commandant les troupes espagnoles de Cuba, visita, vers cette époque, le camp établi sur la rive droite du Potomac. Il exprima un profond étonnement de tout ce qu'il avait vu et il signala particulièrement l'indolence des sentinelles, le mauvais état de l'équipement, la malpropreté des effets et des armes, le défaut d'instruction

---

(1) On lit dans le *Times* du 13 août : « Personne ne veut ou ne peut dire combien d'hommes ont quitté les régiments depuis que l'on a campé les troupes (après Bull's Run); ils doivent être remplacés à peu près, sans que ce changement ait augmenté l'effectif, au contraire. Les volontaires pour 3 mois avaient accompli leur terme de service, et ils se sont retirés en recevant des ovations ridicules, comme s'ils avaient été vainqueurs au lieu d'être tout simplement battus. »

(2) Voir le *Times* du 20 août 1861.

des soldats, la négligence et la paresse des officiers (1).

On lit dans un journal de New-York :

« Dans un de nos régiments, pendant que le colonel était en jugement, le major était étendu ivre dans sa tente et le lieutenant-colonel avait tant bu, qu'à l'exercice du soir, il dut prier l'adjudant de donner les ordres. »

« Le colonel d'un autre régiment, dit le *Times*, vient d'être accusé, par ses officiers, d'avoir obtenu de l'argent à l'aide de faux prétextes, d'avoir vendu des grades, d'avoir commis d'autres méfaits et par-dessus tout d'être un ancien repris de justice (2). »

Dans la vallée de Kunawka, à Summerville, un régiment tout entier fut attaqué à l'improviste et mis en déroute avec des pertes considérables, parce qu'il s'était arrêté en pays ennemi, pour préparer son déjeuner, sans placer une seule sentinelle (3).

Un régiment de l'armée du Potomac reçut l'ordre de faire 15 ou 20 milles. Le premier jour il en fit 5 ou 6 et campa ; le lendemain matin, à l'appel, il manquait 100 hommes. Personne ne savait ce qu'ils étaient devenus. Après bien des recherches, on les trouva à un mille du camp, dans un cabaret où ils s'étaient enivrés, puis battus entre eux. Un homme et plusieurs chevaux étaient tués, d'autres étaient mutilés et mis hors de service. Le régiment fut rappelé et un autre envoyé à sa place (4).

Un journal américain publia la nouvelle suivante :

« A Newport, les troupes se sont révoltées, et les officiers, pour leur propre défense, ont dû tuer plusieurs soldats. La démoralisation sévit très-fortement dans les troupes de

---

(1) Voir le *Times* du 20 août 1861.

(2) Voir le *Times* du 13 septembre 1861.

(3) Voir le *Times* du 13 septembre 1861.

(4) Voir le *Times* du 8 novembre 1861.

» Butler, et les hommes ont brûlé une partie du joli village  
» de Hampton. Avant-hier un soldat a tiré sur un de ses  
» camarades dans la rue et l'a tué ; c'est là un cas entre  
» mille (1). »

Le général Mac-Clellan déploya une grande énergie pour mettre un terme à ces abus. « Il doit, disait le correspondant du *Times* (2), créer des régiments, des brigades et des divisions, et surtout former des officiers. Il doit étouffer cet esprit de révolte et de désordre qui prévaut dans quelques corps, et donner aux masses le sentiment de la subordination et de la discipline.

« La désaffection se répand promptement et elle est d'autant plus dangereuse qu'elle semble se produire sans cause. Aujourd'hui même, il y a eu des troubles dans quelques régiments. Les plaintes des hommes concernant la qualité des vivres ne sont pas fondées. Aucune armée n'a d'aussi bonnes rations que l'armée des États-Unis, mais il lui faut de l'eau glacée, du lait et du beurre. »

Lorsque le soldat a de pareilles exigences, les dépenses doivent être nécessairement très-fortes.

On a calculé, en effet, que l'entretien annuel d'un *volontaire* coûtait 5,000 francs, c'est-à-dire cinq fois autant que l'entretien d'un *soldat régulier* (3).

Il n'est pas inutile de rappeler ces chiffres aux *économistes* qui proposent d'appliquer le système américain à la défense de la Belgique pour *diminuer* les charges du budget de la guerre.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de l'armée du Nord. Celle du Sud éprouva les mêmes difficultés et fut exposée aux mêmes causes de faiblesse, mais à un moindre degré, parce que la

---

(1) Voir le *Times* du 20 septembre 1861.

(2) Numéro du 10 septembre 1861.

(3) Voir le *Times* du 6 février 1862.

plupart des officiers de l'armée permanente avaient pris fait et cause pour les confédérés, et parce que ceux-ci avaient adopté un meilleur mode de recrutement. Au lieu d'enrôler des étrangers et des volontaires, pour trois ou six mois, ils n'acceptaient que des volontaires pour toute la durée de la guerre, et quand il ne s'en présentait pas assez, ils recouraient à la conscription.

C'est ainsi que le Sud eut une armée plus nationale, mieux commandée, et possédant un plus grand nombre d'hommes habitués au commandement et à l'obéissance.

La distinction sociale qui existait dans ce pays, entre le riche et le pauvre, entre le propriétaire et le tenancier, se faisait sentir jusque dans l'armée. Là on ne vit point les soldats élire pour chefs des boutiquiers, des ouvriers et même des propriétaires de maisons mal famées.

Dans quelques États, par exemple dans la Caroline du Sud, on avait exercé des troupes de milice, plusieurs années avant la guerre; dans d'autres, la crainte d'une insurrection de nègres avait fait créer des corps d'infanterie et de cavalerie qui rendirent les plus grands services aux généraux Beauregard et Lee.

Le président Jefferson Davis, convaincu que le système de l'élection ne peut produire que des cadres faibles et des corps indisciplinés, avait obtenu du Congrès des États confédérés les pouvoirs nécessaires pour nommer et révoquer les officiers de tous grades.

Voici dans quels termes un publiciste anglais apprécie les avantages de cette mesure :

« On croit généralement que les soldats ont beaucoup de respect pour des chefs qu'ils élisent eux-mêmes, cependant il est certain que ce mode de nomination est très-mauvais et contraire à la vraie discipline, surtout dans les grades inférieurs.

» Lorsqu'un officier dans l'armée du Nord insistait sur l'obéissance qu'on doit à un ordre, il était aussitôt regardé par ses électeurs comme un ingrat qui usait du pouvoir qu'ils lui avaient donné pour les ennuyer et les harceler.

» L'officier alors, le plus souvent par ignorance des vrais moyens d'inspirer le respect (auquel peut-être il avait personnellement fort peu de droits), se servait d'un langage grossier, exerçait de mauvais traitements et encourait la haine et le mépris de ses subordonnés, qui prenaient peu de soin de cacher leurs sentiments. »

A cet abus de l'élection vint se joindre celui du trafic des grades.

En parcourant les journaux américains, on y trouve une foule d'avertissements d'où l'on peut conclure que l'achat des grades était toléré aux États-Unis, comme jamais il ne l'a été nulle part. « Un gentleman, dit le correspondant du *Times* (1), offre une somme de 20 livres pour une commission de lieutenant dans un régiment actuellement sur le théâtre de la guerre. Un autre a une compagnie dont il peut disposer à prix modéré. Un troisième désire obtenir un régiment. Les intrigues politiques vont aussi leur train, car la position de colonel dans un régiment est aussi bien politique que militaire, et ce grade donne à l'homme qui en est revêtu des titres à la faveur populaire et à l'obtention de certaines fonctions. »

Les efforts du général Mac-Clellan furent contrariés par l'opposition de la presse et d'une partie du Congrès. On chercha à lui faire perdre toute sa popularité et toute son influence sur l'armée, et il s'en fallut de peu qu'on ne le remplaçât, avant la reprise des hostilités, par le général Sumner. C'est ce qui fit dire à un homme d'esprit qui exer-

---

(1) Voir le *Times* du 19 octobre.



cait de hautes fonctions en Amérique : « Nous avons toujours deux généraux en chef, un qui est mort et l'autre qui n'est pas encore né. »

Au moment où la deuxième campagne du Potomac allait commencer, l'état de l'armée était, sans doute, amélioré; cependant, le 2 avril 1862, le *Times* publiait l'appréciation suivante de son correspondant ordinaire, homme très-impartial et parfaitement renseigné comme nous l'avons constaté plus haut :

« D'après ce que j'ai vu hier, je suis porté à croire que »  
» cette énorme force (l'armée du Nord) ne constitue pas une »  
» armée à proprement parler. Son organisation est défectueuse, elle n'a pas de généraux, et il lui manque l'unité nécessaire pour agir soit offensivement, soit défensivement. »

Ce même correspondant fait les remarques judicieuses que voici :

« Il y a chez les soldats citoyens de l'Amérique un manque absolu de ce que nos officiers appellent coquetterie, »  
» de ce rien qui fait qu'un homme boutonne son habit, ait »  
» les cheveux coupés, tienne ses effets propres et marche »  
» légèrement, avec fierté. Il est bien certain qu'une armée de »  
» 50,000 hommes réguliers, avec le complément voulu d'artillerie et de cavalerie, vaudrait mieux pour marcher sur »  
» Richmond que cette masse hétérogène de volontaires.

» On voit des officiers portant des éperons en bronze, la »  
» boucle en dedans, sur des souliers blancs, un sabre d'infanterie et un fouet en main, la tunique et le manteau »  
» ouverts, le pantalon relevé jusqu'aux genoux, et les cheveux »  
» longs et flottants, s'en aller au galop sur leurs chevaux. »  
» On voit des escadrons munis de harnachements que dédaigneraient des cosaques de la mer Noire.

» Dans un ou deux régiments, il y a un tel manque de »  
» discipline, qu'il vaudrait mieux que le général Mac-Clellan

» les renvoyât. Aucune force ne peut résulter du nombre  
» des hommes si les officiers ne sont maîtres ni d'eux-  
» mêmes, ni de leurs soldats.

» L'exécution du soldat qui a tué le major Lewis, de  
» son régiment, pourra servir de leçon aux brigands qui se  
» sont fait admettre dans l'armée ; cependant il est à  
» craindre qu'il n'en soit pas ainsi, puisque nous voyons  
» aujourd'hui que, dans le même régiment et à la même place,  
» un soldat a tiré à coups de revolver sur son colonel et sur le  
» fils de celui-ci. Aucun d'eux n'est mortellement blessé,  
» mais n'est-il pas extraordinaire que ce soldat ait pu dé-  
» charger trois ou quatre coups, dans deux endroits diffé-  
» rents, sans que les hommes qui l'entouraient l'en aient  
» empêché ?

» M. Lincoln hésite à signer l'ordre d'exécution du soldat  
» et il s'élève quelques doutes sur la compétence de la  
» cour martiale, ce qui pourrait bien amener le pardon de  
» cet homme (1). »

On se fera une juste idée de l'état de l'armée du Nord au début de la deuxième campagne, par la relation que fait un témoin oculaire de la marche qu'exécuta cette armée le long d'un affluent du York-River.

« L'armée, dit-il, se mettait en mouvement, entremêlée avec l'immense quantité de voitures qu'elle trainait à sa suite. Un quart environ de chaque régiment était employé à escorter le matériel des corps empilé, vivres, munitions, tentes et mobilier, sur une dizaine de chariots par bataillon. Je dis mobilier, car on emportait jusqu'à des tables, des chaises et des fauteuils. S'il y avait eu des femmes, on eût cru, en nous voyant, à une émigration armée plutôt qu'à une marche de

---

(1) Plusieurs fois pendant la guerre, des hommes condamnés à mort pour des faits de ce genre ont été graciés malgré les protestations des généraux en chef.

soldats. Les troupes combattantes s'avançaient par brigades, mais suivies de leurs bagages, et ces longues files de waggons, attelés chacun de quatre chevaux ou de six mules, avec un postillon, faisaient que l'armée, dans les chemins étroits à travers les forêts, couvrait des espaces immenses. De là aussi d'immenses retards ; il eût été impossible de faire de longues marches, à moins de laisser la queue des colonnes éparpillée ou égarée dans les bois pendant la nuit. *Deux lieues* était le maximum de l'espace parcouru. Les étapes ont pu être quelquefois plus longues ; il est arrivé à des corps détachés, allégés de tout, de faire de grandes journées, mais c'était l'exception. »

Le même auteur va nous dire comment ces troupes se comportaient sur le champ de bataille.

« Aller au devant de l'ennemi, l'aborder sur son terrain, »  
« était une tentative aventureuse, un peu en dehors des habitudes d'une armée américaine. On y aime avant tout la »  
« guerre méthodique, lente et circonspecte, qui ne donne »  
« rien au hasard. Cette lenteur est dans le caractère national ; »  
« elle est aussi dans une certaine mesure commandée aux généraux par la nature de leurs troupes. Ces troupes sont braves, mais le lien hiérarchique y étant très-faible, il s'ensuit »  
« que l'on n'est jamais sûr de leur faire exécuter exactement »  
« ce que l'on veut. Les volontés individuelles, capricieuses, »  
« comme les majorités populaires, y jouent un trop grand »  
« rôle. Le chef est obligé de se retourner pour voir si on »  
« le suit ; il n'a pas l'assurance que ses subordonnés tiennent »  
« à lui par le lien de la discipline et du devoir. De là de »  
« l'hésitation et par suite des conditions défavorables pour »  
« exécuter un coup d'audace. »

Mac-Clellan put constater la vérité de ces observations.

Ayant pris l'offensive vers le milieu de mars, il livra le 31 mai les deux combats indécis de Fair-Oaks, sur les bords

du Chikahominij. Après cette rencontre, les armées belligérantes fortifièrent chacune leur position et restèrent en présence jusqu'au 27 juin, jour où les confédérés sortirent de leurs lignes pour prendre l'offensive.

Obligé de recevoir la bataille avec une armée considérablement réduite par la mauvaise direction que le cabinet de Washington avait donnée à la guerre, Mac-Clellan subit à Gaines-Hill une défaite qui rappelle par ses résultats quelques-uns des épisodes de Bull's Run.

« Il n'y avait cependant pas de panique, dit un témoin oculaire, on ne courrait pas avec l'effarement de la peur, mais sourds à tout appel, les hommes s'en allèrent résolument, le fusil sur l'épaule, comme des gens qui en ont assez et qui ne croient plus au succès. En vain les généraux, les officiers de l'état-major général, le comte de Paris, le duc de Chartres, se jettent-ils dans la mêlée, le sabre à la main, pour arrêter ce mouvement désordonné, la bataille est perdue et la campagne terminée. »

Les partisans des armées irrégulières ne manqueront pas de faire observer qu'à la fin de la guerre civile, en 1864 et 1865, les armées du Nord et du Sud avaient l'une et l'autre de très-bons régiments.

Je n'en disconviens pas, mais pour faire renoncer mes compatriotes à l'idée de confier la défense de leur pays à des milices ou à des corps de volontaires, il me suffit d'avoir prouvé que les troupes non aguerries qui combattirent à Bull's Run, à Fair-Oaks et à Gaines-Hill, n'avaient aucune consistance, et qu'elles eussent été dans l'impossibilité de soutenir, même avec une très-grande supériorité numérique, le choc d'une armée permanente bien organisée.

Il est évident que la Belgique n'aura jamais le temps d'aguerrir ses troupes. Elle doit donc en avoir de bonnes au

début de la guerre. Si elle subissait un Bull's Run, elle ne pourrait pas faire un nouvel effort à Gaines-Hill, ni concentrer ses ressources pour obtenir un succès final sous les murs de Richmond.

Au reste, je constate que, même à la fin de la quatrième année de guerre, les armées du Nord et du Sud, considérées dans leur ensemble, étaient encore notablement inférieures à la plus médiocre armée permanente de l'Europe. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir dans quelles conditions furent livrées les batailles qui ont marqué cette longue et terrible guerre. Voici comment les choses se passaient ordinairement : Les deux armées restaient plusieurs semaines, souvent plusieurs mois en présence l'une de l'autre. Pendant ce temps, elles élevaient des retranchements et construisaient des abatis et des trous de loup pour couvrir leur front et leurs flancs. Lorsque l'une d'elles se croyait assez forte pour battre l'autre, elle sortait de ses retranchements et attaquait la position ennemie. Ces batailles duraient quelquefois trois, quatre et cinq jours. On y brûlait énormément de poudre, mais on y faisait peu de manœuvres. Il faut, comme le dit très-bien le général Ambert, remonter au temps des milices communales pour trouver des exemples de cette manière de combattre.

Si l'Amérique avait eu des armées permanentes, la guerre, au lieu de durer quatre ans, eût duré quatre mois, et le pays ne serait pas couvert de ruines, ni son trésor épuisé. Lorsque l'on connaîtra tout ce qui s'est fait pendant cette longue et cruelle guerre, on sera frappé de l'immensité des désastres qu'elle a produits, et de la complète inefficacité du système des milices, qu'elle a mise en évidence mieux qu'aucune autre guerre.

« Les États-Unis, dit un des écrivains militaires les plus

distingués de la France (1), commencèrent la guerre sans armées permanentes. Le Nord eut ses mercenaires allemands et irlandais, tandis que le Sud mit en ligne ses propres enfants.

» Privées de toutes traditions militaires, sans discipline, sans instruction, presque sans hiérarchie, ces masses confuses se frappèrent comme on se frappait à Azincourt et à Crécy. Les chefs, aussi étrangers à la stratégie, à la tactique, aux combinaisons de la guerre que les simples combattants, avaient abandonné la veille les comptoirs, les ateliers, les fermes ou les banques. Leur rôle momentané était contraire aux habitudes de leur vie, et il leur devint impossible de dépouiller le vieil homme.

» Tout était à créer dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre matériel, et pour cette œuvre immense, il n'y avait pas une seule étude, pas une seule expérience, pas une seule tradition. Le courage individuel et la passion politique ne pouvaient cependant pas tenir lieu de tout.

» Une armée n'est pas une réunion d'hommes, de chevaux, de canons et de fusils; toutes ces choses sont des éléments constitutifs et rien de plus.

» Les armées permanentes ont une tête et un corps, un cœur, une âme; elles pensent, elles agissent; un fluide mystérieux circule en elles, une idée les fait vivre, les soutient, les exalte; enfin, elles ont leur morale qui vaut le fer des armes et en décuple la force.

» Les masses américaines ont ignoré tout cela. Elles ont ignoré que nos armées permanentes ont leur code presque divin qui est le droit de la guerre et le droit des gens, code en vertu duquel, même à la guerre, l'humanité conserve ses droits et les lois gardent leur puissance.

---

(1) Le lieutenant général Ambert.

» C'est par le droit de la guerre et par le droit des gens que nous respectons la propriété d'autrui, que nous protégeons le vieillard, la femme et l'enfant, le malade et le blessé.

» Dans nos armées permanentes, le chef militaire, arrivé progressivement à la puissance, a mesuré dès longtemps le poids de l'autorité et de la responsabilité morale. Il apporte donc dans les mesures les plus douloureuses ce calme auguste qui justifie et au besoin purifie les actes violents.

» Les chefs américains ne savaient pas ces choses. Ils vinrent avec leur ignorance militaire et leurs passions politiques. Devant eux, beaucoup de sang et beaucoup de larmes ont coulé; des villes sont devenues désertes; des champs ont été abandonnés et de cruelles vengeance se sont accomplies.

» La liberté n'est plus et la richesse disparaît. Chaque navire abordant nos ports apporte des familles victimes de la guerre, qui viennent chercher un refuge dans le pays des armées permanentes.

» Jamais, en Europe, les familles et les fortunes n'ont été atteintes par la guerre comme le sont aux États-Unis les sociétés entières. Et cependant ce sont des frères qui combattent les uns contre les autres !

» Mais ils n'ont pas reçu le baptême du drapeau, ce baptême qui met au cœur du soldat des vertus ignorées du citoyen, baptême qui n'est pas celui du feu, mais celui de la discipline.

» Les hommes politiques cherchent à expliquer par quel phénomène, par quel miracle, la guerre a pu se déchaîner ainsi sur le sol américain. Ils se demandent avec anxiété qui a pu anéantir en si peu de temps le droit, la justice, la liberté, et faire même disparaître la pitié.

» Le phénomène devait être prévu; le miracle devait s'accomplir; ce n'était qu'une question de temps.

» Au milieu d'idées rivales, de passions et d'intérêts opposés, vivaient des sociétés que nulle force ne protégeait. Une armée permanente pouvait seule préserver les Américains du Nord ; ils en ont rejeté jusqu'à la pensée. Aussi le jour où les paroles ont été épuisées, à l'heure de l'action, la société, le gouvernement, le droit, la justice, la loi se trouvant à découvert, les citoyens se sont rués les uns sur les autres.

» Alors l'Europe a été témoin du spectacle le plus lamentable qui se puisse imaginer. A ces batailles sans résultats, à ces batailles qui durent cinq jours, où nulle pensée tactique ne préside et que nulle pensée stratégique n'a préparées, on tue jusqu'à 40,000 hommes, et l'on ne sait quel est le vainqueur ou le vaincu!... Le *Times* du 14 mai renferme une lettre de New-York qui, en ces termes, décrit le dernier combat : « Le carnage de jeudi a été épouvantable ; les hommes des deux côtés tombaient comme des épis mûrs dans un champ. On ne saurait évaluer la perte. »

Je n'ajouterai rien à ces réflexions dont la justesse est confirmée par des faits que chacun peut vérifier.

S'il est une guerre qui a prouvé à l'évidence la nécessité des armées permanentes au point de vue de l'intérêt social, de l'ordre public, de la défense nationale et des principes économiques, c'est incontestablement la guerre des États-Unis.

Avec des armées permanentes, dit le général Ambert, l'Amérique aurait fait la guerre comme la faisaient Gustave-Adolphe, Turenne, Frédéric, Napoléon. Même en l'absence du génie, la méthode serait demeurée. Un résultat prompt et définitif aurait tranché la question politique, comme se tranchent en Europe, depuis des siècles, toutes les questions soulevées entre les nations.

Alors la société américaine tout entière ne serait pas me-



nacée d'un naufrage épouvantable. On n'aurait pas vu une nation riche et puissante renier son passé, risquer son avenir, et rendre à l'Europe les souvenirs, oubliés depuis des siècles, de l'invasion des peuples du Nord dans les plaines fertiles de l'Italie.

Ce qui fait la grandeur des armées permanentes et leur imprime une haute puissance morale, c'est qu'elles sont étrangères à la politique. Mais si une masse d'hommes armés se constituent en apôtres politiques ; si, les armes à la main, ils discutent, délibèrent, jugent et condamnent, c'en est fait des droits et de la justice ; le monde devient un gladiateur !

L'idée de la suppression des armées permanentes ou de leur amoindrissement au profit des milices non soldées ayant été principalement soutenue en Belgique par les économistes et les démocrates, je crois utile de mettre sous leurs yeux quelques-uns des faits qui ont marqué la fin de la campagne de 1864.

On trouve, dans les journaux du mois de décembre de cette année, les lignes suivantes :

« Ce ne sont plus des nouvelles de guerre que nous recevons d'Amérique, ce sont des nouvelles de dévastation. Désespérant de se maintenir dans Atlanta et renonçant à rétablir ses communications avec le Nord, que les confédérés avaient coupées, Sherman a abandonné cette ville, après l'avoir détruite, pour tenter une pointe dans le sud de la Géorgie. « J'arrive à l'instant d'Atlanta, lisons-nous dans une lettre écrite à la *Gazette de Cincinnati*, ou pour mieux dire de ce qui fut autrefois Atlanta. Nous l'avons évacuée et détruite. Tout le réseau de chemins de fer qui jadis reliait le « Gate City » aux quatre points cardinaux n'est plus qu'un amas désordonné de poutres calcinées, de rails tordus et de débris informes. La grande fonderie de

canons, les usines du gouvernement, les arsenaux, sont détruits de fond en comble. Toutes les fabriques, les moulins et les fonderies de Chattanooga à Atlanta et de plusieurs milles à la ronde sont détruits. Les voies ferrées situées entre ces deux villes sont mises hors d'usage, et le matériel qui n'a pas été incendié, tordu ou brisé, a été envoyé à l'arrière-garde. Des centaines de milles carrés du pays ont été dévastés afin d'ôter à l'armée ennemie toute chance de le réoccuper. »

Après quelques mots en forme d'apologie sur la résolution de Sherman, la lettre se termine de la manière suivante :

« Atlanta n'est plus, la Babylone du Sud a cessé d'exister ; la voix humaine n'y résonne plus, l'activité de l'industrie a cédé la place à une morne solitude. Ses habitations splendides et ses voies magistrales sont désertes. Les maisons sont des ruines, les rues deviendront bientôt des champs d'ivraie. La « Gate City » du Sud, Atlanta, la Tyr du trafic méridional, est une masse informe de ruines. Sa grandeur et sa prospérité ne sont plus que des souvenirs ! »

Rome et Cassville en Géorgie furent détruites de la même manière. Voici comment le *Journal de Louisville* raconte la destruction de la première de ces villes :

« En raison des moyens limités de transport dont pouvait disposer le général Corse, des approvisionnements et des munitions de toute sorte, estimés à un million de dollars, ont dû être détruits, afin de pouvoir évacuer la ville en temps voulu. Neuf canons pris aux confédérés ont été mis hors d'usage ; 1,000 balles de coton fin, quatre moulins, deux tanneries, des fonderies, des scieries, des ateliers, le dépôt du chemin de fer, plusieurs ponts et pontons ont été ensuite livrés aux flammes. L'évacuation s'accomplit à la leur blafarde de l'incendie, et c'était vraiment un grand mais terrible spectacle que de voir défiler sur la route les bataillons et les escadrons unionistes, que leurs ombres, tranchant sur le rouge de

l'horizon, faisaient ressembler à une armée de spectres. Les habitants s'enfuirent épouvantés dans une direction contraire à celle prise par les fédéraux. »

Ce sont de singuliers amis du progrès ceux qui voudraient nous ramener à de pareilles méthodes de guerre !

Leur science nous ferait rétrograder jusqu'au temps des milices communales et des armées de mercenaires, qui furent un des fléaux de l'humanité !

A côté du spectacle lugubre de l'Amérique bouleversée, saccagée, incendiée, pillée et ruinée, se présente le spectacle consolant que je vis en Bohême, peu de jours après la grande bataille qui décida du sort de l'Autriche et de la Confédération germanique.

Plus d'un million de soldats s'étaient trouvés en présence sur le théâtre de la guerre, et à Sadowa on avait vu 450,000 combattants se ruer les uns sur les autres. Eh bien ! dans les gorges des montagnes, si vivement disputées, où les Prussiens avaient lutté pendant cinq jours, toutes les maisons étaient habitées et les champs avaient repris leur aspect ordinaire ; aucune ruine n'y frappait les regards. A Sadowa, les petites métairies et les arbres fruitiers ne portaient d'autres traces que celles des projectiles. Les maisons que les chasseurs autrichiens avaient crénelées près de Chlum étaient réparées quand je les visitai, et rien n'annonçait qu'elles s'étaient trouvées au milieu d'une effroyable tuerie. Les propriétés et les droits des habitants avaient été respectés partout, et l'observateur le plus malveillant n'aurait pu découvrir, dans l'espace de plusieurs centaines de lieues carrées que les armées belligérantes avaient occupé, un seul fait matériel attestant soit l'esprit de vengeance, soit la brutalité des combattants. Les Bohémiens, à qui je demandai ce qu'ils avaient souffert pendant la lutte, me répondirent : *beaucoup moins qu'on ne le pense ; les*

*soldats ont agi comme de braves gens ; ils n'ont pas pillé et ils n'ont pas molesté le pauvre peuple.*

Qu'on pose la même question aux riverains du Potomac et du Chicahominij, et l'on verra ce qu'ils répondront !

La vérité est que les armées permanentes adoucissent les maux de la guerre, et que les armées improvisées nous ramèneraient fatalement aux luttes barbares du moyen âge !

(Voir *annexe n° 11* quelques détails curieux sur la guerre d'Amérique, extraits d'un discours prononcé par M. le général Chazal à la Chambre des Représentants.)

## CHAPITRE VI.

---

### Recrutement de l'armée et fixation du contingent annuel.

---

#### SOMMAIRE.

La question du recrutement est la plus importante et la plus urgente que le gouvernement ait à résoudre en ce moment. — Le meilleur système serait le système prussien, mais il n'aurait aucune chance d'être accepté en Belgique. — Les arguments de M. Thiers, en faveur du remplacement, ne sont pas admissibles. — Éléments indignes que la substitution et le remplacement versent dans l'armée belge. — Conséquences déplorables de cet état de choses. — Rapide déclin de nos institutions militaires. — Avantages que l'on accorde aux *marchands d'âmes* au détriment de l'armée. — Examen du rapport fait par une commission de milice instituée il y a quelques années. — Système d'exonération avant le tirage et système d'exonération après le tirage qui pourraient donner l'un et l'autre d'excellents résultats. — Fixation et répartition du contingent annuel. — Nécessité d'augmenter ce contingent et de rétablir en même temps l'art. 45 de la loi de 1817.

#### I

La plus importante de toutes les questions que soulève le problème de la réorganisation de l'armée est incontestablement celle du recrutement.

Si l'on n'avait à la résoudre qu'au point de vue de la défense nationale, on accorderait, sans nul doute, la préférence

au système prussien, fondé sur le principe du service obligatoire.

Mais il faut compter avec les mœurs, les habitudes, les préventions du pays, et avec les difficultés politiques que provoque toute innovation contraire aux sentiments ou aux intérêts des classes influentes.

Ce sont ces difficultés qui ont empêché le gouvernement français d'admettre dans toute sa rigueur le principe du service obligatoire que l'empereur Napoléon III défendait autrefois avec beaucoup de talent et qu'il préconise encore, dit-on, aujourd'hui.

Les mêmes difficultés arrêteront le gouvernement belge et la commission instituée pour la réorganisation de notre état militaire.

On ne peut nier que le système prussien n'ait de très-grands avantages. Il est plus libéral et plus efficace qu'aucun autre, il n'accorde aucun privilège à la fortune, et il produit des armées plus morales, plus intelligentes, plus patriotiques que ne le sont les armées de volontaires et celles qui reçoivent les éléments impurs que la substitution et le remplacement puisent dans les dernières couches de la société.

Si le principe du service obligatoire pour tous avait la moindre chance de succès en Belgique, je le défendrais avec une ardente conviction ; mais il n'y a point d'illusion à se faire sur ce point. Chez nous comme en France, l'opinion se prononce énergiquement en faveur du principe du remplacement.

Il y eut une époque où ce principe courut de grands dangers. C'était en 1848. Les orateurs les plus populaires de l'*assemblée constituante* s'élevèrent avec une grande force contre cet « abominable trafic des blancs qui se fait sous l'égide des lois, par des sociétés de remplacement dont les agents sont désignés sous le nom injurieux de *marchands*

*d'âmes.* » Eh bien, après une longue et très-vive discussion, le principe du remplacement fut maintenu par 663 voix contre 140. M. Thiers contribua largement à ce résultat en prouvant que l'État, l'armée et la société sont également intéressés à ce que l'homme qui désire être soldat puisse remplacer celui qui désire ne pas l'être. « L'individu, dit-il, » qui ne veut pas servir s'adresse à celui que sa vocation » porte à servir : l'échange se fait, et l'État, au lieu d'avoir » un mauvais soldat, en obtient un bon. Qu'y a-t-il là à » contredire? »

Le raisonnement de M. Thiers serait irréfutable si la substitution et le remplacement avaient pour résultat de produire de *bons soldats* ; mais il s'en faut de beaucoup !

A de très-rares exceptions près, les substituants et les remplaçants sont des hommes qui, faute d'esprit, de conduite, d'activité ou d'intelligence, ne peuvent pas réussir dans les carrières civiles. Ce qui les attire dans l'armée, ce n'est point, comme le dit M. Thiers, une vocation prononcée pour la carrière des armes, mais l'appât du gain et la nécessité d'assurer leur existence.

La plupart ne sont pas même en état de supporter les fatigues et la privation inhérentes à la vie militaire. J'ajouterai que chaque année un grand nombre, après avoir touché le prix du remplacement, se font condamner ou chasser de l'armée, préférant 2 ou 3 ans de prison à 10 ans d'obligations militaires.

Une statistique, faite avec beaucoup de soin au Département de la guerre en 1847, prouve qu'une armée de 100,000 hommes perdrait annuellement (si elle était composée de miliciens) 229 hommes par la déchéance, 92 par les renvois (en vertu de l'art. 25), 1,429 par la désertion et 250 par l'envoi aux compagnies de discipline.

Si cette même armée était composée de *remplaçants*, elle

perdrait, de ces quatre chefs, au lieu de 229 hommes, 3,827 — au lieu de 92, 1,958 — au lieu de 1,429, 14,274 — et au lieu de 250, 4,281. (Voir *annexe n° 6.*)

Si l'armée était composée de *substituants*, les pertes seraient plus grandes encore : au lieu de 229 déchus, il y en aurait 15,812; au lieu de 92 renvoyés, 4,179; au lieu de 1,429 déserteurs, 24,014, et au lieu de 250 disciplinaires, 9,660. Ces chiffres se rapportent à une situation qui date de vingt ans. Depuis lors le mal a fait de nouveaux progrès.

Les documents officiels constatent, en effet, que, pour la période 1851-1860, les remplaçants et les substituants ont fourni :

35 p. c. des hommes renvoyés de l'armée,  
et 50 p. c. du nombre des condamnés à la déchéance du rang militaire.

Il résulte de ces chiffres que, dans l'armée belge (et probablement dans toutes les autres armées), la conscription donne de bons et d'honnêtes soldats, tandis que le remplacement et surtout la substitution (qui n'est qu'un remplacement à bon marché) fournissent des éléments détestables qui déshonorent la profession des armes et la rendent inaccessible aux volontaires provenant des classes aisées parmi lesquelles les cadres recrutent leurs meilleurs éléments (1).

Quel est, en effet, le jeune homme bien élevé qui n'éprouve pas une invincible répugnance à vivre côte à côte avec les éléments impurs que le remplacement et la substitution versent aujourd'hui dans les rangs de l'armée?

---

(1) Le nombre des engagements volontaires était de 820 en 1860.

— — — de 763 en 1861.

— — — de 751 en 1862.

— — — de 671 en 1863.

— — — de 613 en 1864.

En 1851, l'armée comptait 9,234 volontaires, aujourd'hui il n'y en a plus que 7,000.



Ce mal est très-grave, si grave même que tous les chefs de corps sont d'avis qu'on doit y apporter un prompt remède pour empêcher que l'armée ne décline rapidement par l'insuffisance des cadres et par la mauvaise qualité de ses éléments constitutifs.

En vain l'on proposerait une excellente organisation de l'armée : si la source du recrutement n'est pas désinfectée, le résultat sera nul.

Et ce n'est pas seulement dans l'intérêt de l'armée que cette réforme est demandée, elle est nécessaire encore dans l'intérêt de la société, parce que le maintien de l'ordre et de la paix publique ne peut être convenablement assuré par des hommes sur le dévouement et l'abnégation desquels il serait dangereux de compter.

Je n'hésite donc pas à dire que la réforme de notre système de milice est un devoir impérieux, devant lequel le gouvernement et la législature ne peuvent plus reculer.

Le mal est grand, en effet, et chaque jour il s'élargit.

Le nombre des remplaçants et des substituants était de 10 p. c. dans la période de 1841-1850, de 21 p. c. dans la période de 1851 à 1855, de 25 p. c. dans la période de 1856 à 1860, et il atteint actuellement le chiffre de 35 p. c. !

En même temps que cette proportion va croissant, la valeur des contingents de milice, par une conséquence nécessaire, diminue rapidement. Ainsi, en 1850, il y avait 35 4/9 miliciens sur cent qui ne savaient ni lire ni écrire ; en 1859, il y en avait 43 6/9, et en 1864, il y en avait 66.

Lorsqu'on arrive à de pareils résultats dans un pays où l'instruction publique se développe tous les jours, il est prouvé que le poids du service pèse sur des classes de plus en plus déshéritées, et que l'armée décline.

Les causes de ce mal sont l'accroissement de la prospérité et les facilités trop grandes que les Départements de la guerre

et de l'intérieur accordent aux miliciens qui veulent se libérer du service.

La loi de 1817 interdisait le remplacement et la substitution dès que la classe de milice était appelée à l'activité, et ce n'était qu'en vertu d'exceptions autorisées par l'art. 129 (1) que le Roi pouvait lever l'interdiction. Cette sage mesure a été rendue illusoire. Le Département de la guerre lui-même y a contribué en prolongeant outre mesure les délais de remplacement. Jadis les *marchands d'âmes*, sachant qu'ils étaient obligés de remplir promptement leurs engagements, recrutaient leurs hommes plusieurs mois avant l'incorporation des classes de milice, et étaient obligés de les entretenir jusqu'au jour de leur remise à l'autorité militaire. Les délais qu'on leur accorde aujourd'hui se prolongent souvent jusqu'à l'année suivante. Ils ont l'inconvénient de laisser les contingents longtemps incomplets, d'entraver l'instruction militaire et d'exonérer les *marchands d'âmes* d'une partie de leurs frais, sans bénéfice pour les familles, puisque le prix du remplacement a plutôt augmenté que diminué.

On a eu tort également de permettre aux miliciens de la dernière classe de s'engager comme remplaçants.

Tous les avantages de ce genre ne profitent en dernière analyse qu'aux sociétés de remplacement; ils ont le double inconvénient d'étendre la lèpre du remplacement et de diminuer l'effectif présent sous les armes.

Il y a quelques années, une commission d'hommes très-compétents fut chargée de reviser la législation sur la milice et de jeter les bases d'une nouvelle (2).

---

(1) Art. 129. « Ceux qui auront été mis en activité ne pourront plus, à moins d'en avoir obtenu de Nous ou de Notre part permission spéciale, se faire remplacer ou substituer. »

(2) Elle était composée de MM. Liedts (président), Forgeur, Thieffry, E. Vandenpeere-

Elle rejeta à l'unanimité le système du recrutement volontaire (qui n'a que de très-rare<sup>s</sup> partisans en Belgique) et elle ne mit pas même en discussion le système adopté en Suisse, qui ne peut nous convenir sous aucun rapport, de l'aveu même des officiers les plus distingués de ce pays (1).

En revanche, elle examina avec beaucoup de soin le système d'exonération qui fonctionne en France depuis 1855.

Son avis ne fut pas favorable à ce système. « Pour une » partie des citoyens, dit le rapporteur de la commission, » la faculté de se faire remplacer est un besoin auquel on » ne peut s'opposer. »

Toute la question est de savoir si le système de l'exonération convenablement appliqué ne peut pas tenir compte de ce besoin, autant que le système du remplacement dont la commission vota le maintien après y avoir apporté de légères modifications.

C'est ce que je me propose d'examiner.

Il y a deux espèces d'exonérations : l'exonération avant le tirage et l'exonération après le tirage.

La première a un côté très-séduisant ; elle fait contribuer

---

boom, Vrambout, Guillaume, de Sorlus, Flaneau et Van Damme, membres. Son rapport a servi de base au projet de loi sur la milice qui a été présenté par le Gouvernement dans la séance du 13 novembre 1862.

(1) Le général Jomini, qui, par ses œuvres comme par ses services militaires, est un des citoyens les plus distingués de la Suisse, écrivait, il y a quelques semaines, au journal *La France* :

« Si l'on abandonnait jamais le système du recrutement mixte (se rapprochant de celui de la Belgique), pour adopter l'organisation générale des nations en milices non soldées, en balonnètes déli<sup>b</sup>érantes, comme toutes les gardes nationales, on pourrait revoir les grandes invasions du moyen âge et des avalanches de peuples se ruant les uns sur les autres.

« Espérons que ce système, le seul peut-être qui convienne à la Suisse et à ses montagnes, mais qui est inapplicable aux grandes puissances, restera à l'état de rêve, et si jamais ses partisans voulaient le justifier par l'exemple des États-Unis, je leur dirais que si le Nord a triomphé, ce n'est pas par ses milices, mais par ses 500,000 volontaires enrôlés à force de dollars et qui ont coûté trois fois plus qu'une armée permanente, et n'avaient à combattre que des miliciens sans expérience comme eux. »

financièrement à la défense du pays tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas y contribuer personnellement.

Aux uns elle dit : vous aimez la carrière des armes, ou vous ne l'aimez pas et vous n'êtes pas assez riches pour vous exonérer, donc vous servirez; aux autres elle dit : cette carrière vous répugne et vous avez le moyen de vous libérer à prix d'argent, donc vous payerez. La patrie prendra le temps de l'un, l'argent de l'autre, et tout ira bien.

Les adversaires de ce système ont fait valoir trois objections qui leur semblent décisives :

*Première objection* : Il serait très-difficile de faire statuer, avant le tirage, sur les réclamations de tous les miliciens, par les conseils de milice et les députations permanentes. Pour lever cette difficulté, il suffirait de commencer plus tôt l'examen des réclamations, ou, ce qui vaudrait encore mieux, de confier cet examen à des commissions spéciales où l'élément militaire serait prépondérant (1).

*Deuxième objection* : Que fera-t-on des ajournés, dont le nombre est d'environ 1,000 par classe de milice ?

On les comprendra dans la classe suivante, comme cela se fait aujourd'hui.

La *troisième objection*, qui est la plus sérieuse, peut se formuler ainsi :

Dans le système actuel, le sort désigne annuellement 10,000 jeunes gens sur 30,000 qui concourent au tirage (2). Le citoyen pauvre a donc deux bonnes chances et une mau-

---

(1) On pourrait instituer une commission militaire pour l'examen physique et une commission civile pour les exemptions réclamées en vertu de la loi.

(2) En 1859, il y avait 43,434 inscrits, dont 16,492 furent exemptés par la loi. Le tirage porta donc sur 26,942 jeunes gens, dont 8,413 seulement furent incorporés; cela fait 31 chances défavorables sur 100.

En 1864, le nombre des inscrits était de 44,103. Ce nombre, par les exemptions, a été réduit à 30,000 environ.

vaïse. Lorsque, par suite de l'exonération avant le tirage, un tiers, par exemple, des inscrits se seraient libérés (1), la loterie militaire désignerait le même nombre de miliciens, et les chances du pauvre seraient, par conséquent, diminuées de moitié. Dans les communes riches, il pourrait même arriver que le nombre des inscrits ne dépassât pas le chiffre du contingent à fournir par ces communes, auquel cas tous les pauvres diables devraient marcher, ce qui constituerait une grande iniquité sociale.

Je répondrai à ceux qui font cette objection, que l'argent des exonérés permettra d'indemniser les miliciens tombés au sort, en leur accordant des primes d'engagement, des pécules à l'expiration de leur temps de service ou des pensions viagères.

Si l'aphorisme de Franklin « *Time is money* » est vrai, on doit reconnaître qu'il n'y a rien d'exorbitant ni d'injuste à offrir de l'argent en échange du *temps* que les citoyens, désignés par le sort, consacrent au service militaire. Mais, dira-t-on, l'État n'exige pas seulement du milicien qu'il lui donne son *temps*, il exige encore, dans certaines circonstances, qu'il lui donne sa *vie*. Or, quand le sacrifice peut aller jusque-là, il n'y a plus de compensation possible.

Ce raisonnement serait péremptoire, si l'*impôt du sang* pesait uniquement sur le militaire; mais rien n'est moins

---

(1) Il est prouvé qu'en Belgique le tiers environ des jeunes gens inscrits appartiennent à des familles ayant une certaine aisance. D'après un tableau dressé par le Gouvernement, il y avait en 1860 sur 44,219 jeunes gens inscrits :

217 ayant une grande fortune;  
1,405 ayant une grande aisance;  
7,272 ayant de l'aisance;  
14,753 se trouvant dans la gêne;  
20,572 se trouvant dans l'indigence.

Depuis lors, la proportion des familles aisées a augmenté. D'un autre côté, parmi celles indiquées comme étant dans la gêne, il en est beaucoup qui pourraient payer 200 à 300 fr. pour exonérer un de leurs membres.

exact. Dans un pays où tout citoyen valide est garde civique, s'il n'est soldat, l'impôt du sang est général, et nul n'est soustrait au grand principe de l'égalité devant le sacrifice.

La question se réduit donc à ceci : *l'argent* peut-il servir à compenser le *temps perdu*?

Tout homme de bon sens répondra affirmativement à cette question.

Mais au point de vue militaire, il ne suffit pas que l'équité soit satisfaite, il faut, en outre, que le recrutement donne de bons résultats, et qu'il fasse disparaître les inconvénients du système actuel.

Ce but ne sera pas atteint si le prix de l'exonération est fixé de telle sorte qu'un très-grand nombre de citoyens puissent se libérer. Alors les jeunes gens appartenant aux dernières classes de la société prendront seuls part au tirage, et le sort désignera nécessairement les miliciens qui, au point de vue moral comme au point de vue intellectuel, offriront le moins de ressources. Les volontaires deviendront de plus en plus rares, les cadres ne pourront plus se recruter et l'armée perdra insensiblement son prestige et sa force.

Il faut donc, pour sauvegarder les intérêts militaires, restreindre autant que possible le nombre des libérations avant le tirage, et, par conséquent, rendre le prix de l'exonération inaccessible aux classes moyennes.

C'est ce qu'il sera difficile de faire admettre, parce que l'intérêt civil et l'intérêt privé — sur ce point opposés à l'intérêt militaire et à l'intérêt national — exigeront que l'exonération soit mise à la portée d'un grand nombre de citoyens, et qu'on n'en fasse pas un privilège pour la fortune.

Cette considération a, sans doute, une grande importance, mais, comme le but d'une loi de recrutement est de former une bonne armée, il faut nécessairement écarter toute proposition qui va à l'encontre de ce but.

On sera donc obligé ou bien de renoncer à l'exonération avant le tirage, ou bien d'élever le prix de l'exonération de telle sorte, que les demandes ne dépassent pas le cinquième du nombre des miliciens inscrits (1).

Si la proportion était plus grande, on retomberait dans les inconvénients du système actuel qui transforme l'armée en un lieu de refuge pour les citoyens les plus pauvres, les moins intelligents et les moins honnêtes (2).

J'ajouterai que, dans le cas où l'exonération à prix élevé serait admise, il faudrait stipuler qu'une fois le tirage fait, on ne pourrait plus se libérer à quelque prix que ce fût.

Sur ce point il n'y a pas de transaction possible.

La loi devrait garantir aussi l'intégrité des contingents en autorisant l'appel de nouveaux miliciens en nombre égal à ceux qui seraient réformés après le tirage ou libérés pour des raisons légales.

## II

Examinons maintenant le système d'exonération *après le tirage*.

La commission de la milice eut à se prononcer sur un système qui avait été formulé par un de ses membres dans les termes suivants :

---

(1) Ce but serait difficilement atteint si l'on fixait le prix de l'exonération proportionnellement à la fortune des citoyens. On violera donc l'équité, mais il n'y a pas moyen de l'éviter.

(2) Il est de notoriété que beaucoup de communes font de grands efforts pour se débarrasser de leurs mauvais sujets en les poussant dans l'armée soit comme volontaires, soit comme remplaçants ou substituants. C'est même une des raisons pour lesquelles on fera de l'opposition à tout système de recrutement qui entravera ces manœuvres dont les communes profitent mais dont l'armée se plaint à juste titre.

« L'exonération est limitée pour chaque levée au nombre des engagements volontaires de l'année précédente.

» Le Gouvernement fixe tous les ans le prix de l'exonération de manière à ramener dans ce chiffre la faculté de se faire remplacer. »

« La commission, dit le rapporteur, a longtemps hésité entre l'adoption ou le rejet de ces dispositions. Après un examen approfondi, une majorité de sept membres a reconnu que ce système blesse le principe d'égalité devant la loi, qu'il porte préjudice aux intérêts généraux et qu'il est impolitique.

» La statistique nous apprend que, sous l'empire des lois actuelles, il y a chaque année, sur 10,000 appelés, 2,400 remplaçants et substituants (1). D'autre part, le nombre de volontaires est de sept à huit cents. La loi n'accorderait donc le droit de se libérer du service personnel qu'au tiers de ceux qui en éprouvent le besoin. Parmi les 2,400 jeunes gens qui désirent rester dans leurs foyers, la loi créerait sept à huit cents privilégiés, les autres seraient repoussés; — et quels sont ces privilégiés? Ce sont les plus riches...

» L'exonération limitée blesserait donc l'égalité.

» L'exonération limitée serait, en outre, préjudiciable à l'intérêt général parce que les apprentis artistes, les petits cultivateurs et les petits industriels ne pourraient pas s'exonérer à cause de l'élévation et de l'instabilité du prix, lequel doit nécessairement s'accroître lorsque le nombre des exonérations diminue (2).

---

(1) Ce nombre s'est accru depuis que la commission de la milice a déposé son rapport. Il est aujourd'hui d'environ 3,000.

(2) La destination que reçoit la partie de la somme qui reste disponible lorsqu'on a défalqué les primes de rengagement, exige que cette somme demeure constante. De là résulte la nécessité d'augmenter le prix de l'exonération quand le nombre des rengagements diminue. En France, depuis 10 ans, ce prix a varié entre 1,800 et 2,800 francs. Les primes données aux rengagés ont oscillé pendant ce même temps entre 1,500 et 2,200 francs.



» Enfin, l'exonération limitée serait impolitique parce qu'elle s'attaquerait directement à la classe moyenne, qui constitue la grande force de notre temps. »

A ces observations, il a été répondu que l'exonération aurait pour conséquence naturelle de faire augmenter considérablement le nombre des volontaires, parce que l'état militaire offrirait alors des avantages réels : la bonne composition de l'armée d'une part, l'attrait d'une pension de l'autre.

Mais les adversaires de l'exonération ont contesté ce point en invoquant les résultats de notre propre expérience. En 1848, le Département de la guerre avait organisé une institution ayant pour but de favoriser les rengagements. Le nombre des volontaires qui ont consenti à se rengager en douze ans n'a été que de 747 (ce qui donne 62 par année), et pourtant on leur assure une prime de 600 francs pour un premier terme de huit années, une nouvelle prime de 600 francs pour un second terme, et une pension de 200 francs après seize-ans de service.

Dans la même période, 1,894 militaires sont devenus remplaçants par suite de conventions directes avec les familles ou avec des sociétés particulières de remplacement. Cette différence provient de ce que les conventions directes assurent aux remplaçants une prime supérieure à 600 francs, et surtout de ce que cette prime est payée sur-le-champ, tandis que celle de l'État (à l'exception de 50 francs donnés au moment de l'admission) n'est payable qu'à l'expiration du terme de service (1). D'un autre côté, les *marchands d'âmes* ont recours à des moyens d'embauchage qui ne peuvent

---

(1) On a eu tort aussi d'obliger les rengagés, par l'intermédiaire du Département de la guerre, à contracter des engagements volontaires pour toute la durée de leur terme de milice. Cette clause, en effet, les retient sous les armes, tandis que les remplaçants ordinaires et les *rengagés directs* sont envoyés en congé à long terme en même temps que les miliciens de leur classe.

être employés par les agents d'un Gouvernement honnête, et dont faisaient usage autrefois les racoleurs du quai de la Ferraille.

Lorsqu'après huit ans, on demanda aux 440 remplaçants que le Département de la guerre avait enrôlés, en 1849, s'ils voulaient renouveler leur engagement, 57 répondirent négativement, malgré l'attrait de la prime et de la pension.

Ces faits, et d'autres semblables, constatés en France, donnent un démenti à ceux qui prétendent que l'exonération augmentera le nombre des volontaires dans une proportion telle, qu'on pourra satisfaire à peu près à toutes les demandes.

Mais l'objection la plus forte contre ce mode de recrutement est celle qui a été présentée dans les termes suivants :

« En admettant un instant l'hypothèse que l'on puisse obtenir en Belgique 2,000 volontaires chaque année, nous tomberions immédiatement dans un autre mal. Faire entrer dans l'armée 2,000 volontaires par an, ce serait jeter la perturbation dans son organisation actuelle, puisque l'effectif du pied de paix se composerait alors de 16,000 volontaires et de 19,000 miliciens.

» Le nombre minimum de volontaires qu'on peut admettre aujourd'hui est de 1,400 par année (1) et le contingent est de 10,000. Il est impossible de détruire cette proportion sans se placer dans l'une des alternatives suivantes :

- 1° Diminuer l'effectif de l'armée ;
- 2° Augmenter considérablement le budget de la guerre ;
- 3° Abréger la durée du service (2).

---

(1) Il s'en faut de beaucoup que l'on atteigne ce nombre. Depuis quelques années, il n'a plus dépassé 750.

(2) La durée du temps de service dans l'infanterie est de deux ans et demi. Or le pied de paix de l'armée comporte actuellement 7,000 volontaires et 28,500 miliciens. D'après le budget de 1886, l'effectif total est de 35,526 sous-officiers et soldats et 2,284 officiers. L'infanterie compte dans cet effectif pour 24,829 sous-officiers et soldats et 1,558 officiers.

Or, personne ne voudrait accepter la responsabilité des deux premières mesures, et la troisième affaiblirait notamment l'instruction et la force de l'armée.

Il résulte de cette analyse sommaire des travaux de la commission que le grand défaut du système de l'exonération après le tirage, tel qu'on le pratique en France, est d'*astreindre les exonérants à servir un terme complet*. En effet, la présence des exonérants sous les drapeaux, pendant huit ans, a l'inconvénient de réduire le nombre des miliciens incorporés chaque année ou d'abrèger la durée du service effectif.

Au point de vue militaire, les rengagements successifs des exonérants ont un autre résultat fâcheux, c'est d'immobiliser et d'obstruer les cadres inférieurs de l'armée, de diminuer les chances d'avancement des jeunes soldats, de tuer l'émulation et de donner à l'armée un caractère sénile qui nuit au développement de ses qualités les plus précieuses : la vivacité, l'entrain, l'initiative.

Pour éviter ces inconvénients, il suffirait de stipuler que les exonérants, au lieu de faire un terme complet, serviraient quatre ans sous les drapeaux et quatre ans dans la réserve. Alors, au lieu de 4,100 exonérants, on pourrait en admettre 2,200, sans détruire la proportion qui doit exister entre les hommes de cette catégorie et les miliciens. Ce nombre de 2,200 correspond à peu près à celui des jeunes gens qui, chaque année, demandent à se libérer du service. Il n'y aurait donc rien de changé quant à la facilité du rachat ; le mode seul différerait. Au lieu de mauvais sujets racolés dans les bas-fonds de la société par des agents recruteurs à la solde des sociétés de remplacement, l'État fournirait à l'armée des citoyens possédant toutes les qualités physiques et morales nécessaires pour former de bons soldats.

Dans ces conditions, l'exonération cesserait de blesser l'équité, de léser l'intérêt général, de réduire l'effectif du con-

tingent annuel, ou de diminuer la durée du service des miliciens, et de peupler l'armée de vieux serviteurs usés et maussades qui donnent aux régiments cet aspect de caducité dont les généraux français se plaignent à juste titre.

Mais, d'un autre côté, en la modifiant comme je le propose, l'exonération perdrait son caractère propre, qui est de retenir sous les drapeaux de vieux soldats alléchés par l'espoir d'obtenir à l'expiration de leur temps de service un pécule ou une pension rémunératrice. Elle deviendrait l'équivalent du remplacement, avec cette différence toutefois, que les sociétés particulières cesseraient d'exister. Ce serait déjà une grande amélioration, car l'influence des *marchands d'âmes* a non-seulement pour résultat d'infecter la source du recrutement, mais encore de répandre la corruption dans les administrations publiques et même dans l'armée.

Il est de notoriété, en effet, que les sociétés emploient des agents qui ont recours aux moyens les plus odieux pour recruter des hommes. Ils vont trouver les miliciens libérés et ceux de la dernière classe de la réserve, dans les villages qu'ils habitent, les conduisent au cabaret, les enivrent, les exaltent, leur font signer ensuite des engagements onéreux, puis les mettent en subsistance dans des établissements spéciaux jusqu'à ce qu'ils soient acceptés par l'autorité militaire. Ce temps passé dans l'inaction est un encouragement donné au vice et à l'ivrognerie. Les engagés demandent de l'argent pour satisfaire leurs mauvaises passions. Les agents le leur procurent à des taux usuraires, et pour peu que l'admission se fasse attendre, toute la prime d'engagement est dissipée quand le remplaçant arrive au corps.

Ce n'est pas tout. Les sociétés qui ont à leur charge l'entretien des hommes enrôlés cherchent à se ménager des moyens d'influence dans les administrations pour hâter ou faciliter l'admission de leurs candidats. Ils corrompent à cet effet des

employés subalternes, qui parviennent souvent à trahir la confiance de chefs de service complètement désintéressés, honnêtes et incorruptibles (1).

Je pourrais citer des faits qui justifient cette assertion ; mais il n'est pas nécessaire de les divulguer pour faire comprendre que la suppression des sociétés de remplacement serait un bienfait pour l'armée et pour toutes les administrations qui ont à s'occuper de la milice ; ce serait de plus une mesure de haute moralité, que l'opinion publique approuverait hautement.

Le principal argument contre l'exonération et contre le remplacement par l'État, c'est la difficulté de trouver un nombre suffisant de sujets convenables pour remplacer les miliciens qui, chaque année, demandent à se libérer.

Voici comment cette difficulté pourrait être écartée.

On porterait le prix de l'exonération à un taux assez élevé pour que le nombre des demandes ne dépassât point 2,200.

*On considérerait ensuite tous les volontaires comme libérant un milicien*, par le seul fait de leur présence sous les drapeaux, et sans que l'on pût attacher à cette libération forcée la moindre idée fâcheuse, de nature à rebuter les jeunes gens de bonne famille ou très-déliçats sur le point d'honneur. Sous l'influence du régime actuel, le nombre des engagements volontaires est descendu à 700 ou 800 par an. On peut admettre qu'il atteindrait facilement le chiffre de 1,000 si l'armée était purgée des mauvais éléments que produisent le remplacement et la substitution.

Il resterait donc 1,200 exonérants à trouver, soit parmi les miliciens et les volontaires ayant accompli un terme de

---

(1) J'ajouterai que beaucoup de familles sont exploitées par les agents de recrutement, ainsi que le prouvent de nombreuses condamnations pour escroquerie.

milice, soit parmi les jeunes gens de seize à vingt-huit ans qui ne seraient pas tombés au sort.

Les avantages matériels qu'on pourrait leur offrir, grâce aux fonds des exonérés, suffiraient sans doute pour atteindre ce nombre.

Les exonérants et les volontaires prendraient l'engagement de rester quatre ans sous les drapeaux et quatre ans dans la réserve.

Ceux qui auraient obtenu un grade pendant les quatre premières années, ou qui en seraient jugés dignes à l'expiration de ce terme, pourraient seuls rester en activité pendant huit ans.

Si, après ce terme, ils consentaient à rester, ils contracteraient un nouvel engagement de huit ans.

Les soldats, les caporaux et les sous-officiers qui, après ce deuxième terme, auraient quarante ans révolus, seraient pensionnés.

L'on ne pourrait accorder la faveur d'un troisième engagement qu'aux sous-officiers âgés de moins de quarante ans qui auraient fait preuve de beaucoup d'aptitude et d'une grande énergie physique et morale.

En fixant le prix moyen de l'exonération à 4,800 francs (1), l'exonérant pourrait toucher à l'expiration de son temps de service environ 2,800 francs; s'il contractait un second engagement, il toucherait, après seize ans, environ 6,500 fr., et s'il en contractait un troisième, il toucherait, après vingt-quatre ans, environ 11,500 francs (2).

Les volontaires ne recevraient ni pécule ni pension; mais ceux qui, après quatre ans, seraient classés dans la réserve,

---

(1) En France, il varie entre 4,800 et 2,800 francs.

(2) Ces chiffres seraient nécessairement variables, puisqu'ils dépendraient de la situation de la caisse ou, en d'autres termes, de la mortalité, du nombre des engagements volontaires et d'autres circonstances variables.

parce qu'ils n'auraient pas obtenu un grade, pourraient, s'ils en faisaient la demande, toucher un pécule de 1,500 francs à l'expiration de leur temps de service (huit ans).

L'État ne prélèverait aucun bénéfice sur la caisse de l'exonération, mais les pécules seraient réglés de telle manière que, chaque année, une somme d'environ 100,000 francs pût être distribuée à des militaires ayant contracté des infirmités ou des maladies graves au service.

En administrant de la sorte les fonds de la caisse des dotations de l'armée, on préviendrait les objections fondées qui ont été faites, en France, contre l'établissement de cette caisse, laquelle a servi mainte fois à couvrir des dépenses auxquelles elle ne devait pas pourvoir et d'une nature plutôt politique que militaire.

Le mode de recrutement que je propose n'aurait pas l'inconvénient de peupler l'armée de soldats et de caporaux énervés par un long service, et de diminuer les chances d'avancement des jeunes gens instruits qui s'engagent volontairement ou comme exonérants.

Les dernières guerres ont prouvé que le mode d'exonération adopté en France fournit aux régiments un trop grand nombre de vieux soldats et de vieux sous-officiers. L'armée n'a plus l'entrain et la vivacité qui la distinguaient avant l'introduction de ce système. Telle est au moins l'opinion qu'ont exprimée la plupart des membres de la grande commission militaire qui a siégé récemment à Paris, sous la présidence de l'Empereur.

L'armée prussienne, d'un autre côté, a prouvé qu'avec des cadres instruits et vigoureux, les jeunes soldats sont aussi solides, aussi braves, aussi durs à la fatigue, plus disciplinés, plus patients et plus faciles à contenter que les vieux serveurs.

Il ne faut pas oublier que les admirables soldats à qui Napo-

l'éon I<sup>er</sup> donnait le titre de *grognards*, et qui ont porté si haut la gloire de l'armée française, étaient, en général, des hommes de vingt-huit à trente-cinq ans, ayant fait cinq ou six campagnes.

« Les vieux soldats, disait le général Lamarque, ne sont » pas les meilleurs ; leur figure triste, leur air mécontent » annoncent assez qu'ils sont désenchantés du premier » métier du monde. Un homme de deux à trois ans de » service, déjà accoutumé à supporter la fatigue et impatient » de se mesurer avec le danger, est préférable sous bien des » rapports. »

Cette opinion est confirmée par des faits trop bien connus de nos lecteurs pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

### III

Jusqu'en 1839, le contingent annuel était de 12,000 hommes. Après la conclusion du traité de paix avec la Hollande, on le réduisit à 10,000 hommes. La commission mixte de 1851 conserva ce chiffre ; mais, pour atteindre l'effectif de 100,000 hommes, jugé nécessaire à la défense du pays, elle demanda que la durée du service fût portée à dix ans. La Chambre n'admit point cette aggravation de l'impôt du sang, mais elle stipula dans la loi organique (art. 7) « qu'à l'avenir le décompte des miliciens et remplaçants » avec la masse d'habillement de leur corps ne sera apuré » qu'à l'expiration des années qui suivent leur libération. »

C'était une mesure insuffisante, car les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> classes, lorsqu'on en déduit les mariés qui, d'après la loi, ne peuvent



être appelés (1), ne donnent qu'environ 6,000 hommes par classe (2).

Quant aux huit premières classes, elles subissent une perte de 19 p. c.

L'effectif total de ces classes se trouve donc réduit par les non-valeurs de 80,000 à 65,000 (3).

Si l'on ajoute à ce chiffre 12,000 hommes provenant des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> classes et 7,000 volontaires, on arrive à un total de 84,000 hommes.

La loi sur le recrutement produit donc un déficit de 16,000 hommes, qu'on devrait combler, au moment de la guerre, par un appel de volontaires, de miliciens sans instruction ou de soldats appartenant aux très-anciennes classes de milice.

Mais aucune de ces ressources ne peut être considérée comme suffisante.

En effet, pour compléter une armée qui doit entrer de suite en campagne, il faut des hommes ayant reçu une instruction militaire convenable et non pas des recrues ou des miliciens rendus depuis longtemps à la vie civile.

De là découle l'impérieuse nécessité d'augmenter le contingent annuel et de le porter à 13,750 hommes.

Le pays supportera facilement cette aggravation de charges, puisque déjà en 1831, le contingent était de 12,000 hommes, et que la population s'est élevée depuis lors de 3,785,814 âmes à 4,836,566.

En supposant que la durée du service reste fixée à huit ans, et que les pertes subies par les contingents soient de 19 p. c.,

---

(1) Art. 6 de la loi du 8 juin 1853.

(2) La moyenne des mariés est de 4,600 par classe; or les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> classes comptent encore moyennement 7,600 hommes.

(3) Calcul fait sur des documents officiels par M. le capitaine Crousse (voir ses *Considérations sur le recrutement de l'armée*).

l'effectif total se réduira de 110,000 hommes à 89,100.

En ajoutant à cet effectif 7,000 volontaires, on obtient les 96,139 hommes qu'exige la nouvelle organisation de l'armée (voir *annexe n° 2*).

Il y aurait un autre moyen d'arriver à ce résultat, ce serait de porter le contingent à 11,425 hommes (1), mais en rétablissant l'art. 15 de la loi de 1817, dont voici le texte :  
« Ceux qui, par décès, désertion ou autres circonstances, ou  
» qui, par suite d'infirmités, décès de frères, parents, etc.,  
» se trouveront dans le cas de pouvoir réclamer l'exemption,  
» seront remplacés annuellement, en temps de paix, par  
» d'autres à prendre en sus du contingent ordinaire, sur  
» chaque commune, ou sur les communes réunies, qui ont  
» fourni les hommes congédiés déjà ou à congédier en-  
» core. »

La seconde solution me semble préférable à l'autre, non-seulement parce qu'il sera plus facile de faire admettre un contingent de 11,425 hommes qu'un contingent de 13,750, mais encore parce que cette solution, mettant l'armée à l'abri de toutes les chances de pertes, lui assure un effectif invariable.

Si l'on acceptait le système d'exonération après le tirage que j'ai exposé plus haut, et en vertu duquel les volontaires libéreraient un milicien, il faudrait porter le contingent à  $\frac{96,000}{5}$ , soit 12,000 hommes ou 12,500 pour tenir compte des exemptions provisoires indiquées dans la note au bas de la page.

Avec le système d'exonération avant le tirage qui permet

---

(1) Ce calcul est fondé sur la supposition qu'il y a dans l'armée 7,000 volontaires et que les exemptions provisoires que l'on accorde aujourd'hui aux élèves instituteurs, aux instituteurs, aux marins au long cours, aux marins de l'État et aux jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, font subir à chaque contingent une perte d'environ 300 hommes.

d'engager des volontaires sur le pied actuel, un contingent de 11,425 hommes suffirait (1).

Nous avons vu que, sous le rapport de la valeur morale des miliciens, les deux systèmes d'exonération offrent des garanties suffisantes ; il n'en est pas de même sous le rapport de l'aptitude physique. A ce point de vue, tous les systèmes seront défectueux aussi longtemps que l'élément militaire ne siégera que pour la forme dans les conseils de milice et dans les députations permanentes, chargés de faire l'examen physique des miliciens (2). Il est de notoriété, en effet, que ces conseils déclarent aptes au service une foule de jeunes gens chétifs et malingres qui vont peupler les hôpitaux et sur lesquels la mort prélève un large tribut.

Ce mal cessera, sans doute, en grande partie, le jour où l'on remettra en vigueur la disposition légale en vertu de laquelle les miliciens morts ou réformés doivent être remplacés par les communes auxquelles ils appartiennent. Mais, nonobstant cette stipulation, il sera nécessaire, pour prévenir des abus et des injustices souvent signalés, que l'examen physique des miliciens soit confié à l'autorité militaire.

Enfin, comme mesures complémentaires d'une bonne loi sur le recrutement, je proposerai : 1° de fixer, suivant les saisons, un minimum d'effectif par compagnie, par escadron et par batterie ; 2° de refuser, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, les congés par anticipation, qui ont pour résultat d'affaiblir l'esprit de corps et de diminuer l'effectif des régiments ; 3° d'exiger que les hommes, auxquels on accorde

---

(1) Cette évaluation, comme la précédente, suppose que l'on remette en vigueur l'art. 45 de la loi de 1817. Sinon il faudrait augmenter le contingent de 19 p. c. (montant des pertes que subissent les contingents dans l'espace de huit années), mais après en avoir retranché les 300 exemptions provisoires qui sont comprises dans le chiffre de 19 p. c.

(2) Dans les conseils de milice, il n'y a qu'un officier, et dans les députations permanentes, un officier et un médecin militaire.



## CHAPITRE VII.

---

### Réorganisation de l'infanterie.

---

#### SOMMAIRE :

L'organisation de l'infanterie belge est surtout défectueuse à cause des bataillons de réserve. — Diverses espèces de réserves qui existent dans les armées européennes. — Le système des réserves exercées appliqué en Belgique est le meilleur. — Nos bataillons de réserve doivent être remplacés par des bataillons actifs. — Raisons qui s'opposent à ce que nous ayons deux espèces d'infanterie de ligne. — Origine des bataillons de réserve et modifications qu'on y a successivement apportées. — Les troupes destinées à la défense des places doivent être prêtes dans le moindre temps possible. — L'organisation actuelle de l'infanterie ne satisfait pas à cette condition essentielle. — Examen des travaux de la commission mixte de 1884. — Les effectifs de nos bataillons sont trop faibles en temps de paix. — Projet d'organisation présenté par l'auteur. — Justification de ce projet. — Nos divisions à 12 bataillons sont trop lourdes. — Arguments en faveur des divisions de 10 bataillons. — Cadre de l'infanterie sur le pied de paix. — Cadre sur le pied de guerre. — Augmentation du budget de l'infanterie. — Si l'on modifiait le système actuel en complétant les cadres des bataillons de réserve et en augmentant les effectifs, l'excédant de dépense ne serait pas inférieur à celui qui résulterait de l'adoption du système de l'auteur. — Réponse aux critiques dont ce dernier système a été l'objet. — Résumé. — Conclusion.

#### I

L'infanterie est en Belgique l'arme la moins bien organisée.  
Elle pêche surtout par la composition de sa réserve.  
Afin de rendre plus claires les explications que je don-

nerai à ce sujet, je jeterai un coup d'œil rapide sur les diverses espèces de réserves qui existent en Europe.

Lorsque les armées permanentes eurent acquis un développement tel qu'on ne pouvait plus les conserver au complet en temps ordinaire, on fut obligé d'admettre un effectif de paix et un effectif de guerre. La différence entre ces deux effectifs, ou la force complémentaire qui permet aux États d'augmenter graduellement ou instantanément leurs moyens de défense, s'appelle *la réserve* (1).

Sous l'influence de cette institution, « l'armée active est devenue une vaste école militaire, traversée par les jeunes générations, qui viennent tour à tour y faire l'apprentissage des armes, de l'honneur et de la discipline. Là, exercées, rompues aux fatigues du service, elles reçoivent l'instruction nécessaire pour contribuer utilement à la défense du pays. Quand, en raison des limites posées par la loi des finances, l'effectif entretenu ne peut plus les garder, les soldats les plus rapprochés du terme de leur libération sont versés dans la réserve, au moyen de congés illimités. Ils achèvent ainsi leur temps de service d'une manière plus économique pour l'État, plus favorable à leurs intérêts privés, mais sans cesser d'être disponibles (2). »

Les soldats de la réserve devant pouvoir rendre les mêmes services que ceux de l'armée active et concourir aux mêmes opérations, le meilleur système de réserve sera évidemment celui qui permettra de compléter les corps dans le moindre temps, et qui fournira les hommes les plus instruits, les mieux disciplinés et les plus aptes à la guerre.

---

(1) Il résulte de là que les armées recrutées par des engagements volontaires n'ont pas de réserve. C'est leur plus grand défaut.

(2) *Moniteur français* du 11 janvier 1834 : présentation d'un projet de loi sur la réserve.

Les divers États de l'Europe ont adopté pour la formation de leurs réserves des systèmes différents.

Les uns ont des *réserves organisées*, c'est-à-dire un certain nombre de corps formant une *armée de réserve*. Ainsi, en Russie, l'armée de réserve comptait, en 1859, 23 généraux, 3,054 officiers et 66,873 soldats (environ 1/10 de l'armée active) (1).

D'autres États ont des réserves à *demi organisées*, formées de cadres sans soldats, que l'on complète au moment de la guerre et dans lesquels on verse une certaine catégorie de miliciens.

C'est notre système de bataillons de réserve, système qui n'a été adopté dans aucune armée permanente (2).

D'autres États ont des réserves *non organisées*, ou une catégorie d'hommes en congé qui, au moment de la guerre, sont versés dans les corps de l'armée active.

---

(1) Pour compléter ces troupes au pied de guerre et former la réserve, il y avait dans les provinces 503,335 vieux soldats en congé illimité, dont 239,245 étaient tenus au service actif.

(2) Il a été question un moment de l'appliquer aux États de la Confédération du Sud de l'Allemagne. Cela résulte des notes identiques que le gouvernement bavarois a adressées, le 9 janvier 1867, au Wurtemberg, au grand-duché de Bade et au grand-duché de Hesse. Dans ces notes, on proposait d'organiser les régiments de la manière suivante : 4 bataillons actifs avec cadres complets, 2 bataillons de réserve avec cadres incomplets, et 2 bataillons de landwehr. Mais l'on n'a pas tardé à reconnaître que les bataillons de réserve sans soldats et presque sans cadres doivent être supprimés, ou assimilés à la landwehr. Le *Moniteur wurtembergeois* publiait, en effet, dans les premiers jours de février, un article sur les déclarations des représentants de l'Allemagne du Sud, réunis à Stuttgart. D'après cet article, les gouvernements de Bavière, de Wurtemberg, de Bade et de Hesse-Darmstadt sont d'accord sur les questions d'union et d'organisation militaire. Voici les bases de cet accord :

L'armée serait formée de façon à présenter en temps de paix un effectif d'environ 72,000 hommes pour une population de 5 millions d'âmes. La durée du service serait ainsi réglée : trois ans de présence effective sous les drapeaux; trois ans dans la réserve; cinq ans dans la landwehr du premier ban susceptible d'être appelée à la première mobilisation, et enfin cinq années dans la landwehr du second ban; soit six ans dans l'armée active et dix ans dans la réserve.

C'est le système prussien qui a servi de prototype. On le voit, tout s'arrange de façon à ce que, à un moment donné, les troupes du Sud, comme celles du Nord, puissent se ranger sous la bannière de la Prusse et former une grande armée prusso-allemande.

C'est le système qui a été préféré en France, en Hollande, en Italie, en Suède, en Espagne, en Prusse, en Autriche, et généralement dans tous les États qui n'ont pas de réserve organisée ou à demi organisée.

Nous l'avons également adopté, mais partiellement, en ce sens qu'ayant huit classes de milice, nous n'incorporons, au moment de la guerre, dans l'armée active que les miliciens des cinq premières classes, et que nous versons ceux des trois dernières dans les bataillons de réserve.

Le système des réserves non organisées est le meilleur, quand les miliciens en congé sont instruits et qu'on les rappelle de temps en temps sous les drapeaux, à l'époque des grandes manœuvres.

Nous serions en possession de ce système si, au lieu de 49 bataillons actifs et de 32 cadres incomplets de bataillons de réserve, nous avions 81 bataillons actifs.

En France, sous Louis-Philippe, les classes de milice n'étaient appelées que partiellement sous les drapeaux ; il en résultait que la réserve de l'armée comptait 180,000 à 200,000 jeunes gens n'ayant reçu aucune instruction militaire. On a corrigé ce défaut depuis quelques années en obligeant les miliciens non appelés (dont le chiffre s'élève à 20,000 environ) à recevoir une certaine instruction dans les dépôts des corps (1).

Si la France admettait, comme on le fait en Belgique, en Italie, en Prusse et dans d'autres pays, que trois ans suffisent pour former un bon soldat d'infanterie, elle pourrait incorporer tous les miliciens et avoir ainsi une réserve de

---

(1) Sur un contingent de 100,000 hommes, on n'incorpore annuellement en France que 80,000 hommes. Les 20,000 restants sont exercés pendant quelques semaines dans les dépôts. Au 1<sup>er</sup> janvier 1863, l'armée française avait sous les drapeaux un effectif de 430,161 hommes, non compris 5,227 enfants de troupe. La réserve se composait de 165,827 hommes sur lesquels 55,541 avaient servi.



soldats instruits au lieu d'une réserve de conscrits à peine ébauchés (1).

Le nouveau système, proposé par la commission des maréchaux, ne remédie pas à cet inconvénient, puisque sur 160,000 hommes reconnus aptes au service, on n'en appellerait que 80,000 sous les drapeaux (pour six ans), et que les 80,000 autres seraient classés dans la réserve, où ils recevraient à la vérité une certaine instruction militaire, mais probablement très-insuffisante (2).

Le système belge me semble préférable sous tous les rapports. Tout récemment, un écrivain militaire célèbre, le général Jomini, adressa au journal *La France* plusieurs lettres dans lesquelles il préconise un système de recrute-

---

(1) En 1844, le gouvernement français essaya de faire prévaloir un système analogue au nôtre en proposant de faire passer sous les drapeaux la totalité du contingent; mais la Chambre des députés se montra peu favorable à ce projet.

(2) Au moment de mettre sous presse (15 février 1867), j'apprends que le Conseil d'État, d'accord avec le gouvernement, a modifié le projet de la commission en adoptant les bases suivantes (Extrait de l'*Étendard*):

- Toute la classe, même les exemptés légalement et les exonérés, forme le contingent.
- » Sur ce contingent, on appelle à l'activité le nombre d'hommes fixé annuellement par le Corps législatif; la durée du service d'activité est réduite à cinq ans; après ces cinq années, les hommes passent dans la réserve et y restent disponibles quatre ans, après quoi ils sont entièrement libérés.

- » La réserve se compose : 1° des hommes qui ont fini leur temps d'activité; 2° des hommes qui ont été laissés dans leurs foyers. Pour ceux-ci, comme pour les premiers, la durée du service dans la réserve est de quatre ans.

- » Seulement, tandis que les premiers sont entièrement libérés après quatre ans dans la réserve, les seconds passent alors pour cinq ans dans la garde nationale mobile, dans laquelle sont également incorporés tous les exonérés.

- » En résumé :

- » Le service actif est de cinq ans ;

- » Le service dans la réserve est de quatre ans ;

- » Le service dans la garde nationale mobile est de cinq ans.

- » Les non exonérés font neuf ans de service, savoir :

- » Activité, cinq ans; réserve, quatre ans; total, neuf ans ;

- » Ou réserve quatre ans, et garde nationale mobile cinq ans; ensemble neuf ans.

- » Le chiffre de cinq années de service dans l'activité est le plus bas auquel on puisse descendre sans compromettre la solidité de l'armée. Il rend à l'agriculture des soldats de vingt-cinq ans, et permet le mariage à vingt-quatre ans pour la plus grande partie de la réserve. »

ment mixte « qui se rapprocherait de celui de la Belgique, » et qui paraît beaucoup mieux approprié à la France que » celui des Prussiens. »

Mais pour que notre système soit à l'abri de toute critique, il sera nécessaire de remplacer les bataillons de réserve par des bataillons actifs. Je soutenais déjà cette thèse en 1852, lorsque j'écrivais, à propos de la *réserve de vétérans* créée par le maréchal Gouvion Saint-Cyr, en 1818 : « Cette » réserve n'eût pas permis de mettre l'armée française sur le » pied de guerre sans former des corps nouveaux, et sans » tomber, par conséquent, dans le défaut d'avoir sur le même » champ de bataille *deux espèces de troupes*. Il faut que tous » les corps d'une armée bien organisée soient également » propres à soutenir la guerre offensive et la guerre défensive. Lancer les jeunes troupes au dehors et compter, en » cas d'échec, sur l'appui de vieux soldats rendus depuis long- » temps à la vie civile, c'est consacrer, d'après nous, un » système dangereux (1). »

Plus loin, à propos d'un système de réserve préconisé par le colonel Huybrecht, je disais : « C'est un grand » inconvénient de diviser l'armée en deux fractions, ayant » une aptitude et une organisation différentes. Il faut que » toutes les troupes soient également propres à la défense » des places et à la guerre de campagne. Nous ne concevons » pas deux espèces d'armées permanentes. Si nous avons » assigné à la garde civique pour unique fonction la défense » des places, c'est que la garde civique, à nos yeux, n'est » pas une troupe régulière.

» La réserve doit être l'arsenal de l'armée, la force complémentaire du pied de paix. Les corps de réserve ne permettent pas d'atteindre ce but, qu'ils soient permanents

---

(1) *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*, t. III, p. 264 et 276.

» comme ceux qui existent en Russie, ou composés seulement de cadres, comme ceux que proposent MM. Huybrecht et Jaubert.

» Les uns sont des corps d'élite, formés de vieilles troupes; les autres ne produisent que des corps inhabiles, lourds, impropres à la guerre, et n'ayant aucune force morale. Leurs cadres s'énervent, faute d'activité, dans les chefs-lieux d'arrondissement, et leurs hommes qu'on rappelle au dernier moment, ne trouvent pas autour du drapeau un noyau de soldats faits, capables de réveiller les sentiments d'abnégation, de devoir et de discipline engourdis au fond de leur cœur. »

Les organisateurs de l'armée belge n'ont jamais tenu compte de ces principes. L'idée de créer deux espèces d'infanteries date, pour ainsi dire, de notre émancipation politique.

En 1839; nous avions 14 régiments à 4 bataillons, 2 régiments à 3 bataillons et un bataillon spécial pour la défense de l'Escaut. Indépendamment de ces 65 bataillons actifs, il y avait 9 régiments ou 25 bataillons d'infanterie de réserve, pourvus de cadres insuffisants (1).

Notre armée comptait alors environ 110,000 hommes, dont 95,000 appartenant à la milice (2).

Après la conclusion du traité de paix avec la Hollande, on reconnut que par suite des pertes qu'éprouvent chaque année les contingents de milice, le chiffre des hommes composant la réserve n'était plus en harmonie avec son organisation primitive, ni en rapport avec la force des bataillons de la ligne. En conséquence, un arrêté royal du 4 septem-

---

(1) Il y avait des régiments de 1, de 2 et de 4 bataillons.

(2) La situation au 10 janvier 1839 porte : *Troupes régulières* 2,258 officiers et 86,053 sous-officiers et soldats; *troupes irrégulières* (corps de réserve, gendarmerie, 3 compagnies sédentaires, 2 compagnies de discipline, et le dépôt des étrangers), 297 officiers et 22,217 sous-officiers et soldats.

bre 1841 supprima les régiments de réserve. L'effectif de ces régiments fut versé dans les régiments de la ligne que l'on réduisit à trois bataillons actifs, mais auxquels on adjoignit un bataillon de réserve. Le régiment d'élite seul conserva 4 bataillons actifs. En même temps les dépôts des régiments furent supprimés et fondus dans les compagnies du bataillon de réserve qui les remplaçait.

Les bataillons étaient formés de 6 compagnies et ils avaient le même cadre, sur le pied de guerre, que les bataillons actifs.

En temps de paix, ils ne conservaient en solde que 1 major, 1 capitaine quartier-maître, 1 officier administrateur d'habillement, 1 médecin de bataillon, 1 adjudant sous-officier, 1 caporal tambour ou cornet, 6 capitaines, 6 lieutenants, 6 sous-lieutenants, 6 sergents-majors, 12 sergents, 6 fourriers, 12 caporaux, 6 tambours et 12 élèves tambours ou cornets. Ils comptaient, en outre, un certain nombre de soldats employés comme ouvriers ou autrement.

On prenait en subsistance dans ces bataillons les levées annuelles pendant tout le temps que durait leur instruction, et les hommes proposés pour la solde de retraite ou pour la réforme, jusqu'à leur licenciement définitif.

En temps de guerre, on pouvait encadrer dans les bataillons de réserve jusqu'à 934 hommes, tandis que l'effectif maximum des bataillons actifs était de 768 hommes.

Dans cette organisation, les cadres de 170 compagnies de réserve et de dépôt furent remplacés par 96 cadres de compagnies de réserve. Cette modification et la suppression du *bataillon de l'Escaut* produisirent une diminution dans l'effectif du pied de guerre que l'on compensa par l'adjonction à l'armée permanente de 20,000 à 30,000 gardes civiques.

L'armée fut réorganisée de nouveau par la loi du 19 mai

1845. Les modifications que cette loi apporta à la force et à la composition de l'infanterie furent peu importantes. On conserva les 49 bataillons actifs et les 16 bataillons de réserve; toutefois, ces derniers furent réduits à 4 compagnies et reçurent pour mission spéciale, en temps de guerre, de défendre les places. Dans chaque compagnie on encadrait 210 hommes.

En temps de paix, les bataillons de réserve étaient réduits à une compagnie de dépôt et à une compagnie d'école.

C'était un nouvel affaiblissement de la réserve qui, successivement, avait été réduite de 25 bataillons à 16, et de 170 compagnies à 96 et à 64.

Les cadres du pied de paix avaient subi une réduction analogue.

L'arrêté royal du 5 mars 1850 modifia cette situation.

Les bataillons de réserve étaient conservés sur le pied de paix (1), mais au moment de la guerre, on les transformait en bataillons actifs, semblables aux autres.

On reconnaissait ainsi pour la première fois le principe incontestablement vrai qu'il ne faut à la Belgique qu'une seule espèce d'infanterie, propre à la guerre de campagne comme à la guerre de siège.

A ce point de vue, l'arrêté du 3 mars 1850, mérite d'être signalé.

Il avait, du reste, comme la loi du 19 mai 1845, l'inconvénient de rendre trop difficile le passage du pied de paix au pied de guerre (2), de limiter à 57 ou 58 mille hommes,

---

(1) Les bataillons de réserve restaient composés d'une compagnie de dépôt et d'une compagnie d'école. Ils avaient en solde 1 major, 2 capitaines, 2 lieutenants, 1 officier d'armement, 1 adjudant sous-officier, 3 sergents, 2 caporaux tambours et 3 maîtres ouvriers.

(2) Pour mettre l'armée sur pied de guerre, il fallait nommer 48 capitaines, 180 lieutenants, 486 sous-lieutenants, 80 sergents-majors, 80 sergents-fourriers, 510 sergents

l'effectif de l'infanterie (1) et de réduire la force totale de l'armée à 75 mille combattants.

Pour arriver au chiffre de 100,000 hommes, reconnu nécessaire pour la défense du pays, on devait compter sur un appoint de 20 à 30 mille gardes civiques mobilisés.

L'armée était dans cette situation quand fut convoquée (le 5 novembre 1851) une commission de 23 membres, dont 12 militaires et 11 civils. Cette commission instituée « *pour examiner toutes les questions qui intéressaient l'établissement militaire du pays,* » siégea jusqu'au 19 mars 1852. Elle consacra à ses travaux 50 séances, non compris celles des comités qu'elle avait formés dans son sein pour l'étude des questions spéciales.

La lecture du volumineux rapport de la commission prouve que ses membres furent unanimes pour reconnaître la nécessité d'une armée permanente, *assez nombreuse pour défendre les places fortes et pour tenir la campagne.* Il n'y eut de discussion que sur la fixation du chiffre de l'armée active. Après mûre délibération, on décida que ce chiffre serait porté à 60,000 hommes.

Toutes les commissions qui ont été réunies depuis 25 ans, sont arrivées au même résultat. Ainsi, à l'époque où le pied de guerre n'était que de 80,000 hommes, et où, par conséquent, l'armée en campagne n'en comptait que 35 à 40 mille, on portait ce chiffre à 60 mille hommes, par l'adjonction de 20 à 25 mille gardes civiques mobilisés.

La grande commission mixte de 1851 n'admit point cet expédient. Elle décida, à la majorité de 15 voix contre 1, que l'effectif total de l'armée serait augmenté de 100,000 hommes

---

et 1,228 caporaux. Total 714 emplois d'officiers et 1,898 emplois de sous-officiers et de caporaux.

(1) Non compris les officiers.

par le rappel des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> classes de milice, et que la fraction destinée à tenir la campagne s'élèverait au chiffre de 60,000 hommes (1).

La Chambre approuva cette résolution et surtout la proposition de renoncer à la garde civique pour suppléer une partie de l'armée permanente. « Dans les circonstances de » guerre, disait le rapporteur de la section centrale, on ne » peut compter sur le concours de la garde civique, parce » que cette institution présente dans son organisation des » inconvénients graves qui rendent son concours peu utile. »

Une discussion plus confuse et moins satisfaisante dans ses résultats eut lieu à propos de l'organisation à donner aux 40,000 hommes nécessaires pour la défense des places.

La commission admit, pour ainsi dire sans examen, un principe des plus importants, et, selon moi, des plus contestables, à savoir, qu'il faut pour la défense des places une armée spéciale ou *armée de réserve*.

Je dirai plus loin ce que je pense de ce principe.

Voyons d'abord quelle composition on donna à l'*armée de réserve*.

M. le colonel Renard soutint que « ce sont les plus anciens » soldats, commandés par les officiers qui ne savent plus » faire le service en campagne, que l'on doit appeler à la » défense des forteresses. » Passant ensuite aux moyens d'exécution : « Je demande, dit-il, que les cadres de la réserve » résident dans les places mêmes qu'ils auront à défendre ; » que les magasins d'armes et d'habillement y soient également établis ; qu'enfin les soldats soient dans le rayon de » ces places. »

---

(1) Voici le texte de la proposition :

« La commission estime que l'armée en campagne doit être au minimum de 60,000 hommes, sans préjuger la force et la composition de l'armée de réserve. »

Ces idées ayant été approuvées, la commission adopta dans sa 44<sup>e</sup> séance la proposition suivante :

« Chaque régiment aura un bataillon de réserve destiné à » encadrer les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> classes de milice.

» Le bataillon de réserve sera organisé en 8 compagnies » sous les ordres d'un officier supérieur.

» En temps de paix, le cadre de ces compagnies est fixé » comme suit :

» 2 officiers ,

» 1 sergent-major ou fourrier ,

» 2 sergents ,

» 2 caporaux ,

» 2 élèves tambours.

» En temps de paix, la moitié des sous-officiers, les » trois quarts des caporaux et tous les soldats sont en » congé.

» Pour passer au pied de guerre, le cadre est augmenté » d'un officier.

» Les sous-officiers qui doivent parfaire le nombre exigé » pour la mise sur pied de guerre, sont pris parmi les an- » ciens sous-officiers de l'armée active ou parmi les miliciens » qui, après les trois années de service, sont jugés dignes et » capables de remplir ce poste.

» En temps de guerre, si toutes les classes sont rappelées » sous les armes, le bataillon se partage en deux, et chaque » demi-bataillon forme un bataillon. Dans ce cas, il y aurait » à envoyer 16 majors de plus à la réserve, qui présenterait, » en conséquence, 32 bataillons à 4 compagnies de 200 » hommes chacune.

» Les cadres des bataillons de réserve sont indépendants » des dépôts; ils sont établis dans les places de guerre » avec les magasins d'armes et d'effets appartenant aux » hommes. »



Cette proposition, toutefois, ne fut admise qu'à une voix de majorité (8 contre 7).

Parmi les opposants se trouvaient les généraux de Liem, Goblet et l'Olivier, l'intendant général Servaes, le représentant Thiefry, les colonels Timmerhans et Weiler (1).

Cependant, le Gouvernement n'admit pas l'idée de créer 16 bataillons nouveaux en temps de guerre. Il pensa que, dans l'intérêt de la défense des places, les 32 bataillons de réserve devaient être organisés en temps de paix, toute création faite au dernier moment étant défectueuse et donnant lieu à des mécomptes d'autant plus graves que le pays peut être envahi avec plus de rapidité.

« La Belgique, disait le Ministre de la Guerre (dans une » de ses notes à la section centrale), n'aura jamais de longs » jours pour se préparer à la lutte. Elle ne doit pas nourrir » un seul instant l'espoir d'organiser de nouveaux corps au » moment du danger. Elle ne disposera, quoi qu'on dise et » quoi qu'on fasse, que des forces dont les éléments auront » été constitués et entretenus en temps de paix. »

Cette opinion était trop sensée pour que la Chambre ne l'admit point.

Dès 1854, les cadres des 32 bataillons de réserve furent détachés des régiments et envoyés dans les places fortes. N'ayant à s'occuper que de l'entretien des magasins d'armes et d'habillement de la réserve, ils perdirent bientôt leur activité et leurs qualités militaires. Le mal avait fait en 1859 de tels progrès, que le lieutenant général baron Chazal fut obligé de prendre un arrêté pour faire rentrer les cadres des

---

(1) Ont voté pour : les généraux Du Roy et Vanderlinden, les colonels Berten et Renard, les sénateurs Van Schoor, de Renesse et Marnix et le Ministre d'État Liets.

S'est abstenu : le prince de Chimay, représentant.

Étaient absents : le colonel De Lannoy, les représentants Orts, Manilius, Lebeau, le Hon et de Brouckere.

bataillons de dépôt dans les régiments, afin de les occuper et de les mettre en contact avec la troupe.

C'était, à un certain point de vue, une amélioration ; mais d'un autre côté en versant les cadres de la réserve dans les bataillons actifs, on détruisait l'œuvre de la commission de 1851, qui avait eu surtout pour but de créer des bataillons destinés à occuper d'une manière permanente les places qu'ils sont appelés à défendre.

Au point où les choses en sont arrivées, il faut pour guérir le mal une solution plus radicale. Cette solution, c'est le remplacement des bataillons de réserve par des bataillons actifs. Il me sera facile de prouver que tout autre moyen ne conduirait qu'à des résultats incomplets.

La commission de 1851 est partie d'un principe qui peut être vrai pour un État de premier ordre, mais qui n'est point applicable à une puissance aussi faible que la Belgique, à savoir : qu'il faut deux armées, l'une pour la campagne, l'autre pour les places.

Les autorités que l'on a citées en faveur de ce principe n'ont aucune importance au point de vue belge. Ce sont pour la plupart des généraux français qui n'avaient à se préoccuper que des intérêts de leur pays.

Si la France, qui ne peut pas être attaquée à l'improviste et dont les forteresses ne seront menacées qu'après une campagne malheureuse, si cette grande nation avait adopté notre système de bataillons de réserve, je n'y verrais pas grand mal, car le temps est ce qui lui manquera le moins. Mais la Belgique ne se trouve pas à beaucoup près dans les mêmes conditions.

C'est ce que le général Goblet fit ressortir en très-bons termes dans la 39<sup>e</sup> séance de la commission.

« Peut-on, disait-il, compter dans la plupart des circonstances sur une réserve dont les cadres, sur pied de paix,

» conserveraient difficilement leurs qualités militaires, et  
» qui, pour être portés au pied de guerre, exigeraient un  
» complément de personnel tellement considérable, qu'il  
» serait peut-être impossible de nourrir l'espoir de le consti-  
» tuer?

» Une telle réserve satisfait d'autant moins à sa destina-  
» tion, que le Gouvernement a reconnu lui-même qu'on ne  
» peut se dissimuler que *le cas d'une attaque subite est*  
• » *celui que nous devons craindre le plus*, et qu'alors il  
» serait peu rationnel de compter sur d'autres forces que  
» celles dont on peut, en temps de paix, constituer, former  
» et entretenir les éléments permanents de manière qu'ils  
» répondent dignement aux éventualités qui pourraient se  
» présenter.

» Un système économique poussé à l'extrême, dans l'or-  
» ganisation de la réserve, aurait probablement un résultat  
» tout contraire à celui que l'on veut atteindre, en employant  
» pour ainsi dire toutes les ressources permanentes du  
» Département de la Guerre à l'entretien, sur le pied de  
» paix, des seuls éléments d'une armée en campagne; on  
» serait alors incontestablement amené, par la force des  
» choses, à ne pouvoir disposer de cette armée en campagne  
» pour l'usage auquel elle est naturellement destinée; car  
» je ne mets pas en doute qu'au jour du danger, alors que  
» les moyens réservés pour la défense des places apparai-  
» raient dans toute leur insuffisance, *le Gouvernement serait*  
» *forcément conduit à laisser la garde des points fortifiés à*  
» *presque toute l'infanterie de l'armée active*, et dès lors  
» l'on n'aurait plus pour tenir la campagne que des éléments  
» disproportionnés entre eux, et qui ne seraient plus en  
» harmonie avec le rôle qu'ils étaient destinés à jouer.

» Il en serait tout autrement, si la réserve était constituée  
» d'éléments solides et de manière à se présenter promptement.

» ment à la défense des remparts qui lui seraient confiés ;  
» alors l'armée en campagne, quelle que fût sa force, ne  
» serait pas détournée de sa véritable destination. »

Le général de Liem soutint que les cadres de la réserve seraient complètement illusoires, qu'ils se composeraient d'officiers vieux et mécontents, et d'un nombre insuffisant de sous-officiers avec lesquels on ne pourrait marcher à l'ennemi qu'après avoir perdu beaucoup de temps pour les compléter.

Le général L'Olivier se prononça dans le même sens et déclara, avec les généraux de Liem et Goblet, que le défaut le plus grave du système adopté « est de ne point » accorder un effectif présent en soldats aux cadres de la » réserve. »

On ne s'explique pas que ces considérations judicieuses n'aient point fait renoncer la commission à son système de bataillons *sans soldats et presque sans cadres*. Cela est d'autant plus étrange que deux des officiers qui votèrent pour ce système, le général Vanderlinden et le colonel Renard, avaient produit des arguments de nature à le faire rejeter plutôt qu'adopter.

Le premier, critiquant le projet de l'intendant Servaes (peu différent de celui qui a été admis) (1), disait dans la 41<sup>e</sup> séance : « l'inconvénient grave de ce système est de ne » pouvoir mobiliser *instantanément* les forces nécessaires à » la garde des forteresses... » « En attendant que la réserve » soit organisée, l'armée en campagne devra rester dans les » forteresses, et il deviendra impossible de la réunir pour » s'opposer à l'invasion du territoire. »

---

(1) L'intendant général Servaes annexait à chacun de nos 16 régiments d'infanterie, le cadre complet en officiers et sous-officiers, d'un bataillon de réserve à 6 compagnies. En temps de guerre, les 16 bataillons de réserve devaient être dédoublés en tout ou en partie.

Cet argument s'applique évidemment au système qui a prévalu.

Il en est de même des réflexions suivantes que fit le colonel Renard, dans la 40<sup>e</sup> séance de la commission mixte : « Le » système de réserve doit avoir en Belgique un caractère » spécial en ce que cette partie de l'armée est destinée à » entrer en action avant l'armée en campagne. »

Le colonel De Lannoy ne fut pas moins explicite : « la position du pays, disait-il, exige que la réserve soit toujours » organisée de manière que les places soient occupées de » suite (1). »

Au lieu de conclure de là que la réserve doit être prête en tout temps, c'est-à-dire organisée et tenue en haleine, la majorité de la commission posa comme principe que la réserve doit être constituée « de manière qu'elle soit indé- » pendante des corps qui composent l'armée mobile (2). »

Le général Goblet était plus près de la vérité lorsqu'il soutint qu'en l'absence d'une réserve organisée et toujours prête, ce serait l'infanterie de l'armée active qui servirait à défendre les places.

C'est, en effet, ce qui arriverait aujourd'hui si nous étions attaqués à l'improviste.

Dans cette éventualité, nos places seraient investies ou menacées bien avant que les cadres des bataillons de réserve fussent complétés et les hommes de la réserve versés dans ces cadres. Le Gouvernement serait donc obligé de jeter dans les places la plus grande partie des bataillons actifs, et alors même qu'il aurait le temps de mettre les bataillons de réserve sur le pied de guerre (je prends ici une hypothèse qui probablement ne se réalisera jamais), l'organisation de ces batail-

---

(1) Voir le procès-verbal de la quarante-cinquième séance.

(2) Procès-verbal de la quarantième séance.

lons produirait la désorganisation des autres, puisque dans chaque régiment on devrait nommer 46 officiers et environ 100 sous-officiers.

Un système qui conduit à de pareils résultats ne saurait évidemment convenir à notre pays.

Il m'importe peu de savoir que la landwehr prussienne n'est pas mieux encadrée que ne le sont nos bataillons de réserve, que la Confédération du sud de l'Allemagne a songé un moment à créer des bataillons semblables (1), et que Napoléon, Lamarque, Vaudoncourt, Morand, Paixhans et Valazé ont proposé de défendre les places *de la France*, avec des troupes spéciales (gardes nationales ou réserves), il me suffit, pour condamner l'application de ces idées à la *Belgique*, de constater que la mise sur pied de guerre de notre réserve exigera plus de temps et plus de ressources qu'on ne nous en laissera vraisemblablement.

Sous ce rapport, j'approuve de tout point les réflexions suivantes que fit M. le colonel Renard dans la 40<sup>e</sup> séance de la commission.

« Notre situation géographique exige que la réserve soit  
» organisée en tout temps *de façon à entrer immédiatement*  
» *en action*, puisque sa réunion précèdera la mobilisation de  
» l'armée en campagne.

» Le temps n'est plus où l'on se menaçait longtemps  
» d'avance, où l'on n'avait pas la crainte d'être pris au dé-  
» pourvu, où l'on avait le temps de dresser et d'organiser ses  
» recrues. Nous sommes à l'époque de *rapides invasions* ;  
» les chemins de fer les rendent plus redoutables encore.  
» Malheur donc au pays qui reporte au moment de la guerre

---

(1) Ce projet a été abandonné ; vraisemblablement la Confédération du Sud adoptera l'organisation prussienne.

» le soin de créer et d'organiser les corps destinés à le  
» défendre! »

C'est précisément parce que je partage ces idées sur la nature des dangers qui menacent la Belgique, et sur la nécessité de pourvoir *immédiatement* à la défense des places, que je proposerai de supprimer les bataillons de réserve et d'organiser toute l'infanterie d'une manière uniforme (1).

N'est-il pas illogique, en effet, de créer dans une armée aussi petite que la nôtre, des bataillons à 6 compagnies de 144 hommes et des bataillons à 4 compagnies de 243 hommes; les uns avec cadres complets, sauf six sous-lieutenants par bataillon, les autres avec des cadres auxquels il manque par bataillon 8 sous-lieutenants, 2 sergents-majors, 2 fourriers, 16 sergents et 40 caporaux?

N'est-il pas illogique non plus de confier à ces derniers bataillons (qui n'ont pas de soldats sur le pied de paix et dont les cadres doivent être organisés au moment de la guerre) la mission de garder les forteresses, alors que tous les généraux sont d'accord que c'est la première nécessité à laquelle il faille pourvoir?

Moins illogique, à coup sûr, serait le système qui désignerait pour les places les bataillons actifs — pourvus en temps de paix de cadres complets et d'une moitié de leur effectif de guerre — et qui réserverait, pour l'armée en campagne, les bataillons de réserve dont la mise sur pied de guerre exige le plus de temps.

La division de l'infanterie en deux espèces : infanterie de campagne et infanterie de place, n'existe du reste nulle part;

---

(1) Sur ce point j'esuis d'accord avec un de nos meilleurs officiers d'infanterie, le général L'Olivier, qui disait (voir les procès verbaux des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances de la commission) : « Il ne faut pas qu'on fasse de distinction entre l'armée en campagne et l'armée destinée à garder les forteresses. »

et si le besoin de grossir outre mesure l'effectif de leurs armées en campagne, sans obérer leurs finances en temps de paix, inspirait à quelques États l'idée de nous imiter, ce ne serait pas une raison de modifier une opinion parfaitement justifiée et que j'ai toujours défendue.

En 1852, je disais (Voir t. III, p. 277 de mes *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*) :

« Il n'y a réellement qu'un système qui soit simple et »  
» logique, c'est celui qui consiste à avoir en temps de paix »  
» tous les corps nécessaires en temps de guerre, à y main- »  
» tenir un nombre d'hommes suffisant pour les besoins de »  
» l'instruction et à composer la réserve de la partie restante »  
» des contingents. »

Partout où l'on admet des troupes spéciales pour la défense des places, ces troupes sont prises en dehors de l'armée régulière; ainsi l'Angleterre compte, pour la défense de ses positions fortifiées, sur les corps de milice et de volontaires, et la Prusse sur la landwehr.

En France, en Autriche, en Bavière, en Russie, en Espagne et en Italie, les garnisons des places ont toujours été composées de troupes de ligne.

Il est question, je le sais, de modifier cette situation en France, puisqu'on propose d'organiser pour la défense des places une armée spéciale désignée sous le nom de *garde nationale mobile*; mais alors même que cette proposition obtiendrait l'assentiment des Chambres, la Belgique n'en serait pas moins le seul pays qui aurait deux espèces de bataillons d'infanterie de ligne, les uns destinés à tenir campagne, les autres à défendre les positions fortifiées.

On ne peut donc invoquer en faveur de cette organisation hybride ni l'autorité de l'expérience, ni celle de l'exemple.

C'est une création belge et qui malheureusement n'a produit aucun des résultats qu'on avait espérés.



A notre *armée de réserve* mal organisée, avec des cadres incomplets et sans soldats, je préférerais une armée de garde civique bien organisée et convenablement exercée.

C'était aussi ce que pensait le lieutenant général Évain lorsqu'en 1832 il proposa aux Chambres la création d'une *armée de réserve* composée de 50,000 gardes civiques du premier ban.

« C'est dans ce premier ban, disait-il (1), que l'armée de ligne doit trouver sa réserve, pour l'appuyer dans ses opérations, soit agressives, soit défensives. »

Afin de constituer fortement cette réserve, l'honorable ministre voulait la former de troupes « organisées sur le » même pied que les troupes de ligne, soumises à la même » discipline et aux mêmes règlements aussi longtemps qu'elles » seraient sous les armes » (art. 2).

Il voulait, en outre, que l'on conférât au Gouvernement « la nomination aux divers grades sans aucune distinction comme cela se fait dans l'armée régulière » (art. 14).

Mais ces articles furent jugés inconstitutionnels, et le projet tomba.

Le moment est venu de le reprendre, de l'améliorer et de le combiner avec la réorganisation de l'infanterie, de telle sorte que la garde civique forme une bonne armée de réserve et que l'infanterie soit débarrassée de ses 52 carcasses de bataillons dont les inconvénients frappent tous les militaires.

J'ai exposé plus haut mes idées sur la réorganisation de la garde civique; il ne me reste donc plus qu'à faire connaître les réformes au moyen desquelles on pourrait améliorer la situation de l'infanterie.

---

(1) Voir le *Moniteur* du 13 juin 1832.

## II

Les deux vices principaux de l'organisation actuelle de l'infanterie sont :

1° Que l'effectif en solde des 49 bataillons actifs est trop faible sur le pied de paix pour que les cadres puissent acquérir les connaissances pratiques nécessaires à la conduite et à l'administration d'un bataillon de guerre (1);

2° Que les 32 bataillons de réserve n'existent que sur le papier et que, pour les constituer solidement, il faudra désorganiser les bataillons actifs et perdre beaucoup plus de temps que l'ennemi ne nous en laissera.

Si l'on n'avait à se préoccuper que de la question militaire, il serait facile de faire disparaître ces deux vices organiques. Il suffirait de remplacer les 32 bataillons de réserve par autant de bataillons actifs, et de donner en temps de paix à tous les bataillons un effectif moyen de 462 hommes. Mais il résulterait de cette organisation un accroissement de dépense de 6 à 7 millions qui la ferait évidemment rejeter.

Quant à réduire le nombre des bataillons, on ne le pourrait pas sans diminuer l'effectif total de l'armée, qui comprend environ 70,000 hommes d'infanterie.

Ce chiffre correspond à 80 bataillons. Il est si bien justifié que personne ne songe à le diminuer.

On pourrait, à la rigueur, réduire le nombre des bataillons à 70, en adoptant l'organisation prussienne; mais, d'une part,

---

(1) L'effectif organique du pied de paix est de 77 sous-officiers, caporaux et soldats, mais il s'en faut de beaucoup que cet effectif existe réellement. Il est réduit d'un bon tiers, par les congés de faveur, la réforme, les congés de convalescence, les condamnations, les renvois à la compagnie de discipline, les exemptions de service, etc.

on perdrait les avantages inhérents aux bataillons à 6 compagnies de force moyenne (1), et, d'autre part, la dépense ne serait que faiblement diminuée, puisque les bataillons de 1,000 hommes devraient avoir sur le pied de paix un effectif moyen de 536 hommes pour se trouver dans les mêmes conditions que les bataillons de 864 hommes qui conserveraient un effectif moyen de 462 hommes.

La différence entre les deux budgets ne porterait que sur les cadres. C'est assez dire qu'au point de vue financier l'organisation prussienne à 70 bataillons de 1,000 hommes ne serait pas non plus acceptée par la législature.

Il s'agit donc de trouver une autre combinaison qui permette de supprimer les bataillons de réserve sans imposer de ce chef une lourde charge au trésor.

Mon projet atteint ce but.

En réduisant nos 49 bataillons actifs à 40, j'augmente de 24 p. c. l'effectif du pied de paix de ces bataillons sans créer aucune dépense nouvelle.

Mais ce n'est là qu'un des côtés de la question. Il faut qu'en temps de guerre nous ayons, *dans un bref délai*, 80 bataillons *parfaitement organisés*.

Pour satisfaire à cette condition, je propose de dédoubler les 40 bataillons organisés en temps de paix, et de créer des cadres doubles.

L'infanterie se composerait alors de 20 régiments à 4 bataillons. Chaque bataillon aurait sur ses contrôles huit classes de milice, et compterait sur le pied de paix 291 soldats, caporaux et sous-officiers.

Afin de donner aux unités tactiques un effectif en rapport avec les besoins de l'instruction, on verserait les soldats des

---

(1) On trouvera à la fin du chapitre une comparaison entre les diverses organisations qui ont été adoptées pour le bataillon d'infanterie.

deux derniers bataillons de chaque régiment dans les cadres des deux premiers.

Les cadres devenus disponibles par ce *doublément* fourniraient des aides de camp aux généraux, des officiers et des sous-officiers aux dépôts des régiments, à l'école des enfants de troupe, au Ministère de la Guerre, à l'école militaire, aux compagnies sédentaires, à la brigade topographique, aux écoles régimentaires, aux cours institués pour l'instruction des officiers, etc.

Tous ces emplois sont aujourd'hui occupés par des officiers détachés des corps. Il en résulte que le service des régiments est souvent entravé, et que les bataillons n'ont jamais leurs cadres au complet, situation qui, au point de vue de l'instruction et de la discipline, offre plus d'un inconvénient.

Toutefois, comme on tomberait dans un inconvénient plus grave, si la moitié des cadres de l'infanterie restait éloignée de la troupe, je propose de faire permuter cette moitié avec l'autre, tous les deux ans (1).

Il en résulterait une grande variété dans le service, laquelle serait éminemment favorable à l'instruction des officiers et entretiendrait parmi eux le zèle et la bonne volonté qui, trop souvent, s'éteignent dans une longue et monotone pratique des mêmes devoirs et des mêmes détails.

L'artillerie a tiré chez nous un excellent parti de la faculté qu'a le chef de cette arme d'employer les officiers successivement dans les établissements, dans les batteries de siège et dans les batteries de campagne.

Si mes propositions étaient acceptées, nos vingt régiments d'infanterie formeraient dix brigades et cinq divisions.

---

(1) J'avais proposé d'abord des mutations annuelles, mais j'ai reconnu depuis que ce terme serait trop court pour donner aux officiers détachés le temps de se mettre au courant de leurs nouvelles fonctions et d'y prendre un intérêt suffisant.

Les divisions actuelles sont à 12 bataillons. Cette organisation est trop lourde, surtout si l'on considère que, dans les camps de manœuvres et en temps de guerre, les divisions sont complétées par 2 ou 3 escadrons et 2 ou 3 batteries de campagne.

On pourrait, à la rigueur, admettre des unités tactiques de cette force dans les armées des grandes puissances dont les divisions, après de longues marches, arrivent souvent sur le champ de bataille avec des effectifs considérablement réduits par les fatigues, les maladies, la désertion, les détachements, etc.

Mais pour un petit pays, obligé de garder la défensive, des divisions de 12 à 13 mille hommes sont évidemment trop lourdes.

L'expérience de la guerre s'est, d'ailleurs, prononcée formellement pour les brigades et les divisions d'un effectif moyen.

Les divisions d'infanterie, qui firent sous Napoléon les grandes guerres de la République et de l'Empire, avaient 3,500 à 7,000 hommes (1). Très-rarement elles en eurent 8,000 (2).

Cet effectif fut atteint dans la grande armée de 1808, laquelle, *au moment de l'entrée en campagne*, avait dans le 4<sup>me</sup> corps (Soul) une division (Saint-Hilaire) de

---

(1) A la bataille de Fleurus, les divisions de Jourdan comptaient en moyenne 8,000 hommes. — A l'armée du Rhin, en 1794, la force moyenne des divisions était de 7,000 hommes; à l'armée de Sambre et Meuse (1795), de 7,500 hommes; à l'armée d'Italie (1795), de 7,000 hommes; à l'armée de Sambre et Meuse (1796), de 6,500 hommes. (C'étaient des divisions mixtes.) L'armée autrichienne du Rhin avait à cette époque des divisions non mixtes de 5,000 hommes.

A Marengo, les divisions françaises étaient fortes de 3,614 à 5,316 hommes.

A l'armée du Rhin, Moreau avait trois divisions (les plus lourdes de ce temps) de 5,933, 8,162 et 8,690 hommes.

(2) « Une division se compose de 3 brigades de 9 à 12 bataillons de 8,640 ou de 11,100 hommes présents sous les armes. » Napoléon (Montholon : *Mémoires de Bonaparte*, t. II, p. 167).

8,894 hommes, une (Vandamme) de 8,846, une (Legrand) de 8,865 et une (Suchet) de 8,733.

Au début de la campagne de 1812, les divisions avaient 10,000 hommes ; mais cette organisation s'explique par la nature de la guerre qu'il s'agissait d'entreprendre (guerre longue et pénible pendant laquelle l'armée devait nécessairement faire des pertes énormes).

Dans la même campagne, les divisions russes, bien que fortes de 12,000 hommes (sur le papier), ne purent mettre en ligne que 6,000 à 8,000 combattants.

Dans la campagne de 1815, il n'y eut pas une seule division dont l'effectif dépassât 6,000 hommes ; la force moyenne était de 4,000 hommes.

L'armée prussienne de Blücher avait des divisions d'infanterie de 6,500 hommes.

A la même époque, l'effectif moyen des divisions anglo-néerlandaises de Wellington était de 5,790 hommes.

Pendant les grandes guerres de l'Empire, les divisions anglaises n'eurent jamais plus de 8 bataillons.

Les divisions autrichiennes, qui firent sous Radetzky la campagne de 1848, avaient 7 ou 8 bataillons (6,000 à 7,000 hommes).

L'armée française qui débarqua, le 7 septembre 1854, à Eupatoria, était formée de 4 divisions à 10 bataillons d'un effectif moyen de 6,065 hommes.

Vers la même époque, l'armée anglaise, sous les ordres de lord Raglan, se composait de 5 divisions de 3,600 hommes (1).

---

(1)	Infanterie . . . . .	18,000 hommes.
	Cavalerie . . . . .	2,000 —
	Artillerie . . . . .	1,000 —
	Génie. . . . .	480 —

Total. . . . . 21,480 hommes.

Les brigades anglaises sont à 2 ou 3 bataillons. Deux brigades forment une division.

Enfin, au *début de la campagne d'Italie*, les divisions françaises étaient presque toutes organisées comme l'avaient été celles de l'armée de Crimée. Elles comptaient 6,400 hommes au moins et 8,689 au plus.

Ma proposition de donner à l'infanterie belge des divisions de 10 bataillons de 864 hommes est donc parfaitement justifiée. On peut, du reste, invoquer en sa faveur l'autorité de Frédéric-le-Grand, qui créa des brigades à 5 bataillons d'un effectif moyen de 3,200 hommes.

---

#### PIED DE PAIX.

Voici quel serait le cadre de l'infanterie sur pied de paix, si mes propositions étaient adoptées.

Je suppose que l'on conserverait en temps de paix :

1° Les cadres de 80 bataillons à l'exception de 1 sous-lieutenant et de 4 caporaux par compagnie;

2° Les 20 capitaines, les 20 lieutenants et les 40 sous-lieutenants des cadres des dépôts (1);

3° Le cadre complet de la division de discipline comprenant : 1 major, 1 capitaine, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 2 sergents-majors, 16 sergents, 2 sergents-fourriers et 20 caporaux.

Pour la compagnie des enfants de troupe, les compagnies sédentaires et les emplois spéciaux, on prendrait des officiers et des sous-officiers que le doublement des bataillons rendrait disponibles.

---

(1) Les majors-commandants, les sous-officiers et les caporaux seraient pris dans les cadres devenus disponibles par le doublement des bataillons.

Dans ces conditions, voici quel serait le cadre de l'infanterie sur le pied de paix :

20 colonels,	
20 lieutenants-colonels,	
81 majors,	
20 capitaines adjudants-majors	{ 10 de 1 <sup>re</sup> classe,
	{ 10 de 2 <sup>e</sup> —
40 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors,	{ 20 lieutenants,
	{ 20 sous-lieutenants,
20 lieutenants porte-drapeau,	
20 capitaines quartiers-maitres,	
40 lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs,	
20 capitaines administrateurs d'habillement,	
20 lieutenants d'armement,	
20 médecins de régiment,	
40 — de bataillon,	
501 capitaines,	{ 167 de 1 <sup>re</sup> classe,
	{ 167 de 2 <sup>e</sup> —
	{ 167 de 3 <sup>e</sup> —
502 lieutenants,	
522 sous-lieutenants,	
80 adjudants sous-officiers,	
20 tambours-majors et sergents cornets,	
80 caporaux tambours et caporaux cornets,	
80 sergents armuriers,	
482 sergents-majors.	{ 160 de 1 <sup>re</sup> classe,
	{ 322 de 2 <sup>e</sup> —
1,936 sergents . . . .	{ 640 de 1 <sup>re</sup> classe,
	{ 1,296 de 2 <sup>e</sup> —
482 fourriers . . . .	{ 160 de 1 <sup>re</sup> classe,
	{ 322 de 2 <sup>e</sup> —
2,900 caporaux. . . .	{ 960 de 1 <sup>re</sup> classe,
	{ 1,940 de 2 <sup>e</sup> —



482 tambours et cornets { 160 de 1<sup>re</sup> classe,  
322 de 2<sup>e</sup> —

280 musiciens,

480 élèves tambours et élèves cornets,

20 sergents garde-magasins.

L'effectif en soldats sur le pied de paix serait calculé à raison de 80 soldats par compagnie, ce qui ferait un total de 6,400 soldats de 1<sup>re</sup> classe et 12,800 de 2<sup>e</sup> classe (1).

Si l'on compare cet effectif du pied de paix à celui qui a été fixé par la loi du 8 juin 1853 (Voir l'annexe n<sup>o</sup> 7), on arrive aux résultats suivants :

La nouvelle organisation donnerait

*En plus.*

4 colonels,

4 lieutenants-colonels,

4 capitaines adjudants-majors,

7 lieutenants porte-drapeau,

4 capitaines quartiers-mâtres,

4 capitaines administrateurs d'habillement,

4 lieutenants d'armement,

4 médecins de régiment,

59 capitaines,

58 lieutenants,

104 sous-lieutenants.

31 adjudants sous-officiers,

4 tambours-majors et sergents cornets,

4 garde-magasins,

8 maîtres tailleurs et cordonniers,

---

(1) En hiver, l'effectif serait réduit; en été, on l'augmenterait, et, pour les grandes manœuvres du camp, on le porterait à 864 hommes par bataillon (pied de guerre).

87 sergents-majors,  
396 sergents,  
119 sergents-fourriers,  
108 caporaux,  
56 musiciens,  
124 élèves tambours et élèves cornets,  
1,266 soldats.

*En moins.*

1 major,  
9 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors,  
9 — — — officiers payeurs,  
9 médecins de bataillon,  
1 sergent armurier,  
2 caporaux cornets et caporaux tambours,  
147 tambours et cornets.

---

PIED DE GUERRE.

Je suppose qu'en temps de guerre la compagnie des enfants de troupe et les deux compagnies sédentaires seront dissoutes. Les officiers, les sous-officiers et les caporaux de ces compagnies rentreront dans les régiments auxquels ils appartiennent, à l'exception des 32 caporaux et des 50 sous-officiers des compagnies sédentaires, lesquels seront employés dans les dépôts avec les plus valides des 120 soldats formant l'effectif de ces compagnies. (Les moins intelligents et les moins valides seraient renvoyés dans leurs foyers avec une pension de l'État.)

Je suppose également que l'on trouverait, parmi les officiers pensionnés, des commandants pour les 20 dépôts et que les

compagnies sédentaires fourniraient sans difficulté à ces dépôts 40 sergents et 60 caporaux. Il ne resterait donc à nommer que :

20 sergents-majors,  
60 sergents,  
20 sergents-fourriers,  
180 caporaux.

Dans les vingt régiments, il manquerait :

40 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors,  
40 — — officiers payeurs,  
40 médecins de bataillon,  
480 sous-lieutenants (1 par compagnie),  
960 caporaux (2 par compagnie).

Le total des nominations à faire s'élèverait donc à :

40 lieutenants,  
520 sous-lieutenants,  
40 médecins de bataillon,  
100 sous-officiers,  
1,140 caporaux.

D'après la loi organique du 8 juin 1853, le nombre des emplois à créer au moment de la guerre serait bien plus considérable.

En effet, il manquerait à l'effectif :

16 majors,  
32 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors,  
16 — — officiers payeurs,  
48 médecins de bataillon,  
566 sous-lieutenants,  
32 adjudants sous-officiers,  
64 sergents-majors,  
16 sergents armuriers,  
528 sergents,  
80 sergents-fourriers,

**1,344 caporaux,**

**16 caporaux tambours.**

C'est-à-dire 678 nominations d'officiers, au lieu de 560 qu'exigerait mon projet ; 720 sous-officiers, au lieu de 400, et 1,344 caporaux, au lieu de 1,140.

On pourrait réduire davantage le nombre des emplois à créer au moment de la guerre, en supprimant le deuxième sous-lieutenant des compagnies, mais cette mesure ne serait pas justifiée. La commission mixte de 1851 a reconnu que le deuxième sous-lieutenant est indispensable quand l'effectif de la compagnie est porté à 144 hommes. Il est à remarquer, du reste, que les compagnies ont 4 officiers dans la plupart des armées : en Prusse, en Bavière, en Autriche, en Danemark, en Russie, en Italie, etc.

Les compagnies françaises n'ont à la vérité que 3 officiers, mais leur effectif dépasse rarement 100 hommes, bien que le maximum organique soit fixé à 136 hommes.

Les compagnies anglaises en ont également 3, mais leur effectif n'est que de 86 hommes.

Le seul pays qui, en temps de guerre, ait des compagnies de plus de 144 hommes commandées par 3 officiers est la Hollande, mais cette exception ne prouve rien, l'armée hollandaise n'ayant jamais passé pour un modèle à imiter. L'esprit d'économie et les exigences parlementaires ont obligé le gouvernement à introduire dans cette armée des réformes qu'il désapprouve et que la science militaire condamne. Ce n'est pas, évidemment, là que nous devons puiser nos inspirations si nous voulons marcher dans la voie du progrès !

En comparant, au point de vue financier, le pied de paix de l'organisation actuelle au pied de paix renforcé que je propose, on arrive à ce résultat que, du chef de l'augmentation des cadres, le budget devrait être majoré de

1,032,000 francs (1), et. du chef de l'augmentation de l'effectif en soldats, de 457,976 francs (2).

Total général : 1,489,976 francs.

Ce chiffre prouve, qu'au point de vue financier, la nouvelle organisation que je propose est très-acceptable.

Il est à prévoir, en effet, que la commission réunie en ce moment. alors même qu'elle conserverait notre système défectueux de bataillons de réserve, proposera d'augmenter les cadres de ces bataillons, et de porter quelques hommes en plus à l'effectif des compagnies; or, dans ce cas, l'augmentation de dépense ne s'écartera pas sensiblement du résultat auquel je suis arrivé.

De toute manière donc, le chapitre de l'infanterie subira une augmentation importante.

Aussi n'est-ce pas au point de vue financier que l'on attaque mon projet d'organisation. Les objections que l'on y fait sont purement militaires. Je les réfuterai en peu de mots.

*Première objection.*

« C'est un embarras et une complication que de renouveler, tous les deux ans, les cadres des bataillons et d'opérer

---

(1) A savoir :	
Frais d'administration pour 4 régiments nouveaux . . . . .	fr. 80,000
Soldes et allocations. . . . .	1,101,642
Pain . . . . .	86,064
Casernement . . . . .	14,400
	<hr/>
Total. . . . .	fr. 1,222,106
A déduire pour congés. . . . .	190,106
	<hr/>
Reste. . . . .	fr. 1,032,000
(2) Soldes . . . . .	fr. 365,052
Pain . . . . .	73,934
Casernement . . . . .	18,990
	<hr/>
Total. . . . .	fr. 457,976

» un chassez-croisez entre les officiers et les sous-officiers  
» employés dans la troupe et ceux qui remplissent les fonc-  
» tions spéciales de l'arme. »

J'admets que ces fréquentes mutations causeront du dérangement aux officiers, mais je ne puis pas concéder qu'elles créeront des difficultés au Gouvernement ou à l'administration. Si l'on ne consultait que les convenances et les intérêts personnels, il est certain qu'on laisserait les militaires le plus longtemps possible dans les mêmes positions et dans les mêmes garnisons. Mais ce n'est pas à ce point de vue que l'on doit se placer. L'intérêt public exige que tous les militaires sachent remplir les fonctions qui leur sont assignées en temps de guerre ; or ce but ne peut être atteint que pour autant que les officiers et les sous-officiers détachés des corps soient obligés d'y rentrer de temps en temps et de faire le service actif.

Les changements de position deviendront, du reste, moins fréquents et moins onéreux pour les officiers, le jour où l'on diminuera le nombre des villes de garnison, parce qu'alors la plupart des mutations se feront sans déplacement.

#### *Deuxième objection.*

« En renouvelant tous les deux ans les cadres des compa-  
» gnies, on affaiblira l'esprit de corps et on relâchera les liens  
» de la discipline. »

Écartons d'abord la discipline, qui n'aurait à souffrir que si l'on affaiblissait les cadres, et, par conséquent, les éléments de surveillance et de répression ; or ce n'est pas le cas ici.

Pour ce qui regarde l'esprit de corps, il se meut non dans le cercle étroit de la compagnie ou du bataillon, mais dans la

sphère plus large du régiment. C'est le drapeau qui est le signe de ralliement et le symbole de la famille, et c'est le colonel qui en est le père. Quand on dit « l'honneur du corps » et « l'esprit du corps, » c'est toujours du régiment qu'il s'agit. Dès lors, je ne puis admettre que l'esprit de corps serait affaibli par le fait que des officiers et des sous-officiers viendraient, tous les deux ans, remplacer dans les compagnies leurs camarades *du même régiment*.

Ces officiers et ces sous-officiers trouveraient, au surplus, dans les compagnies doublées, une partie des hommes qu'ils auraient à commander en temps de guerre.

En effet, voici comment se formeraient le 3<sup>e</sup> bataillon par le dédoublement du 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup> par le dédoublement du 2<sup>e</sup>.

Les hommes de la 1<sup>re</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon, inscrits sur les contrôles de la 1<sup>re</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon, reprendraient leur place dans cette compagnie et en formeraient le noyau ; il en serait de même pour les autres compagnies du 1<sup>er</sup> bataillon et pour toutes celles du 2<sup>e</sup>.

Ce dédoublement placerait donc les 80 bataillons sur la même ligne et assurerait à chacun d'eux un noyau d'environ 300 hommes exercés.

Nos bataillons de réserve n'auraient point cet avantage, puisqu'ils seraient formés, au moment de la guerre, avec les miliciens des trois dernières classes de milice, c'est-à-dire avec des hommes ayant passé trois, quatre et cinq ans dans la vie civile, où, suivant le témoignage du maréchal Bugeaud, « les soldats perdent bien vite l'esprit et les mœurs militaires (1). »

Une partie même de ces hommes n'auraient reçu aucune instruction au moment de leur incorporation (2) et tous se-

---

(1) *De l'établissement des troupes à cheval dans les grandes fermes.*

(2) En effet, les miliciens des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> classes sont autorisés à substituer les mili-

raient étrangers les uns aux autres, les compagnies des bataillons de réserve se composant de soldats qui n'ont jamais servi ensemble.

Ceux qui prétendent que les nombreuses mutations dans le personnel des officiers seraient une cause d'affaiblissement de l'esprit de corps feraient bien de réserver leur critique pour le système actuel, qui admet de très-fréquentes mutations. Je pourrais citer, en effet, telle compagnie dans les régiments en garnison à Bruxelles qui, dans l'espace de six mois, a eu trois commandants.

Cela tient à plusieurs causes, mais surtout à la facilité avec laquelle on accueille les demandes des officiers qui, par leurs amis ou des personnages influents, sollicitent des changements de garnison et de corps, dans un intérêt privé.

Il va sans dire que, dans le système que je propose, cette faveur ne pourrait être accordée que dans des cas exceptionnels et à l'époque du renouvellement bisannuel des cadres.

### *Troisième objection.*

« Les cadres disponibles ne pourront être employés que  
» partiellement, de sorte qu'on devra donner des congés à  
» un grand nombre d'officiers et de sous-officiers, ce qui  
» sera nuisible à l'instruction et à l'esprit militaires. »

Je suppose que l'objection soit fondée.

On pourrait la faire disparaître de deux manières :

1° Donner à l'infanterie 80 bataillons, ayant sur le pied de

---

ciens de la dernière levée, lesquels viennent prendre leur place dans la réserve, sans être exercés ni même habillés.

Si l'armée est mise sur le pied de guerre avant que la dernière classe soit instruite, cette classe passe à la réserve et les bataillons actifs sont alors formés avec les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> classes.



paix un effectif moyen de 462 hommes, au lieu de lui donner, comme je le propose, 40 bataillons doublés d'un effectif moyen de 582 hommes.

Mais on retomberait alors dans les inconvénients du système actuel, qui produit des effectifs trop faibles et qui oblige à détacher des corps un trop grand nombre d'officiers et de sous-officiers.

On devrait, en outre, augmenter l'effectif du pied de paix de 13,680 sous-officiers et soldats, ce qui donnerait lieu à un excédant de dépense d'environ 6 millions.

2° Donner aux 40 bataillons doublés des cadres doubles ; c'est-à-dire à chaque compagnie un capitaine en premier et un capitaine en second, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 2 sergents-majors, 2 fourriers, 8 sergents et 12 caporaux.

Ce moyen ne présenterait pas les inconvénients du premier, mais il aboutirait au même résultat que mon système de bataillons doublés avec cadres simples. En effet, le dédoublement des cadres se ferait tout naturellement par les congés et les emplois spéciaux, dont le nombre est aujourd'hui si considérable que plusieurs généraux d'infanterie proposent de créer pour leur arme un état-major spécial, dans lequel on prendrait les aides de camps, les officiers employés au Ministère, à la Cour, aux écoles, etc., en un mot, tous ceux qui sont détachés des corps d'une manière permanente, ou pour un temps indéfini.

Mon système de bataillons doublés avec cadres simples se trouve donc dans les mêmes conditions quant à l'emploi des officiers et des sous-officiers, mais il offre un avantage précieux que n'a point le système des bataillons doublés avec doubles cadres, c'est de restreindre à deux ans la durée des fonctions spéciales et d'éviter ainsi les inconvénients du système actuel, qui permet à un certain nombre d'officiers de rester dix et même vingt ans éloignés du service actif.

Si je prouve que l'on peut donner un emploi utile à la plupart des officiers, sous-officiers et caporaux que le doublement des bataillons rend disponibles pour deux ans, la troisième objection n'aura pas plus de valeur que les deux autres, car un militaire qui travaille ne se *rouille* pas, ne perd pas de ses qualités militaires et ne gaspille pas les deniers de l'État.

Or cette démonstration est très-facile à faire.

Le doublement des 80 bataillons rend disponibles :

40 majors,  
240 capitaines,  
240 lieutenants,  
240 sous-lieutenants,  
240 sergents-majors,  
960 sergents,  
240 fourriers, et  
960 caporaux.

Voici comment on utiliserait ce personnel :

A. 20 majors commanderaient les dépôts. Les 20 autres seraient chargés de la surveillance des écoles régimentaires et des cours à donner aux officiers.

B. Les 240 sous-lieutenants entreraient dans les 40 bataillons doublés, qui n'ont qu'un sous-lieutenant par compagnie.

C. 40 sergents-majors, 40 fourriers, 160 sergents et 320 caporaux seraient employés dans les dépôts (1).

D. D'après l'annuaire de 1866, le nombre des officiers détachés des régiments s'élève actuellement à (2) :

2 colonels,

---

(1) Ces chiffres sont un peu plus élevés que ceux du tableau annexé à la loi organique de 1853 ; mais la nécessité d'une augmentation des cadres des dépôts n'est pas contestable.

(2) Ces officiers remplissent les fonctions d'aides de camp ou sont employés à la maison du Roi, au Ministère de la Guerre, au dépôt de la guerre, à l'école militaire, à l'école des enfants de troupe, à la brigade topographique, etc.

rs,  
aines,  
nants,  
s-lieutenants.

endamment de ces officiers, il y a une centaine de  
ciers, employés au Ministère de la Guerre et dans  
aux des états-majors, des intendants et des généraux.

mon système d'organisation, aucun officier, sous-  
ou caporal ne pourrait être détaché des 40 bataillons  
. Tous les emplois désignés ci-dessus seraient remplis  
cadres que le doublement des bataillons rendrait dis-

3.

is cadres sans emploi fourniraient également 2 capi-  
2 lieutenants, 4 sous-lieutenants, 2 sergents-majors,  
ents, 2 fourriers et 32 caporaux aux compagnies  
ires; — 1 capitaine, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants,

at-major, 12 sergents, 1 fourrier et 4 caporaux à la  
compagnie d'enfants de troupe.

F. Il faudrait, en outre, organiser dans chaque régiment  
des conférences pour les officiers et des cours pour les sous-  
officiers, les caporaux et les soldats.

Le besoin d'instruction se fait sentir plus vivement aujour-  
d'hui qu'à aucune autre époque.

Ce serait donc travailler efficacement à l'amélioration de  
l'armée que de charger, dans chaque régiment, un certain  
nombre d'officiers et de sous-officiers, de développer les con-  
naissances théoriques et pratiques de leurs camarades et de  
leurs subordonnés.

On ne nie pas les avantages de l'instruction; mais on  
prétend qu'il n'est point nécessaire de former un cadre spé-  
cial de professeurs, puisqu'aujourd'hui les leçons sont don-  
nées par des officiers qui font en même temps un service  
actif dans les régiments. Cette objection n'a pas de valeur.



117 fourriers,  
284 caporaux.

Ces chiffres indiquent le nombre de militaires de chaque grade que l'on *pourrait* envoyer en congé, sauf à en rappeler une partie à l'époque de l'instruction des recrues ou pendant les grandes manœuvres (pour remplacer les malades et les absents.)

Resserrée dans ces limites, la faculté d'accorder des congés aux cadres, ne pourrait pas avoir pour résultat, ainsi qu'on l'a prétendu, de nuire à l'instruction de l'armée et de condamner un grand nombre de militaires à une inaction funeste.

Comme on refuserait aux cadres en service actif tous les congés qui ne seraient pas motivés par des raisons impérieuses, il arriverait probablement qu'avec mon système, le nombre des officiers et des sous-officiers en congé ne serait pas plus élevé qu'il n'est aujourd'hui.

Au reste, on pourrait tirer un excellent parti des officiers et des sous-officiers sans emploi, en leur permettant de remplir à certaines conditions les fonctions d'instructeurs dans la garde civique.

Ainsi, à quelque point de vue qu'on se place, le système de doublement des bataillons, appliqué à l'armée belge, ne présente aucun inconvénient sérieux (1).

---

(1) Ce système n'a, du reste, été critiqué que par l'auteur anonyme de deux *Lettres d'un fantassin à M. le lieutenant-colonel Brialmont*.

Je n'ai pas pris au sérieux la première de ces lettres, qui trahissait une grande légèreté et une grande inexpérience. La seconde ne m'a pas prouvé que j'eusse mal jugé l'autre. On y trouve, en effet, d'étranges erreurs ou de singulières distractions. Je ne parlerai pas des chiffres, qui sont généralement inexacts (voir notamment ceux de la page 14 de la deuxième lettre, qui prouvent que l'auteur n'entend rien au calcul des effectifs); je me contenterai de signaler quelques passages marquants : Page 9, l'auteur dit en parlant du quadrilatère : « la grande affaire est d'avoir une armée qui couvre les positions; » or chacun sait que ce sont les positions qui doivent couvrir les armées.

Page 17, il persiste à soutenir (erreur manifeste que j'avais signalée dans ma réponse à sa première lettre) que, par l'adoption de mon système, « la moitié des officiers s'immo-

Ce système est, sans nul doute, bien supérieur à celui qui consisterait à renforcer de quelques officiers et sous-officiers les cadres actuels de nos bataillons de réserve :

1° Parce qu'il fait cesser l'inconvénient d'avoir deux espèces de bataillons d'infanterie, les uns à 6, les autres à 4 compagnies; les uns composés de jeunes soldats, les autres de vieux soldats en congé; les uns faciles à mettre sur pied de guerre, les autres très-lents à former;

---

» biliseront dans les emplois et fuiront le contact de la troupe, » ce qui est faux, puisqu'*aucun* officier ne pourrait rester éloigné de son régiment plus de deux ans.

J'avais cité les *mémoires* authentiques de Napoléon, pour démontrer que ce grand capitaine jugeait inutiles les régiments spéciaux d'infanterie, pour les armées qui ne se recrutent pas de montagnards, et qui ne sont pas appelées à faire la guerre dans un pays accidenté. Notre *fantassin*, qui est *carabinier* (au point de vouloir former trois régiments de carabiniers en Belgique) me répond (p. 49) par cette mauvaise plaisanterie, qui est une défaite : « J'ai considéré votre Napoléon bien en face, et me suis aperçu que c'était un Napoléon de carton. »

Avec la même légèreté il soutient, p. 21, « qu'il est absurde de vouloir, au moment de l'exécution, confier le commandement d'une troupe de n'importe quelle arme à un officier qui n'a pas passé *par tous les grades* dans cette arme. » Il oublie donc ce « *fantassin léger* » que le maréchal Niel et bien d'autres que je pourrais citer, n'avaient jamais commandé une fraction quelconque d'infanterie quand on leur fit commander devant l'ennemi une division mixte ou un corps d'armée. Il oublie aussi que les plus distingués de nos généraux de division ont débuté dans l'infanterie comme colonels, et que chaque année des officiers de cavalerie et d'artillerie prouvent au camp et dans les garnisons, que l'on peut commander des troupes d'infanterie sans avoir passé par tous les grades de cette arme. Mais il fallait que le *fantassin* arrivât à cette conclusion absurde pour combattre ma proposition très-sensée, quoi qu'il en dise, de faire concourir, *dans une certaine mesure*, les généraux-majors de toutes les armes au commandement des divisions d'infanterie. Ne pouvant nier, toutefois, qu'il ne fût injuste de refuser le commandement d'une division mixte à un général distingué de l'état-major, de l'artillerie ou de la cavalerie, le *fantassin* croit se tirer d'affaire en disant (p. 22) « soit, pourvu que l'infanterie de la division soit commandée par un *fantassin*. » Il y aurait donc dans une division mixte deux lieutenants généraux ! Qui pourrait trouver cela rationnel ?

Le *fantassin* prétend, p. 23, que « l'intérêt de chaque arme constitue l'intérêt général de l'armée. » Il oublie que dans la société militaire comme dans la société civile, l'intérêt général est presque toujours fondé sur le sacrifice de l'intérêt particulier.

Enfin ce même auteur, voulant se montrer inconséquent jusqu'au bout, me reproche, à moi officier d'état-major, de vouloir réorganiser l'infanterie et il se met ensuite bravement à l'œuvre pour réorganiser le corps d'état-major et l'armée tout entière. Je ne critiquerai pas ses projets et pour cause, le *fantassin* m'ayant prévenu, p. 34, que ses idées « ne soulèveront de clameurs que dans le camp des gens à courte vue. »

Ai-je tort de ne pas prendre au sérieux un écrivain qui raisonne de la sorte ?

2° Parce qu'il est plus facile de faire permuter tous les deux ans les cadres de 40 bataillons avec ceux de 40 autres, que de répartir les cadres de 52 bataillons de réserve dans ceux de 49 bataillons actifs, comme on le fait maintenant;

3° Parce qu'en réduisant de 49 à 40 le nombre des bataillons à entretenir en temps de paix, on peut sans dépense supplémentaire augmenter de 24 p. c. l'effectif du pied de paix des compagnies, ce qui est un très-grand avantage au point de vue de la consistance des corps et de l'instruction des cadres;

4° Parce que la transformation de 16 régiments en 20, permet de créer 10 brigades au lieu de 8 et de réduire ainsi l'effectif trop considérable de nos divisions.

Du reste, ce n'est pas seulement par l'insuffisance des cadres que les bataillons de réserve sont mauvais.

Ils ont le défaut plus grave à mes yeux de constituer une espèce particulière d'infanterie destinée exclusivement à la défense des places (infanterie composée de vieux soldats qui, dans la vie civile, ont désappris leur métier, et jeunes miliciens qui ne l'ont jamais su) (1).

Je préférerais à ce système bâtard celui du général Lamarque, tout défectueux qu'il soit.

Ce général proposa, en 1826, de conserver sur le pied de paix tous les régiments nécessaires à la défense du pays, et de maintenir toujours au grand complet l'effectif de ces régiments. Mais pour ne pas obérer le Trésor, il proposa en même temps de renvoyer tous les ans la moitié de l'armée

---

(1) On permet, en effet, aux miliciens de la réserve de substituer; or les miliciens dont ils prennent la place sont classés dans la réserve sans être instruits ni même habillés. C'est un grave abus. On a eu tort aussi de permettre aux miliciens de la 3<sup>e</sup> classe de s'engager comme remplaçants. Il en résulte une diminution notable de cette classe, et, par conséquent, un surcroît de difficultés quand il s'agit de mettre l'armée sur le pied de guerre.

en congé pour 6 mois. Les officiers, pendant cette période, n'auraient eu que la demi-solde.

Ce système serait, sans doute, onéreux, difficile à mettre en pratique, et de nature à rendre la conscription encore plus impopulaire qu'elle n'est, par suite des allées et venues continues qu'il imposerait aux miliciens pendant 5 ou 6 ans ; mais il aurait du moins, au point de vue militaire, une incontestable supériorité sur notre système de bataillons sans cadres et sans soldats, très-difficiles à compléter, et qui cependant devraient être les premiers organisés en temps de guerre, puisqu'il faut avant tout pourvoir à la sûreté des places fortes.

En résumé, la nouvelle organisation que je propose est préférable à celle qui existe et à toutes celles qui ont été préconisées jusqu'ici :

- 1° Parce qu'elle est plus simple ;
- 2° Parce qu'elle n'admet qu'une seule espèce d'infanterie et une seule espèce de bataillons ;
- 3° Parce qu'elle augmente la mobilité des brigades et des divisions ;
- 4° Parce qu'elle assure tous les services accessoires de l'infanterie sans désorganiser les bataillons actifs, et sans créer une catégorie d'officiers qui perdent dans les fonctions spéciales l'habitude du commandement et de la discipline ;
- 5° Parce qu'elle organise, renforce et encourage l'instruction, qui est aujourd'hui l'un des principaux éléments de succès des armées ;
- 6° Parce qu'elle augmente l'effectif du pied de paix des bataillons, sans augmenter la dépense ;
- 7° Enfin, parce qu'elle abrège considérablement le passage du pied de paix au pied de guerre.

Ce dernier avantage est de la plus haute importance.

Lorsqu'en 1848, le Piémont fut obligé de mettre son armée



sur le pied de guerre, l'organisation de son infanterie présentait les défauts de la nôtre.

Un écrivain distingué, auteur d'une relation de la campagne de Novare, dit à ce sujet :

« L'effectif de l'armée piémontaise, qui, avant la guerre, » n'était que de 40,000 hommes environ, avait été doublé en » peu de temps, et cette augmentation trop rapide et sans » cadres suffisants d'une armée déjà mal organisée de longue » date, en avait fait une masse sans instruction, sans amour » de ses devoirs, et que les premiers revers avaient réduite » à l'impuissance... Les armées ne s'improvisent pas, et un » pays qui manque de bonnes institutions militaires, qui » n'entretient pas dans la proportion de l'effectif qu'il peut » être appelé à mettre sur pied, des cadres instruits et » disciplinés, se trouve toujours faible au moment d'entrer » en action. Les cadres sont l'épée d'une nation, la vraie » force de ses armées, dont ils constituent la vie et la valeur » morale ; ils entretiennent l'esprit de corps, font aimer le » drapeau, transmettent l'instruction et les bonnes tradi- » tions et donnent seuls le moyen de passer du pied de » paix au pied de guerre sans trop sacrifier la qualité au » nombre... L'organisation militaire d'un pays n'est vrai- » ment bonne que lorsque les cadres sont tels, qu'ils peuvent, » sans augmentation ni modification, recevoir l'effectif de » guerre. Au moment des hostilités, il ne faut rien créer ; » c'est le point essentiel ; chacun doit entrer en campagne » avec le grade et l'emploi qu'il exerce depuis quelque temps. » Les formations subites, les augmentations de cadres, » jettent dans chaque grade des hommes dont on ne voudrait » pas en temps ordinaire ; étrange contradiction, qui rend » presque inutile l'entretien d'une armée permanente. »  
Le même auteur dit, à propos de la campagne de 1849 :  
« Puisque la qualité d'une armée dépend entièrement des

» cadres, il faut apporter des soins extrêmes à leur formation ; mais en Piémont comme dans tous les pays où les affaires de guerre sont ou mal comprises ou négligées, on ne s'était guère attaché qu'aux apparences, et il y avait une foule d'officiers qui n'étaient bons qu'à servir en temps de paix. Le mode d'avancement qui accordait trop à l'ancienneté, était une des causes principales d'un tel état de choses ; il avait encombré tous les grades d'hommes peu capables, sachant mal le métier, ne l'aimant pas, et ne restant au service que par la certitude d'arriver à leur tour, et par le seul bénéfice du temps, à une position assez élevée. »

Ces réflexions judicieuses seront applicables à l'armée belge aussi longtemps qu'on n'aura pas modifié les bases sur lesquelles repose l'organisation actuelle de notre infanterie.

## ANNEXE AU CHAPITRE VII.

### Justification des bataillons à six compagnies et d'un effectif moyen.

---

Les bataillons belges ont un effectif du pied de guerre de 864 sous-officiers et soldats, et de 28 officiers (dont 1 adjudant-major, 1 officier payeur et 1 médecin).

On pourrait par raison d'économie augmenter cet effectif ou réduire le nombre des compagnies à quatre. Mais ni l'une ni l'autre de ces modifications n'aurait pour résultat d'augmenter la force du bataillon.

Il me sera facile de prouver, en effet :

1° Qu'un bataillon de 6 compagnies à 144 hommes est préférable à un bataillon de 4 compagnies à 216 hommes, et à un bataillon de 8 compagnies de 108 hommes;

2° Qu'un bataillon de 800 à 900 hommes est préférable à un bataillon de 1,000 à 1,200 hommes.

Il est évident que plus une compagnie est peu nombreuse, plus il est facile de l'administrer et de la surveiller.

Sous le rapport des manœuvres, les petites compagnies ont la propriété d'être plus mobiles et plus maniables. Mais lorsqu'elles ont essuyé des pertes, elles deviennent trop faibles pour agir isolément (défendre un poste, par exemple). A ce point de vue, des compagnies de 144 hommes méritent

la préférence ; elles ne sont pas , d'ailleurs, tellement fortes que le capitaine ne puisse les embrasser d'un coup d'œil, veiller aux détails de l'administration, faire observer les règlements de discipline et connaître personnellement tous les hommes sous ses ordres, avantage précieux, surtout à la guerre et dans les armées où les soldats ne restent que peu de temps sous les drapeaux.

Des compagnies de 216 hommes n'offrent plus cet avantage : la distribution des vivres, de la solde, des cartouches, etc., exige trop de temps, et l'on éprouve dès lors des embarras et des retards fâcheux quand il s'agit de quitter une position à la hâte ou de faire une marche accélérée. En outre, avec de fortes subdivisions, les cantonnements deviennent si étendus, que souvent on ne peut pas loger chaque compagnie dans un même lieu.

En cas d'alerte, il faut trop de temps pour réunir les hommes ; et si l'on se porte sur la ligne de bataille avant de les avoir tous rassemblés, on s'expose à en perdre beaucoup.

Enfin, dans les manœuvres, il est impossible que le capitaine puisse surveiller, faire mouvoir avec promptitude et régularité, une division de 108 files. Cela est si vrai qu'en Prusse, où les compagnies ont 250 hommes, on a reconnu la nécessité de conserver la formation sur trois rangs et de donner un cheval à tous les capitaines ; or ce n'est pas ce qu'il y a de mieux dans l'organisation de l'armée prussienne.

L'effectif de 144 à 150 hommes par compagnie est donc celui qui présente le plus d'avantages.

Quant au bataillon, il est prouvé par l'expérience qu'il cesse d'être maniable lorsque sa force dépasse 900 hommes. Le maréchal Soult fixe même la limite supérieure à 800 hommes, et il justifie parfaitement ce chiffre.

« La tendance de quelques organisateurs, dit-il, et surtout des hommes appelés à contrôler l'emploi des deniers

publics, est d'accroître outre mesure l'effectif du bataillon ; on ne songe qu'à faire entrer le plus grand nombre possible de soldats dans les cadres, afin d'économiser sur ces cadres, et sans s'inquiéter si cette accumulation excessive n'est pas nuisible à la qualité des troupes et au parti qu'on doit en tirer devant l'ennemi. Les gros bataillons, qu'on croit les meilleurs, sont les plus difficiles à commander et à faire mouvoir.

» Au delà de 600 à 700 hommes, un bataillon n'est plus maniable pour personne. Ceux qui le composent ne sauraient voir, ne sauraient entendre assez distinctement leur chef, à cause de la grande étendue du front, de sorte que l'action de ce chef, qui doit être l'âme de sa troupe, s'affaiblit à mesure qu'elle a à s'exercer sur un plus nombreux effectif (1). Le commandement d'une compagnie de 100 à 110 hommes, exige tout ce qu'un capitaine actif et vigoureux peut avoir de soins et d'énergie dans l'accomplissement de ses devoirs journaliers, si nombreux, si assujettissants et si essentiels au bien du service. Il serait difficile de trouver beaucoup de capitaines en état de commander un plus grand nombre d'hommes.

» C'est une dure condition pour les soldats que leur encombrement dans les cadres. Les appels, les prises d'armes, les distributions deviennent interminables ; tout est lent et pénible dans les bataillons trop nombreux ; les détails du service échappent aux chefs responsables, pour tomber aux mains de leurs sous-ordres ; la moralité en souffre ; le soldat, se voyant perdu dans la foule, se croit inconnu de ses officiers ; il ne s'attache à personne ; le Gouvernement, qui est responsable du bien-être de ces enfants

---

(1) Cette objection a bien plus de force depuis que l'infanterie est fermée sur deux rangs.

que la patrie lui confie, ne doit point oublier que son premier devoir est d'assurer l'exécution des règlements qui ont pour objet de prévenir les abus de pouvoir, et de répartir également toutes les charges du service ; rien de tout cela n'est observé quand une troupe est trop nombreuse, relativement aux dépositaires de l'autorité et à leurs délégués immédiats.

» On répète sans cesse que la force du bataillon peut être portée à 1,000 hommes, et même à 1,200 ; que les bataillons se fondent facilement, et que leur effectif se trouve bientôt réduit par les maladies et les absents à divers titres ; mais il serait plus vrai de dire que les bataillons trop nombreux sont ceux qui se fondent le plus vite, attendu que les soldats s'y trouvent moins surveillés, moins soignés ; attendu que l'esprit de corps y est moindre, l'action des chefs moins forte et moins prompte ; attendu, en un mot, que la constitution du bataillon de 1,000 hommes ne vaut pas celle du bataillon dont l'effectif est plus en rapport avec l'action que le commandant doit exercer, et qu'il cesse de conserver entière au delà de certaines limites. »

A l'appui de ces raisons d'un homme de guerre et d'un administrateur distingué, j'ajouterai que toujours les petits bataillons ont montré plus d'agilité, d'habileté et de vigueur sur le champ de bataille, que les grosses masses, auxquelles les armées du Nord ont donné la préférence. Il serait donc peu logique de composer l'élément tactique de l'infanterie de 1,000 à 1,200 hommes, comme le proposent quelques novateurs sans expérience et sans autorité.

De pareilles masses seraient d'ailleurs bientôt, et par la force des choses, réduites à 800 ou 900 hommes, limite supérieure assignée au bataillon par une expérience de plusieurs siècles, et par le témoignage des hommes de guerre.

Les bataillons de Frédéric II avaient 614 soldats ; ceux de l'armée d'Italie sous Bonaparte 780 (y compris les sous-

officiers); ceux de l'armée autrichienne (1), en 1805, 600; et ceux de Wellington à Waterloo, en moyenne, 631.

Au début de la campagne de 1805, Napoléon porta ses bataillons à 800 ou 900 hommes. « Sachant bien, dit » M. Thiers, qu'après deux mois de campagne ils seraient réduits à un effectif de 600 ou 700. »

Au début de la campagne de 1807, les bataillons russes étaient de 500 hommes : après Eylau, en avril, ils n'étaient plus que de 300, de 200 et de 150 hommes.

La même année, l'Empereur composa son armée d'observation des côtes de l'Océan, en tirant des dépôts stationnés sur le Rhin, 48 bataillons composés de 4 compagnies à 150 hommes chacune.

Par un décret du 18 février 1808, il fixa l'effectif normal des compagnies à 140 hommes, ce qui portait l'effectif du bataillon à 840.

Il est donc prouvé qu'un bataillon ne doit pas dépasser 900 hommes.

Reste à déterminer le nombre des compagnies.

Il arrive quelquefois qu'un bataillon détache ou perde momentanément une compagnie; s'il n'en a que 4, il se trouve alors dans l'impossibilité de former le carré contre la cavalerie.

Les bataillons de 6 et de 8 compagnies peuvent détacher 1 et même 2 compagnies, sans éprouver cet inconvénient.

L'objection qu'avec 6 compagnies on n'obtient pas un carré parfait, n'a aucune valeur, parce que le rectangle qui permet d'augmenter les feux sur deux faces est pour le moins aussi avantageux que le carré (2). Au reste, avec 6 compagnies, on

---

(1) Je n'ai pu me procurer que l'effectif des bataillons de chasseurs; celui des autres bataillons devait être à peu près le même.

(2) Les carrés par régiments sont également de forme rectangulaire.

a la ressource de former un carré parfait, et d'accroître la résistance de deux faces en doublant les files. On peut encore, si les circonstances l'exigent, employer une compagnie pour couvrir les flancs et une autre pour servir de réserve à l'intérieur du carré, avantage qu'un bataillon à 4 compagnies ne permet pas d'obtenir.

La formation en 6 ou 8 compagnies est le plus généralement admise. Celle en 8 me semble préférable sous le rapport militaire; mais comme elle exige une augmentation de cadres, elle est plus onéreuse que la formation en 6 compagnies. Cette dernière a donc l'avantage de concilier autant que possible les exigences du Trésor avec l'intérêt de l'armée.

On peut, d'ailleurs, invoquer en sa faveur l'autorité de deux grandes époques, celle de Frédéric II et de Napoléon.

Les États qui l'ont adoptée sont : l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, l'Espagne, la Suisse et le grand-duché de Bade (1).

L'organisation à 4 compagnies est plus économique ; elle a aussi l'avantage de donner en temps de paix plus de consistance aux compagnies ; mais cet avantage est racheté par deux inconvénients : 1<sup>o</sup> le maintien du 3<sup>e</sup> rang (justifié par la nécessité de restreindre la longueur de la ligne de bataille); 2<sup>o</sup> l'obligation de donner des chevaux aux capitaines, pour qu'ils puissent surveiller et diriger leur compagnie dans les manœuvres et pendant le combat.

L'organisation à 6 compagnies permet d'employer comme tirailleurs les deux compagnies des ailes, de manière qu'il reste toujours 4 compagnies pour former la ligne de bataille, la colonne d'attaque ou le carré contre la cavalerie. C'est incontestablement la meilleure combinaison et celle qui

---

(1) Le royaume de Naples avait également adopté l'organisation à 6 compagnies.



se prête le mieux à un emploi judicieux des tirailleurs. Les règlements de manœuvres de l'infanterie belge ne laissent pas de doute sur ce point. C'est surtout depuis qu'on a généralisé l'usage des tirailleurs que les avantages de l'organisation à 6 compagnies ont été mis en relief. Je ne pense pas qu'il y ait dans l'armée un seul officier qui préfère le système d'organisation à 4 compagnies adopté depuis longtemps en Prusse et en Danemark, et qu'adopteront probablement aussi la Bavière et les États du sud de l'Allemagne, pour des raisons d'économie plutôt que pour des raisons de *tactique*.

J'ajouterai à titre de renseignement qu'après la dernière guerre les Autrichiens ont réduit leurs bataillons de 6 à 4 compagnies, et que la même organisation a prévalu en Italie. En Russie, les bataillons de troupes légères ont seuls 4 compagnies; les bataillons de la ligne en ont 5. En Hollande, les bataillons ont également 5 compagnies. En France, ils en ont 7, et, en Angleterre, 10.

L'effectif de guerre du bataillon est de 19 officiers (1) et de 856 à 1,056 soldats en Danemark; de 24 officiers et de 920 soldats en Russie; de 18 officiers et de 878 soldats en Hollande; de 32 officiers et de 863 soldats en Angleterre; de 23 officiers et 958 soldats en France; de 18 officiers et de 699 soldats en Autriche; de 20 officiers et de 1,000 soldats en Prusse; de 27 officiers et de 943 hommes (20 officiers et 677 soldats dans les 6 bataillons de chasseurs) en Bavière; de 29 officiers et 628 à 688 soldats en Suisse; de 18 officiers et 698 soldats en Italie.

Aucune de ces organisations ne me semble préférable à l'organisation belge, qui porte l'effectif du bataillon sur le pied de guerre à 26 officiers et à 864 sous-officiers et soldats.

---

(1) Non compris le médecin et l'officier payeur. La même remarque s'applique aux autres régiments.

## CHAPITRE VIII.

---

### Réorganisation de la cavalerie.

---

#### SOMMAIRE :

Défauts que présente l'organisation actuelle de la cavalerie. — Organisation plus rationnelle que l'auteur propose d'y substituer. — Supériorité des régiments à 4 escadrons. — Pays qui ont adopté cette organisation. — On peut opérer sur l'effectif de la cavalerie une réduction de 3 escadrons. — Nécessité de maintenir l'école de cavalerie. — Résultats financiers des réformes proposées.

La cavalerie belge a un effectif calculé pour les besoins d'une armée en campagne de 60,000 hommes. (Voir les procès-verbaux de la commission mixte de 1851.)

Elle se compose de 7 régiments, à savoir : 2 régiments de *chasseurs* et 4 régiments de *lanciers* à 5 escadrons, et un régiment de *guides* à 6 escadrons.

L'école de cavalerie, établie à Ypres, possède 2 escadrons.

Total 38 escadrons, représentant sur le pied de guerre un effectif de 6,460 hommes et de 6,080 chevaux.

Je propose de remplacer les 7 régiments à 5 et à 6 escadrons par 8 régiments à 4 escadrons et 1 escadron de dépôt.

Les escadrons auraient sur le pied de guerre 170 hommes et 160 chevaux.

Le pied de paix, qui est actuellement de 130 hommes et

de 115 chevaux, serait porté à 140 hommes et à 125 chevaux.

Cette organisation serait incontestablement supérieure à l'autre.

En effet, avec 8 régiments, dont 4 de *chasseurs* et 4 de *lanciers*, on peut former régulièrement une division de cavalerie légère et une division de cavalerie de ligne.

Cette formation devient, au contraire, boiteuse avec 7 régiments composés de trois espèces de cavalerie (*chasseurs*, *lanciers* et *guides*). On prétend, à la vérité, que la gendarmerie à cheval fournira, au moment de la guerre, un 8<sup>e</sup> régiment, mais comme le service spécial de cette arme, loin de cesser, acquiert une nouvelle importance quand le pays est envahi, on ne peut pas admettre qu'elle concourra aux opérations de l'armée active. Tout au plus sera-t-elle en état de fournir 2 escadrons pour renforcer la réserve mobile du camp retranché d'Anvers.

L'organisation actuelle donne 5 escadrons aux *chasseurs* et aux *lanciers* et 6 escadrons aux *guides*.

Cette différence ne peut pas se justifier.

L'organisation uniforme à 4 escadrons est préférable sous plusieurs rapports. Elle a été adoptée en Prusse, en Russie, en Danemark, en Bavière et dans le Wurtemberg. La Suède, la Norvège et l'Angleterre l'ont admise partiellement.

J'ajouterai que les régiments de cuirassiers en Autriche, les régiments de carabiniers, de lanciers, de dragons et de cuirassiers, en France, ne mobilisent également que 4 escadrons.

L'organisation à 4 escadrons convient particulièrement aux pays qui n'ont pas de guerre lointaine à soutenir. Nous sommes dans cette situation ; par conséquent, nos régiments ne perdront jamais assez de chevaux par les marches ou les combats préliminaires, pour qu'il soit utile de leur

donner 5 ou 6 escadrons, afin de pouvoir former de leurs débris 4 escadrons, à la fin de la campagne.

Un autre avantage de l'organisation à 4 escadrons serait de rendre possible une légère réduction sur l'effectif de la cavalerie, réduction qui ne troublerait pas les conditions d'existence de cette arme, autant que le ferait l'adoption de l'idée, très-répondue, de supprimer un ou deux régiments.

C'est un moyen terme entre les prétentions des exagérés qui soutiennent que la cavalerie ne sert plus à rien et celles des exagérés en sens contraire qui affirment que l'introduction des armes nouvelles à longue portée et à chargement rapide ne lui a fait aucun tort.

Je n'ignore point que des militaires instruits prétendent que la cavalerie, loin d'avoir perdu de son importance, en a gagné par suite de la nouvelle manière de faire la guerre; mais je n'ai jamais vu produire, en faveur de cette opinion, un fait ou un argument décisif.

Je ferai remarquer, du reste, que si les discussions qui auront lieu sur ce point dans d'autres pays faisaient jaillir de nouvelles lumières, et si l'on reconnaissait la nécessité d'avoir 40 escadrons plutôt que 32, il ne serait pas difficile de former un cinquième escadron avec les éléments de 4 escadrons.

On n'aurait plus cette ressource dans le cas où l'on supprimerait un régiment. La création d'un corps nouveau exigerait, en effet, plus de temps qu'on n'en laisserait vraisemblablement à un État qui peut être envahi promptement et que l'on a tout intérêt à envahir de cette manière.

Il me reste à dire un mot en faveur du maintien de l'école de cavalerie d'Ypres.

Cette école, dont la création est due à M. le lieutenant

général Chazal, fut supprimée peu de temps après son organisation, par le lieutenant général Anoul.

C'était une faute. L'honorable Ministre avait cédé trop facilement aux observations de certains chefs de corps qui se plaignaient de ce que l'école leur prit des chevaux, des maréchaux de logis, des brigadiers et des maréchaux-ferrants, et de ce qu'on les obligeât à imputer quelques-unes des dépenses de cet établissement sur la masse des *recettes et dépenses imprévues* de leur régiment (1).

Le général Anoul aurait dû répondre à ces messieurs qu'ils voyaient la question par son petit côté, et qu'ils perdaient de vue les grands avantages résultant de l'uniformité que l'école d'Ypres introduisait dans l'équitation, dans la maréchalerie, dans le harnachement et dans d'autres parties du service.

Cette école pouvait seule élever l'équitation à la hauteur d'un art et fournir aux régiments des instructeurs possédant toutes les connaissances théoriques et pratiques nécessaires.

Elle rendait aussi de grands services à l'artillerie et au corps d'état-major, en complétant l'instruction des jeunes officiers qui sortent de l'école militaire.

Les officiers d'artillerie apprenaient non-seulement tout ce qui se rattache à l'équitation, au ferrage, au harnachement, à l'hippiatrique et à l'hygiène du cheval, on leur enseignait encore les règlements de toute espèce, les manœuvres et l'école de voitures (2).

En sortant de l'école d'Ypres, ils pouvaient se présenter devant la troupe sans embarras et sans hésitation. C'étaient dès lors de bons officiers, et le beau début qu'ils faisaient

---

(1) Je dois faire remarquer, au surplus, que la commission mixte de 1851 avait déclaré que, tout en reconnaissant l'*utilité* de l'école d'Ypres, elle ne la jugeait pas *indispensable* (opinion qu'elle n'a nullement justifiée et qui ne pouvait l'être).

(2) On avait attaché à l'école, pour l'instruction des officiers d'artillerie, deux sections ou une demi-batterie.

au régiment exerçait une influence heureuse sur leur carrière.

Quand le général Anoul eut supprimé l'établissement d'Ypres, les jeunes gens, à peine sortis de l'école militaire, devaient commander la troupe et concourir avec les anciens pour tous les services spéciaux de leur arme; ils le faisaient gauchement et leur apprentissage devenait ainsi plus pénible et moins complet.

Les militaires impartiaux furent frappés de cette différence et ils ne tardèrent pas à demander — dans l'artillerie surtout — le rétablissement de l'école d'Ypres.

Le Gouvernement fit droit à cette demande. Depuis sept ans l'école fonctionne de nouveau et produit d'excellents résultats. Mais, comme autrefois, il y a des chefs de corps qui se plaignent de devoir contribuer aux dépenses de l'école et de n'exercer aucune action sur leurs subordonnés pendant qu'ils suivent les cours.

Les petites passions et les petites idées reparaissent. Espérons que, cette fois-ci, on n'aura pas la faiblesse d'y céder.

Dans tous les pays qui ont une bonne cavalerie, il existe des écoles spéciales où l'on crée des instructeurs, des méthodes d'enseignement, des maréchaux-ferrants et des selliers, connaissant les principes de leur art.

La suppression de l'école d'Ypres serait donc, à tous les points de vue, une mesure des plus fâcheuses.

---

En donnant à la cavalerie 8 régiments de 4 escadrons avec un escadron de dépôt, et en maintenant l'école d'Ypres avec un escadron, on réduirait le budget de la guerre de 403,757 francs. (Voir l'annexe n° 8.)

La réduction serait de 738,117 francs si l'on n'augmentait pas l'effectif du pied de paix des escadrons conservés. (Voir la même annexe.) Mais cette augmentation me semble indispensable. La commission de 1851 pensait qu'avec 115 chevaux l'escadron pourrait toujours présenter sur le champ de manœuvres 4 pelotons de 12 files. L'expérience a prouvé qu'il n'en est point ainsi. Un supplément de 10 chevaux et de 10 cavaliers par escadron produirait donc le meilleur résultat et serait accueilli avec satisfaction par tous les chefs de corps.

## CHAPITRE IX.

---

### Réorganisation du corps d'état-major et du corps du génie.

---

#### SOMMAIRE.

Dans aucun pays, le corps d'état-major n'est mieux organisé qu'en Prusse. — Avantages du système prussien. — C'est le seul qui donne de bons résultats. — Comment on pourrait l'appliquer en Belgique. — Résultats avantageux qu'il produirait. — Le corps du génie ne peut pas être réduit. — Compagnies spéciales qu'il est nécessaire de créer. — Nouvelles charges qui en résulteraient.

#### I

Bien avant la dernière guerre d'Allemagne, M. le lieutenant général baron Chazal avait arrêté un projet de réorganisation du corps d'état-major.

Diverses circonstances ont retardé la présentation de ce projet.

Il est digne de remarquer que l'honorable Ministre, aussi bien que l'ancien chef du corps d'état-major, M. le général Renard, et son chef actuel, M. le général Simons, sont convaincus que, pour réorganiser convenablement ce corps, on



doit se rapprocher autant que possible du type adopté en Prusse.

Tous ceux qui ont étudié l'admirable organisation du corps d'état-major prussien doivent avoir sur ce point la même opinion.

Nulle part l'éducation et l'instruction de ce corps n'est l'objet de soins plus intelligents ; nulle part le recrutement ne se fait dans de meilleures conditions ; nulle part, enfin, l'officier d'état-major ne possède autant de qualités et une plus grande aptitude au commandement.

En Prusse, le corps d'état-major n'est pas un corps limité sous le rapport du nombre, où l'on est admis d'emblée, après avoir passé quelques années dans une école militaire. Ce ne sont pas les chances ou les caprices d'un examen qui font entrer l'un dans le génie, l'autre dans l'artillerie, celui-ci dans l'état-major et celui-là dans l'infanterie.

L'état-major, qui est la tête de l'armée, — la tête qui voit, combine et dirige, — se recrute en Prusse dans tous les rangs de l'armée, parmi les officiers qui ont fait preuve de vigueur et de talent.

Chaque année, on passe des examens dans les différents corps de l'armée prussienne pour l'admission à l'*École de guerre* de Berlin. Ces examens sont accessibles à tous les militaires ayant servi trois ans avec le grade d'officier, et possédant les qualités nécessaires au service de l'état-major (1).

Il se présente, année moyenne, 150 à 200 candidats ; sur ce nombre, 50 sont admis ; les autres, lorsqu'ils ont satisfait à l'examen, peuvent être appelés à l'école au fur et à mesure des besoins.

Les cinquante admis sont initiés pendant trois ans à toutes

---

(1) Les chefs de corps et les généraux sont consultés sur ce point avant que les candidats soient admis aux examens.

les parties transcendantes de l'art de la guerre et à tous les exercices pratiques de l'officier d'état-major. Ils prennent part aux grandes manœuvres d'automne et sont alors attachés à l'une des armes où ils n'ont pas encore servi.

Ceux qui ne montrent que peu de zèle ou d'aptitude sont renvoyés dans les corps et remplacés par les plus méritants des candidats reconnus admissibles.

Après trois ans, quelques-uns sont classés dans le corps spécial d'état-major ; les autres rentrent dans leurs régiments avec un diplôme de capacité.

C'est parmi ces derniers que les généraux choisissent leurs aides de camp.

En temps de guerre, le corps d'état-major trouve dans les régiments une pépinière en quelque sorte inépuisable d'excellents officiers.

Les officiers du corps spécial d'état-major et ceux qui ont des diplômes permutent fréquemment, de sorte que l'officier d'état-major ne perd jamais l'habitude de la troupe.

Par une conséquence nécessaire, les officiers d'état-major obtiennent des commandements dans les diverses armes lorsque leur tour d'ancienneté les y appelle.

Il existe, en ce moment, dans l'armée prussienne, environ 1,200 officiers qui ont passé par l'*École de guerre* et qui possèdent, par conséquent, toutes les connaissances théoriques et pratiques de l'officier d'état-major. Ce n'est pas une des moindres causes de la supériorité de cette armée.

Les meilleures combinaisons échouent ou ne produisent que des résultats incomplets lorsque le corps d'état-major est au-dessous de sa tâche. Frédéric II l'avait compris lorsque, le premier, il créa une école pour le recrutement de ce corps. En France, on ne reconnut cette vérité que beaucoup plus tard (en 1818). « A l'époque de la retraite de Leipzig, dit le » général Bardin, Napoléon regrettait de n'avoir pour offi-

- » ciers d'état-major que des hommes d'exécution et de cœur,
- » mais point d'hommes assez instruits. »

Notre corps d'état-major, organisé à la française, gagnerait beaucoup si l'on adoptait le mode de recrutement prussien.

Pour atteindre ce but, il suffirait d'annexer à l'école militaire de Bruxelles une section spéciale pour l'enseignement des branches les plus élevées de l'art de la guerre, et de stipuler que, pour être admis désormais dans le corps d'état-major, il faut :

1° Avoir servi trois ans comme officier dans l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie ou le génie;

2° Avoir été signalé, par les chefs de corps et les inspecteurs généraux, comme un officier vigoureux au physique et au moral, actif, zélé, connaissant bien les manœuvres;

3° Avoir satisfait à l'examen d'entrée de l'école *spéciale d'état-major* ;

4° Avoir suivi pendant trois ans, avec succès, les cours de cette école.

Les premiers, par ordre de mérite, seraient admis dans le corps spécial d'état-major ; les autres seraient renvoyés dans leurs régiments avec le titre d'*adjoints* et pourraient être appelés au fur et à mesure des besoins.

Les *adjoints d'état-major* concourraient pour l'avancement avec les officiers de l'arme d'où ils sortent (1) ; ce seraient naturellement des candidats pour l'avancement au grand choix.

Après chaque promotion, les officiers du corps d'état-major serviraient pendant un certain temps dans les régiments, et leur place serait alors occupée par des *adjoints* du même grade.

De cette manière, tous les officiers du corps d'état-major

---

(1) Les officiers du corps spécial d'état-major auraient une liste d'avancement séparée.

seraient habitués au commandement de la troupe, et la plupart des adjoints initiés au service de l'état-major.

De même qu'en Prusse, les colonels d'état-major pourraient, quand leur tour d'ancienneté les y appelle, être nommés généraux de brigade dans l'infanterie et dans la cavalerie.

Ce système aurait l'avantage de fournir au corps d'état-major un excellent recrutement et des ressources inépuisables en temps de guerre; d'introduire dans toutes les armes un certain nombre d'officiers de mérite qui deviendraient la pépinière des chefs de corps et des généraux de ces armes; d'encourager puissamment l'instruction dans l'armée, et de permettre à quelques esprits jeunes, vifs, intelligents, d'arriver aux grades supérieurs avant le déclin de l'âge.

On pourra discuter sur les détails de cette organisation et proposer des mesures transitoires pour sauvegarder les positions acquises et les intérêts des autres armes; mais tout esprit éclairé qui comparera l'organisation actuelle de notre corps d'état-major à celle qui fonctionne en Prusse reconnaîtra la grande supériorité de cette dernière et la nécessité d'en approcher autant que possible.

Il est de notoriété que plusieurs généraux, entre autres Pélissier et Bosquet, ont vivement insisté pour que l'on appliquât au corps d'état-major français le mode de recrutement prussien.

L'Italie a adopté un mode analogue. L'Autriche, éclairée par ses malheurs, est décidée à en faire autant. Il est certain que la dernière guerre a révélé, de la manière la plus humiliante pour elle, l'infériorité de son corps d'état-major par rapport à celui de la Prusse.

Si l'on tient compte de l'influence qu'exerce le corps d'état-major sur les destinées d'une armée, on reconnaîtra que la réorganisation de ce corps est, pour la plupart des pays, une nécessité de premier ordre.

## II

### *Corps du génie.*

La législature commettrait une grande faute si elle acceptait l'étrange raisonnement de ceux qui disent : « Nous avons » démolir Ath, Mons, Ypres, Menin, Mariembourg, Philippeville, les enceintes de Tournai, de Namur et de Charleroi, et bientôt nous démolirons Ostende, la citadelle de Tournai, la Chartreuse de Liège et la ville haute de Charleroi; par conséquent, le corps du génie peut et doit » subir de notables réductions. »

Ce raisonnement, qui paraît très-sensé de prime abord, en réalité n'a aucune valeur.

Anvers était, avant 1852, une place ordinaire dont la défense n'exigeait qu'une vingtaine d'officiers du génie. Elle a été successivement agrandie; en ce moment, elle forme l'une des plus grandes et des plus fortes positions de l'Europe. Pour en tirer un parti convenable, il faudrait 60 à 70 officiers du génie. Que l'on consulte sur ce point tel homme spécial qu'on voudra, son appréciation ne s'écartera pas sensiblement de la mienne.

Il ne s'agit donc pas de réduire le corps du génie; il est, au contraire, indispensable de le renforcer. L'on est généralement d'avis de créer :

1° Une *compagnie d'ouvriers du génie*, chargée de construire et de réparer l'outillage et les appareils nécessaires aux travaux de sape et de mine;

2° Une *compagnie spéciale du génie*, chargée du service

télégraphique et du service des mines sous-marines, très-importants l'un et l'autre pour la défense d'Anvers et des passes de l'Escaut;

3° Une *compagnie de pontonniers du génie*, chargée de la construction des nombreux ponts provisoires qu'exigeront les opérations tactiques dans le rayon de la place et les travaux de défense méthodiques, contre une attaque pied à pied (ce service est également très-important dans une place à fossés pleins d'eau, et qui doit être défendue par des retours offensifs).

En combinant la création de ces trois compagnies spéciales avec la suppression des emplois de gardes du génie que la démolition de certaines places a rendus inutiles, l'augmentation des dépenses annuelles pour le service du génie ne s'élèvera qu'à 115,000 francs.

Les 10 compagnies de sapeurs-mineurs qui existent et les 3 compagnies spéciales qu'il s'agit de créer seront employées de la manière suivante :

	Compagnies.
1/2 compagnie de sapeurs-mineurs pour chacune des 5 divisions de l'armée en campagne, soit	2 1/2
1/2 compagnie de sapeurs-mineurs dans chacune des trois citadelles de Gand, de Liège et de Namur, soit . . . . .	1 1/2
1 compagnie de sapeurs-mineurs à Diest . . . . .	1
1 — — — — — à Termonde.	1
1/2 — — — — — à Lierre (1).	1/2
1 — — — — — à Malines (1).	1
2 1/2 — — — — — } 3 — — — — — } spéciales	5 1/2
<b>Total.</b>	<b>13</b>

(1) On ne doit pas être surpris que je mette au nombre des places fortes *Malines*

Ces 13 compagnies ont . . . . .	Officers. 52
<i>L'armée en campagne exige un minimum de 12 officiers, savoir :</i>	
1 commandant en chef du génie,	
2 adjoints,	
1 chef d'état-major du génie,	
1 adjoint,	
1 commandant du parc du génie,	
1 adjoint,	
5 commandants du génie pour les 5 divisions.	
12 Total . . . . .	12
<i>Les places et citadelles, à l'exception d'Anvers, exigent au minimum 23 officiers, savoir :</i>	
Diest, 1 commandant et 3 adjoints,	
Termonde, 1 — 4 —	
Gand, } 3 — 3 —	
Liège, } 3 — 3 —	
Namur, } 3 — 3 —	
Lierre, 1 — 2 —	
Malines, 1 — 4 —	
Total. 7 . . Total. 16 . . . . .	23
	Total. . . 87

et Lierre. La défense de ces deux positions est une nécessité que je crois avoir démontrée clairement dans mon travail sur la *Réorganisation du système militaire de la Belgique*, et qui, du reste, n'a jamais été contestée. La commission mixte de 1851 a reconnu à l'unanimité « la nécessité 1<sup>o</sup> de l'établissement d'un camp retranché sous » Anvers; 2<sup>o</sup> de la fortification du défilé d'*Aerschot*; 3<sup>o</sup> des ouvrages de campagne destinés à couvrir le défilé de *Malines*. » (Voir le procès-verbal de la onzième séance.)

Je serais entièrement de son avis si je n'avais les meilleures raisons pour préférer *Lierre* à *Aerschot* et si des faits récents ne me donnaient la conviction que la défense de *Malines* est impossible à moins qu'on n'établisse d'avance les ouvrages que la commission mixte proposait de construire au moment de la guerre. Sur ce point, je ne crains pas d'émettre l'opinion la plus absolue, parce que je puis la justifier par des preuves et des arguments décisifs.

Or, le cadre de l'état-major et des troupes du génie compte 109 officiers, en y comprenant les 2 généraux. Il reste donc, pour assurer le service de la place d'Anvers et des forts du bas Escaut, 109—87 ou 22 officiers.

Ce nombre est certainement insuffisant; mais au moment du siège, les 22 officiers du génie de l'armée en campagne (1) deviendront disponibles. Sur ce nombre, il y aura au moins 6 tués, blessés et malades. Les 16 autres et les 22 officiers de la place et du bas Escaut formeront un total de 38, auquel il faudra ajouter les 22 officiers des 5 1/2 compagnies du génie.

Il y aura donc à Anvers en tout 60 officiers du génie (dont 6 dans les forts du bas Escaut). La défense vigoureuse de cette grande position ne peut être assurée avec un nombre moindre d'ingénieurs. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler ce seul fait qu'à Sébastopol, place beaucoup moins vaste qu'Anvers, la mort et la maladie ont mis hors de combat 60 officiers attachés au service du génie.

Il résulte de ce qui précède que notre personnel en officiers est un *minimum absolu*, et que le nombre des compagnies du génie est au-dessous des besoins réels, puisqu'il ne permet pas de donner plus d'une demi-compagnie aux divisions de l'armée en campagne, et plus d'une compagnie à des places telles que Diest et Termonde.

Les positions fortifiées ont une si grande importance pour la Belgique, et les troupes du génie jouent un rôle si marquant dans la défense de ces positions, qu'il serait utile de porter le nombre des compagnies de sapeurs-mineurs de 10 à 15. La justification de cette mesure ne présenterait aucune difficulté, et je n'aurais pas besoin pour la faire admettre d'invo-

---

(1) A savoir : 10 dans les 2 1/2 compagnies du génie attachées aux divisions et 12 dans l'état-major.



quer l'exemple des autres pays ou de citer l'opinion de Wellington, qui disait : « L'on n'a jamais trop de soldats du génie ; lorsque ces soldats n'exécutent pas les travaux spéciaux pour lesquels ils ont seuls de l'aptitude, on peut les employer comme fantassins. »

Il suffit d'apprécier les besoins de nos places fortes et ceux de la grande position défensive d'Anvers pour reconnaître que 10 compagnies du génie, même renforcées par 3 compagnies spéciales, constituent un effectif trop faible.

La création d'un troisième bataillon du génie (ayant, comme les autres, 5 compagnies) exigerait un accroissement de dépense de 145,925 fr., en supposant qu'on n'augmentât point le nombre des officiers.

## CHAPITRE X

---

### Réorganisation de l'artillerie.

---

#### SOMMAIRE :

L'artillerie de campagne a été organisée dans l'hypothèse d'une armée de 50,000 hommes. — Il n'y a donc pas lieu de la réduire. — Inconvénients que présentent les batteries à 8 pièces. — Dépense qui résulterait de la réduction des batteries à 6 pièces. — Nécessité de porter de 6 à 8 le nombre des compagnies du train. — L'artillerie de siège a toujours été insuffisante. — Déjà, en 1853, on avait reconnu la nécessité de créer 13 batteries. — Bases admises par les auteurs pour le calcul des *servants* et des *auxiliaires*. — Critique de ces bases. — Propositions nouvelles de l'auteur. — La défense des positions fortifiées de la Belgique exige 9,000 artilleurs et 24,500 auxiliaires. — En admettant le concours de la garde civique, il suffira de créer 24 batteries. — Dépense résultant de ce chef.

#### I

#### ARTILLERIE DE CAMPAGNE.

La commission mixte de 1851 a calculé l'effectif de l'artillerie de campagne en supposant l'armée forte de 50,000 hommes (1).

---

(1) On lit dans le procès-verbal de la quinzième séance :

• La commission décide que l'armée en campagne ne sera organisée que sur le pied

Or il est généralement admis que, pour assurer la défense du pays, l'armée active doit être portée au chiffre de 60,000 hommes.

Nos 19 batteries à 8 pièces ne forment donc pas un effectif trop élevé. En présence de ce qui se fait dans d'autres pays, il faudrait plutôt augmenter cet effectif; mais je me bornerai à demander que l'on forme les batteries à 6 pièces comme elles le sont en Angleterre, en France, en Russie, en Prusse et en Italie.

Les batteries à 8 pièces sont trop lourdes et occupent un front trop étendu pour être surveillées par un seul chef. Cet inconvénient s'est encore aggravé depuis l'emploi des canons rayés, qui exigent un plus grand nombre de caissons par batterie et de plus larges intervalles dans la ligne de bataille (20 pas au moins).

Les Autrichiens et les Bavaois, dont les batteries sont à 8 pièces, ont reconnu dans la dernière guerre la nécessité d'alléger ces batteries.

La Bavière a déjà fait une proposition dans ce sens aux autres États de la Confédération du sud de l'Allemagne, et l'Autriche suivra, sans doute, la même voie si des raisons financières ne la forcent à conserver momentanément l'organisation à 8 bouches à feu.

La réduction des batteries belges à 6 pièces porterait le nombre des batteries de 19 à 26.

L'artillerie de campagne formerait alors deux régiments, le premier composé de 4 batteries à cheval et de 8 batteries montées, le deuxième de 14 batteries montées.

---

» de 50,000 hommes, en ce qui concerne le rapport entre les différentes armes; mais que  
» cependant les 10,000 hommes d'infanterie qui doivent éventuellement être tirés des  
» garnisons pour porter cette arme à 60,000 hommes, recevront une organisation con-  
» forme à celle de l'infanterie destinée à tenir campagne. »

On a proposé de supprimer les batteries à cheval, mais cette mesure serait justement critiquée. L'artillerie à cheval peut seule appuyer les mouvements de la cavalerie et se porter rapidement sur un point éloigné du champ de bataille. C'est la grande ressource du dernier moment. Frédéric II, en la créant, fit faire un progrès à la tactique, et Napoléon en sut tirer un parti extraordinaire.

La nouvelle organisation de l'artillerie de campagne exigerait un surcroît de dépense de 192,009 francs (1) :

Il sera nécessaire de majorer cette somme de 144,000 francs pour augmenter de deux le nombre des compagnies du train. L'effectif actuel de ce corps ne permet pas d'assurer la distribution des munitions sur le champ de bataille. Au lieu de six compagnies, il en devrait avoir huit. C'est un minimum au-dessous duquel on ne pourrait descendre sans entraver un service qui est de la plus haute importance, et que l'on a considérablement amélioré depuis quelque temps, dans toutes les armées européennes.

---

(1) En effet, nos 4 batteries à cheval à 8 pièces, coûtent annuellement . . . . .	fr. 696,875
Et nos 15 batteries montées à 8 pièces . . . . .	1,618,449
Total. . . . .	fr. 2,315,324
Or 4 batteries à cheval à 6 pièces coûteraient. . . . .	552,873
Et 22 batteries montées à 6 pièces . . . . .	1,932,713
Total. . . . .	fr. 2,485,586
A cette somme, il faudrait ajouter pour 3 majors à nommer en plus :	
Traitement . . . . .	18,900
Fourrages . . . . .	2,847
Total général. . . . .	fr. 2,507,333
Différence en plus . . . . .	192,009

Pour de plus amples détails, voir l'annexe n° 9.

## II

### ARTILLERIE DE SIÈGE.

L'artillerie de siège n'a jamais été suffisante en Belgique. Toutes les commissions qui se sont occupées de la défense du pays ont reconnu la nécessité de créer un certain nombre de batteries nouvelles (1).

Seul peut-être dans l'armée belge, le directeur du *Journal de l'Armée* soutient que l'artillerie de siège ne doit pas être augmentée.

Rien de plus curieux que le raisonnement qui le conduit à cette étrange conclusion !

« Avec le nouveau système, dit-il, 5,000 artilleurs se trouvent à peu près réunis à Anvers, suffiront largement pour soutenir un siège, l'attaque fût-elle dirigée contre trois forts à la fois, c'est-à-dire sur un front d'un développement de près de deux lieues.

» Si l'on ne parvient pas à défendre Anvers avec 5,000 artilleurs, on n'a guère plus de chances de la défendre avec 10 ou 15 mille. »

Je ne signalerai pas les vices de ce raisonnement ; il me suffira de faire observer que les 5,000 artilleurs, que le *Journal*

---

(1) En 1868, une commission composée des généraux l'Olivier, Chazal, Du Pont, De Lannoy, fut chargée de déterminer les garnisons des places fortes et les bases de leur armement. Cette commission supposa que 4 ou 5 places seulement seraient mises en état de défense, et que les autres auraient un armement et une garnison de sûreté. Sa conclusion fut qu'il manquait 13 batteries de siège. Il est à remarquer que dans cette commission il y avait seulement 1 officier d'artillerie.

de l'Armée donne à la place d'Anvers, n'existent que dans son imagination.

En effet, nos 24 batteries de siège n'ont sur le pied de guerre que 4,080 sous-officiers, caporaux, trompettes, ouvriers, artificiers et soldats, et elles ne peuvent fournir que 3,720 canonniers pour le service des pièces, en y comprenant les brigadiers et les artificiers.

Si l'on donne 3 batteries à Termonde, 3 à Diest, 1 à Gand, 1 à Namur, 1 à Liège, 3 aux forts du bas Escaut (tous ces chiffres sont des minimums absolus), il reste pour Anvers 12 batteries à 155 canonniers (1), soit 1,860 hommes, au lieu des 5,000 que trouve le *Journal de l'Armée*. La différence entre ces deux chiffres est de 3,140 hommes. Ainsi, de l'aveu même du *Journal de l'Armée*, il nous manque 20 batteries.

Mais la situation réelle est encore moins favorable.

Je prouverai, en effet, que nous avons à peine la moitié de l'artillerie de siège nécessaire.

Arrêtons d'abord les bases d'après lesquelles doit être fait le calcul des *servants* et des *auxiliaires*.

C'est un point très-controversé et qu'il importe de discuter à fond, si l'on ne veut pas arriver aux résultats les plus contradictoires et les plus absurdes.

Tout le monde reconnaît que le personnel de l'artillerie de siège doit être calculé d'après l'armement.

Or l'armement d'une place se détermine en tenant compte de son importance, du développement des fronts attaquables, de la nature de ses ouvrages et d'autres éléments, qui n'offrent rien d'arbitraire. C'est une opération en quelque sorte mathématique.

---

(1) Des 170 hommes qui composent l'effectif de guerre d'une batterie de siège, il faut déduire 1 maréchal des logis chef, 8 maréchaux des logis, 1 fourrier, 2 trompettes, 1 charron, 1 forgeron et 1 charpentier : Total 15 hommes.

Je ne commettrai donc aucune indiscretion, et je n'apprendrai rien aux militaires étrangers qui connaissent nos places fortes, en disant que le calcul rationnel de l'armement conduit aux résultats suivants :

		Canons.
Anvers . . .	Enceinte. . . . .	} 3,440
	Camp retranché . . . . .	
	Forts du bas Escaut . . . . .	
	Travaux de la rive gauche. . . . .	
	Armement mobile . . . . .	160
	Total. . .	3,600
Termonde. .	Renforcé par une tête de pont sur la rive gauche . . . . .	} 300
Diest . . . . .		250
Liège (citadelle) . . . . .		80
Gand (citadelle) . . . . .		80
Namur (citadelle). . . . .		110
Lierre (place à restaurer) . . . . .		170
Malines (place à créer) . . . . .		370
	Total général (1) . .	4,960

Si vingt personnes compétentes faisaient le même calcul, on peut affirmer qu'elles arriveraient à très-peu près au même résultat, et que la moyenne oscillerait entre 4,800 et 5,000 bouches à feu.

Je partirai donc du chiffre indiqué plus haut.

Les écrivains qui font autorité et les auteurs de l'*Aide-mémoire de l'artillerie française* prétendent que le nombre des artilleurs (servants) doit être triple de celui des bouches à feu de l'armement, et qu'on doit y ajouter un dixième pour pertes et non-valeurs.

---

(1) Ce chiffre comprend les mortiers, mais non les Coehorn.

Quant au nombre des auxiliaires, ils le déterminent en triplant celui des servants.

Voici comment ils justifient ces bases :

Il faut pour servir une pièce 1 canonnier et 3 auxiliaires. Il faut, en outre, 1 canonnier pour les travaux de laboratoire, et 3 auxiliaires pour la réparation des batteries, les transports de matériel, etc. Il faut, enfin, qu'après deux tours de service, les canonniers et les auxiliaires aient un jour de repos.

Cela fait donc par pièce 3 servants et 9 auxiliaires, dont les tours de service sont réglés comme suit :

- |  |   |
|--|---|
| 1 <sup>er</sup> tour des canonniers :  | service aux pièces.                                 |
| 2 <sup>e</sup> — — —                   | service dans les laboratoires.                      |
| 3 <sup>e</sup> — — —                   | repos.  |
| 1 <sup>er</sup> tour des auxiliaires : | service aux pièces.                                 |
| 2 <sup>e</sup> — — —                   | réparation des batteries et transports de matériel. |
| 3 <sup>e</sup> — — —                   | repos.  |

D'après ces bases, la Belgique devrait avoir, à raison de 4,960 bouches à feu, 14,880 artilleurs et 44,640 auxiliaires, total 59,520 hommes. Les deux tiers de l'armée permanente seraient donc employés au service de l'artillerie ! Ce résultat n'est pas admissible.

L'erreur provient de ce que les auteurs ne font pas de distinction entre les bouches à feu de l'armement. A une pièce flaquante et à une pièce de revers, qui souvent n'ont pas un coup à tirer pendant la durée du siège, ils assignent 3 artilleurs et 9 auxiliaires, comme à une pièce de corps de place qui doit tirer sur les attaques depuis le premier jour du siège jusqu'au dernier. Cela n'est pas logique.

Les pièces de l'armement sont de trois espèces :



1° Les pièces de côte qui ne doivent entrer en jeu que pendant un temps très-court. Celles-là n'exigent évidemment qu'un tour de service; mais comme leur calibre est très-puissant, et qu'elles sont plus difficiles à manier que les bouches à feu de place, dont le tir est beaucoup plus lent, je compterai pour chaque pièce de côte 2 artilleurs (servants) et 6 auxiliaires;

2° Les pièces flanquantes et les pièces de revers, celles qui battent les dehors et, en général, toutes les bouches à feu qui ne doivent agir qu'à de rares intervalles ou pendant de courtes périodes. Celles-là n'exigent qu'un tour de service, c'est-à-dire 1 artilleur (servant) et 3 auxiliaires;

3° Les pièces qui voient directement le terrain des attaques, celles que l'ennemi doit contre-battre pour s'approcher de la place, et qui, par conséquent, entrent en jeu depuis le commencement du siège. Ces pièces exigent trois tours de service ou 3 artilleurs (servants) et 9 auxiliaires.

Lorsqu'on applique cette division aux 4,960 bouches à feu qui composent l'armement général des places et des postes fortifiés du royaume, on arrive au résultat suivant :

1° Pièces de côte . . . . .	300
2° Pièces n'agissant qu'à de rares intervalles ou pendant de courtes périodes . . . . .	3,206
3° Pièces battant directement le terrain des attaques. . . . .	1,454(1)

D'après ces bases il faudrait :

Pour le 1°	600 artilleurs et	1,800 auxiliaires.
— 2°	3,206	— 9,618 —
— 3°	4,362	— 13,086 —
Total.	8,168	— 24,494 —

---

(1) Dans ce nombre, Anvers figure pour 1,000 bouches à feu.

Le chiffre des artilleurs devrait être renforcé de 1/10 pour pertes et non-valeurs, ce qui le porterait à 8,984 hommes.

Cette augmentation de 10 p. c. n'est pas nécessaire pour les auxiliaires, parce que les non-valeurs et les pertes sont supportées par les corps d'infanterie ou de garde civique qui composent les garnisons des places.

D'après les bases rationnelles très-modérées que je viens d'exposer, il faudrait pour assurer le service de l'artillerie dans nos positions fortifiées et à fortifier :

9,000 artilleurs et  
24,500 auxiliaires.

Ces hommes seraient répartis de la manière suivante :

Anvers.	. . .	6,490	artilleurs,	17,700	auxiliaires.
Termonde.		550	—	1,500	—
Diest . . .		487	—	1,248	—
Liège . . .		147	—	402	—
Gand . . .		147	—	402	—
Namur . . .		192	—	552	—
Lierre. . .		312	—	852	—
Malines . .		677	—	1,848	—

L'effectif de 9,000 artilleurs nécessaires à la défense des positions fortifiées, suppose un total de 58 batteries (à raison de 155 servants par batterie).

Or nous avons 24 batteries de siège ; il en reste donc 34 à organiser.

Je proposerai toutefois de n'en créer que 24, et de prendre les 10 autres parmi les meilleures des 90 compagnies d'artillerie de la garde civique.

Restreinte dans ces proportions, la part de la garde civique ne sera certes pas trop grande (1/6 environ).

Les 80 compagnies restantes produiraient, à raison de 155 auxiliaires par compagnie, 12,400 auxiliaires (meilleurs, sans doute, que ceux que l'on tirerait de la ligne).

Il n'y aurait donc, pour compléter ce nombre, qu'à tirer de l'infanterie de la garde civique 12,000 hommes, ce qui ne présenterait aucun inconvénient ni aucune difficulté.

---

Il résulte de l'évaluation que je viens de faire, que l'emploi de la garde civique est indispensable pour empêcher la désorganisation de l'infanterie de ligne et pour maintenir le budget de l'artillerie dans des limites acceptables.

Si cette ressource nous faisait défaut, nous devrions créer 34 batteries de siège au lieu de 24, et augmenter de 14 à 15 mille hommes, l'effectif de l'infanterie.

Toute réduction sur les batteries de siège aurait nécessairement des conséquences fâcheuses pour notre armée, qui doit avant tout pouvoir compter sur ses positions fortifiées. Là seulement elle est forte, là seulement elle peut se maintenir devant une armée supérieure en nombre ou en qualité. Si bonne et si brave qu'on la suppose, une seule bataille et quelques heures de lutte suffiront pour la mettre hors de cause ; tandis que la puissance militaire la plus redoutable du continent ne pourrait pas la déloger des fortes positions de l'Escaut, du Rupel et de la Nèthe (Termonde, Malines et Lierre), ni s'emparer du camp retranché d'Anvers, sans perdre beaucoup de temps et sans faire d'immenses sacrifices.

Notre premier devoir est donc de maintenir ces fortes positions que l'art et la nature ont créées. Rien ne doit nous faire dévier de cette ligne de conduite, ni le désir de voler au secours d'une ville menacée, ni la folle ambition de cueillir des lauriers sur les bords de la Sambre ou de la Meuse.

Tant que nous occuperons les places inexpugnables de la Nèthe, du Rupel et de l'Escaut, la Belgique ne sera pas conquise. Or nous ne devons pas oublier que la défense de ces places est surtout une affaire d'artillerie. Sébastopol en a fourni une preuve remarquable. Ce siège, en effet, n'a été qu'un long duel à coups de canon. Il en sera de même à Anvers, où tout a été préparé pour donner à l'artillerie le maximum d'influence.

• Les troupes actives concourent, sans doute, très-efficacement à la défense de ces places à camp retranché, surtout au commencement du siège; mais après l'abandon du camp retranché vient la défense de l'enceinte pendant laquelle le rôle de l'infanterie et de la cavalerie devient tout à fait secondaire.

A Sébastopol, l'armée russe n'a fait qu'une seule grande sortie, celle du 5 novembre 1854, qui aboutit à l'échec d'Inkerman (1). Pendant onze mois, la lutte a continué, pour ainsi dire, exclusivement entre les batteries de l'attaque et celles de la défense.

Voilà ce qu'il ne faut pas oublier.

Tant qu'Anvers aura des canons, des munitions et des artilleurs en quantité suffisante, la position ne sera pas compromise. Cette vérité ne sera contestée par aucun militaire instruit.

---

La réorganisation de l'artillerie de siège, d'après les bases que je viens d'indiquer, aurait pour résultat d'augmenter le

---

(1) Elle fit une sortie avec 4 bataillons et une batterie de campagne, le 9 octobre 1854, et une autre avec 2 bataillons et un détachement de cavalerie, le 18 du même mois. A part ces deux sorties, relativement peu importantes, le journal de la défense ne signale que de petites attaques faites avec 200 ou 300 hommes contre les travaux d'approche.

budget de la guerre d'une somme assez importante, mais absolument indispensable.

Les 24 batteries nouvelles et les 24 batteries existantes seraient réparties dans trois régiments. Il y aurait donc un régiment nouveau à créer. La dépense pour l'état-major de ce régiment s'élèverait à 83,170 francs. A cette somme il faudrait ajouter :

1° Le prix de 24 batteries de siège, qui est de  $24 \times 44,020$  ou de 1,056,480 francs;

2° Les traitements et les indemnités de fourrages pour 6 emplois de major à créer dans les 24 batteries nouvelles, soit 40,647 francs.

L'augmentation du budget de l'artillerie s'élèverait donc à 1,180,297 francs pour l'artillerie de siège, à 192,009 francs pour l'artillerie de campagne, et à 144,000 francs pour le train : total général, 1,516,506 francs.

### III

#### MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

Sous le rapport du matériel, notre artillerie n'a pour le moment aucun progrès à faire. Les canons du système prussien, à chargement par la culasse, sont supérieurs aux autres et remplissent toutes les conditions que l'on est en droit d'exiger des pièces de place comme des pièces de bataille. C'est en vain que l'on a cherché à les déprécier en soutenant qu'ils ont des trajectoires trop courbes, que la fusée explosive est peu efficace, et que les pièces lisses valent mieux pour repousser les attaques directes de l'infanterie et de la

cavalerie. Ces objections n'ont aucune valeur. La vérité est : 1° que les trajectoires des canons rayés prussiens sont plus rasantes que celles des canons lisses et des canons rayés se chargeant par la bouche ; 2° que la fusée explosive produit plus d'effet que la fusée à temps, -et 3° que le tir à mitraille des canons rayés est plus efficace à toutes les distances que celui des canons lisses.

Ces trois points ont été constatés de la manière la plus évidente par des expériences de polygone et par les résultats de la dernière guerre d'Allemagne.

S'il en était autrement, on ne pourrait pas expliquer :

1° Que tous les petits États de la Confédération germanique qui avaient des canons se chargeant par la bouche, ont adopté tout récemment le canon prussien ;

2° Que la Russie, l'Espagne, la Grèce et la Suisse, qui avaient admis pour une partie de leur artillerie de campagne le système français, viennent d'y renoncer et d'adopter, d'une manière générale, notre système à chargement par la culasse ;

3° Que les Prussiens, les Autrichiens et les Russes, ont rejeté les fusées à temps pour le tir des obus, et qu'ils les ont conservées seulement pour les shrapnells ;

4° Que les Prussiens qui, avant la dernière guerre, avaient dans leur artillerie de campagne un grand nombre de canons lisses, ont supprimé entièrement ces canons, imitant en cela les Autrichiens, les Anglais et les Russes, qui depuis longtemps ont pris la résolution de donner des canons rayés à toutes leurs batteries.

Il faut être peu au courant de ce qui se passe dans le monde militaire, pour soutenir que nous avons eu tort d'adopter le canon prussien, de préférer la fusée explosive à la fusée à temps, et de déposer nos canons lisses dans le Musée historique de la porte de Hal.

Ceux qui invoquent contre notre système d'artillerie le fait

que la France, l'Italie et l'Autriche conservent leurs canons se chargeant par la bouche, ne tiennent pas compte des raisons politiques et financières qui empêchent ces États d'agir autrement dans les circonstances actuelles.

L'Autriche en est déjà à son troisième système. Après la guerre de 1859, elle adopta le canon rayé français. Ayant reconnu bientôt les inconvénients de ce canon, elle le remplaça par celui de Lenk, qui n'était pas non plus exempt de défauts. Quelque temps après, elle admit un troisième système, incontestablement supérieur aux deux autres : C'est celui qui a servi dans la dernière guerre d'Allemagne.

On conçoit qu'après avoir fait la dépense de trois transformations successives, un État aussi pauvre que l'Autriche ne songe pas à adopter en ce moment le système prussien, qui exigerait non-seulement des sommes considérables, mais des travaux et des études dont la durée peut être évaluée à cinq ou six ans.

Les mêmes raisons existent pour l'Italie.

Quant à la France, elle trouverait, sans doute, les sommes nécessaires pour transformer son artillerie, si elle le jugeait indispensable; mais les circonstances sont telles, qu'il y aurait imprudence de sa part à s'engager dans une entreprise dont la réalisation exigerait plusieurs années.

Ce qui se passe en Angleterre ne peut pas non plus fournir un argument aux rares adversaires du canon prussien.

Les artilleurs les plus distingués de ce pays se déclarent hautement en faveur du chargement par la culasse; mais comme le mode de fermeture d'Armstrong présente quelques inconvénients, tout le système a été remis en discussion. Ce débat a fourni aux partisans de Whitworth une occasion de revenir à leurs idées et de proposer un canon de campagne se chargeant par la bouche. Cependant jusqu'ici ils n'ont pas gagné assez de terrain pour avoir des chances de succès. Il est

vrai qu'une partie de la presse les soutient et que les réclames ne leur font pas défaut; mais bien meilleure serait leur cause, s'ils avaient pu rallier un seul officier d'artillerie de la valeur du général Lefroy. On peut affirmer que, si la Grande-Bretagne avait adopté le canon prussien, personne ne songerait à le modifier et que la discussion serait depuis longtemps close dans ce pays comme elle l'est en Prusse, en Russie et en Belgique.



## CHAPITRE XI.

---

### Influence pernicieuse des comités.

---

#### SOMMAIRE :

L'art de l'ingénieur et celui de l'artilleur ont fait de très-grands progrès en France, à une époque où les comités n'existaient pas encore. — Le même fait a été constaté dans d'autres pays. — Les comités, loin de hâter le progrès, l'ont ralenti. — Sous prétexte de maintenir *les bonnes traditions*, ils maintiennent les vieilles idées et les vieilles erreurs. — Napoléon ne consultait pas les comités. — Les carabines, les canons rayés, les navires cuirassés et les fusils se chargeant par la culasse, ont été adoptés en France sans l'intervention du comité de l'artillerie. — Les projets élaborés par le comité du génie ne peuvent pas être cités comme des modèles à suivre. — Influence funeste que ce comité a exercée sur l'enseignement de la fortification. — Les progrès de l'armée belge ne sont pas l'œuvre des comités. — Si l'on avait consulté ces comités, on ne serait arrivé à aucun résultat satisfaisant. — Preuves et conclusions.

Les comités permanents furent organisés en Belgique sous le ministère du général Berten. Ils ont été rarement convoqués et l'on a fini par ne plus les réunir du tout. Quelques militaires déplorent ce résultat ; ils voudraient qu'on rétablît les comités et qu'on augmentât même leur influence, dont ils attendent beaucoup de bien.

Je ne partage ni leurs regrets, ni leurs illusions.

Pour juger les comités, il faut voir ce qu'ils ont produit

en France, le seul pays où ils aient fonctionné régulièrement.

Je ne m'occuperai que des comités du génie et de l'artillerie, dont l'origine remonte à 1791.

Il est acquis à l'histoire que l'art de l'ingénieur et de l'artilleur ont fait de très-grands progrès en France, à une époque où les comités n'existaient pas encore.

Vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, Vauban imagina l'admirable méthode d'attaque qui est encore employée aujourd'hui, et créa, pour la construction des places, des types nouveaux qui ont été appliqués à Landau et à Neufbrisach.

Quelque temps après, un homme de génie, le général Gribeauval, introduisit dans l'artillerie française les réformes les plus radicales et les plus intelligentes. Il modifia le matériel de campagne et le matériel de place, et fit prévaloir des idées nouvelles dans la construction des bouches à feu, dans le chargement, et dans l'emploi de l'artillerie sur le champ de bataille. Ces idées furent admises par toutes les puissances comme l'avaient été celles de Vauban, et l'on peut dire que jamais l'artillerie française n'atteignit à une pareille hauteur.

Vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, un colonel d'infanterie, au service des Pays-Bas, le célèbre Coehoorn, se fit une brillante réputation en construisant les places de Berg-op-Zoom et Groningue, d'après un système nouveau qui, vraisemblablement, n'eût pas obtenu l'approbation d'un comité « gardien des bonnes traditions. »

De nos jours, l'artillerie a fait de grands progrès en Prusse, en Angleterre et aux États-Unis, où il n'existe pas de comités permanents.

J'en conclus que l'on peut très-bien se passer de ces comités, dont les partisans diminuent, d'ailleurs, tous les jours, même en France.

Il me reste à prouver que les comités, loin de hâter le progrès, en ralentissent la marche.

Et comment cela ne serait-il pas ?

Les comités, où siègent de plein droit les chefs et les anciens du corps, ont pour mission de maintenir et de perpétuer les *bonnes traditions*, c'est-à-dire les vieilles idées et les vieilles pratiques. Or, qui dit tradition, dit immobilité. Demander à de vieux généraux qui, leur vie durant, ont appliqué un type de fortification, ou un système d'artillerie, qu'ils sanctionnent des idées contraires à celles qui servent de fondement à leur science, c'est vouloir leur imposer un sacrifice d'amour-propre et une abnégation dont bien peu d'hommes sont capables. Les grands esprits et les grands caractères ont seuls cet empire sur eux-mêmes et sur l'opiniâtre routine. Or chacun sait que parmi les sommités des armes les plus savantes se trouvent quelquefois des hommes médiocres, d'une grande paresse d'esprit, voire même envieux et très-hostiles aux jeunes talents qui essayent de se produire.

Napoléon ne se servait pas de comités.

Lorsqu'en 1805, le général Chasseloup proposa d'appliquer à Alexandrie un nouveau type de fortification, différent de celui qui servait de base à l'enseignement officiel, l'empereur Napoléon, au lieu de s'adresser au comité du génie, manda le général, travailla avec lui et approuva ses idées.

C'était, du reste, toujours ainsi que procédait ce grand capitaine. Quand une question difficile se présentait, il consultait l'homme spécial dans lequel il avait le plus de confiance. Je n'en citerai qu'une preuve : Frappé du peu de résistance qu'avaient opposée à l'ennemi certaines places fortes, Napoléon voulait qu'on fit une instruction spéciale pour rappeler aux garnisons et aux gouverneurs l'importance de leurs fonctions et l'étendue de leurs devoirs ; il ne chargea

pas de ce soin le comité du génie, dont il connaissait les tendances, mais il fit venir un savant, oublié dans sa modeste retraite, d'un caractère antique et d'une rare intelligence, l'illustre Carnot, qui rédigea d'après ses instructions le *Traité de la défense des places*, ouvrage plein de savoir, de conviction et de chaleur patriotique.

Si le comité avait été consulté, il aurait produit une froide circulaire qui serait allée grossir le nombre déjà trop considérable de ces travaux incolores, sans âme et sans idée, que produisent les hommes spéciaux lorsque leur responsabilité individuelle s'efface devant la responsabilité collective d'une assemblée ou d'un comité.

Dans des temps plus rapprochés de nous, le comité d'artillerie de l'armée française a rebuté un grand nombre d'inventeurs et retardé la solution de problèmes importants.

Le capitaine Delvigne, qui apporta de très-remarquables perfectionnements à la construction des armes portatives, n'aurait obtenu aucun résultat si l'opinion publique et la protection de quelques officiers influents n'avaient forcé, en quelque sorte, la main au Gouvernement et au comité.

Il est prouvé aussi que le mémoire du colonel Treuille de Beaulieu, sur les canons rayés, serait resté enfoui dans les cartons du comité, si l'empereur Napoléon III ne l'avait tiré de là et s'il n'avait brusqué la solution en donnant l'ordre d'exécuter un canon d'après les idées du savant colonel.

On peut donc affirmer que la carabine des chasseurs de Vincennes et le canon rayé de Magenta ont été adoptés sans l'intervention du comité. Si l'on avait écouté ce docte aréopage, la France, au lieu de précéder les autres nations, les eût suivies à grande distance.

Le même résultat se serait produit si les comités avaient dû résoudre la question du cuirassement des navires. Ici encore, ce fut l'Empereur qui provoqua l'examen de la ques-

tion et qui aplanit ensuite les difficultés que la routine opposa à la construction des premières batteries flottantes cuirassées.

Le comité de l'artillerie était convaincu que les Américains et les Anglais s'étaient fourvoyés en armant leurs flottes de canons de 300 à 600 livres.

C'est pourquoi les bâtiments français n'étaient pourvus que de canons rayés de 30, lorsque le mémorable combat de deux navires américains, dans les eaux de Cherbourg, ouvrit enfin les yeux du Gouvernement et donna raison aux amiraux français qui jusque-là avaient réclamé en vain contre les décisions du comité.

Personne n'ignore que depuis longtemps l'Empereur, le maréchal Mac-Mahon et d'autres généraux, avaient reconnu la nécessité de donner à l'infanterie un fusil se chargeant par la culasse; mais le comité de l'artillerie était hostile à cette idée et prétendait que le fusil à aiguille des Prussiens était une machine trop compliquée, dont la première guerre ferait ressortir tous les inconvénients.

On sait ce qui est arrivé : « les gardiens des bonnes traditions » ont été battus autant que les Autrichiens, et l'Empereur a donné l'ordre de fabriquer 480,000 fusils à aiguille. Pauvre comité !

La Prusse est certainement le pays où l'armement a fait le plus de progrès. Le fusil à aiguille est supérieur à tous les autres, et le canon prussien est sans égal pour la guerre de campagne, comme pour la guerre de siège. Eh bien, ces deux armes remarquables ont été adoptées par le Gouvernement après une série d'expériences exécutées sous la direction d'une *commission spéciale*. Si la Prusse avait eu un comité d'artillerie « gardien des bonnes traditions » très-probablement, M. Dreisse, l'inventeur du fusil à aiguille et le général Neumann, l'inventeur du canon rayé prussien, auraient éprouvé

les difficultés et les désagréments de toute espèce qui ont rebuté, en France, le capitaine Delvigne, le général Paixhans, le colonel Treuille de Beaulieu et une foule d'autres inventeurs.

En Angleterre, bien des progrès ont été réalisés dans ces derniers temps, en fortification comme en artillerie. Le remarquable esprit d'initiative qui s'est manifesté dans ces deux branches de l'art de la guerre, a été singulièrement encouragé par l'absence de comités « gardiens des bonnes traditions. »

La Russie est entrée dans la même voie, grâce à l'influence personnelle du général Barantzoff, dans l'artillerie, et du général Todleben, dans le génie.

Si ce dernier, qui a toute la confiance du Souverain, était tenu en lisière par des comités permanents où les petites passions siègent souvent à côté des petites idées, sans nul doute, le corps du génie russe ne marcherait pas en ce moment à la tête du progrès.

De quelque côté que je porte mes regards, je vois partout de grandes choses accomplies avec intelligence et rapidité là où il n'y a pas de comités, et des choses éminemment utiles, rejetées ou retardées là où les comités ont acquis de l'influence.

A proprement parler, cette institution n'existe et n'a fonctionné régulièrement qu'en France. On nous a bien dit comment elle y a pris racine, quelles modifications elle a subies, quelles attributions lui ont été données, etc., mais on a oublié de nous faire connaître ses travaux et les services qu'elle a rendus à l'armée française. C'était cependant là le point essentiel, le seul même qu'il eût été nécessaire d'aborder.

J'ai suppléé à ce silence en prouvant que les carabines, les canons rayés, les navires cuirassés, les canons de gros calibre pour l'armement de la marine, et le fusil Chassepot, pour

l'armement de l'infanterie, sont autant de progrès qui ont été accomplis en dehors de l'initiative du comité de l'artillerie.

Quant au comité du génie, on lui doit les plans des fortifications de Paris, de l'agrandissement de Toulon et de la nouvelle enceinte de Lille. Or, je ne serai pas contredit, même par les officiers du génie français, en affirmant que ces travaux ne révèlent aucun progrès dans l'art de la fortification et qu'on les eût exécutés aussi bien, sinon mieux à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, lorsque Vauban conçut les systèmes de Landau et de Neufbrisach.

De l'aveu d'un ancien membre du comité du génie, le lieutenant général Prévost de Vernois, l'influence de ce comité a été funeste surtout au point de vue de l'enseignement de la fortification.

C'est à lui qu'on doit le maintien des types arriérés qui sont enseignés à Metz, et par esprit d'imitation ou de routine dans les écoles militaires de deux ou trois pays habitués à suivre l'ornière française (1).

Aujourd'hui, le tracé bastionné comme tracé exclusif a été abandonné en Russie, en Prusse, en Autriche, en Angleterre, en Belgique, en Italie et dans les petits États du Nord de l'Europe. Nonobstant ce fait et le témoignage des plus célèbres ingénieurs, le comité du génie en France continue d'exiger des professeurs de fortification qu'ils soutiennent que le tracé bastionné est supérieur à tous les autres tracés.

Cette doctrine était également enseignée à l'école militaire de Bruxelles, lorsqu'en 1859, le lieutenant général baron Chazal décida qu'on appliquerait à Anvers le tracé polygonal, dont la propriété la plus remarquable est d'augmenter l'importance de l'artillerie, qui désormais doit jouer

---

(1) « Cet enseignement, dit le général de Prévost de Vernois, a la prétention d'empêcher le débordement des innovations les plus dangereuses; mais il a aussi l'inconvénient de consacrer l'erreur et de la transmettre intacte à la postérité la plus reculée. »

un rôle prépondérant dans la défense des positions fortifiées.

Si, à cette époque, l'honorable Ministre de la Guerre avait consulté le comité du génie, il est à peu près certain que celui-ci eût donné la préférence au tracé bastionné.

Je crois également que s'il avait consulté, en 1860, le comité de l'artillerie sur le système de canons rayés à introduire dans l'armée belge, ce comité eût fait le raisonnement que voici :

« Le canon rayé français a subi l'épreuve de la guerre » à Magenta et à Solferino, et le canon prussien n'a tiré jus-  
» qu'ici que dans les polygones et contre des murailles ;  
» donc il faut adopter le premier. »

Ce raisonnement eût semblé logique et, en conséquence, les Chambres se seraient prononcées en faveur du système français auquel la Suisse, l'Autriche et la Russie ont dû renoncer. D'où je conclus que, si l'on avait pris les comités au sérieux en Belgique, nous n'aurions aujourd'hui ni l'excellent canon prussien, ni la grande place polygonale d'Anvers, qui, au témoignage des ingénieurs les plus distingués, répond mieux qu'aucune autre aux nécessités de la guerre moderne.

Ceux qui regrettent ce résultat ont raison de demander le rétablissement des comités ; ceux qui s'en félicitent, au contraire, et qui croient que nous pouvons, comme la Russie, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et plusieurs autres États, nous contenter de *commissions spéciales*, ont raison de s'opposer à cette mesure.

Je n'hésite pas à me ranger du côté de ces derniers.



## CHAPITRE XII.

---

### Utilité des écoles militaires.

---

#### SOMMAIRE :

L'utilité des écoles militaires a été reconnue dans tous les pays. — Services que rendent ces établissements; ils sont indispensables pour former de bons cadres. — Opinion de Napoléon, de Gouvion Saint-Cyr, du marquis de Chambray, du général Ambert, etc. — Discours de M. Thiers, contre la suppression des écoles militaires. — Influence favorable qu'exercent dans l'armée les jeunes gens qui proviennent de ces établissements. — Les plaintes formulées contre les écoles, dans l'intérêt des sous-officiers, ne sont pas fondées. — Statistique prouvant qu'en Belgique ces derniers ont obtenu dans les promotions une part plus forte que celle que la loi leur attribue. — Nécessité de maintenir les sections spéciales d'infanterie et de cavalerie.

#### I

Il a été question, autrefois, de supprimer l'école militaire de Bruxelles. Beaucoup d'officiers d'un mérite contestable et qui se vantaient de n'être point des savants, prétendaient qu'en dehors de la pratique, il n'y a rien de sérieux; que les jeunes gens formés dans les écoles manquent de vigueur; qu'ils ne savent pas se faire obéir; qu'ils sont indisciplinés et

qu'ils n'inspirent pas à leurs subordonnés l'estime et la confiance que le soldat accorde aux officiers sortis de ses rangs et qui ont passé par tous les degrés de la hiérarchie.

Il est fort heureux pour l'armée que les ministres intelligents qui dirigeaient alors le département de la guerre, les généraux Evain et Willmar (secondés par le colonel Chapelié, commandant de l'école militaire), aient tenu tête à cette coalition de la routine et de l'ignorance.

Peu d'années suffirent, d'ailleurs, pour démontrer à l'armée que ces jeunes gens, un peu gauches et embarrassés à leur début, que l'école avait produits, étaient devenus promptement des officiers actifs, intelligents et vigoureux, faisant le service aussi bien, sinon mieux, que les anciens, provenant de la classe des sous-officiers. Les armes spéciales surtout avaient recruté, à l'école, des officiers d'un rare mérite, et qui, dans les travaux de Diest et d'Anvers, comme dans les établissements de l'artillerie, dans les camps et dans les polygones, soutinrent avec succès la lutte d'émulation et d'amour-propre qui s'établit entre eux et les officiers les plus distingués d'une autre origine.

Dès ce moment, le procès était gagné. On ne parlait plus de supprimer l'école militaire. Ses racines, fortement développées, s'étendaient dans tous les corps de l'armée, et les résultats obtenus fermaient la bouche aux critiques les plus sévères.

Mais bientôt l'opposition reparut sous une autre forme : au lieu de s'en prendre à l'école tout entière, elle se borna à demander la suppression des sections spéciales d'infanterie et de cavalerie.

Quoique cette tentative ait échoué, les mêmes prétentions se manifestent aujourd'hui à propos de la réorganisation de l'armée. Il sera donc utile d'entrer dans le fond du débat, et de prouver à ceux qui demandent la suppression de l'école militaire pour l'infanterie et la cavalerie qu'ils sont logiques à la

façon de ce rustre qui, pour économiser les fourrages, voulait couper les jambes à son cheval.

## II

Dans les États où la noblesse et la fortune jouissent de privilèges qui permettent aux jeunes gens des grandes familles d'obtenir facilement l'épaulette, le recrutement des cadres présente beaucoup moins de difficultés que dans les États libres où le niveau de l'égalité s'étend sur tous les citoyens.

C'est un avantage au point de vue de la société, qui est intéressée à ce que les officiers ne sortent pas tous des derniers rangs du peuple. Pour qu'elle soit vraiment nationale et fortement attachée au maintien de l'ordre, l'armée doit représenter toutes les classes et particulièrement celles qui ont le plus d'intérêt à prévenir l'anarchie et à conserver les institutions politiques du pays.

Il est donc indispensable que l'on ouvre aux jeunes gens des familles aisées une voie qui leur permette d'obtenir plus facilement l'épaulette qu'en passant par les grades inférieurs. Dans quelques armées, ce but est atteint par l'institution des *cadets* ; dans d'autres, par l'achat des grades ; dans toutes, par la création des écoles militaires.

Napoléon avait compris que si l'on nommait exclusivement les sous-officiers aux emplois de sous-lieutenant, on n'aurait bientôt plus à la tête de l'armée que des prolétaires ou des hommes qu'aucun lien autre que le patriotisme ou le devoir n'attacherait aux institutions civiles et politiques du pays. Il décréta en conséquence que le tiers seulement des emplois de sous-lieutenant serait donné aux sous-officiers, et que les deux autres tiers reviendraient aux élèves des écoles.

« Ces établissements, disait-il, sont nécessaires, parce que  
» la conscription interrompt l'éducation en faisant un soldat...  
» Tous les chefs de corps demandent des jeunes gens  
» instruits ; j'en nomme, mais ils ne savent pas le métier de  
» soldat, et c'est une injustice aux yeux des soldats : elle est  
» nécessaire... »

« Si les jeunes gens des écoles, qui se présentèrent dans  
» les corps à l'origine de ces institutions, y furent reçus  
» d'abord avec une grande jalousie, du moins fut-on obligé  
» de rendre pleine justice à leur tenue et à leur capacité. »

Le général de Chambray fait valoir, en faveur des écoles, d'autres considérations non moins importantes : « L'expérience prouve, dit-il, qu'après avoir ployé trop longtemps  
» sous le joug d'une obéissance en quelque sorte servile, on  
» ne peut plus se redresser. Aussi, tel qui était un excellent  
» sous-officier devenait-il souvent un mauvais officier... Les  
» officiers, provenant des écoles (sous la restauration),  
» avaient, sur ceux que l'on tirait de la classe des sous-  
» officiers, le grand avantage d'être beaucoup plus jeunes, et  
» s'il y en avait parmi eux qui leur fussent inférieurs,  
» d'autres, réunissant aux qualités militaires une instruction étendue, leur étaient généralement bien supérieurs...  
» Les sous-officiers et les soldats préfèrent le commandement  
» des officiers sortis des écoles à celui des officiers sortis de  
» leurs rangs, parce qu'il est moins dur et qu'ils le trouvent  
» plus naturel, à cause de leur instruction et du rang qu'occupent ordinairement leurs familles dans la société. »

Il y avait en 1806, au moment de l'entrée en campagne, un grand nombre d'officiers qui n'étaient plus en état de servir activement. « Napoléon ordonna de tirer des écoles militaires  
» tous les jeunes gens que leur âge rendait propres à la  
» guerre, pour en former des officiers. Il appréciait fort les  
» sujets fournis par ces écoles ; il les trouvait non-seule-

» ment instruits, mais braves, car l'éducation élève le cœur  
» autant que l'esprit (1). »

Les écoles doivent avoir pour objet, les unes de former des officiers propres à occuper les grades supérieurs (2), et les autres, de former de bons sous-officiers.

Au sujet des premières, on objecte que les guerres de la révolution ont fait sortir, des derniers rangs de la société, une foule de généraux illustres, preuve qu'il n'est point nécessaire de créer des écoles pour en former.

Je répondrai : que Dumouriez, Pichegru et surtout Moreau, Hoche, Desaix et Bonaparte, étaient des hommes nourris de fortes études, que les événements mirent à la place qui leur revenait; que d'autres, comme Ney, Lannes, Masséna et Soult, aussi bien et peut-être mieux partagés que les premiers sous le rapport des dons naturels, mais dont les facultés n'avaient pas été préparées par l'étude, eurent besoin de beaucoup plus de pratique pour se développer, et qu'ils n'arrivèrent jamais au même niveau, parce que le sens le plus droit et les plus heureux instincts ne suppléent pas à la culture intellectuelle et à l'éducation première. Le patriotisme n'improvise pas cette intelligence raisonnée des choses de la guerre qui fait les grands généraux : cette intelligence doit être enfantée dans le travail et dans la méditation. *La guerre*, disait avec infini-

---

(1) Thiers : *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Le général Ambert fait un brillant éloge du caractère et de la moralité des élèves des écoles militaires. « Les corps de l'armée les plus moraux, les plus indépendants, les plus instruits, les plus estimés, sont ceux qui puisent leurs officiers dans les écoles militaires.

» Jamais le nom d'un officier sortant de l'école ne s'est mêlé aux scandaleuses affaires qui ont fait tache à l'uniforme français.

» Les anciens élèves, officiers de l'armée, ont su mériter la considération générale. Ils ont l'amour des sous-officiers et des soldats, car ils commandent avec dignité, administrent loyalement, et payent de leur personne aux heures difficiles. »

(2) « Gouvion Saint-Cyr, lorsqu'en 1818 il créa l'école militaire, avait prévu que de 1836 à 1846 tous les hommes de l'Empire seraient hors d'état de guider nos armées. Pour remplacer les généraux de Napoléon, il avait formé à Saint-Cyr une pépinière de géné-

ment de raison le maréchal de Saxe, est une science pour les habiles gens et un métier pour les ignorants. Napoléon répétait souvent cette maxime. « Aussi voyait-on, à l'époque de ses grandes luttes, de dignes et braves officiers s'élever lentement dans l'échelle des grades malgré des traits inouis de bravoure, tandis que des jeunes gens instruits parvenaient à la tête des corps après trois ou quatre campagnes. Personne ne se plaignait, parce que l'Empereur était juste. Quand un général lui indiquait un véritable chef de guerre, oublié dans les grades inférieurs, l'Empereur s'empressait de réparer sa faute involontaire. Il avait trop de supériorité sur les masses pour craindre ce qu'on appelle aujourd'hui l'opposition (1). »

« Napoléon, dit le général Foy, permettait le moins possible que le sort des hommes de guerre dépendît des gens de bureau. A Paris ou en voyage, il déléguait la nomination subalterne aux généraux en chef et aux gouverneurs des places fortes ; à l'armée, il nommait lui-même et presque toujours la veille ou le lendemain d'une bataille, en passant la revue sur le terrain... Il demandait avant tout, même pour les grades les plus élevés, la santé et la jeunesse. »

L'idée de la suppression des écoles s'étant produite dans l'Assemblée nationale de 1848, M. Thiers la combattit dans les termes suivants :

« Tout le monde sait qu'il faut que les hommes destinés habituellement aux carrières civiles, s'ils ont le goût des armes, reçoivent une éducation spéciale. Mais les faire simples sol-

---

raux. Si l'école militaire, avec ses études larges et ses vues élevées, n'a été instituée que pour donner à l'armée des officiers subalternes, l'école militaire est complètement inutile, car l'élève de l'école n'est certes pas meilleur dans les détails minutieux de la semaine ou du peloton que son collègue sortant des rangs des soldats. » (Colonel AMBERT.)

« Napoléon, dit le général Foy, institua les Prytanées, les lycées et les écoles militaires, pour former des successeurs aux généraux de la révolution. »

(1) J. AMBERT, *Essais en faveur de l'armée.*

dat, leur faire porter le mousquet, serait une détestable manière de s'y prendre: il vaut mieux les envoyer à Saint-Cyr, à la Flèche, à Metz et à Saumur... La classe aisée, grâce à cette éducation des écoles, fournit les éléments de cet admirable corps des officiers français qui fait la principale force de notre armée... Je ne dis pas qu'elle les fournisse seule: nos lois disent qu'il y a pour les sous-officiers de l'armée un tiers des places données à l'avancement; mais enfin, les deux tiers sont remplis par cette jeunesse des écoles qui est si éclairée, si instruite, et que tous les militaires regardent comme une pépinière excellente. Voyez cette école de Saint-Cyr, voyez cette jeunesse éclairée, pleine de vivacité, d'ardeur, qui a toutes les qualités de l'ancienne aristocratie quant au cœur, et les lumières que l'éducation seule peut donner.

» Eh bien, vous voudriez, avec votre égalité de service, les envoyer manier le mousquet au lieu d'aller à Saint-Cyr apprendre les éléments de l'art militaire, à Saumur apprendre le maniement et la connaissance du cheval, à Metz apprendre la science de l'artillerie!

» Ce que vous demandez ce serait l'abaissement de l'armée française; vous voulez y supprimer toutes les lumières. »

Il suffit, du reste, de jeter les yeux sur un annuaire pour reconnaître que les généraux français les plus distingués proviennent tous des écoles militaires.

En Prusse, en Angleterre et en Russie, le même fait est constaté; aussi remarque-t-on que les gouvernements de ces pays, loin de supprimer les écoles, s'appliquent au contraire à les étendre et à les améliorer.

Nulle part les écoles militaires ne sont aussi nombreuses et aussi bien tenues qu'en Prusse. Ce n'est pas une des moindres causes de la supériorité de l'armée prussienne.

On prétend que les écoles militaires causent un grand préjudice aux sous-officiers. « Ces braves serviteurs, dit-on, se

voyant sans cesse dépassés par des jeunes gens dont ils n'apprécient pas le talent, et dont l'habileté pratique ne se révèle que peu à peu, se sentent humiliés et lésés dans leurs intérêts. De là cet esprit chagrin et frondeur qui, insensiblement, gagne toute l'armée et qui finit par faire de grands ravages, *les sous-officiers étant l'âme des corps.* »

Ils sont l'âme des corps ! « Cela était vrai, dit un auteur, le lendemain d'Austerlitz ou la veille d'Iéna, alors que le sous-officier était un robuste soldat de guerre, futur général, ancien étudiant ; alors que le sous-officier était réellement le cadre régimentaire. A Austerlitz, à Iéna, les officiers passèrent vite, les soldats passèrent vite aussi, mais les sous-officiers restaient : enfants du régiment, les sous-officiers avaient eu les lieutenants pour camarades et les soldats pour conscrits ; ils étaient l'anneau le mieux scellé de cette forte chaîne régimentaire qui allait de l'Empereur aux extrémités de l'Europe. Alors on pouvait dire avec vérité : les sous-officiers sont l'âme des corps. »

Mais dans nos corps modernes, les sous-officiers sont jeunes, trop jeunes même. Peu d'entre eux ont vu le feu du bivac, et quel que soit, d'ailleurs, le zèle dont ils font preuve, ils n'ont pu acquérir cette influence morale qu'avaient les sous-officiers d'autrefois.

Pendant la guerre, le soldat accepte l'influence de celui qui se bat le mieux ; pendant la paix, l'influence du plus instruit.

Les sous-officiers, du reste, ne sont pas exclus de l'avancement ; ils ont droit à une part assez large dans les promotions, et cette part a été même agrandie, en Belgique et en France, au détriment des écoles, par une fausse mais généreuse interprétation de la loi.

Les documents statistiques publiés dans *l'Exposé de la situation du royaume* prouvent, en effet, que sur les 2,337 sous-lieutenants nommés de 1836 à 1860,



1,686 proviennent des sous-officiers,  
651 de l'école militaire.

En décomposant ces chiffres, on trouve que dans l'infanterie sur 100 sous-lieutenants nommés, 19 proviennent de l'école et 81 des sous-officiers; dans la cavalerie, 22 de l'école et 78 des sous-officiers; dans l'artillerie, 57 de l'école et 43 des sous-officiers; dans le génie, 86 de l'école et 14 des sous-officiers (1).

Il résulte de là que dans toutes les armes, -sauf le génie, la part des sous-officiers a été beaucoup plus forte qu'elle ne devrait l'être d'après la loi (à savoir  $\frac{2}{3}$  pour l'infanterie et la cavalerie et  $\frac{1}{3}$  pour l'artillerie et le génie).

Si, dans cette dernière arme, les sous-officiers n'ont pas eu la part qui leur revient, c'est qu'ils ont reculé devant les difficultés de l'examen.

Il faut remarquer, au surplus, que dans les tableaux précédents, on a compté parmi les officiers provenant de l'école tous les jeunes gens qui sont entrés dans cet établissement comme soldats, caporaux ou sous-officiers. Or la statistique prouve que sur 936 admissions prononcées de 1836 à 1860, il y avait 270 militaires (c'est-à-dire 28 p. c.).

J'en conclus que les griefs des sous-officiers contre l'école militaire ne sont point fondés, et que le Gouvernement commettrait une faute grave s'il invoquait ces prétendus griefs pour supprimer les sections spéciales d'infanterie et de cavalerie, lesquelles ne sont pas moins utiles que les sections de l'artillerie, du génie et de l'état-major.

Qu'on améliore le sort des sous-officiers, rien de mieux; mais qu'on ne le fasse pas au détriment de l'instruction de l'armée, de son importance sociale et de la solidité de ses cadres!

---

(1) Dans les dix dernières années de 1851 à 1860, la part de l'école militaire dans les promotions a été en diminuant pour l'artillerie, où elle est descendue de 57 p. c. à 43, et pour le génie, où elle est descendue de 86 p. c. à 79.

## CHAPITRE XIII.

---

### Améliorations et réformes à introduire dans l'armée pour augmenter sa force morale.

---

#### SOMMAIRE.

Pour améliorer l'état moral de l'armée, il faut, avant tout, épurer le recrutement. — Inconvénients du régime pénitentiaire appliqué aux condamnés militaires. — Nécessité d'adopter pour l'armée un régime spécial. — État de l'instruction dans l'armée belge. — Réflexions sur les résultats qui ont été obtenus sous ce rapport en Prusse. — Moyens proposés pour améliorer le sort des sous-officiers et des soldats. — L'État devrait se charger de l'alimentation de la troupe et du casernement. — Nécessité d'une solde fixe que ne subisse pas les fluctuations des prix des denrées. — Inconvénients que présente la dissémination des troupes dans un grand nombre de villes de garnison. — L'intérêt de l'armée exige que l'on modifie la loi sur les pensions, et le mode d'avancement des officiers. — Absurdité du système qui consiste à ne tenir compte dans les promotions que de l'ancienneté. — Ce système tuerait l'émulation et ferait tomber l'armée dans le marasme.

#### I

Pour améliorer l'état physique et l'état moral de l'armée, la mesure la plus efficace et la plus urgente est incontestablement l'épuration du recrutement.

Lorsque le remplacement et la substitution cesseront de

verser dans nos régiments le rebut de la société, les jeunes gens des classes moyennes et des classes élevées, qui sont la pépinière des cadres, reprendront le chemin de la caserne, parce qu'ils n'y trouveront plus des camarades dont le contact peut les pervertir ou les souiller.

La carrière des armes se relèvera par cette épuration salubre et rentrera en possession de son influence et de sa force morales, si gravement compromises.

Une autre réforme, devenue indispensable, est l'amélioration du régime pénitentiaire appliqué aux condamnés militaires. Ce régime n'est ni répressif ni moralisateur. La statistique prouve, en effet, que le nombre des délits suit une marche ascendante, et que les récidives augmentent chaque année (1). Les condamnés représentent actuellement plus de 5 p. c. de l'effectif, ce qui est exorbitant.

Il est constaté aussi que les militaires perdent dans les prisons civiles toutes les qualités qui constituent le soldat. Ils n'y sont astreints à aucun exercice, à aucune corvée, à aucune prescription disciplinaire. Le joug de l'autorité militaire ne pèse plus sur eux et cet avantage semble, à quelques natures inférieures, une large compensation à la perte momentanée de la liberté. Le colonel d'un de nos régiments dit avec raison,

---

(1) Le nombre des délits militaires jugés par le conseil de guerre du Brabant, s'élevait en

1855 . . . . .	à 161
1856 . . . . .	à 184
1857 . . . . .	à 205
1858 . . . . .	à 209
1859 . . . . .	à 227
1860 . . . . .	à 241
1861 . . . . .	à 270
1862 . . . . .	à 425
1863 . . . . .	à 339
1864 . . . . .	à 364

Le même accroissement a été constaté dans les autres provinces.

dans un rapport officiel : « Les hommes qui sortent des prisons ne sont point corrigés et ils semblent désireux d'y rentrer. » En effet, beaucoup de soldats, en quittant le pénitencier, s'empresent de commettre un nouveau délit, pour s'y faire incarcérer au plus vite; d'autres, à peine rentrés dans leur régiment, se font habiller, puis se rendent coupables d'un fait qui entraîne leur expulsion de l'armée.

La facilité avec laquelle on gracie les condamnés militaires est une autre source de calamités pour les corps. Je citerai, à cet égard, l'extrait suivant d'une lettre qui fut adressée, en 1865, à l'administration de la maison de sûreté civile et militaire de Bruxelles, par M. De Robaulx de Soumoy, auditeur militaire du Brabant.

« Je n'hésite pas à dire que les remises de peine, dans la  
» plupart des cas, sont un encouragement à commettre de  
» nouveaux délits. Voici, pour les récidives et les grâces, ce qui  
» s'est passé dans le Brabant pendant l'année 1864 : Sur 364  
» militaires jugés par le conseil de guerre de cette province,  
» 100 avaient déjà été condamnés une première fois,  
» 43 l'avaient été une deuxième, 16 une troisième, 2 une  
» quatrième, et 4 avaient subi un plus grand nombre de  
» condamnations : en tout 165.

» De ces condamnés, 39 avaient reçu une première grâce,  
» 2 une deuxième, et 1 une troisième. Dans la période du  
» 1<sup>er</sup> juin au 31 août, sur 84 prévenus, 22 avaient été gra-  
» ciés : 18 par l'arrêté royal du 27 mai précédent et 4 par  
» d'autres décisions royales; d'où il ressort que les délits sont  
» plus fréquents, au moment même où la clémence royale  
» vient de se manifester.

» Le délit militaire est une infraction spéciale, et son auteur,  
» en le commettant, a principalement pour but de se sous-  
» traire aux exigences du service et de la discipline militaires;  
» il atteint ce but en se faisant condamner à une peine qu'il

» **subit avec les condamnés ordinaires. Si les prisons ne sont**  
» **pas tout à fait des lieux de plaisance, leur séjour cependant**  
» **n'est pas assez pénible pour inspirer une terreur salutaire;**  
» **d'ailleurs, l'espèce de vie monacale qu'on y mène ne déplaît**  
» **pas à une grande partie de notre population, qui la préfère**  
» **à la vie active du soldat. Ensuite, le soldat, plus soumis,**  
» **plus adroit, plus propre que les autres détenus, occupe sou-**  
» **vent dans les prisons des positions spéciales, qui adou-**  
» **cissent sa détention. Enfin, il compte sur les remises de**  
» **peines qui ne sont pas toujours accordées avec discer-**  
» **nement, et qui l'année dernière ont atteint le chiffre de**  
» **85 pour le Brabant seul. Au lieu donc d'être un moyen**  
» **de répression, l'emprisonnement sert les desseins du con-**  
» **dammé militaire; cela est si vrai, que souvent le soldat, sur**  
» **le point d'être envoyé à la division de discipline, commet**  
» **un délit pour échapper à cette mesure purement discipli-**  
» **naire. Pourquoi? Parce qu'il sait qu'à la division de disci-**  
» **pline, il reste soumis à l'autorité militaire. Il en est qui vont**  
» **plus loin : pour assurer leur renvoi du service, ils commet-**  
» **tent des délits entraînant la déchéance du rang militaire, et**  
» **si les conseils de guerre ne leur appliquent pas la peine sur**  
» **laquelle ils ont compté, ils ne manquent pas d'appeler du**  
» **jugement, dans l'espoir d'atteindre leur but. Ces faits sont**  
» **un enseignement; ils démontrent que les délits spéciaux**  
» **des militaires doivent être réprimés d'une manière spéciale.**  
» **Ainsi, je ne comprends pas que l'on soumette le condamné**  
» **pour délit purement militaire, au régime cellulaire. Ce délit,**  
» **en effet, ne donne pas l'idée d'une immoralité perverse; le**  
» **déserteur, le soldat insubordonné, lorsqu'il est rentré dans**  
» **la société civile, peut être un homme très-moral et d'une**  
» **conduite régulière; mais la détention en cellule ne l'amé-**  
» **liorera pas au point de vue militaire; il est évident qu'elle**  
» **ne lui inspirera pas le goût du service et la soumission aux**

» règles de la subordination. — Je dirai, en passant, que le  
» régime cellulaire effraye si peu les condamnés militaires,  
» que souvent ils demandent, comme une faveur, de subir  
» leur peine à Louvain, et dans ce moment même, je suis saisi  
» de trois requêtes adressées, dans ce but, au Département de  
» la justice.

» Pour que le régime pénal militaire soit efficace, il faut  
» qu'il soit organisé de telle sorte, que le soldat sache qu'un  
» délit quelconque ne le soustraira pas à l'autorité militaire et  
» aux obligations qui lui sont imposées, soit par la loi, comme  
» milicien, soit par sa propre volonté, comme substituant,  
» volontaire ou remplaçant. Il faut donc, quoique privé de la  
» liberté, qu'il soit astreint à tous les devoirs, à toutes les  
» charges de la vie militaire. Il est à observer que le con-  
» damné à la simple détention ou à l'emprisonnement, doit  
» rentrer dans l'armée à l'expiration de sa peine; or le temps  
» plus ou moins long qu'il passe en prison, occupé de tra-  
» vaux sédentaires, le rend impropre au maniement des  
» armes, lui fait oublier l'exercice et le déshabitude de la  
» discipline, ce qui n'arriverait pas si ce condamné était sou-  
» mis à un régime analogue à celui de la division de disci-  
» pline, obligé à l'exercice, aux gardes, corvées, etc. »

Cette lettre n'a pas besoin de commentaires. Elle prouve à l'évidence que le régime pénitentiaire de l'armée doit être complètement modifié.

Je demanderai avec l'honorable magistrat qu'un établissement *purement militaire* remplace pour les condamnés non déchus les lieux de détention actuelle. Cet établissement pourrait être créé dans une de nos places fortes, à Anvers, par exemple. On y emploierait les condamnés aux exercices les plus rudes et on leur ferait exécuter une partie des travaux qu'exigent l'entretien des terrassements, l'approfondissement et le curage des fosses, la construction des routes, etc., etc.

## II

Lorsque le recrutement sera épuré et le régime pénitentiaire modifié dans le sens des idées que je viens d'exposer, il restera d'autres mesures à prendre pour améliorer la situation morale de l'armée.

En premier lieu il conviendra de donner plus d'importance à l'éducation et à l'instruction du soldat. L'armée doit devenir une école de savoir et de moralité pour toutes les classes de la société. Il faut que le milicien illettré et le volontaire instruit y trouvent l'un et l'autre des professeurs qui étendent les limites de leurs connaissances et développent les nobles facultés de leur âme.

Le temps n'est plus où pour être un bon soldat il suffisait d'avoir de la force corporelle et d'exceller dans le maniement des armes.

Personne ne conteste aujourd'hui cette vérité si longtemps méconnue, que le soldat intelligent et l'officier instruit ont une grande supériorité sur le soldat ignorant et l'officier routinier.

« La guerre, disait le maréchal de Saxe il y a plus d'un siècle, est une science pour les habiles gens et un métier pour les ignorants. »

La dernière guerre d'Allemagne a mis en relief les avantages qui résultent de l'instruction à tous les degrés de l'échelle militaire.

L'armée prussienne se composait de très-jeunes soldats commandés par des généraux sans aucune expérience de la guerre. L'armée autrichienne, au contraire, était formée de soldats relativement vieux, conduits par des officiers qui avaient

fait les campagnes de 1848, de 1849 et de 1859, en Hongrie et en Italie.

A première vue, toutes les chances étaient pour cette dernière; aussi croyait-on généralement que la pratique de la guerre réduirait à néant le « pédantisme militaire » de l'école de Potsdam; mais ceux qui raisonnaient ainsi n'avaient pas pris garde que l'armée prussienne est la plus éclairée du monde; que tous les soldats y savent lire et écrire; que les cadres ont une instruction remarquable; que nul n'y peut obtenir l'épaulette s'il n'a subi avec succès un ou plusieurs examens; que l'école de guerre verse chaque année dans toutes les armes un grand nombre d'officiers possédant les connaissances théoriques et pratiques de l'officier d'état major, et que tous les militaires, depuis le simple soldat jusqu'au général en chef, considèrent l'étude et le savoir comme les principaux éléments de succès à la guerre.

Dans certains cercles militaires, il était de bon goût de plaisanter ces *roides* soldats et ces *pédants* officiers qui ont des livres dans leur sac et une bibliothèque dans leur chambre. On aimait à citer les désastres d'Iéna et d'Auerstædt pour démontrer l'inutilité de ce luxe d'érudition. Mais les « culotteurs de pipe » qui faisaient ce rapprochement oubliaient ou ne savaient pas que rien ne ressemble moins à l'armée de mercenaires qui perdit la Prusse en 1806, que l'armée nationale qui a porté si haut de nos jours la gloire des aigles prussiennes.

L'une était composée d'engagés volontaires que l'on recrutait dans les bas-fonds de la société et elle avait des généraux qui possédaient seulement la *routine du métier*. L'autre est composée de citoyens appartenant à toutes les classes de la société et de généraux qui ont fait une étude profonde de *l'art de la guerre*.

Les personnes qui ne voient qu'à la surface des choses se sont imaginées que les derniers succès de la Prusse sont dus



à la supériorité de ses canons et de ses fusils à aiguille. L'armement a sans doute contribué à ce résultat; mais plus grande est la part qui revient au *service obligatoire*, combiné avec *l'instruction obligatoire* (1).

On a prétendu aussi que les victoires de l'armée prussienne doivent être attribuées uniquement à l'application judicieuse des principes de la stratégie.

Il est certain qu'on ne peut pas obtenir de succès durables à la guerre, si l'on viole ces principes. Mais, d'un autre côté, le plus habile stratéguiste échouera dans ses entreprises, s'il n'a pas une armée en état de battre celle de l'ennemi.

La stratégie est l'art de choisir le théâtre de la guerre, et de faire arriver les troupes sur le champ de bataille dans de bonnes conditions. Lorsque son œuvre est accomplie, celle du tacticien commence; or celui-ci, pour réussir, a besoin d'une bonne armée possédant d'excellentes méthodes de combat et un armement perfectionné. Les grands généraux ont toujours eu pour but de former des troupes supérieures à celles de l'ennemi. Pour ne parler que des modernes, Maurice de Nassau, Gustave-Adolphe, Turenne, Frédéric II et Napoléon, ont obtenu des succès remarquables non-seulement parce qu'ils avaient le génie de la guerre, mais encore parce que leurs soldats étaient meilleurs que tous les autres.

---

(1) Frédéric le Grand a été le promoteur de l'admirable système d'instruction qui existe dans l'armée prussienne.

Le premier parmi les guerres modernes, il apprécia l'utilité des écoles militaires. Ce fut lui qui créa le corps d'état-major prussien et l'école destinée à former les officiers de ce corps. « Jaloux de propager et d'améliorer l'étude des principes à l'aide desquels il avait triomphé, il établit à Berlin un *cercle littéraire* (véritable académie), dont les officiers les plus instruits faisaient partie. Cette association était pourvue de tous les livres, de toutes les cartes, de tous les matériaux propres à étendre le domaine des connaissances militaires. On y discutait les hautes parties de l'art; on y faisait des cours sur les branches dogmatiques; on y examinait les projets de réforme et d'amélioration; on y proposait des questions à approfondir et des difficultés à résoudre; des prix étaient décernés périodiquement aux auteurs des meilleurs mémoires. » Rocquancourt.

Personne ne contestera ce fait, qui est établi par des témoignages irréfragables.

Les Prussiens ont eu le bon esprit de se rappeler que les grands résultats obtenus par leurs troupes, sous Frédéric II, étaient dus surtout à la supériorité de l'armement de l'infanterie (laquelle déjà à cette époque tirait trois fois plus vite que l'infanterie autrichienne), à la mobilité plus grande des bouches à feu, à la création de l'artillerie à cheval, et aux réformes intelligentes qui avaient été introduites dans la tactique de la cavalerie, dans les manœuvres et dans le service des armées en campagne.

Les mêmes causes ont produit les mêmes effets dans la dernière guerre de Bohême.

Si les Prussiens n'avaient pas eu des fusils et des canons supérieurs à ceux des Autrichiens, des troupes plus intelligentes et mieux dressées, un corps d'officiers et surtout un corps d'état-major plus instruit, les habiles combinaisons stratégiques du général Moltke n'auraient pas conduit aux résultats si prompts et si décisifs qui ont marqué cette guerre.

Supposons, en effet, que les Autrichiens eussent attaqué la position de Sadowa dans les mêmes conditions stratégiques où se trouvèrent les Prussiens, et que ceux-ci eussent occupé le champ de bataille de la même manière que le fit Benedek; que serait-il arrivé?

L'armée prussienne, ayant plus d'initiative, de meilleures troupes, un armement perfectionné et des généraux plus habiles, eût, sans aucun doute, écrasé et refoulé les deux armées qui attaquèrent la gauche et le centre de la position, entre 8 heures du matin et midi (heure où la 3<sup>e</sup> armée déboucha sur la droite du champ de bataille).

Dès lors le mouvement tournant de cette dernière armée n'eût produit aucun résultat et la victoire se serait déclarée pour les Prussiens, parce qu'ils étaient tactiquement les plus forts.

Les Autrichiens péchèrent, sans doute, contre les principes de la stratégie en acceptant la bataille sur la rive gauche de l'Elbe, mais cette faute n'eût produit aucun résultat fâcheux, si Benedek avait été victorieux.

Napoléon commit une faute analogue en livrant les batailles d'Essling et de Wagram, n'ayant pour toute ligne de retraite que les ponts du Danube qu'une crue d'eau pouvait rompre; mais comme ses troupes étaient meilleures et ses généraux plus habiles, il pouvait risquer cette opération, qui, dans d'autres conditions, eût été une folie ou une témérité sans excuse.

Renversez les choses : supposez Napoléon établi à Wagram et le prince Charles venant l'attaquer au delà du Danube; sans aucun doute ce dernier eût été battu, rejeté vers les ponts et obligé de mettre bas les armes avec une grande partie de son armée.

Il est donc prouvé que la stratégie n'est pas le seul élément de succès des armées et qu'elle n'en est pas même l'élément principal.

La vraie cause de la supériorité des armées réside dans le recrutement, dans l'organisation technique et dans l'instruction, qui seule peut développer les qualités naturelles du soldat et seconder efficacement le génie du commandant en chef.

### III

Les sous-officiers exercent une très-grande influence sur l'instruction et sur l'esprit de l'armée. On ne doit donc négliger aucun moyen de conserver sous les drapeaux ceux qui peuvent rendre des services.

Pour améliorer la position des sous-officiers, on a proposé les moyens suivants :

1° Augmenter leur solde proportionnellement aux années de service ;

2° Leur assurer des pensions convenables et leur donner la préférence pour l'obtention de certains emplois civils ;

3° Améliorer leurs logements et leur accorder la permission du soir d'une manière permanente ;

4° Augmenter leur autorité et leur responsabilité (1).

Ces mesures sont bonnes, mais insuffisantes ; j'ai proposé de les compléter (2) en permettant aux sous-officiers qui veulent renoncer à tout avancement de se marier, pourvu qu'ils satisfassent à certaines conditions. On s'est récrié contre cette proposition, et cependant il n'est pas un chef de corps qui ne constate avec regret que, chaque année, un grand nombre d'excellents sous-officiers quittent l'armée uniquement pour se marier. Il y en a même qui acceptent les fonctions les plus humbles, pour sortir d'une position équivoque ou pour légitimer une inclination sérieuse.

Tant que les sous-officiers sont jeunes et qu'ils aspirent à l'épaulette, ils mènent gaiement la vie de célibataire ; mais quand l'âge arrive et que les chances d'avancement s'éloignent, le besoin d'une existence plus calme et plus rangée se fait sentir vivement chez la plupart.

Si, dans une certaine mesure, on donnait satisfaction à ce sentiment naturel, l'armée serait-elle affaiblie ? Je conseille à ceux qui le croient de visiter un régiment anglais. Ils verront là des sous-officiers mariés, d'un dévouement et d'une aptitude remarquables, donnant à leurs subordonnés l'exemple

---

(1) Dans plusieurs régiments, les sous-lieutenants remplissent sans nécessité des fonctions qui n'appartiennent pas à leur grade. C'est un abus qui tend à amoindrir les sous-officiers et à les dégoûter du service.

(2) *Réorganisation de l'état militaire de la Belgique*. Bruxelles, 1866.

des bonnes mœurs, et surveillant toutes les parties du service avec une sollicitude sans égale.

L'expérience a prouvé que ces sous-officiers, contents de leur sort et dépourvus d'ambition, sont d'admirables soldats sur le champ de bataille et qu'ils inspirent le plus grand respect à leurs subordonnés.

Si l'on a constaté ce fait dans une armée qui tient garnison sur tous les points du globe, pourquoi le sous-officier marié serait-il une cause d'affaiblissement dans l'armée d'un pays sans colonies et qui ne portera jamais la guerre au loin ?

Je reconnais, toutefois que, pour obtenir de bons résultats, il est indispensable que la femme du sous-officier apporte une dot à la communauté, qu'elle jouisse d'une bonne réputation et qu'elle ait reçu une certaine éducation.

Il faut de plus que les sous-officiers mariés occupent des logements séparés, à proximité des casernes.

Cette condition sera facile à remplir le jour où l'État prendra à sa charge le casernement de la troupe, mesure très-vivement désirée par l'armée et qui, au point de vue militaire, produirait les meilleurs résultats.

#### IV

La condition du soldat n'est pas meilleure que celle du sous-officier.

Dans beaucoup de villes, les casernes sont de vieux bâtiments sombres, humides, malsains. Le soldat compare ces tristes logements du défenseur de la patrie aux somptueuses demeures du criminel, et cette comparaison le froisse autant qu'elle l'humilie. Le casernement par l'État mettrait fin à cet état de choses qui provoque tant de plaintes fondées de la

part des militaires, et qui donne lieu à tant de difficultés de la part des communes.

Sous le rapport de l'alimentation et de la solde, il y a également une réforme à introduire dans l'armée. Les prix des vivres augmentent d'année en année et varient d'une ville à l'autre. Il en résulte que les deniers de poche du soldat d'infanterie ne dépassent plus 10 centimes par jour, et que dans certaines villes de garnison, ils descendent à 3 et 4 centimes.

Au point de vue moral, cette situation est fâcheuse en ce qu'elle provoque un délit (la vente des effets militaires) que le Code pénal de l'armée punit très-sévèrement.

Elle est fâcheuse encore, parce qu'elle oblige les parents des miliciens, généralement pauvres, à faire des sacrifices qui aggravent l'impôt déjà très-lourd du service militaire et qui donnent aux populations une fâcheuse opinion de l'armée, en la représentant comme un lieu de misères et de privations.

Le lieutenant général Chazal avait conçu le projet de modifier cette situation en organisant dans l'intendance un service spécial qui aurait fourni à tous les corps de l'armée la viande et les petits vivres comme on leur fournit déjà le pain, la literie et le fourrage. Il serait résulté de là une diminution notable dans le prix des denrées, et un bénéfice important qui aurait servi :

1° A payer les frais résultant des emplois à créer dans les compagnies d'administration ;

2° A augmenter les deniers de poche du soldat (1).

Ce système aurait eu, en outre, l'avantage d'obliger les intendants à remplir en temps de paix les fonctions de pourvoyeurs de vivres, qui sont d'une si grande importance en temps de guerre.

La création de nouvelles compagnies d'administration pour-

---

(1) Tous les détails de ce projet ont été étudiés par M. l'intendant général Thiebauld, qui, sans doute, soumettra son travail à la commission d'organisation dont il fait partie.

rait se combiner avec l'idée souvent émise et parfaitement justifiée de donner aux troupes des deniers de poche invariables. Ce serait une mesure que toute l'armée accueillerait avec reconnaissance et qui n'augmenterait pas sensiblement les charges du Trésor.

## V

Une autre cause d'affaiblissement de l'armée est la grande dissémination des troupes. Il existe actuellement trente-deux villes de garnisons et postes fortifiés; c'est trop pour une armée dont l'effectif présent sous les armes ne dépasse guère 33,000 hommes.

En fractionnant de la sorte les régiments et les bataillons, on affaiblit l'instruction et l'esprit de corps, et en même temps l'administration à un tel point, que les colonels négligent le service actif pour s'occuper exclusivement de travaux de cabinet.

Espérons que la commission, réunie en ce moment au Département de la guerre, proposera de réduire le nombre des villes de garnison, et qu'elle facilitera ainsi la tâche du Gouvernement, qui, livré à lui-même, reculera longtemps encore si non toujours, devant la nécessité de priver certaines villes des avantages qui résultent de la présence des troupes.

Si l'armée occupait 5 ou 6 villes seulement, on pourrait donner une grande extension aux travaux pratiques, développer l'instruction et entretenir l'activité morale, qui décline si rapidement dans les petites garnisons.

## VI

Il conviendrait également que l'on modifiât la loi sur l'avancement, de telle sorte que les grades supérieurs ne fussent plus donnés exclusivement à des officiers approchant de la limite d'âge fixée pour la retraite.

Je touche ici à une question délicate mais très-importante et, qu'à cause de cela, je ne crois pas devoir passer sous silence.

La loi de 1836 accorde au choix la moitié des nominations dans les grades inférieurs, et la totalité des nominations dans les grades supérieurs.

Or voici comment cette loi est appliquée dans l'infanterie et, en général, dans toutes les armes.

Les inspecteurs généraux se réunissent annuellement à Bruxelles pour arrêter la liste des officiers qu'ils jugent aptes à recevoir de l'avancement. Cette liste comprend tous les candidats qui, par leur conduite et leur manière de servir, n'ont donné lieu à aucune plainte. On n'exclut donc que les indignes et les incapables. C'est un *choix par élimination*, mais non pas un *choix réel*.

Nommer à tour de rôle tous ceux qui sont aptes à remplir les fonctions d'un grade plus élevé, c'est en réalité nommer à l'ancienneté. Le choix véritable est celui qui parmi les bons prend les meilleurs.

Il y a dans tous les régiments de jeunes officiers qui possèdent les qualités et les talents nécessaires pour occuper les positions les plus hautes. Les chefs les connaissent et les camarades les désigneraient, au besoin, d'une voix unanime. Il faudrait que ces jeunes gens arrivassent rapidement aux grades supérieurs, ou en d'autres termes, il faudrait que le choix,



au lieu d'exclure seulement les indignes, pût exclure également les médiocrités et descendre jusqu'au bas de la liste pour récompenser les aptitudes et les talents hors ligne. Dans ces conditions, il suffirait que 1/6 des emplois vacants de lieutenant et de capitaine fussent donnés au choix. Les autres seraient conférés à l'ancienneté, sauf les exclusions pour incapacité ou indignité.

Si nos régiments n'ont pas toute la vitalité qu'ils devraient avoir et si l'on est embarrassé chaque fois qu'il s'agit de nommer un chef de corps ou un général, cela tient à ce que les nominations depuis très-longtemps ne se font plus qu'à l'ancienneté. Ce système tue l'émulation, paralyse le travail, énerve les caractères. Aucune initiative ne peut exister, et aucun progrès n'est possible dans une armée où les capitaines arrivent au grade de major à l'âge de 54 ou 55 ans, et où les colonels, à peine nommés, doivent s'occuper de leur installation pour le jour prochain de la retraite.

Une armée dont les chefs sont jeunes, vigoureux, aura toujours une grande supériorité sur celle dont les cadres sont remplis de vieux officiers, ayant perdu toute activité physique et morale.

Or, nous en sommes là maintenant. Par suite d'une fausse application de la loi ou parce que la loi accorde une trop grande part au choix, on ne fait plus de choix du tout ; il en résulte qu'on nomme de vieux majors, de vieux colonels et de vieux généraux qui voient approcher avec terreur le moment où des pensions, ridiculement insuffisantes, les réduiront à un état voisin de la misère (1).

---

(1) Il va sans dire que dans mon opinion la révision immédiate de la loi sur les pensions militaires est une mesure indispensable au point de vue de l'équité comme au point de vue de l'intérêt de l'armée.

J'ai développé cette thèse dans une pétition qui a été adressée à la Chambre, par 250 officiers pensionnés (voir *Annexe* n° 10.)

Dans ces conditions, le feu sacré s'éteint et le souffle glacé de l'indifférence paralyse l'action à tous les degrés de la hiérarchie militaire.

Si l'on veut que l'armée ne soit pas entraînée rapidement sur la pente de la décadence, il faut qu'on lui donne des chefs jeunes, actifs, intelligents, et qu'en même temps on assure aux vieux serviteurs une position de retraite qui les mette à l'abri de la misère et de l'humiliation.

Sur ce dernier point, je trouverai peu de contradicteurs, parce qu'il est de notoriété que les pensions, dont le taux a été fixé en 1814, ne représentent plus aujourd'hui que la moitié de ce qu'elles valaient alors.

Mais sur le chapitre de l'avancement, je serai vivement combattu.

Je sais qu'il est de bon goût dans quelques cercles de militaires de dénigrer le choix et de soutenir cette doctrine si commode pour les ministres, que tous les grades doivent être conférés à l'ancienneté et qu'on doit exclure seulement les incapables et les indignes. Mais les raisons que l'on donne en faveur de ce système n'ont aucune valeur. Le choix, dit-on, froisse ceux qui n'en profitent pas, et lorsqu'on l'applique avec peu d'intelligence et de discernement, il constitue une véritable iniquité sans compensation pour l'armée.

Je reconnais que l'officier dépassé, si médiocre qu'il soit, se plaint toujours ; mais l'expérience prouve que les plaintes sont surtout vives et persistantes lorsqu'on fait des choix douteux. La supériorité réelle excite l'envie, mais n'irrite pas au même degré l'amour-propre.

Il s'agit donc de faire de bons choix et en nombre limité. Quand cinq emplois sur six seront donnés à l'ancienneté, et un seul au mérite réel, éprouvé et constaté, il y aura moins de plaintes dans l'armée qu'il ne s'en produit aujourd'hui sous le régime du choix douteux.

Ce système, loin de pousser au favoritisme, limitera, au contraire, son action autant qu'il est possible de le faire.

Lorsque, pour être nommé au choix, il faudra posséder des talents et des titres exceptionnels, constatés par des travaux, des services ou des examens, les candidats nuls ou médiocres resteront sur le carreau. Ces candidats, dont l'avancement constitue le favoritisme, ne peuvent réussir, en effet, que sous le régime des choix douteux, qui est le pire de tous, parce qu'il lèse également les droits de l'ancienneté et ceux du mérite.

Ainsi, à tous les points de vue, le système du choix réel, qui ne froisse que les médiocrités, est préférable au système de l'ancienneté, qui froisse et décourage les hommes de mérite.

L'intérêt de l'armée doit primer tout autre intérêt. Il serait sans doute plus agréable et plus facile de faire les nominations à l'ancienneté et de répondre aux jeunes gens qui, à force de travail, essaieraient de parvenir : *Attendez, Messieurs, votre tour arrivera*. Mais qu'importent les convenances du Ministre de la Guerre, quand il s'agit de l'armée et du pays ! L'homme qui, pour atteindre un but utile, n'ose pas affronter les rancunes ou les inimitiés personnelles, n'est pas digne de commander aux autres.

C'est en vain qu'on prétend justifier le système de l'ancienneté en alléguant l'impossibilité de reconnaître le vrai mérite en temps de paix. Il suffit d'interroger quelques officiers au hasard, pour savoir quels sont les militaires qu'une instruction étendue, un caractère ferme, de rares qualités physiques et morales recommandent au choix du Gouvernement. Ces militaires-là ne sont pas nombreux, mais il y en a, et toute l'armée les connaît et les désigne. On peut, du reste, pour les mettre à l'épreuve, les envoyer dans les camps, leur imposer des travaux spéciaux et leur faire subir des examens rigoureux sur les diverses branches de l'art de la guerre.

L'ancienneté a certes des titres que l'on doit respecter. Je

les apprécie hautement, et j'en tiens compte plus même que ne le fait la loi, puisque dans les grades inférieurs je veux lui donner les 5/6 des places, au lieu de la moitié. Mais je ne pourrais, à aucun prix, consentir à faire un pas de plus en proposant de conférer tous les emplois à l'ancienneté. Contrairement à ce que l'on croit généralement, c'est en temps de paix que l'ancienneté a le moins de titres et en temps de guerre, qu'elle en a le plus. En temps de guerre, en effet, elle représente une série d'exploits ou de services, accompagnés de dangers courus et de privations endurées. Les anciens alors sont ceux qui ont résisté au feu, aux fatigues, aux maladies et aux déceptions de tout genre qu'éprouve le soldat en campagne. En temps de paix, les anciens sont ceux qui ont vieilli dans les loisirs de la vie de garnison et fait bonne ou mauvaise figure avec les petites ressources que l'État leur accorde. Vouloir que ceux-ci, lorsqu'ils n'ont donné lieu à aucune plainte et qu'ils servent convenablement, arrivent aux grades supérieurs avant de jeunes officiers qui ont des qualités et des talents exceptionnels, des titres que l'armée apprécie, et des dons naturels qui les prédestinent au commandement, ce serait, non pas une mesure équitable et intelligente, mais une mesure profondément injuste et réactionnaire, dont le résultat infailible serait de faire tomber l'armée dans le marasme. Il n'y a donc que les ennemis du progrès qui puissent soutenir l'absurde doctrine en vertu de laquelle toutes les nominations devraient être faites désormais à l'ancienneté.

Le choix, dit-on, peut désigner les officiers qui, en temps de guerre, ne justifieront pas la haute opinion qu'on aura conçue d'eux.

Je l'accorde, mais à titre d'exception, car l'expérience prouve que les officiers instruits et vigoureux en temps de paix sont généralement les meilleurs en temps de guerre.

Napoléon le sentait si bien qu'il appelait ses écoles mili-

taires, *la poule aux œufs d'or*. Il savait par expérience que le travail intellectuel élargit les idées et trempe les caractères. Avant d'être le vainqueur de Montenotte, il avait été le studieux officier d'artillerie commentant César, Hérodote, Diodore de Sicile, Filangieri, Smith, Guibert, et traçant avec Paoli le cadre d'une histoire générale de la Corse. La plupart de ses lieutenants se trouvaient dans le même cas. Saint-Cyr, Foy, Dumas, Jomini, Lamarque, Pelet, Jourdan, Berthier, Rogniat, Suchet, Marmont et le duc de Bellune, maniaient la plume aussi bien que l'épée.

Le vainqueur d'Austerlitz était moins fier de ce titre que de celui de membre de l'Institut.

La République française eut une heureuse inspiration en mettant à la tête de ses armées des jeunes gens instruits et doués de brillantes qualités naturelles. Desaix était général de division à 28 ans, Joubert à 28 ou 29, Championnet à 27, Lecourbe à 33, Masséna à 37, Kléber à 39 et Moncey à 40 ; Pichegru, à 32 ans, commandait l'armée du Rhin ; Marceau, à 22 ans, l'armée de l'Ouest ; Hoche, à 25 ans, l'armée de la Moselle ; Gouvion-Saint-Cyr, à 33 ans, l'armée de Rome, et Moreau, à 31 ans, l'armée du Nord. Jourdan succéda à Hoche dans le commandement de l'armée de la Moselle, à 32 ans, et Napoléon fut nommé général en chef de l'armée d'Italie, à l'âge de 27 ans. Le plus ancien des commandants en chef était Dumouriez, qui avait 53 ans quand on le mit à la tête de l'armée des Ardennes. Enfin, Carnot, un savant de premier ordre, mais qui jamais n'avait commandé la troupe, était âgé de 59 ans quand il gagna avec Jourdan la bataille de Wattignies, et de 40 ans quand il « organisa la victoire » dans le Comité du salut public en formant et en dirigeant avec une rare intelligence les quatorze armées de la République.

Ces grands résultats n'eussent pas été obtenus si la Convention avait écarté les jeunes militaires et donné la préfé-

rence aux anciens, sous prétexte qu'il faut avoir passé par tous les grades pour être un bon général. La France fut sauvée, parce que cette assemblée comprit que la jeunesse, le courage et le talent sont les premiers éléments de succès à la guerre.

Ce serait donc méconnaître les résultats de l'expérience et porter un coup funeste aux armées que de considérer *l'ancienneté*, c'est-à-dire *le temps* (même passé dans l'inaction et dans la paresse) comme le seul titre des militaires à l'avancement.

Ceux qui prétendent que ce système existe en Prusse ne savent pas que l'état-major général et le Ministère de la guerre sont deux portes ouvertes aux jeunes gens d'avenir et qui les font arriver promptement aux plus hautes positions; cela s'appelle *faire la grande carrière*.

En Russie, les officiers les plus distingués de l'école militaire entrent dans la garde impériale, où ils obtiennent rapidement le grade de capitaine. Or, comme tout capitaine de la garde, après un certain temps de service, peut être nommé colonel d'emblée, il n'est pas rare de rencontrer, dans ce pays, des chefs de corps de 35 ans et des généraux de 40.

En France, les officiers d'état-major, les aides de camp des généraux, les adjudants-majors et les officiers d'un mérite reconnu, font également de rapides carrières. Je ne citerai qu'un seul fait, dont la presse s'est occupée en 1859. Après la campagne d'Italie, où les canons rayés avaient obtenu un grand succès, l'empereur Napoléon éleva au grade de colonel le major Treuille de Beaulieu, qui est le principal inventeur de ces canons.

Si les grades se donnaient exclusivement à l'ancienneté, l'armée française perdrait en moins de dix ans la moitié de sa valeur. Cela n'est pas contestable. Le progrès est dans le

travail, et le travail ne se soutient que par l'espoir du succès ou par l'appât des récompenses. Lorsqu'on donne tout à l'ancienneté, le niveau de la paresse s'étend sur toute l'armée ; on *sert* encore, mais on ne *travaille* plus, et la décadence suit une pente rapide.

Ce mode d'avancement existait dans l'armée des Pays-Bas. Les bons officiers et les médiocres se trouvaient sur la même ligne. Il n'y avait donc pas de rivalités, pas de jalousies ; on vivait en paix, et le service allait son train ; mais le feu sacré n'existait plus, et les jeunes gens qui en ressentaient encore la salutaire influence, se disaient tristement : « Pourquoi nous » isoler dans l'étude, nous priver de plaisirs et nous épuiser » par un travail soutenu, lorsque nous n'arriverons pas une » heure plus tôt, et que le moins appliqué de nos camarades » nous devancera, s'il est plus ancien que nous ? »

Il n'était pas difficile de prévoir qu'une armée, soumise à un pareil régime, serait insuffisante au jour du danger. La révolution de 1830 a prouvé, en effet, que l'on ne peut pas compter sur des régiments où l'émulation n'existe plus, et sur des chefs qui n'ont d'autres titres que la supériorité de l'âge.

L'Angleterre est aujourd'hui le seul pays où l'avancement se donne à l'ancienneté ; mais par diverses mesures on y prévient le mal que produirait infailliblement ce mode, s'il était appliqué d'une manière absolue.

Ainsi, l'énorme extension des cadres permet de laisser sans emploi les officiers trop vieux ou incapables que l'ancienneté élève aux grades supérieurs.

D'un autre côté, l'achat des charges militaires et le passage d'une arme à l'autre offrent le moyen de corriger les chances de la fortune et de pousser rapidement quelques officiers d'un mérite reconnu.

Un exemple prouvera les avantages de ces mesures.

Sir Arthur Wellesley fut nommé enseigne dans le 41<sup>e</sup> régi-

ment d'infanterie, en 1787. Neuf mois après, il obtint le grade de lieutenant. Dans le courant de l'année suivante, il passa, avec le même grade, au 12<sup>e</sup> régiment de dragons légers. A partir de ce moment, il avança tantôt dans l'infanterie, tantôt dans la cavalerie. En 1791, il entra comme capitaine dans le régiment de Rutlandshire, et quelques mois après, il obtint le même grade dans le 18<sup>e</sup> de dragons légers. En 1793, il rentra dans l'infanterie en qualité de major du 53<sup>e</sup> de ligne, et la même année, il *acheta* une charge de lieutenant-colonel dans ce régiment. Il avait alors trente-cinq ans.

Ces moyens détournés sont sans doute peu recommandables, mais s'ils n'existaient pas, l'armée anglaise serait la plus mal commandée du monde. Tant que le Gouvernement n'admettra pas le système de l'avancement au choix, il devra maintenir les petits abus pour prévenir les graves inconvénients qui résulteraient de l'application générale du système d'avancement à l'ancienneté.

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, il y aura toujours cette différence entre le choix et l'ancienneté, que celle-ci élève aux grades supérieurs un grand nombre de médiocrités, qu'elle tue le travail et l'émulation, tandis que le choix produit des hommes de mérite et développe l'amour de l'étude, qui est la source éternelle du progrès en toute chose.

J'en conclus que le système de l'avancement à l'ancienneté est le plus absurde, le plus inique, et le plus mauvais qu'on puisse adopter. Il abaisse le niveau intellectuel d'une armée et la paralyse dans tous ses membres!



## CHAPITRE XIV.

---

### CONCLUSION.

---

Mes idées sur la réorganisation de notre système militaire peuvent se résumer ainsi :

Tout citoyen reconnu valide doit à son pays *l'impôt du service militaire*, soit dans l'armée, soit dans la garde civique.

Celui que le sort ne désignera pas et celui qui se fera exonérer, serviront l'un et l'autre dans la garde civique jusqu'à l'âge de quarante ans.

La garde civique sera organisée dans toutes les communes ayant au moins 5,000 âmes (sauf quelques exceptions pour les trois provinces les moins peuplées).

Les familles aisées des communes où la garde civique n'est pas organisée, payeront une certaine somme pour subvenir aux dépenses de la garde civique organisée.

Cette somme sera proportionnelle à la fortune estimée ou supposée.

On imposera également les familles aisées des communes de plus de 5,000 âmes qui n'auront pas un de leurs membres dans la milice citoyenne.

Ainsi se trouvera respecté ce principe juste et libéral, qu'en temps de guerre tous les citoyens en état de porter les armes doivent au pays *l'impôt du sang*, et qu'en temps de

paix, tous ceux qui n'acquittent pas l'*impôt du temps* (ou du service) doivent être soumis à l'*impôt de l'argent*.

A moins d'adopter le système prussien, on ne pourrait pas faire choix d'un mode de recrutement plus équitable et plus efficace.

La défense nationale repose sur l'armée et sur la garde civique. Si l'on ne réorganise pas celle-ci en même temps que l'armée, on n'obtiendra aucun résultat satisfaisant.

En effet, pour assurer la défense de nos positions fortifiées, pour tenir la campagne, et pour assurer l'ordre dans les provinces éloignées du théâtre des opérations, une armée de 100,000 hommes serait insuffisante. Il en faudrait au moins 150,000 et, dès lors, le budget normal de la guerre devrait être augmenté de 30 p. c.

La garde civique peut fournir 50 bataillons pour le maintien de l'ordre, et 40 pour la défense des places et pour les opérations secondaires. Elle peut fournir, en outre, 90 compagnies d'artillerie pour assurer, conjointement avec les batteries de siège de l'armée permanente, le service des 4,960 bouches à feu qui composent l'armement général du royaume.

Dans l'état actuel des choses, on serait obligé de désorganiser l'infanterie de ligne pour trouver les 24,500 auxiliaires d'artillerie nécessaires à la défense de nos positions fortifiées.

Ce fait prouve à lui seul que l'organisation de l'armée permanente ne peut être séparée de l'organisation de la garde civique.

J'insiste sur ce point, parce qu'il domine tous les autres et qu'on semble disposé dans certaines sphères à n'en tenir aucun compte.

*L'armée permanente* sera de 100,000 hommes en temps de guerre et de 40,000 en temps de paix.

Elle se composera de 8 classes de milice qui seront tenues au complet par des appels subsidiaires.

Les miliciens de l'infanterie passeront deux ans et demi sous les drapeaux et ceux de l'artillerie, du génie et de la cavalerie trois ans et demi.

Le remplacement et la substitution seront supprimés.

On adoptera un système particulier d'exonération.

L'infanterie aura 80 bataillons actifs en temps de guerre et 40 bataillons doublés en temps de paix.

L'armée de réserve, telle qu'elle existe aujourd'hui, sera donc supprimée.

Les miliciens en congé formeront *la réserve de l'armée permanente*.

L'armée de réserve sera formée par la garde civique réorganisée. Elle se composera de 90 bataillons, de 90 compagnies d'artillerie et de 4 escadrons. Son effectif en temps de guerre sera de 97,000 hommes.

Dans les communes de moins de 5,000 âmes, il y aura 53,000 gardes non encadrés qui serviront de *dépôt* à la milice citoyenne et à l'armée.

Sans cette pépinière d'hommes, on devrait augmenter le contingent annuel dans une forte proportion, pour réparer les pertes que subiront les régiments par le fait de la guerre, de la fatigue ou de la maladie (1).

Une armée de réserve ainsi constituée rendra plus de services que la landwehr prussienne, parce qu'elle sera composée de célibataires qui peuvent se déplacer et vivre longtemps éloignés de leurs familles sans ruiner le pays et sans le

---

(1) On ne tient pas compte de ces pertes dans l'organisation actuelle, qui fixe le contingent de manière que son plus grand effort ait pour résultat de mettre l'armée sur le pied de guerre. Une fois ce résultat obtenu, il ne reste plus rien dans les dépôts. C'est évidemment une lacune qu'il faudra combler dans l'organisation nouvelle.

désorganiser par la suspension de toutes les affaires industrielles et commerciales.

Si les idées que je viens d'exposer étaient admises, voici quelle serait, au moment de la guerre, la situation de l'armée et l'emplacement des forces nationales.

Cinquante bataillons de garde civique seraient répartis dans les provinces non protégées par l'armée permanente. Ils auraient pour mission de maintenir l'ordre, de combattre les partisans et les fourrageurs de l'ennemi, de former et de diriger sur Anvers des convois de vivres, de recrues, etc.

Vingt-cinq bataillons seraient employés conjointement avec l'armée permanente, dans les places fortes du pays, à savoir :

7	bataillons à	Anvers,	
3	—	Diest,	
3	—	Termonde,	
2	—	Lierre,	
5	—	Malines,	
1	—	citadelle de Gand,	
3	—	—	Namur,
1	—	—	Liège,

          
Total 25 bataillons.

Les 15 bataillons restant et les 4 escadrons de cavalerie seraient mis à la disposition du commandant en chef de l'armée en campagne, qui les emploierait aux opérations secondaires.

Les 90 batteries de siège de la garde civique occuperaient les places fortes.

Anvers aurait	45	batteries.
Diest —	8	—
Termonde —	10	—
Lierre —	6	—
Malines —	11	—
Citadelle de Gand aurait	3	—
— de Namur —	4	—
— de Liège —	3	—
	<hr/>	
	Total 90 batteries.	

Les hommes les plus instruits de ces batteries rempliraient les fonctions de servants, les autres seraient employés à la réparation des batteries, au transport du matériel et à tous les travaux qui rentrent dans la spécialité des auxiliaires.

Pendant que la garde civique prendrait ces dispositions, l'armée permanente compléterait ses effectifs et doublerait ses 40 bataillons.

Le rassemblement des troupes et les diverses opérations qu'exigerait la mise sur pied de guerre, se feraient en arrière de la ligne de défense de la Nèthe et du Rupel, c'est-à-dire dans le quadrilatère dont Anvers, Termonde, Malines et Lierre forment les sommets. Là seulement, nous trouverions toute la sécurité et toutes les ressources nécessaires.

Cinquante bataillons, 32 escadrons, 4 batteries à cheval et 18 batteries montées, composeraient l'armée en campagne.

Quinze bataillons, deux escadrons de gendarmerie et quatre batteries montées formeraient la *réserve mobile* du camp retranché d'Anvers (1).

---

(1) Feraient également partie de cette réserve mobile les 4 escadrons de garde civique, mis à la disposition du commandant en chef de l'armée.

Les quinze bataillons restant seraient employés dans les places fortes, à savoir :

7 à Anvers,  
1 à Diest,  
2 à Termonde,  
1 à Lierre,  
2 à Malines,  
1 à citadelle de Gand,  
1 à — de Liège.

Quant aux batteries de siège de l'armée permanente, voici comment on les répartirait :

31 à Anvers,  
3 à Diest,  
4 à Termonde,  
2 à Lierre,  
5 à Malines,  
1 à citadelle de Gand,  
1 à — de Namur,  
1 à — de Liège,

            
Total 48

D'après cette répartition des forces, nos places auraient les garnisons suivantes (non compris les officiers et les états-majors).

Anvers . . . . .	{	Infanterie . . . . .	12,096
		Artillerie de siège. . . . .	<u>12,920</u>
		Total . . . . .	25,016

*Réserve mobile.*

Anvers . . . .	{	Infanterie . . . . .	12,960
		Cavalerie (garde civique). . .	680
		Artillerie de campagne . . .	740
		Total . . . . .	<u>14,380</u>
Diest. . . . .	{	Infanterie . . . . .	3,456
		Artillerie de siège. . . . .	1,870
		Total . . . . .	<u>5,326</u>
Termonde . . . .	{	Infanterie . . . . .	4,320
		Artillerie de siège. . . . .	2,380
		Total . . . . .	<u>6,700</u>
Lierre. . . . .	{	Infanterie . . . . .	2,592
		Artillerie de siège. . . . .	1,360
		Total . . . . .	<u>3,952</u>
Malines . . . . .	{	Infanterie . . . . .	6,048
		Artillerie de siège. . . . .	2,720
		Total . . . . .	<u>8,768</u>
Citadelle de Gand .	{	Infanterie . . . . .	1,728
		Artillerie de siège. . . . .	680
		Total . . . . .	<u>2,408</u>
Citadelle de Namur.	{	Infanterie . . . . .	2,592
		Artillerie de siège. . . . .	850
		Total . . . . .	<u>3,442</u>
Citadelle de Liège .	{	Infanterie . . . . .	1,728
		Artillerie de siège. . . . .	680
		Total . . . . .	<u>2,408</u>
		Total général. . . . .	<u>58,020</u>

Non comprise la réserve mobile du camp retranché d'Anvers.

Il résulte de ce tableau et des bases d'armement, que toutes nos places auraient le nombre d'artilleurs nécessaire (de l'armée et de la garde civique) pour remplir les fonctions de servants et d'auxiliaires.

La place d'Anvers seule ferait exception : elle n'aurait en effet que 12,920 artilleurs pour 6,490 emplois de servants, et 17,700 emplois d'auxiliaires.

Il faudrait donc pourvoir à 11,270 emplois vacants.

Rien ne serait plus facile.

Quand le siège d'Anvers commencera, l'armée ou les débris de cette armée occuperont le camp retranché [cela me semble évident et je repousse comme une absurdité sans pareille la supposition que notre grande place de refuge puisse être assiégée pendant que l'armée belge tiendrait la campagne, je ne sais où ni comment] (1).

Or dès ce moment, l'infanterie pourra sans difficulté fournir à l'artillerie les 11 à 12 mille auxiliaires qui lui manqueront. Et si l'on tient à conserver ses bataillons intacts pour les opérations actives, on trouvera ces auxiliaires dans les 15 bataillons de garde civique, mis à la disposition du commandant en chef.

L'effectif total des garnisons d'après les calculs précédents serait, non compris les officiers, les états-majors et la réserve mobile du camp retranché d'Anvers, de 34,560 fantassins (dont, 21,600 gardes civiques) et de 25,460 canonniers et auxiliaires (dont 15,300 de la garde civique.)

L'armée en campagne aurait un effectif de 43,200 fantassins, de 5,920 (2) cavaliers, de 4,082 artilleurs, de 195 pon-

---

(1) J'ai suffisamment justifié cette opinion dans mes *Études sur la défense des États* (3 vol. in-8° avec atlas), publié en 1863, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

(2) Dont 5,440 combattants (160 par escadron).



tonniers, de 885 soldats du génie et de 716 soldats du train, ce qui ferait un total de 54,998 hommes, que les officiers et les états-majors porteraient à 60,000.

Le commandant en chef de l'armée en campagne pourrait disposer, en outre, de la réserve mobile du camp retranché d'Anvers, forte de 14,380 hommes et de 15 bataillons de garde civique, d'un effectif total de 12,960 hommes.

En résumé, les forces immobilisées de l'armée nationale s'élèveraient à 58,020 hommes et les forces mobilisées, à 82,338.

Ces chiffres ne comprennent que les soldats, les caporaux et les sous-officiers, c'est-à-dire les combattants. En y ajoutant les officiers, les états-majors, les médecins et les employés du service administratif, on arrive à un total général de 147,000 hommes, non compris les 50 bataillons ou les 43,200 hommes de garde civique chargés de maintenir de l'ordre dans les provinces que l'armée en campagne ne protège pas directement.

Si ce projet d'organisation de nos forces militaires était accepté, le budget normal de la guerre devrait subir une augmentation de 2,863,000 fr., à savoir :

Pour l'infanterie . . . . .	fr. 1,489,976
Pour l'artillerie de campagne . . . . .	192,009
— — de siège . . . . .	1,180,297
— le train . . . . .	144,000
Pour le génie. . . . .	260,928
Total. . . . .	<u>fr. 3,267,207</u>
dont il faut réduire . . . . .	fr. 403,757
provenant d'économies réalisées sur la cavalerie.	
Augmentation réelle. . . . .	<u>fr. 2,863,450</u>

On trouvera, sans doute, ce chiffre très-acceptable si l'on

tient compte des nombreux avantages qu'il produira. Ces avantages sont :

1° Suppression des 32 bataillons de réserve et remplacement des cadres incomplets de ces bataillons par des cadres complets de bataillons actifs. Augmentation de l'effectif des compagnies sur le pied de paix ;

2° Organisation plus rationnelle de la cavalerie ;

3° Création de sept nouvelles batteries de campagne par la réduction des batteries à 6 pièces ;

4° Augmentation du train de l'artillerie (porté de 6 à 8 compagnies) ;

5° Création de 24 batteries de siège ;

6° Création de trois compagnies spéciales du génie et de cinq compagnies de sapeurs-mineurs.

Le résultat d'une partie de ces améliorations sera de rendre plus facile et plus prompt le passage de l'armée du pied de paix au pied de guerre.

Cet avantage est si important qu'un petit État ne peut pas se croire en sûreté aussi longtemps qu'il ne le possède pas.

La richesse croissante du pays, son excellente situation financière, la sagesse de la nation et la gravité des événements, tout permet d'espérer que l'augmentation du budget de la guerre sera votée par la législature.

Il est, du reste, d'une sage politique, lorsqu'on fait de grands sacrifices pour obtenir un résultat important, de ne pas reculer devant une légère aggravation de ces sacrifices, du moment que la nécessité en est parfaitement démontrée.

Or les dépenses supplémentaires que je propose ont essentiellement ce caractère. Si on les accepte, notre machine militaire fonctionnera convenablement ; si on les rejette, au contraire, elle se brisera au moment même où l'on devra s'en servir.

Ces dépenses, au surplus, n'auront point pour résultat de troubler la situation financière de la Belgique.

Le citoyen belge ne paye annuellement que fr. 7-21 pour la défense nationale, tandis que le Russe paye fr. 7-64; l'Autrichien, fr. 7-79; le Prussien, fr. 8-14; l'Espagnol, fr. 11-05; l'Italien, fr. 11-59; le Français, fr. 13-85, et l'Anglais, fr. 21-55 (1).

La situation sera plus favorable encore pour la Belgique après la réorganisation de l'armée, parce que les autres États s'imposeront de plus grands sacrifices.

Nous savons déjà que les États de la Confédération du nord de l'Allemagne devront se résigner à une augmentation de 20 p. c., et que ceux de la Confédération du sud aboutiront à une augmentation plus forte si, comme tout l'annonce, ils adoptent l'organisation militaire de la Prusse.

Pour la Belgique, l'accroissement des dépenses militaires ne sera que de 8 p. c.

Nous pouvons nous estimer fort heureux d'arriver à un bon résultat, au prix d'un sacrifice relativement si minime.

En 1851, je publiai trois volumes de *Considérations politiques et militaires*, pour combattre les rêveurs et les utopistes qui, sous l'empire de je ne sais quelle hallucination, voyaient poindre à l'horizon l'aurore de la paix perpétuelle, et demandaient à l'unisson que le budget de l'armée fut réduit à *vingt-cinq* millions en attendant le jour prochain où l'on pourrait le réduire à *vingt*.

Aujourd'hui les temps sont bien changés.

On ne veut plus diminuer les armées, on veut, au contraire, les augmenter dans des proportions ridicules.

C'est une autre utopie non moins dangereuse que celle dont nous étions menacés en 1848.

Je dirai donc comme il y a seize ans : « Améliorons ce

---

(1) Ces chiffres sont calculés d'après les budgets des années 1864 et 1865. J'en puis garantir l'exactitude.

qui existe, ne bouleversons rien et surtout ne perdons pas de temps. »

La conclusion de ma nouvelle étude sur l'organisation de nos forces militaires sera celle qui servait de résumé à mes *Considérations politiques et militaires*.

« En ce moment, disais-je, plus que jamais le devoir de  
» tous les bons citoyens est d'exalter le moral des troupes, de  
» stimuler l'esprit national, et de faire naître entre l'armée et  
» le pays une mutuelle et salutaire confiance. Toute autre  
» conduite ne peut avoir pour résultat que de déconsidérer  
» la Belgique au dehors et de l'affaiblir au dedans. On ne  
» saurait donc blâmer assez énergiquement ceux qui, dans  
» les circonstances actuelles, nous disent avec l'accent d'une  
» conviction profonde :

» « Ce ne sont pas 100,000 ni 200,000 baïonnettes qui  
» » sauveront le pays; c'est la question politique; c'est  
» » l'Europe intéressée au maintien de notre indépendance.  
» » Rien de plus facile que d'occuper la Belgique; mais là  
» » n'est pas la question, il faut savoir s'y maintenir. Sup-  
» » posez les Français à Bruxelles, maîtres de nos places et  
» » vainqueurs de notre armée; le lendemain, six mois, un  
» » an après, l'Europe en armes les refoulera vers la Somme  
» » et ne leur laissera que la honte d'avoir consommé  
» » sans raison et sans utilité la violation d'un territoire  
» » neutre! »

» Indigne et lâche raisonnement qui ne trouvera jamais de  
» l'écho en Belgique!

» De toutes les éventualités, la moins probable est la res-  
» tauratiou territoriale de l'Empire. Les aigles françaises ont  
» fait le tour du monde. C'est une raison pour qu'elles ne le  
» fassent plus. Aucun peuple n'a été deux fois grand par les  
» armes. La Perse n'a eu qu'un Cyrus; la Grèce n'a eu qu'un  
» Alexandre; Rome n'a eu qu'un César; la France n'aura

» qu'un Napoléon. On ne refait pas l'histoire. Les nations du  
» Midi ont eu leur apogée. Celles du Nord et de l'Est se  
» développent et grandissent. *C'est de là que viendront les*  
» *futurs conquérants....*

» Quoi qu'il en soit, le moment n'est pas venu de prêter  
» l'oreille à ceux qui disent :

» « Les peuples et les rois se rapprochent de plus en  
» plus ; l'ordre et le travail renaissent partout ; la guerre  
» compromettrait les intérêts les plus chers. Nul ne la  
» désire et chacun la craint ; donc, elle est impossible. »

» Ce langage, on aime à l'entendre, parce qu'il excite une  
» douce et généreuse émotion, mais combien de fois ne l'a-t-on  
» pas entendu ; et toujours l'affreuse réalité est venue détruire  
» les consolantes illusions qu'il avait fait naître.

» Ceux qui sentent battre leur cœur à la voix de la  
» patrie, qui vivent de sa gloire et qui meurent de sa honte ;  
» les vrais citoyens qui ne conçoivent pas de plus grand  
» malheur ni de pire humiliation que d'appartenir à une  
» puissance étrangère, ne se laisseront pas égarer par les  
» lâches et perfides discours des sophistes. Livrés tout entiers  
» aux soins inquiets de leur existence, quoique désirant la  
» paix et faisant des vœux pour qu'elle dure longtemps, ils se  
» conduiront de manière à faire supposer qu'ils comptent plus  
» encore sur eux-mêmes que sur l'amitié des nations voisines.  
» La sécurité a du bon, mais la prévoyance vaut mieux. C'est  
» la vertu des faibles qui prévient les fautes et épargne les  
» déceptions.

» Souvent un petit grain noir, invisible dans un ciel sans  
» nuage, grossit tout à coup, s'approche, devient bourrasque  
» ou tempête, et renverse sur son passage le crédule voya-  
» geur qui, sur la foi d'un rayon de soleil, a négligé de se  
» construire un abri protecteur.

» La Belgique ressemble un peu à ce voyageur-là. Elle ne

- » voit le point noir que lorsqu'il est devenu un gros nuage
- » chargé de foudres !

Fasse le ciel que nous ne perdions pas de temps et que le mot *trop tard* ne vienne pas un jour frapper nos oreilles comme un éternel châtement de notre incurie et de notre imprévoyance !

J'ajouterai une dernière réflexion.

Le Gouvernement ne peut pas se soustraire à la nécessité d'augmenter le budget de l'armée. En écartant les propositions exagérées, et en évaluant les besoins de la défense nationale au minimum, le sacrifice à demander à la nation sera d'environ 3 millions. Tous les États européens auront à s'imposer des sacrifices plus grands, eu égard à leur population et à leur richesse. Malgré ces conditions favorables, il est à prévoir que l'accroissement du budget de la guerre rencontrera une vive opposition.

A quoi faut-il attribuer ces dispositions fâcheuses ?

Est-on d'avis que la situation de l'Europe est rassurante, et que le pays ne court aucun danger ? Nullement.

Croit-on que la Belgique doit résister à l'impulsion générale et se montrer confiante quand toutes les autres nations sont inquiètes et troublées ? Pas davantage.

Juge-t-on la situation financière du pays trop mauvaise pour qu'on puisse imposer de nouvelles charges au Trésor ? Non, car ce serait nier l'évidence.

En 1840, une année après la conclusion de la paix avec la Hollande, le budget de l'armée était de 30,802,193 francs, et les *recettes réelles* du Trésor s'élevaient à 100,573,215 francs. En 1866, le budget était de 34,906,950 francs et les recettes réelles se sont élevées à environ 170,000,000 (1).

---

(1) En 1831, les *recettes réelles* n'étaient que de fr. 67,966,908 ; en 1862, elles s'élevaient à fr. 160,914,489 fr., et en 1865, à fr. 168,624,417.

Le budget de la guerre a donc augmenté de 4,104,757 fr. dans l'espace de vingt-six ans, tandis que les recettes réelles ont accru de 69 millions et demi. Un pays qui se trouve dans de pareilles conditions peut sans doute supporter un accroissement de dépenses militaires de 2 à 3 millions, sans éprouver aucun embarras ni aucune gêne.

L'opposition au budget de l'armée doit donc avoir une autre origine.

Est-elle provoquée par ceux qui voudraient substituer à notre mode de recrutement le système des engagements volontaires appliqué en Angleterre, ou le système des milices citoyennes qui fonctionne en Suisse?

Est-elle provoquée par les adversaires des armées permanentes qui ne voient de salut que dans les troupes irrégulières dont l'Amérique a fait une si triste expérience?

Est-elle provoquée par les partisans de la paix perpétuelle, qui, d'après Leibnitz, ne peut exister qu'au cimetière?

Est-elle provoquée enfin par les économistes d'une certaine nuance qui, négligeant dans leurs calculs le produit de la sécurité et de la nationalité, nous apprennent combien d'écoles on pourrait créer, de vieillards recueillir dans les hospices, d'invalides pensionner et de jeunes filles doter, si le budget de la guerre était supprimé ou considérablement réduit?

Non, toutes ces catégories d'opposants aux dépenses militaires ne constituent dans la nation et dans le parlement qu'une minorité sans influence.

Plus dangereux pour l'armée sont les hommes d'État qui ont la spécialité de rassurer le public quand les événements extérieurs deviennent graves. Avec quelle ironie, quel dédain superbe ils jugent les alarmes patriotiques du soldat ou du citoyen qui découvre des sujets d'inquiétude dans la situation présente de l'Europe! Ils ont des sourires et des clignements d'yeux d'une rare impertinence, pour exprimer leur

incrédulité, quand on leur parle de précautions à prendre ou d'armements à faire. Ce flegme et cette indifférence calculés les font passer pour de *profonds politiques*, et le peuple les consulte d'autant plus volontiers qu'ils ont toujours des avis rassurants à lui donner.

Lorsque vous leur dites que l'empire d'Allemagne s'est fait aux dépens des petits États, et que la France, qui n'a rien gagné, qui a tout perdu au contraire à cette combinaison, voudra tôt ou tard rétablir l'équilibre en constituant une grande agglomération dont elle sera le noyau; — lorsque vous exprimez ces craintes trop bien justifiées par de récentes spoliations et par le langage des hommes d'État prussiens et français, les *profonds politiques* haussent les épaules et vous disent d'un air narquois : « On voit bien que vous n'avez pas lu Grotius, Puffendorf, Vattel et Martens et que vous n'êtes pas initiés aux secrets des chancelleries ! Si vous en saviez autant que nous, vous seriez sans inquiétude et vous jouiriez de cette douce sérénité qui est le partage des grandes politiques. Vous sauriez en outre que ni la France ni la Prusse ne toucheront jamais à un cheveu de la Belgique, et qu'elles ont trop de perspicacité pour se faire la moindre illusion à cet égard. L'opinion contraire ne peut être soutenue que par des sous-lieutenants batailleurs ou des politiques d'estaminet. On doit donc se borner, dans les circonstances actuelles, à prendre discrètement quelques mesures pour la défense nationale, mais sans tomber dans l'excès, et surtout sans marquer la moindre inquiétude. Ces mesures ne serviront à rien, militairement, mais elles produiront un bon effet comme démonstration politique. »

Ceux qui raisonnent de la sorte font à leur insu beaucoup de mal au pays. Ils endorment la vigilance et tarissent les sources du patriotisme !

Le danger ne serait pas grand, si leurs prédictions devaient



se réaliser ; mais quelle confiance peut-on avoir dans ces *profonds politiques* qui disaient avec le même sourire et le même clinement d'yeux, en 1854 : « La question d'Orient s'arrangera sans effusion de sang ; » et en 1859 : « L'unité de l'Italie est une chimère qui ne se réalisera point ; » et en 1865, « l'Autriche et la Prusse se menaceront toujours, mais ne s'attaqueront jamais ; » et en 1866, quand la guerre avait éclaté : « Les Prussiens seront battus, et les folies belliqueuses de M. de Bismark recevront un juste châtement. »

L'armée a tout à craindre de ceux qui persistent à raisonner de la sorte, malgré les nombreux et cruels démentis que les événements leur ont infligés. Il faut que les citoyens vigilants combattent leur influence et qu'ils les empêchent de paralyser les généreux efforts de la nation, qui veut avoir une armée en état de faire face aux événements.

Après les *profonds politiques* qui ne voient aucun danger dans la situation actuelle de l'Europe, les plus grands ennemis de l'accroissement du budget de la guerre sont les citoyens qui manquent de confiance dans le patriotisme de la nation et dans la force de l'armée. Le nombre de ces sceptiques augmente tous les jours et leurs opinions, longtemps renfermées dans le for intérieur, finiront par se produire dans la presse et à la tribune, si l'on n'en fait prompt et bonne justice.

Voici l'étrange raisonnement qu'ils font :

« La Belgique ne sera jamais attaquée que par une grande »  
» puissance disposant de forces assez considérables pour »  
» écraser notre armée, livrée à ses propres ressources. Qu'elle »  
» soit plus ou moins nombreuse, et que ses positions défensives »  
» offrent plus ou moins de résistance, le résultat »  
» final sera le même. Si l'on améliore son organisation, si »  
» l'on complète Anvers et si l'on crée, en avant de cette position, »  
» une forte ligne de défense appuyée aux places de Termonde, de Lierre à restaurer) et de Malines (à construire),

» l'armée se défendra, sans doute, mieux et plus longtemps  
» qu'elle ne le ferait aujourd'hui, mais elle n'en sera pas  
» moins battue. Or le temps que l'on gagnera de la sorte  
» (quelques semaines au plus) et la gloire qu'en retireront nos  
» officiers, ne valent pas les sacrifices permanents que devra  
» s'imposer le pays pour obtenir ce résultat. Ces sacri-  
» fices ne seraient justifiés que si l'on pouvait empêcher la  
» conquête. Mais cela n'est pas au pouvoir de la petite armée  
» belge. Laissons-la donc telle qu'elle est. Si nous sommes  
» attaqués, elle réunira tout ce qu'elle possède d'hommes et  
» de ressources, et elle se repliera sur Anvers, où elle se  
» défendra pour le moins aussi bien que les Danois se sont  
» défendus dans la position de Duppel. Quand le moment de  
» la reddition sera venu, elle déposera les armes sans  
» déshonneur, ayant bien fait son devoir. Le pays, de son  
» côté, sera à l'abri de tout reproche, pouvant répondre à  
» ceux qui l'accuseraient, qu'il a défendu le territoire et versé  
» le sang de ses enfants pour la sainte cause de la nationalité.  
» Faire davantage serait folie, car à l'impossible nul n'est tenu.  
» La Belgique ne peut être sauvée que par l'intervention des  
» puissances garantes de sa neutralité. Fions-nous donc à leur  
» parole, à leurs engagements, à leurs intérêts, et comptons  
» pour le reste sur la protection de la divine Providence ! »

Ceux qui tiennent ce langage ne sont pas des Belges ; ce ne sont pas même des hommes ! Placés dans l'estime publique au-dessous de l'eunuque et de l'esclave, ils peuvent être comparés à des usuriers qui spéculeraient sur la honte et sur le malheur de la patrie, et qui s'estimeraient heureux si le lendemain de la conquête les fonds belges étaient en hausse.

Le Gouvernement n'écouterà pas ces misérables qui tremblent à la seule pensée que leur pays puisse faire acte de prévoyance et de virilité !

Il se dira qu'une nation, fière de son indépendance et de ses

libertés, ne mérite pas l'estime du monde et ne remplit pas ses devoirs, aussi longtemps qu'elle ne fait pas *tous les sacrifices* qu'exige la défense de ces biens inestimables!

Au lieu de faire d'imprudentes économies pour satisfaire les mauvais citoyens qui disent : « Il importe peu d'être conquis » plus tôt ou plus tard, si l'on ne peut pas échapper à la conquête, » il suivra les inspirations des bons citoyens qui veulent défendre à tout prix le trésor de leur nationalité et qui le conjurent de rester fidèle à cette consolante maxime des temps d'épreuve : *Aide-toi, le ciel t'aidera* (1).

Bruxelles, 15 février 1867.

---

(1) *La Belgique doit armer : Conseil patriotique d'un vieux Belge*, opuscule publié par l'auteur en juillet 1866.



# ANNEXES.

---

## ANNEXE N° 1.

### *Renseignements sur le recrutement de l'armée prussienne.*

Avant la dernière campagne, la Prusse comptait 19,000,000 d'habitants. Chaque année, 170,000 jeunes gens atteignaient l'âge de 21 ans. De ces 170,000 hommes, 100,000 étaient exemptés et 70,000 seulement jugés aptes au service. (*Petrosi*, organisatorische und taktische notizen über das heerwesen der grosseren europäischen Staaten. Vienne, 1863 et *Van der Star*, militaire statistiek van de europesche Staten, La Haye, 1866.)

On voit que la proportion des jeunes gens exemptés ou jugés impropres au service est beaucoup plus grande qu'en France. En effet, d'après les évaluations de la grande commission militaire, le contingent annuel pourrait s'élever en France à 160,000 hommes, en y comprenant tous les jeunes gens capables de servir; or le nombre de jeunes gens qui atteignent annuellement l'âge de 20 ans est de 325,000; le contingent en comprendrait donc la moitié, tandis qu'en Prusse, cette proportion serait des 0,41.

Le contingent annuel était en Prusse de 63,000 hommes avant la guerre (1); il y avait donc chaque année 1/10 du contingent ou 7,000 jeunes gens qui n'étaient pas incorporés. Il résulte de l'examen de la loi de 1814, de la Militair-Ersatz-Instruction et de l'ouvrage de *Ludinghausen* : Organisation und dienst der königlich preussischen

---

(1) De 1814 à 1859, il n'avait été que de 40,000 hommes.

kriegsmacht, que les jeunes gens non incorporés restent pendant 7 ans à la disposition du Gouvernement, qui peut les appeler dans l'armée permanente, au fur et à mesure des besoins, *en commençant par la plus jeune classe des disponibles*. Dans l'intervalle, ces jeunes gens font partie de la landwehr du 1<sup>er</sup> ban, et doivent prendre part à ses exercices, s'il y a lieu. Lorsqu'ils sont incorporés dans l'armée permanente, on les fait entrer dans les *Ersatz-Bataillons et Escadrons*, bataillons et escadrons de renfort ou de dépôt, qui ne sont formés que lors d'une mobilisation générale.

Je compléterai ces renseignements par l'extrait suivant d'une lettre émanant d'un des hauts fonctionnaires de l'armée prussienne que j'avais cru devoir consulter sur quelques points obscurs de l'organisation de 1859.

« Les jeunes gens astreints au service militaire tirent au sort. Tout échange de numéros est sévèrement interdit. Lorsque le contingent exigé pour l'armée est atteint, les plus hauts numéros demeurent entièrement libérés en temps de paix, tout en étant sujets à être appelés au service en temps de guerre, d'après leur âge.

» On a essayé chez nous de donner à ces libérés quelque instruction militaire, en les astreignant annuellement à un temps de service limité.

» On en est revenu, parce qu'on a reconnu que les résultats de cette instruction étaient complètement insuffisants, et que les sommes employées à cette destination étaient de l'argent jeté en pure perte. En moins de deux ans, avec de très-bonnes dispositions corporelles et de la bonne volonté, nous ne pouvons point former un soldat tel que nous le voulons, c'est-à-dire que nous puissions renvoyer chez lui pour deux ans et plus, et qui, rappelé au service en temps de guerre, soit propre à être employé immédiatement en campagne. Même après un service de deux ans, nous renvoyons à peine 10 p. c. de nos soldats, les autres doivent servir trois périodes d'exercice, c'est-à-dire près de trois ans. Ils sont alors, comme l'a démontré la dernière guerre, des soldats accomplis, lors même qu'ils ont tranquillement vaqué à leurs affaires chez eux pendant trois ans. Ce point est un des plus importants de toute notre organisation militaire. Il doit particulièrement fixer l'attention de ceux qui veulent réorganiser leurs armées d'après les idées qui ont prévalu en Prusse. S'ils n'en tenaient pas compte, ils s'exposeraient à de graves déceptions. »

ANNEXE N° 2.

*Calcul de l'effectif du pied de guerre de l'armée réorganisée.*

20 régiments d'infanterie.	États-majors des régiments . . . . .	320
	80 bataillons . . . . .	69,360
	Dépôts . . . . .	500
	Compagnies sédentaires . . . . .	226
	— d'enfants de troupe . . . . .	272
	Division de discipline . . . . .	42
		<b>70,720</b>
8 régiments de cavalerie.	États-majors . . . . .	80
	32 escadrons . . . . .	5,920
	Dépôts . . . . .	232
	École de cavalerie (avec un escadron) . . . . .	487
	2 escadrons de gendarmerie . . . . .	370
		<b>6,789</b>
2 régiments d'artillerie de campagne et 3 régiments d'artillerie de siège . . . . .	État-major de l'arme . . . . .	58
	États-majors des régiments . . . . .	45
	4 batteries à cheval . . . . .	752
	22 — montées . . . . .	4,070
	48 — de siège . . . . .	3,160
	Dépôts . . . . .	85
	Pontonniers . . . . .	495
Train . . . . .	746	
3 compagnies d'ouvriers . . . . .	490	
		<b>14,571</b>
13 compagnies du génie (dont 3 compagnies spéciales) . . . . .	Avec l'état-major et le dépôt du régiment . . . . .	2,200 (1)
Services administratifs . . . . .		4,858
	<b>Total . . . . .</b>	<b>96,138</b>
	Non compris les officiers, les intendants, les médecins, etc., dont le nombre s'élèverait à . . . . .	4,150
	<b>Total général . . . . .</b>	<b>100,288</b>

(1) Si l'on porte le nombre des compagnies de sapeurs-mineurs de 10 à 45, il faudra augmenter cet effectif de 885 hommes.

ANNEXE N° 3.

*État de la population du Royaume, au 31 décembre 1864.*

PROVINCES.	POPULATION au 31 décembre 1864.	POPULATION urbaine.	POPULATION des communes d'au moins 5,000 âmes.	Nombre de COMMUNES.		Nombre de communes de 5,000 âmes au moins.		Nombre de communes où la garde civique est organisée.		Observations.
				urbaines.	rurales.	urbaines.	rurales.	urbaines.	rurales.	
Anvers . . .	476,287	186,801	235,763	4	143	4	6	3	»	Étterbeek, qui n'a que 4,097 âmes, figure comme faisant partie de l'agglomération bruxelloise.
Brabant . . .	852,624	267,416	416,394	8	331	7	13	5	10	
Flandre occ.	656,489	190,957	248,967	15	235	11	11	5	»	
Flandre or. .	821,003	240,954	362,364	11	282	10	18	5	»	
Hainaut . . .	856,801	163,312	306,855	21	407	12	21	7	»	
Liège . . . .	561,899	156,397	215,364	7	325	3	8	3	»	
Limbourg . .	199,705	33,396	28,815	4	199	3	»	1	»	
Luxembourg.	207,246	25,548	6,098	11	192	1	»	2	»	
Namur. . . .	308,516	45,427	40,101	5	342	3	»	4	»	
Totaux. . .	4,940,570	1,310,208	1,860,721	86	2,456	54	77	35	10	
					2,542		131		45	

N. B. Les sept communes les plus peuplées de la province de Namur dont la population n'atteint pas 5,000 âmes, sont : Fosse, Auvellais, Gembloux, Ciney, Mettet, Jambes, Floreffe : leur population s'élève à 32,035 âmes.

Les sept communes de la province de Limbourg sont : Maeseyck, Bilsen, Tessengerloo, Lummen, Alken, Diepenbeek et Lommel : leur population s'élève à 23,696 âmes.

Enfin, les neuf communes de la province de Luxembourg sont : Bastogne, Bouillon, Attert, Saint-Hubert, Vielsalm, Marche, Messancy, Virton et Florenville : leur population s'élève à 23,117 âmes.



## ANNEXE N° 4.

### *Faiblesse des armées espagnoles.*

Pour apprécier la faiblesse des armées espagnoles, il suffit d'emprunter quelques faits aux relations des batailles qui furent livrées par ces armées, de 1808 à 1814.

« A Rio-Seco, les volontaires furent saisis d'une terreur indicible. Lasalle, avec 1,200 hommes, poursuivit 25,000 fuyards qui poussaient des hurlements de désespoir (1). »

A Belchite, le général Blake se vit lâchement abandonné par ses soldats, au moment où il voulut les porter en avant.

A Salinas, les corps nationaux, « les meilleurs de ce genre, dit Napier, que l'Espagne ait eus, » jetèrent leurs armes après le premier choc.

A Valls, le maréchal Saint-Cyr défendit à son artillerie d'ouvrir le feu sur les bataillons de Reding, parce qu'il craignait que ceux-ci ne prissent la fuite avant que son infanterie eût pu les joindre. (Notez que les soldats de Saint-Cyr étaient des hommes de nouvelle levée, « le rebut de Naples et de Rome, de ces États d'Italie qu'on ne pouvait citer comme militaires sans les ridiculiser » (2). »

A Arzobispo, le corps d'Albuquerque, attaqué par le duc de Trévise, ne montra aucune consistance et s'engagea, — pour nous servir des expressions de Wellington, — *dans une fuite honteuse.*

Tout aussi pitoyable fut la conduite des Espagnols de Mendizabal, attaqués et mis en déroute par Soult, en 1811, sur la Gebora.

Pendant la campagne de 1809, l'armée de del Parque, attaquée par des forces inférieures en nombre, s'enfuit à Alba de Tormès en jetant ses armes.

A Falcet, en Catalogne, les Espagnols lâchèrent pied avant que les premières compagnies de flanqueurs les eussent abordés (3). Ils essayèrent encore, peu de temps après, une déroute complète à Ventallias.

En 1809, l'amiral Collingwood écrivit, à propos des opérations de

---

(1) THIERP, p. 665.

(2) NAPIER, t. III, p. 428.

(3) NAPIER, t. VII, p. 42.

Saint-Cyr (1) : « Tout va mal en Catalogne depuis la chute de Roses. Les Espagnols sont en force, et, pourtant, dès que l'ennemi paraît, ils sont frappés de terreur et se dispersent. »

Cette même année, les volontaires de la Romana, culbutés par le maréchal Ney, jetèrent leurs armes et rentrèrent dans leurs foyers.

En 1812, à Valence, le général Blake, quoiqu'à la tête de 18,000 hommes des meilleures troupes que la Catalogne eût produites, eut la faiblesse de se rendre. Avec un peu d'audace, il aurait facilement traversé les lignes d'investissement de Suchet.

Cette même année, le général Drouot, avec des forces inférieures en nombre, fit essuyer un échec sanglant au corps de Morillo, à Almagro.

Cette même année encore, O'Donnel avec 6,000 baïonnettes, 700 chevaux et 8 pièces de canon, fut attaqué et mis en fuite par 1,500 Français, sous le commandement de Delort. O'Donnel eut 3,000 hommes tués, pris et blessés, tandis que son adversaire laissa à peine 200 hommes sur le terrain.

Au mois de juin 1813, le général Harispe, avec 8,000 hommes, mit dans une déroute complète 25,000 Espagnols à Alcira sur le Xucar.

Je n'en finirais pas si je voulais citer tous les combats qui mirent en évidence la faiblesse des troupes espagnoles et l'incapacité de leurs généraux.

Au reste, les témoignages invoqués dans le texte ne sauraient laisser aucun doute sur ce point.

Je me bornerai à compléter ces témoignages par la lettre suivante du brave et chevaleresque duc d'Albuquerque.

*Le duc d'Albuquerque à M. Freyre.*

Talaveyra, 31 juillet 1809.

« Pendant nos marches, nous nous arrêtions pour nous reposer, comme des troupeaux de moutons, sans prendre aucune position, de sorte que si l'ennemi l'avait su, il nous aurait battus partout où il nous eût attaqués. Si, dans la soirée du 26, je ne fusse pas sorti de la ville avec ma division, et que je n'eusse pas réussi à arrêter l'ennemi, toute l'armée eût été dispersée, toute l'artillerie et les bagages qui

---

(1) Collingwood gardait avec sa flottille les côtes de la Catalogne. Il était bien informé de ce qui s'y passait.

étaient dans les rues de San-Ollalla eussent été perdus. On peut juger de ce qui fût arrivé, si l'ennemi, qui était à portée de fusil, n'eût pas été arrêté; car un assez grand nombre de soldats avaient déjà jeté leurs armes, etc.; les commissaires avaient abandonné plus de quinze mille rations de pain; les charrettes obstruaient les rues, etc. Je le répète, nous sommes journellement exposés, et notre marche ressemble à une caravane de pèlerins. Nous n'avons aucun égard pour la distance, l'ordre ou la discipline, et nous menons toujours avec nous le parc d'artillerie, qui devrait rester à deux ou trois lieues en arrière. »

A certaines époques de la guerre d'Espagne, l'enthousiasme était général : après l'émeute d'Aranjuez, après Baylen, après le départ de Napoléon et après l'évacuation de Madrid par Joseph. Mais en dehors de ces époques, on eut à constater une grande indifférence, quelquefois même des actes de faiblesse et de trahison. Lorsque, par intervalle, l'enthousiasme se réveillait, il s'évaporait presque aussitôt en vaines promesses, en orgueilleuses paroles. Cette mobilité de conduite est inhérente d'ailleurs au caractère espagnol. Après chaque désastre, les *volontaires* et les *guerillas* se croyaient aussi redoutables que la veille. On eût dit, à les entendre, qu'ils étaient les meilleurs soldats de l'Europe, mais leurs actions ne répondaient nullement à la haute opinion qu'ils avaient d'eux-mêmes ou qu'ils voulaient inspirer aux autres.

En voici quelques preuves, tirées au hasard des correspondances officielles et des ouvrages les plus estimés sur la guerre de la Péninsule.

*L'amiral Collingwood au général Dalrymple.*

8 avril 1809.

« Je n'ai jamais eu beaucoup d'espoir dans le succès des Espagnols, et je ne vois aucune raison de changer d'opinion. »

*Au général Moore.*

Salamanque, 1808.

« Il est singulier que les Français aient pénétré jusqu'à Valladolid, et que cela n'ait fait aucune sensation sur le peuple. »

*Le colonel Graham à sir J. Moore.*

Madrid, 4 octobre 1808.

« Les Asturies n'ont pas encore fourni un soldat. »

*Le général Baird à J. Moore.*

Corogne, 25 octobre 1808.

« Nous n'avons reçu aucune espèce d'assistance du gouvernement. »  
(Junta locale.)

*A lord Stuart.*

7 août 1808.

« L'argent apporté par le *Pluton* et destiné à la province de *Léon* (laquelle n'a pas encore levé un seul homme), est resté dans le port où il a été débarqué. »

*Le major Cox au général Dalrymple.*

Séville, 3 août 1808.

« J'avoue franchement que je ne puis m'empêcher de craindre qu'une cause aussi grande et aussi glorieuse ne soit ruinée par les funestes effets de la jalousie et de la division. »

*Le capitaine Carrol au général Baird.*

Llanes, 17 décembre 1808.

« Cette province (les Asturies), qui fut la première à déclarer la guerre à la France, n'a, depuis sept mois, pris aucune disposition pour empêcher l'ennemi de l'envahir. »

*Journal de J. Moore.*

9 décembre 1808.

« Ici le peuple ne prend part à rien. Nous avons la plus grande peine à trouver des gens qui nous donnent des renseignements. »

*Le prince de Neuchâtel au maréchal Soult.*

10 décembre 1808.

« La ville de Madrid est parfaitement tranquille; toutes les boutiques sont ouvertes et les amusements publics sont suivis. »

*M. Freire à J. Moore.*

Merida, 14 décembre 1808.

« L'extinction de l'enthousiasme populaire dans ce pays et les moyens de le faire renaître nous entraineraient dans une trop longue discussion. »

*A J. Moore.*

Salamanque, 9 décembre 1808.

« De ce côté, le peuple est passif. »

*Le général portugais Francesco de Paulo Leite, au général Dalrymple.*

Estremos, 16 septembre 1808.

« Les Espagnols ont promis beaucoup et ne font rien. »

*David Baird à J. Moore.*

Astorga, 19 novembre 1808.

« Les autorités locales n'ont pas seulement négligé de nous envoyer des vivres, mais encore de nous donner les moindres renseignements sur les opérations des armées et les mouvements de l'ennemi. »

*A. J. Moore.*

Corogne, 13 novembre 1809.

« Je savais qu'on ne voudrait jamais croire à l'apathie et à l'indifférence des Espagnols. »

*Le lieutenant Boothby à J. Moore.*

La Puebla, 1<sup>er</sup> janvier 1809.

« ... Quant aux défilés, tout forts qu'ils soient, il n'y a personne à qui je puisse les confier, ou qui veuille les défendre; aucun Espagnol ne pense à la marche de l'ennemi avec d'autres sentiments que l'indifférence ou quelque espoir que Dieu et l'armée anglaise sauveront le pays. »

« En 1809, le gouvernement local de Tarragone était si négligent et si corrompu, que les armes envoyées par l'Angleterre, au lieu d'être employées à la défense du pays, furent vendues à des marchands étrangers. » (*Correspondance de lord Collingwood.*)

*M. Canning à M. Freyre.*

23 janvier 1809.

« Il paraît que les Espagnols n'ont fait aucun effort, soit pour secourir les opérations des Anglais, soit pour défendre le Ferrol, soit pour sauver ce qui peut se trouver dans le port. »

Pendant la retraite de J. Moore, 10,000 hommes de troupes espagnoles, sous les ordres de la Romana, se débandèrent pour ravager la contrée. Il ne régnait plus en ce moment dans l'armée nationale la moindre confiance ni le moindre enthousiasme.

Dans une lettre du 17 août 1809, le général Hill se plaint à sir Arthur Wellesley de ce que des soldats espagnols avaient tiré sur les hommes de sa brigade chargés d'aller au fourrage.

« Malgré la haine du peuple portugais pour la France, malgré sa docilité naturelle et la supériorité manifeste de la condition du soldat

sur celle du paysan ou de l'artisan, le recrutement fut toujours difficile. On eut constamment sous les yeux l'odieux spectacle d'hommes qu'on chargeait de chaînes pour aller renforcer des armées combattant pour une cause populaire, et qui aurait dû être sacrée. » (NAPIER, t. IV, p. 56.)

En 1809, la junte centrale avait dans ses coffres plusieurs millions; ses magasins regorgeaient de munitions et d'armes de toute espèce, envoyées d'Angleterre, et qu'on laissait délériorer plutôt que d'en faire usage, quoique dans les provinces non soumises, les demandes d'armes fussent continuelles. (*Correspondance de lord Collingwood : Mémoire du général Miller.*)

« Wellington à lord Liverpool.

28 juillet 1809.

« Le peuple de Castille est mécontent des Anglais, qui n'ont tenté aucun effort pour lever le siège de Ciudad. Ce mécontentement, joint à l'effet qu'a produit une meilleure conduite de la part des officiers français, a probablement été cause que les Espagnols ont cessé de correspondre avec nous et de nous donner des renseignements, soit directement, soit par l'intermédiaire des gens qu'ils emploient pour en avoir. »

A la fin de 1810, le peuple des campagnes était si mal disposé, qu'il prit souvent le parti des Français contre les nationaux. Il n'y avait plus sur pied que de petites armées sans consistance. Joseph et Soult étaient même parvenus à former des régiments espagnols pour combattre les *partidas*.

En 1812, le duc de Dalmatie avait tellement avancé la pacification et la soumission de l'Andalousie, qu'il trouva moyen de mettre 6,000 *escopeteros* en campagne et 30,000 gardes nationaux dans les postes fortifiés (1). Ces troupes fraternisaient avec les siennes et combattaient résolument les corps de l'armée insurrectionnelle. La preuve, c'est que, dans cette même année 1812, 150 *escopeteros* repoussèrent une attaque faite par 3,000 Espagnols de la division Cuevas contre Ossuna; qu'aucune révolte, aucune défection ne se déclara parmi les gardes nationaux, quand Soult fut obligé de quitter l'Andalousie pour mener ses troupes disponibles au secours de Badajoz, et que tous lui prêtèrent main-forte, quand Blaka manifesta l'intention de prendre Séville (2).

---

(1) Statistique du mois de septembre 1812.

(2) Voir NAPIER, t. VII, p. 269.

En 1810, Joseph écrivit à l'Empereur que la désertion dans les troupes espagnoles à son service *diminuait chaque jour*, et que s'il pouvait les solder exactement, elle disparaîtrait tout à fait.

En 1813, les restes de cette armée nationale combattirent sur la Nivelle les troupes espagnoles de Freyre.

Suchet était également parvenu à former un corps de gardes nationales, spécialement chargé de combattre les *partidas*.

Et au commencement de 1813, quand toutes les chances étaient pour Wellington, le général Clausel organisa sans la moindre difficulté huit *compagnies franches* espagnoles.

Dans la Biscaye, on vit mainte fois les paysans venir en aide aux Français. Napier rapporte, entre autres ce fait, qu'ils attaquèrent les bateaux de la frégate l'*Amelia* pour sauver les munitions de l'envahisseur. (T. VII, p. 8.)

En 1810, après la déroute d'Ocana, les paysans, indignés de la fuite des soldats espagnols, conduisirent les Français dans les retraites où ces soldats s'étaient réfugiés. L'histoire des guerres offre peu d'exemples d'une trahison pareille (1).

La plupart des prisonniers d'Ocana demandèrent à servir dans l'armée française. » Ce fait, dit Napier, qui était arrivé à Badajoz et dans d'autres circonstances, prouve que certains Espagnols combattaient avec plus de vigueur pour le monarque intrus que leurs compatriotes n'en mettaient à combattre contre lui. » (T. IX, p. 126.)

En 1811, les Espagnols n'avaient pris aucune mesure pour la défense de Tarragone (2), le dernier boulevard de la Catalogne, la clef de Valence, et la ville qui, après Cadix, avait le plus d'importance militaire. Féroces autant qu'indolents, ils refusèrent la suspension d'armes réclamée par Suchet pour ensevelir les hommes tués à l'attaque d'Olivo. Comme il n'y avait pas de terre sur ce rocher, il fallut calciner les cadavres par le feu. Dans l'intérieur de la ville régnaient le désordre et la folie. Rien ne compromit autant le patriotisme et la bravoure des Espagnols que cette misérable défense.

Les Galiciens, pendant toute la durée de la guerre, ne montrèrent aucun empressement à combattre les Français. Contreras, dans ses *Mémoires* (écrits par lui-même), raconte qu'il avait l'habitude d'envoyer, dans les villages qui devaient fournir leur contingent, des colonnes mobiles accompagnées d'un bourreau pour punir les réfrac-

---

(1) NAPIER, t. VII, p. 94.

(2) NAPIER, t. V, p. 125.

taires (1810). « Malgré cette sévérité, dit Napier, malgré l'argent et les armes que l'Angleterre ne cessait d'envoyer, jamais la Galice ne soutint les opérations des Anglais. » (T. V, p. 293.)

Non-seulement un grand nombre d'Espagnols servaient dans l'armée française, ils venaient encore en aide à l'ennemi en s'engageant à bord des corsaires qui infestaient les côtes de la Péninsule.

Il est prouvé que peu de temps avant la bataille de Salamanque, une négociation secrète fut entamée entre Joseph et des membres influents des cortès. Il s'agissait de reconnaître la dynastie du frère de l'Empereur, à condition que le roi approuverait la politique intérieure des cortès. Les négociations interrompues par la victoire de Wellington et par l'entrée des Anglais à Madrid, furent un moment reprises en 1813.

On lit dans un ouvrage curieux, intitulé *Bourrienne et ses erreurs*, qu'au commencement de cette année, le factieux comte de Montijo, alors général dans l'armée d'Elio, avait fait secrètement la proposition de soutenir le roi avec ses troupes. « Peu après, l'armée de del Parque s'étant avancée dans la Manche, fit une offre semblable (1). » La conversation que Joseph eut avec le célèbre Mina, en 1834, à Londres, confirme ces faits et met au jour d'autres défections du même genre.

Comme preuves du mauvais vouloir et de l'hostilité secrète des Espagnols, nous citerons encore les faits suivants :

Après la bataille d'Albuera, le général espagnol Blake refusa des hommes à Beresford pour enlever les blessés ; la plupart de ces malheureux restèrent jusqu'au lendemain matin sur le champ de bataille.

La veille de la bataille de Talavera, les fuyards de Cuesta se jetèrent sur les bagages des Anglais et les pillèrent. Non moins ingrats, les habitants de la ville avaient enterré leurs vivres plutôt que de les vendre à leurs alliés qui mouraient de faim.

En 1813, les autorités de Saint-Sébastien ne voulurent accorder à Wellington ni bateaux, ni charrettes, ni bâtiments publics pouvant servir d'hôpitaux (2).

Ces refus de la part des magistrats espagnols se renouvelèrent fréquemment à toutes les époques de la guerre. La correspondance de Wellington en fait foi.

Lorsque le Duc, revenant de son expédition de Burgos, s'arrêta sur la Tormès, près de Salamanque, « il délivra aux troupes espa-

---

(1) NAPIER, t. IV, p. 83.

(2) NAPIER, t. XI, p. 278.



gnoles une grande quantité de vêtements, d'armes et d'autres objets, tirés des magasins de la ville; mais, une heure après la remise de tous ces effets, il eut le chagrin de les voir vendre jusque sous ses fenêtres (1).

---

## ANNEXE N° 5.

### *Notes sur les généraux espagnols.*

CASTANOS. S'il ne surpassait pas beaucoup ses compatriotes en expérience militaire, c'était du moins un politique avisé, plein de sens et de finesse, ne partageant aucune des sauvages passions du peuple espagnol (2). Il fit preuve de talent et de perspicacité à Baylen. Quoique souvent irrésolu et faible (3), son intelligence et son caractère lui eussent donné des titres au commandement en chef; mais, comme le dit M. Thiers « chaque junta avait son héros qu'elle ne voulait pas soumettre au héros de la junta voisine. »

LA ROMANA. Esprit ardent et singulier, tout plein de la lecture des auteurs anciens, instruit, mais peu sensé, plus bouillant qu'énergique (4). On rend justice à son caractère, à sa bravoure, à son activité, mais on conteste sérieusement qu'il eût des talents militaires (5). Il exerçait une grande influence sur le peuple et avait le talent de remuer ses passions. Le duc de Wellington se montra fort généreux envers sa mémoire, en écrivant à lord Liverpool, le 26 janvier 1814, une lettre où il vante les talents, les vertus et le patriotisme de la Romana : « l'armée espagnole, dit-il, perd en lui sa plus brillante illustration. »

On a quelque raison de suspecter le patriotisme d'un général qui, témoin de l'invasion de son pays, écrivit au roi usurpateur (le 14 juin 1808) : « Sire, la division espagnole dans le Danemark, que j'ai l'honneur de commander, s'empresse de témoigner à Votre Majesté, par mon organe, sa *grande satisfaction* de savoir qu'un frère du *grand*

---

(1) NAPIER, t. IX, p. 140.

(2) THIERS, p. 626.

(3) TORANO le trouve trop lent et trop circonspect, t. II, p. 437.

(4) THIERS, p. 742.

(5) NAPIER, t. III, p. 315; TORANO, t. II, pp. 484, 485 et 493.

» Napoléon, du héros incomparable qu'a produit la France, a été reconnu roi d'Espagne, etc., etc. (1) »

REYING. Suisse d'origine ; il se montra ferme et courageux à Baylen et à Valls. Il avait beaucoup d'activité physique, mais aucune activité d'esprit. Il était incapable de conduire des troupes réglées (2).

DON JOSE PALAFOX. Homme très-ordinaire. Il montra même peu de courage au commencement du premier siège de Saragosse. Dans le second, il fut moins remarquable qu'on ne l'a prétendu. « Plus d'un mois avant la reddition de la ville, il s'était enfermé dans un édifice voûté, à l'épreuve de la bombe, et là, avec des personnes de l'un et de l'autre sexe, sa vie sensuelle formait un contraste dégoûtant avec la misère dont il était entouré (3). »

A Tudela, il contribua, par ses conseils inintelligents, à la perte des armées d'Aragon et d'Andalousie ; il partit même pour Saragosse le matin du jour où cette bataille fut livrée, laissant l'armée aux ordres de O'Neill (4).

CUESTA. Vieillard respectable, mais d'une humeur dure et capricieuse, très-obstiné dans ses opinions, hostile aux Anglais, physiquement et moralement incapable de commander (5). Son jugement fut toujours faux ; aussi ne gagna-t-il aucune bataille (6). Les dispositions qu'il prit à Cabezon pour résister à Lasalle, à Rio-Seco pour tenir tête à Bessières, et à Medelin pour combattre Victor, prouvent qu'il n'avait ni expérience ni coup d'œil militaires (7). Mais c'est surtout pendant la campagne de Talavera que sa nullité se montra. Napier raconte, entre autres, ce fait qui peint l'homme : Dès que Wellington et Cuesta eurent réuni leurs forces en présence de l'armée de Victor, le général en chef crut le moment favorable pour livrer bataille. Il mit en conséquence ses troupes sous les armes à 3 heures du matin et alla trouver ensuite son collègue, qui ne voulut point être dérangé de sa bonne heure. Cuesta ne se leva qu'à 7 heures ; il refusa de combattre,

---

(1) Cette lettre se trouve dans les *Mémoires de Joseph*.

(2) NAPIER, t. III, p. 101, et SHERRIN, t. I<sup>er</sup>, p. 191.

(3) NAPIER, t. III, p. 62 ; SHERRIN, t. II, p. 183 ; NAPOLEON, 33<sup>e</sup> bulletin de l'armée d'Espagne. « On ne le voyait jamais, dit ce bulletin, où il y avait du danger. »

(4) TORÉNO, t. II, p. 141.

(5) TORÉNO, t. I, pp. 200, 284 et 287.

(6) « Cuesta n'avait aucun talent, mais c'était un homme brave, rempli d'honneur et de préjugés, poussant à un point extrême l'opiniâtreté et abhorrant les Français au delà de toute expression. » — LONDONDERRY, t. I, p. 381.

(7) Voir TORÉNO, t. I, pp. 303, 304 : « Les diverses batailles de Cuesta, dit cet historien, » prouvent qu'il avait peu de connaissances stratégiques. »

parce que c'était un dimanche! Le lendemain, il se présenta à Wellington, dans un carrosse attelé de six chevaux, pour faire la reconnaissance de la position (1)! Le général anglais s'égaya beaucoup de l'aventure et se passa désormais des conseils et de l'appui d'un collègue qui entendait la guerre de cette façon.

**VENEGAS.** Général nul; instrument docile de la junte (2). Il perdit la bataille d'Ucles, une des plus désastreuses pour ses compatriotes (3).

**EGUIA.** « Homme irrésolu et incapable de mettre à profit une heureuse conjoncture; ce qui eût été peut-être sagesse chez un autre, n'était chez lui qu'indécision et manque d'énergie (4).

**BLAKE.** Issu d'une famille d'origine anglaise. Caractère froid et sombre; manquant des qualités qui constituent le véritable général en chef. « Du 24 octobre au 4 novembre 1808, dit Napier, il commit toutes les fautes que les circonstances lui permirent de faire. »

Ses opérations en 1809 contre Saint-Cyr prouvent qu'il était incapable de mener à bonne fin une grande entreprise (5). La bataille d'Albuera est un autre témoignage de sa nullité. A Sagonte et à Valence, il se montra pusillanime et sans talents (6). Comme tous les généraux espagnols, il avait des projets qu'il ne savait point exécuter et qui, la plupart du temps, n'avaient rien de sérieux.

**MARQUIS DE BELVEDER.** « Jeune homme sans expérience et sans qualités saillantes pour la guerre (7). »

**ALBUQUERQUE.** Brave, zélé pour son pays et habile officier (8), mais présomptueux à l'excès (9). Il rendit de grands services à Cadix. Il résigna ses fonctions à la suite d'un différend avec la junte de cette ville, et mourut peu de temps après à Londres.

**AREYZAGA.** Son ignorance est prouvée par la folle expédition qu'il dirigea contre Madrid, après la bataille de Talavera.

« Il avait un penchant prononcé pour la vie joyeuse (10). » Le comte Toréno l'a peint dans les termes suivants: « Brave militaire, man-

---

(1) Voir TORÉNO, t. II, pp. 216, 217.

(2) NAPIER, t. IV, p. 176.

(3) Voir SHERER, t. I, p. 217.

(4) Voir TORÉNO, t. III, p. 139.

(5) « A l'heure de l'exécution, il manquait d'activité et de coup d'œil. » — TORÉNO, t. II, p. 437.

(6) NAPIER, t. IV, p. 13; TORÉNO, t. IV, pp. 277 et suivantes.

(7) TORÉNO, t. II, p. 131.

(8) NAPIER, t. IV, p. 63.

(9) NAPIER, t. II, p. 282.

(10) NAPIER, t. V, p. 85.

» quant du sang-froid propre au véritable général, et dépourvu des premières notions de la stratégie moderne; donnant plus de confiance » au courage personnel qu'aux grandes et savantes manœuvres, base » actuelle des batailles rangées..... A Ocana, il ne transmit aucun ordre » et n'assigna aucun poste fixe à la plupart des divisions de son armée. » Il alla se jucher au haut d'un des clochers de la ville, et là, se contentant d'être en vigie et d'observer le terrain, il resta tout le temps » dans une espèce d'étourdissement, sans prendre une seule disposition convenable (1). »

A Dos Barrios, il se précipita comme un insensé au devant de l'ennemi, et quand il fut arrivé à portée de canon, il demeura tout à coup immobile, tremblant, effrayé.

ALVAREZ. Se rendit illustre par le troisième siège de Girone. Tant que la vertu et le courage seront honorés sur la terre, on aura du respect pour la mémoire de ce brave. Cependant, c'est ce même Alvarez qui, l'année précédente, avait rendu le Monjouic de Barcelone, sur l'insolente sommation de Duhesme.

DON LUIS DE BASSECOURT. Politique faible et général de peu de valeur : tel est le jugement que porte sur lui un de ses compatriotes, le comte Toréno (2), membre des cortès pendant la guerre de l'indépendance.

SYLVIERA. Les opérations de ce général n'offrent rien de remarquable. La plupart furent mal conduites (3).

VIVÉS; capitaine général de la Catalogne. Homme faible et indolent; ses opérations contre Saint-Cyr, en 1808 et en 1809, révèlent de l'indécision et de l'incapacité. Menacé de mort par le peuple, il dut céder son commandement à Reding (4).

DEL PARQUE. N'avait aucun mérite quoiqu'il obtint un brillant succès en 1809 à Tamamès. En 1808, il donna au roi Joseph les assurances les plus formelles de sa fidélité (5). On peut juger de sa capacité militaire par ce qu'il fit en 1812, dans la partie orientale de la Péninsule.

BALLESTEROS et MENDIZABAL. « Ballesteros, dit le comte Toreno, était enclin à l'ostentation; vaillant d'ailleurs, sobre et doué de qualités militaires recommandables, mais obscurcies par sa jactance et sa manie de s'attribuer de magnifiques triomphes (6). »

---

(1) T. III, pp. 144, 145.

(2) T. IV, p. 156.

(3) NAPIER, t. III, p. 315.

(4) TORÉNO, t. II, p. 236.

(5) *Mémoires de Joseph*, t. V, p. 291.

(6) T. II, p. 318; t. IV, pp. 21, 22; t. V, p. 127.

Ainsi que Mendizabal, il donna une preuve de son entêtement et de son ignorance militaire, en 1811, lors du siège de Badajoz. Quoique Wellington eût beaucoup à se plaindre de Ballesteros, il fit l'éloge de ce général, dans une lettre du 23 novembre 1815, à lord Liverpool.

LASCY. Les guerres de la Catalogne prouvent que ce général manquait de courage et de résolution sur le champ de bataille. Il eut souvent recours à l'assassinat (1); il était haï de tout le monde et méritait de l'être (2).

ABADIA. Homme faible et sans qualités saillantes (3). Il désorganisa l'armée des Asturies en 1811.

MAHY. « Les malheurs de Valence, dit Wellington, doivent être attribués à l'ignorance de Blake, à la lâcheté et à la trahison de Mahy. »

SANCHEZ, MINA, etc. « Comme chefs de partisans, Juan Martin, el Empecinado, Rovera, Julian Sanchez et Mina firent preuve de beaucoup d'intelligence militaire (4). »

O'DONNELL. Général jeune, brave, intelligent, aimé du soldat; fit preuve de talent et de résolution dans ses combats contre Augereau et Suchet. « L'organisation des *miquelets* lui fournit des multitudes d'hommes; ses talents et son courage furent rarement en défaut (5). » C'était un homme précieux pour la petite guerre. Nommé comte pour son affaire de l'Abisbal.

CAMPO VERDE, successeur de O'Donnell. Il était lent, indécis, dépourvu de talents militaires. Sa conduite et ses fautes avant et après le siège de Tarragone l'avaient rendu impopulaire dans toute la Catalogne (6).

---

(1) NAPIER, t. VII, p. 373.

(2) Le comte Toréno le dépeint sous des couleurs plus favorables: « Il était, dit-il, énergique et doué d'une infatigable activité... Il conquit la sympathie des Catalans. » — T. IV, pp. 226, 228, 227 et 229.

(3) TORÉNO, t. IV, p. 262.

(4) NAPIER, t. IV, p. 54; *Victoires et conquêtes*.

(5) NAPIER, t. IV, p. 195.

(6) TORÉNO, t. V, pp. 140 à 148.

**Annexe n° 6.**

**Recherches sur la conduite sous les drapeaux des diverses catégories de militaires qui ont formé le recrutement de l'armée, pendant les années 1843, 1844, 1845, 1846 et 1847. (Tableau dressé par M. le Major ALVIN.)**

NOMBRE TOTAL des MILITAIRES de chaque catégorie qui ont formé le recrutement de l'armée pendant la période de cinq ans, 1843, 1844, 1845, 1846 et 1847.	PERTE MOYENNE pour 100 hommes de chaque catégorie, par :				PERTE MOYENNE pour 100 hommes de chaque catégorie, par :				PERTE qu'éprouverait un an une armée de 100,000 hommes, si elle était exclusivement composée de l'une des catégories par les causes ci-dessous :				
	Les condamnations à la déchéance.	Les renvois comme indigènes, en vertu de l'art. 35 du règlement de discipline.	Les désertions.	Knoxis aux compagnies de discipline.	La déchéance.	Les renvois, art. 35 du règlement de discipline.	La désertion.	La compagnie de discipline.	La déchéance.	Renvois, art. 35 du règlement de discipline.	Désertion.	La compagnie de discipline.	TOTAL de la perte par année sur une armée de 100,000 hommes.
36578 miliciens . . . . .	16,8	6,8	104,6	45,0	0,32064	0,002932	4,48080	0,305041	229 <sup>2</sup> / <sub>10</sub>	93 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>	1439 <sup>2</sup> / <sub>10</sub>	320 <sup>2</sup> / <sub>10</sub>	4933 <sup>2</sup> / <sub>10</sub>
4494 remplaçants . . . . .	34,4	47,6	428,3	39,8	3,82723	4,958166	14,37459	4,38197	3837 <sup>0</sup> / <sub>100</sub>	4938 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	14375 <sup>12</sup> / <sub>100</sub>	4384 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	24341 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>
8158 volontaires purs (c) . . . . .	407,5	69,4	263,3	36,3	6,37023	4,325349	16,43140	5,03799	6370 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	4353 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>	16131 <sup>9</sup> / <sub>100</sub>	5038 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	31993 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>
2536 substituants (d) . . . . .	80,2	21,3	421,8	49,0	13,81250	4,17381	34,04410	9,66038	13813 <sup>0</sup> / <sub>100</sub>	4179 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>	24014 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	9660 <sup>17</sup> / <sub>100</sub>	33667 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>
2408 miliciens volontaires (art. 471) . . . . .	68,0	30,4	430,4	46,0	14,14960	6,333035	25,00000	9,35149	14119 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>	6333 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	25000 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	9354 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>	33604 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>
46016 miliciens de toutes les catégories . . . . .	199,4	76,0	475,0	449,8	3,166637	0,83379	5,16131	1,83769	3166 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	833 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>	5161 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	1637 <sup>14</sup> / <sub>100</sub>	9781 <sup>2</sup> / <sub>100</sub> (e)
8158 volontaires . . . . .	407,5	69,4	263,3	36,3	6,37023	4,325349	16,43140	5,03799	6370 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	4353 <sup>10</sup> / <sub>100</sub>	16131 <sup>9</sup> / <sub>100</sub>	5038 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>	31993 <sup>2</sup> / <sub>100</sub>

*Le tableau ci-dessous établit la comparaison des volontaires avec la milice prise dans son ensemble, c'est-à-dire les miliciens, les remplaçants et les substituants de toutes les catégories.*

(c) Le chiffre de 8158 comprend tous les engagements signés pendant 5 ans, et se compose de 4496 volontaires nouveaux et de 3662 volontaires anciens, qui, pendant le même nombre d'années, ont repris un engagement.  
 (d) Le substituant n'est qu'un remplaçant pour un moindre prix.  
 (e) Une armée de 100,000 miliciens perdrait en une année 1998 hommes <sup>2</sup>/<sub>100</sub>. Une armée de 100,000 substituants perdrait 5307 <sup>2</sup>/<sub>100</sub>.  
 (f) Donc, avec tous défauts, notre milice perdrait sur 100,000 hommes, 9781 <sup>2</sup>/<sub>100</sub> par an; et une armée de volontaires perdrait sur 100,000 hommes, 31993 <sup>2</sup>/<sub>100</sub>.



GRADES.	ÉTAT RÉCAPIT								
	Pied de paix.								
	États-majors des régiments et bataillons.		COMPAGNIES					DIVISIONS de discipline.	
	Hommes.	Chevaux.	actives.	de réserve.	de dépôt.	séden- taires.	d'enfants de troupe.	Hommes.	Chevaux.
Colonels . . . . .	46	32	»	»	»	»	»	»	»
Lieutenants-colonels . . . . .	46	32	»	»	»	»	»	»	»
Majors . . . . .	81	130	»	»	»	»	»	4	4
Capitaines adjudants-major	46	46	»	»	»	»	»	»	»
Lieutenants ou sous-lieutenants adj.-major.	49	»	»	»	»	»	»	»	»
— — porte-drapeaux.	43	»	»	»	»	»	»	»	»
Capitaines quartiers-maitres . . . . .	46	»	»	»	»	»	»	»	»
Lieuten <sup>s</sup> ou sous-lieuten <sup>s</sup> officiers-payeurs.	48	»	»	»	»	»	»	4	»
Capitaines administrateurs d'habillement.	46	»	»	»	»	»	»	»	»
Officiers d'armement . . . . .	46	»	»	»	»	»	»	»	»
Médecins de régiment . . . . .	16	»	»	»	»	»	»	»	»
— bataillon . . . . .	49	»	»	»	»	»	»	»	»
Capitaines . . . . .	»	»	294	498	16	2	4	1	»
Lieutenants . . . . .	»	»	294	428	16	2	2	2	»
Sous-lieutenants . . . . .	»	»	294	46	4	2	2	2	»
	352	210	882	256	48	8	8	7	4
Adjudants sous-officiers . . . . .	49	»	»	»	»	»	»	»	»
Sergents-majors . . . . .	»	»	294	64	16	2	4	»	2
Tambours-majors ou sergents-cornets . . . . .	46	»	»	»	»	»	»	»	»
Sergents-majors secrétaires . . . . .	46	»	»	»	»	»	»	»	»
— garde-magasins . . . . .	46	»	»	»	»	»	»	»	»
Maitres-ouvriers. (armuriers, avec rang de sergent.	81	»	»	»	»	»	»	»	»
(tailleurs, —	46	»	»	»	»	»	»	»	»
(cordonniers, —	46	»	»	»	»	»	»	»	»
Sergents . . . . .	»	»	1,176	256	64	16	12	»	16
— fourriers . . . . .	»	»	294	64	»	2	4	»	2
Sous-officiers . . . . .	»	»	»	»	»	50	»	»	»
Caporaux . . . . .	»	»	2,352	256	128	32	4	»	20
Caporaux-tambours ou cornets . . . . .	81	»	»	»	»	»	4	»	»
Musiciens . . . . .	224	»	»	»	»	»	»	»	»
Tambours ou cornets . . . . .	»	»	588	»	32	4	3	»	2
Élèves-tambours ou cornets . . . . .	»	»	»	256	»	»	»	»	»
Soldats . . . . .	»	»	17,934	»	»	120	»	»	»
Enfants de troupe . . . . .	»	»	»	»	»	»	250	»	»
	518	22,638	896	240	226	272	»	42	»



o 7.

1853.

NERIE.

**ATIF PAR GRADE.**

Pied de guerre.												
TOTAUX.		États-majors des régiments et bataillons		COMPAGNIES					DIVISION de discipline.		TOTAUX.	
Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	actives.	de réserve.	de dépôt.	séden- taires.	d'enfants de troupe.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.
16	32	16	48	»	»	»	»	»	»	»	16	48
16	32	16	32	»	»	»	»	»	»	»	16	32
82	131	97	194	»	»	»	»	»	1	1	98	195
16	16	16	32	»	»	»	»	»	»	»	16	32
49	»	81	81	»	»	»	»	»	»	»	81	81
13	»	13	»	»	»	»	»	»	»	»	13	»
16	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»
49	»	64	32	»	»	»	»	»	1	»	65	32
16	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»
16	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»
16	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»
49	»	97	49	»	»	»	»	»	»	»	97	49
442	»	»	»	294	128	16	2	1	1	»	442	»
444	»	»	»	294	128	16	2	2	2	»	444	»
318	»	»	»	888	256	32	4	2	2	»	884	»
1,558	211	464	484	1,176	512	64	8	5	7	1	2,226	485
49	»	81	»	»	»	»	»	»	»	»	81	»
379	»	»	294	128	16	2	1	»	2	»	443	»
16	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»
16	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»
16	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»
81	»	97	»	»	»	»	»	»	»	»	97	»
16	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»
16	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»
1,540	»	»	1,176	768	80	16	12	»	16	»	2,068	»
363	»	»	294	128	16	2	1	»	2	»	443	»
80	»	»	»	»	»	»	50	»	»	»	80	»
2,792	»	»	2,352	1,536	192	32	4	»	20	»	4,136	»
82	»	97	»	»	»	»	»	1	»	»	98	»
224	»	224	»	»	»	»	»	»	»	»	224	»
629	»	»	882	384	32	4	3	»	2	»	1,307	»
258	»	»	»	»	192	»	»	»	»	»	192	»
18,054	»	»	37,338	28,160	»	120	»	»	»	»	65,618	»
250	»	»	»	»	»	»	250	»	»	»	250	»
21,829	»	579	42,336	31,104	528	226	272	»	42	»	75,087	»



SUIVE DE L'ANNEE N° 8.

CAVALERIE.

EFFECTIF.				DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	D'APRÈS LE BUDGET de 1866.	En portant la caval. à 8 rég. à 4 escad. ac- tifs et 1 escad. de dépôt; plus une école de cavalerie com- posée d'un seul escadron.
Organisa- tion ACTUELLE.		Nouvelle organisa- tion PROPOSÉE.				
hommes.	chevaux.	hommes.	chevaux.			
569	668	544	618	<i>Trattement, solde et accessoires.</i>		
3,414	4,502	4,484	5,944	Officiers de tous grades . . . . .	4,447,935 88	4,569,567 75
3,485	5,167	4,838	4,538	Sous-officiers et soldats . . . . .	2,152,431 25	1,979,844 60
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	41,800 »	41,800 »
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .	2,800 »	2,800 »
				Indemn. de 40 c. en remplace. des vivres de campagne. Prem. mise de petit équip. à 4,000 hommes, à fr. 50.	6,000 »	6,000 »
					55,000 »	55,000 »
				<i>A déduire :</i>		
				Pour 32,000 journ. de marche à 24 c. . . . .	4,680 »	4,680 »
				Pour 90,000 journées de mili- taires aux hôpit., à fr. 1.04.	95,600 »	95,600 »
				Pour vacances et petites per- missions. . . . .	32,584 85	32,584 85
					3,658,474 68	3,525,412 58
				<i>Harnachement, etc.</i>		
Journées.	Journées			Journées à 9 centimes . . . . .	150,804 85	150,804 85
4,845,250	4,488,465				3,527,070 40	3,194,607 82
				<i>Casernement des chevaux.</i>		
4,845,250	4,488,465			Journées à 4 centimes. . . . .	65,729 20	57,558 60
				<i>Moyens de transport.</i>		
				Pour les troupes en marche . . . . .	6,000 »	6,000 »
				<i>Logement avec nourriture.</i>		
25,040	25,040			Journées à fr. 1.25 . . . . .	31,500 »	31,500 »
				<i>Frais d'administration.</i>		
				6 régiments à 5 escadrons à fr. 5,200. . . . .	34,800 »	
				1 régiment à 6 escadrons. . . . .	2,800 »	
				1 école de cavalerie à 3 escadrons . . . . .	40,000 »	
				8 régiments à 4 escadrons à fr. 5,000. . . . .	40,000 »	
				Ecole de cavalerie à fr. 2,500 . . . . .	2,500 »	42,500 »
				<i>ART. 22. — Pain.</i>		
Rations.	Rations.			Rations à 16 c. . . . .	298,657 60	261,865 60
4,866,640	4,656,660			A déduire pour vacances. . . . .	2,937 60	2,937 60
					294,720 »	257,928 »
				<i>ART. 23. — Fourrages.</i>		
649,355	469,025			Rations fortes à fr. 4.50. . . . .	844,455 50	609,759 50
4,256,690	4,195,945			Rations légères à fr. 4.15. . . . .	1,422,415 »	1,375,002 25
					2,266,248 50	1,984,754 75
				A déduire pour chevaux manquants. . . . .	64,496 90	64,496 90
					2,201,754 60	1,918,257 85
				<i>ART. 24. — Casernement.</i>	85,650 »	85,000 »
				<i>ART. 25. — Renouvellem. de la buffleterie et du harnachement.</i>	55,000 »	55,000 »
				<i>ART. 26. — Remonte.</i>		
Nombre de chev. de troupe.	Nombre de chev. de troupe.			Diminution de 861 chevaux. Soit en moins pour la remonte 1/3 ou 70 chevaux, à fr. 840 . . . . .	492,550 »	569,720 »
4,502	5,944				6,382,341 80	6,144,004 12
				<i>La nouvelle organisation coûterait donc en moins . . . . .</i>	758,117 48	

En supposant que les escadrons sur le pied de paix soient augmentés de 10 hommes et de 10 chevaux, c'est-à-dire portés à 140 hommes et à 125 chevaux, l'économie ne serait plus que de 403.757 francs.

En effet, il faudrait retrancher de la somme de 738.117 francs :

- 1° 145,744 francs pour solde, pain et casernement de 330 hommes en plus ;
- 2° 154,176 » pour harnachement, casernement et fourrages de 330 chevaux en plus ;
- 3° 34,440 » pour frais de remonte de 1/8 de 330 chevaux soit 41 chevaux, à 840 francs.

Total 334,360 francs.

ANNEXE N° 9.

4 batteries à 3 sections.

		Par batterie.	Nombre total.	Traitement par année.	Total du traitement.	Observations.
Officiers.	Capitaines com- mandants . . .	1	4	5,100	20,400	Chevaux (Officiers. 9 par batterie. (Troupe. 405 Total. 415 Savoir : 48 chev. de selle. 46 — de trait. 21 — du cadre. 105
	Capitaines en se- cond . . .	1	4	4,200	16,800	
	Lieutenants et s.- lieutenants. . .	3	12	3,025	36,300	
		5	20		73,500	
				$\frac{1}{2}$ % pour médicaments	367 50	
	Reste pour les officiers.				73,132 50	
		Par batterie.	Nombre total.	Nombre de journées.	Salde par jour.	Montant.
Troupe.	Maréc. des logis chefs et adjudants de batterie . . .	2	8	2,920	2 55	7,446
	Maréc. des logis. — des logis four- riers . . . . .	6	24	8,760	2 40	18,396
	Brigadiers . . .	1	4	1,480	2 10	3,066
	— artificiers . . .	6	24	8,760	1 22	10,687 20
	Trompettes . . .	3	12	4,380	1 10	4,818
	Ouvriers . . . .	3	12	4,380	1 70	7,446
	Maréchaux . . .	4	16	5,840	1 10	6,424
	Canonniers de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	2	8	2,920	1	2,920
	— de 2 <sup>e</sup> classe.	12	48	17,520	1 05	18,396
		68	272	99,280	1	99,280
	107	428	156,220		178,879 20	
	Report du traitement des officiers. . .				73,132 50	
Par batterie.	Fourrages . . . . .			53,144		
	Chevrons . . . . .			223 60		
	4 <sup>res</sup> mises . . . . .			1,095		
	Pain . . . . .			6,248 80		
	Casernement, hommes			1,952 75		
	Buffleterie . . . . .			156 22		
	Harnachement . . . .			496 40		
Remonte { selle. } . . . .			10,185			
{ trait. } . . . . .						
Casernement, chevaux			1,503 80			
Frais de bureau . . . .			200			
	Total.					552,873 98

SUITE DE L'ANNEXE N° 9.

22 batteries montées à 3 sections.

	Par batterie.	Nombre total.	Traitement par année.	Total des traitements.	Observations.
Capitaine commandant.	1	22	5,100	112,200	Chevaux Officiers. 7 par batterie. Troupe. 55 Total. 60
— en second.	1	22	4,200	92,400	
Lieutenant . . . . .	1	22	3,250	71,500	
Sous-lieutenant. . . . .	1	22	2,800	61,600	
	4	88		337,700	
			$\frac{1}{2}$ 0/0 pour médicaments.	1,668 50	
			Reste pour les officiers. .	336,011 50	
	Par batterie.	Nombre total.	Nombre de jours.	Solde par jour	Montant.
Maréch. des logis chefs et adjud. de batterie.	2	44	16,060	2 55	40,953
Maréch. des logis . . .	6	132	48,180	2 10	104,178
— des logis fourriers.	1	22	8,030	2 10	16,863
Brigadiers à cheval. . .	2	44	16,060	1 22	19,588 20
— à pied . . . . .	2	44	16,060	1 15	18,460
— artificiers . . . . .	2	44	16,060	1 04	16,702 40
Trompettes . . . . .	2	44	16,060	1 70	27,302
Ouvriers . . . . .	8	66	24,090	1 04	25,053 60
Maréchaux . . . . .	1	22	8,030	2 95	7,628 50
Canonniers de 1 <sup>re</sup> cl. . .	6	132	48,180	2 95	45,771
— de 2 <sup>e</sup> cl. . . . .	24	528	192,720	2 83	159,957 60
Conducteurs. . . . .	26	616	224,840	1	224,840
	77	1,694	618,310		688,251 30
			Report du traitement des officiers . .		336,011 50
			Fourrages. . . . .		626,340
			Chevrons . . . . .		4,047 12
			Premières mises. . . . .		18,870 50
			Pain. . . . .		4,496 80
			Casernement des hommes . . . . .		1,405 25
			— des chevaux. . . . .		773 80
			Par batterie. Buffleterie . . . . .		40 78
			Entretien du harnachement . . . . .		254 89
			Remonte. . . . .		1,260
			Frais de bureau. . . . .		3,350
					200
					11,784 52
					pour 1 batterie, soit pour 22 batter..
					259,193 44
			Total. . . . .		4,932,743 86

ANNEXE N° 10.

*Les officiers pensionnés à Messieurs les membres de la Chambre  
des Représentants.*

(Pétition rédigée par l'auteur, à la demande de plusieurs officiers pensionnés.)

MESSIEURS,

Depuis 1830, vous avez, par diverses lois, amélioré la position financière de certaines catégories de militaires et d'employés civils. Les pensions des fonctionnaires civils ont été fixées d'après des bases plus larges et plus équitables, et les appointements d'un grand nombre de ces fonctionnaires ont reçu des augmentations justifiées par la diminution toujours croissante de la valeur de l'argent.

Pour apprécier cette diminution, il suffit de comparer les prix actuels des loyers, des denrées alimentaires, des objets d'habillement, des chevaux de selle, du charbon, etc., etc., aux prix qu'avaient ces mêmes objets il y a trente ans. On peut dire, sans la moindre exagération, que la différence est, en moyenne, de plus de *trente* pour cent.

Les fonctionnaires de l'État se trouvent donc aujourd'hui dans la situation où ils se seraient trouvés il y a trente ans, si l'on avait réduit leur traitement *du tiers*; c'est assez dire que leurs moyens d'existence ne sont plus en rapport avec le taux général des salaires, ni avec les besoins de la vie sociale.

En présence de ce résultat, il est tout naturel, Messieurs, que le Gouvernement songe à vous proposer une mesure devenue indispensable et que l'état des finances du pays rend possible, à savoir : l'augmentation générale des traitements tant civils que militaires. — Cette mesure, que l'équité, autant que l'intérêt public recommandent à votre sollicitude, attirera sans doute votre attention sur notre position, à tous égards plus fâcheuse que celle des fonctionnaires en activité de service, et celle des employés civils pensionnés.

Le taux de nos pensions, en effet, a été réglé, non pas en 1830 comme le furent la plupart des traitements, mais en 1814, par la loi du 22 février, rendue obligatoire en Belgique par un arrêté royal du 21 août suivant. Cette loi accorda aux officiers des pensions en rapport avec le rang qu'ils occupaient dans la société et avec le prix des objets de première nécessité.

Depuis lors, un demi-siècle s'est écoulé et les pensions sont

restées les mêmes, car nous ne pouvons pas considérer comme une amélioration sérieuse la loi du 24 mai 1838, qui se borna à convertir en argent belge le taux des pensions fixé en argent de Hollande, et à faire disparaître les fractions à l'aide d'un petit appoint pour obtenir des sommes rondes. Cette loi, en effet, n'a augmenté que de fr. 0-88 la pension des capitaines retraités après quarante années de service.

Le seul article important de la loi dont il s'agit fut l'art. 17, qui augmenta de un cinquième ( $1/5$ ) la pension de retraite des militaires ayant plus de douze années d'activité dans leur dernier grade. Mais le bénéfice de cette disposition s'appliqua à un nombre si restreint de pensionnés que, par votre loi du 25 février 1842, vous avez jugé convenable de réduire le terme primitif à dix années. Ainsi modifié, l'art. 17 n'est encore applicable qu'à un petit nombre de militaires. En compulsant le *Moniteur*, on trouve, en effet, que sur 390 capitaines pensionnés pendant la période quinquennale 1855—1859, 147 seulement ont obtenu l'augmentation du cinquième.

Par la loi du 24 mai 1838 et le tarif annexé à la loi du 27 mai 1840, vous avez, Messieurs, accordé un accroissement de pension pour chaque année de service entre trente et quarante années, quand il s'agit d'une pension pour ancienneté, ou pour chaque année de service entre vingt et quarante années, quand il s'agit d'une pension pour infirmités.

L'art. 17 ne procurerait une amélioration réelle à la grande majorité des pensionnaires, que si l'on étendait à cet article le principe de l'augmentation annuelle, au lieu de restreindre son application aux seuls militaires ayant dix années de grade révolues.

L'accroissement, pour chaque année d'activité dans le grade, serait fixé à un cinquantième ( $1/50^e$ ); de sorte qu'après la dixième année de grade, il s'élèverait précisément au cinquième prévu par l'art. 17.

Si vous considérez, Messieurs, que, sans campagnes de guerre ou sans les années d'études préliminaires accordées, par les lois du 24 mai 1838 et du 10 mars 1847, aux élèves de l'École militaire et aux membres du service de santé, il est impossible qu'un officier, dans l'état actuel de notre législation, atteigne, à 55 ans d'âge, les quarante années de service exigées pour le maximum de la pension, vous reconnaîtrez que la mesure indiquée ci-dessus est des plus urgentes. Désormais, si le pays continue à jouir des bienfaits de sa neutralité, les pensions militaires, déjà si notoirement insuffisantes, descendront à un taux qui réduira les officiers pensionnés à un état voisin de la misère. Ceux qui ont droit aux années accordées pour les campagnes de 1830, 1831, 1832 et 1833, auront bientôt disparu de l'armée.



Parmi les autres, quelques-uns pourront invoquer le bénéfice de la loi du 24 mai 1838, qui admet les engagements à l'âge de 16 ans, mais le plus grand nombre sera soumis à la loi du 8 mai 1847, sur la milice, qui fixe l'âge de l'entrée au service à 19 ans. Ainsi, dans un avenir très-rapproché, les capitaines retraités auront, d'une manière générale, ce qu'ils ont aujourd'hui dans la proportion de 2 sur 3, une pension d'environ 1,500 francs. Les moins favorisés recevront seulement les deux tiers ou la moitié de cette somme, le minimum de la pension de capitaine étant de 850 francs d'après la loi du 24 mai 1838, et de 680 francs d'après la loi du 27 mai 1840 sur les pensions de réforme.

Or le grade de capitaine est le point d'arrivée de la plupart des officiers; et à l'âge où, pour ce grade, l'activité cesse, un grand nombre sont infirmes ou affaiblis par les fatigues du service, ou chargés d'une nombreuse famille dont l'éducation et l'établissement leur imposent de lourdes charges.

L'intérêt de l'armée, autant que sa considération, exigent que vous ne laissiez pas l'officier pensionné dans les conditions d'infériorité où il se trouve par rapport à tous les fonctionnaires publics. Les chiffres suivants montrent jusqu'où s'étend cette infériorité que rien ne justifie.

D'après la loi du 17 février 1849, les pensions des fonctionnaires civils sont réglées à raison de  $1/55^e$  du traitement par année de service actif et à  $1/65^e$  par année de service sédentaire.

Dans l'armée, et en ne considérant que la solde d'*infanterie*, les pensions se règlent d'après les proportions suivantes :

1/92 pour le colonel,  
1/94 pour le lieutenant-colonel,  
1/96 pour le major,  
1/77 pour le capitaine,  
1/66 pour le lieutenant,  
et 1/64 pour le sous-lieutenant.

Pour les autres armes, les rapports sont beaucoup plus défavorables aux officiers, car le colonel n'a que  $1/105^e$  par année et le sous-lieutenant  $1/100^e$ .

N'espérez pas, Messieurs, que l'armée conserve longtemps l'avantage si précieux pour elle d'attirer et de garder dans ses rangs des hommes de talent et d'initiative, lorsque vous ne pourrez leur offrir, au terme d'une longue et honorable carrière, qu'une pension de retraite équivalant aux deux tiers de ce que représentait cette même Pension en 1814.

Le dévouement et l'abnégation sont, sans doute, les premières vertus de l'homme de guerre, mais ces vertus ont nécessairement une influence plus limitée aux époques et dans les pays où la considération publique s'attache plutôt à la fortune qu'aux services rendus.

Il ne serait pas juste, au surplus, d'exiger que les sacrifices d'intérêts et d'amour-propre fussent le lot exclusif d'une seule classe de citoyens.

Le dévouement suppose une certaine réciprocité, et jamais l'ingratitude ou l'oubli des services rendus n'ont passé pour des vertus d'État.

C'est donc un devoir pour la société de se montrer reconnaissante envers ceux de ses membres qui l'ont servie avec le plus de désintéressement, au prix quelquefois de leur fortune et de leur sang.

Nous ne prétendons pas, Messieurs, que l'officier pensionné, après une carrière d'abnégation et de dévouement, ait droit au bien-être que procurent le travail et le talent dans d'autres conditions sociales; nous demandons seulement qu'il n'ait plus à rougir de l'état d'infériorité où le place une pension insuffisante qui, pour quelques-uns, n'équivaut pas au salaire d'un simple terrassier!

Persuadés, Messieurs, que vous reconnaîtrez hautement l'équité et l'opportunité de nos doléances, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien nous accorder :

*Dans l'avenir*, une augmentation de pension proportionnelle à l'augmentation de traitement que vous accorderez aux officiers de l'armée active;

*Et pour le présent*, une augmentation de 1/50<sup>e</sup> pour chaque année d'activité passée dans le dernier grade.

Votez, Messieurs, ces augmentations, vous replacerez l'officier pensionné dans le rang qu'il occupait en 1814, et vous ferez un acte de justice et de bonne administration dont l'armée vous saura gré, et vous mériterez l'éternelle reconnaissance de ceux qui ont l'honneur d'être,

Vos dévoués et respectueux serviteurs,

*(Suivent les signatures, au nombre de plus de 250.)*

Bruxelles, le 31 janvier 1864.

ANNEXE N° 11.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

*Extraits d'un discours prononcé par le lieutenant général baron Chazal,  
Ministre de la Guerre, dans la séance du 24 janvier 1865.*

Lorsque la guerre a éclaté en Amérique, au mois d'août 1861, la dette des États-Unis s'élevait, d'après le rapport présenté au Congrès par le secrétaire du trésor, à 74,178,895 dollars, soit 402,049,610 fr., en évaluant le dollar à 5 fr. 42 c.

C'était une dette bien minime, une dette inférieure à celle de presque toutes les monarchies européennes; mais l'existence des États-Unis date d'une époque beaucoup plus récente. Depuis lors, dans l'espace de trois ans, cette dette de 402 millions est devenue 36 fois plus forte; elle s'élevait au mois de juin à 14,473,785,960 fr.

Ainsi donc, Messieurs, dans l'espace de trois ans, la dette des États-Unis est devenue plus forte que celle des monarchies de l'Europe les plus obérées, à l'exception de l'Angleterre. Depuis le mois de juin dernier, époque à laquelle on a fait connaître la situation financière des États-Unis, la guerre a continué; elle ne coûte pas, comme le disait l'honorable M. Le Hardy de Beaulieu, deux millions de dollars par jour; elle coûte beaucoup plus cher, et, d'après l'estimation des journaux mêmes des États-Unis, elle coûte vingt millions de francs par jour. Cela nous paraîtra sans doute exorbitant.

. . . . .  
D'après le message du général Davis, nous voyons que la dette du Sud, de ce petit État, qui n'a qu'une population de 4,500,000 habitants, s'est élevée, depuis la guerre, à une somme de 5,739,851,000 francs, sans compter les emprunts dont on ne dit pas le chiffre, et pour lesquels on a donné en garantie les récoltes de coton.

. . . . .  
On peut voir dans les journaux américains, et par un simple calcul de ce qu'elle a coûté par jour, que si la guerre des États-Unis dure encore jusqu'au mois de mars, c'est-à-dire encore un mois, la dette s'élèvera à plus de 17 milliards.

Mais dans ce calcul, on ne fait pas entrer les sommes immenses

qu'il faudra payer comme indemnité aux citoyens dont on a ravagé les propriétés dans un intérêt de guerre, ni ce qu'on devra payer aux étrangers dont les gouvernements ont déjà appuyé les réclamations; car, dans ce pays où l'on avait négligé tous les moyens de défense, où il n'y avait pas d'établissement militaire, il a fallu faire des sacrifices énormes pour se procurer ce qui convenait aux troupes et pour détruire les obstacles qui s'opposaient à leurs opérations stratégiques. C'est surtout une guerre de dévastation, comme au moyen âge : il a donc fallu se fortifier partout, raser les environs des villes pour y élever des fortifications, s'emparer de toutes les propriétés, et les journaux des États-Unis évaluent déjà à un milliard deux cents millions de livres sterling, c'est-à-dire à vingt-sept milliards de francs, le montant des indemnités qu'il y aura lieu de payer aux propriétaires lésés. Si vous ajoutez cela à la dette actuelle des États-Unis, vous arriverez à un chiffre qui dispense de tout commentaire.

D'après les statistiques officielles, on voit que la totalité de la propriété mobilière et immobilière des États-Unis, avant la guerre, en y comprenant une partie des États douteux, tels que le Kentucky, le Missouri et le Maryland, s'élevait à 52,700,000,000. Or la dette des États-Unis dépassera de beaucoup la moitié de la valeur de toutes les propriétés mobilières et immobilières, de sorte que chaque citoyen peut déjà reconnaître qu'il doit au grand créancier public la moitié de tout ce qu'il possède, et c'est un calcul très-avantageux pour lui que je fais en ce moment-ci.

Remarquez, Messieurs, que quand je cite l'évaluation de la propriété mobilière et immobilière, je la prends à une époque de grande prospérité pour les États-Unis, à l'année qui a précédé la guerre. Depuis lors, presque tous les États ont plus ou moins perdu par la guerre, et quelques-uns même ont été complètement dévastés.

Je vous l'ai dit, Messieurs, la guerre qui se fait aux États-Unis est une véritable guerre de dévastation, et il en eût été autrement s'il y avait eu une armée régulière.

Que vois-je, en effet, si je consulte le bulletin des résultats de quelques expéditions? Je vois, par exemple, que le général Sherman, dans sa campagne en Georgie, a détruit cent milles de chemin de fer, brûlé 60,000 balles de coton, ravagé le pays à dix milles, à droite et à gauche de sa marche. Je vois que le général Stoneman, en Virginie, annonce qu'il a détruit également cent milles de chemin de fer, cinquante fonderies, toutes les mines de plomb, les salines, plusieurs hauts fourneaux, pour dix millions de propriétés particulières, brûlé 15 locomotives, 200 wagons et trois villes entières, Bristol, Abingdon et Whitville.

Voilà donc, Messieurs, comment on fait la guerre dans les pays où il n'y a pas d'armée régulière et où l'on a un système militaire analogue à celui qu'on préconise.

C'est une guerre de ruine et d'extermination; elle finira, disent les journaux américains, par la banqueroute. Je n'accepte pas leur prédiction; j'espère qu'elle ne se réalisera pas.

Dans ce gouvernement qu'on a tant vanté, savez-vous, Messieurs, quels impôts on est obligé de payer, malgré toutes les dettes que l'on contracte, car il ne faut pas croire que les emprunts ont été suffisants pour payer les frais de la guerre.

On est accablé d'impôts et je vais vous en donner une idée, si mes citations ne vous fatiguent pas.

PLUSIEURS MEMBRES : Non ! non !

M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL CHAZAL, MINISTRE DE LA GUERRE.— D'abord, on vient d'établir une nouvelle taxe de 5 p. c. qui frappe tous les revenus de 600 dollars, mais qui n'exclut pas celle qu'on avait établie précédemment. On a mis une taxe de 7 1/2 p. c. sur tous les revenus de 5,000 dollars et de 10 p. c. sur les revenus au-dessus de 10,000 dollars. Aussi, disent encore les journaux américains, tout le monde cherche à dissimuler sa fortune.

Et savez-vous comment on fait rentrer l'impôt? Le collecteur fait annoncer dans le journal, qu'à telle heure de tel jour, on doit apporter la somme d'argent déterminée par lui; si cette somme n'est pas versée à l'heure dite, il y a une amende de 10 p. c. de la somme qu'on doit payer, et le collecteur a le droit d'envoyer immédiatement le shérif chez vous, saisir tout ce que vous possédez, sans autre forme de procès.

Maintenant, quand on voit le nombre d'agents collecteurs nommés par le président et l'argent qu'ils coûtent, on peut faire un petit calcul des dépenses qu'entraîne la rentrée des contributions. Les appointements des commissaires, des collecteurs, des assesseurs sont de 4,000 dollars. C'est ce que je trouve de plus séduisant dans le *self government*. Des appointements de 21,600 fr. à des collecteurs des contributions, cela me paraît assez beau. Les appointements de ceux qui sont le moins payés sont de 1,500 dollars, c'est-à-dire de 8,000 fr.

D'après ce que disent encore les journaux américains, on compte une trentaine de mille collecteurs. Ils sont tous nommés par le gouvernement, et pour vous faire bien apprécier les avantages du *self government*, je vous dirai qu'au moment de la réélection du président Lincoln, ils ont tous reçu l'ordre de voter pour lui, sous peine

de destitution immédiate. Ils ont voté naturellement comme un seul homme. On a fait le calcul qu'en supposant même qu'il n'y eût que 15,000 collecteurs, et qu'au lieu de 4,000 dollars, ils reçussent seulement 2,000 dollars, les appointements des seuls collecteurs s'élèveraient à 30 millions de dollars, ce qui, à 5 francs le dollar, fait 150 millions.

Messieurs, outre cette taxe sur le revenu, pour pouvoir faire les dépenses de la guerre, il a fallu tout imposer aux États-Unis. Voici des objets qui viennent encore d'être imposés : les habits, les gilets, les paletots, les pantalons, les chapeaux, les gants, les portraits photographiques, les cartes de visite, les épingles, les montres, les bijoux, les parapluies, les ombrelles, les pierres à bâtir, le charbon, les chandelles, le gaz, l'huile, le fer, le cuivre, l'étain, les pianos, les instruments de musique de salon, tels que flûtes et clarinettes, etc. ; tout cela a été frappé de contributions.

Cette guerre d'Amérique n'est-elle pas un enseignement qui devrait ouvrir les yeux aux plus aveugles, et leur prouver la nécessité, pour tous les pays, du maintien d'un bon état militaire ?

Cette grande république américaine qui a les sympathies de tant de milliers d'hommes, dont le système de gouvernement était l'idéal qu'ils préconisaient, n'est-elle pas menacée dans son existence et obligée, pour conjurer les dangers, d'abandonner les principes et les doctrines militaires que mes adversaires veulent faire prévaloir, précisément alors que le seul peuple qui les avait adoptés est obligé de les abandonner, après la plus désastreuse expérience ?

Si les États-Unis avaient eu, comme les États européens, une armée permanente proportionnée à leur population, à leur étendue territoriale, en rapport avec leur richesse et leurs besoins, la ruine et la dévastation ne désoleraient pas leurs plus belles provinces ; leur sang ne coulerait pas à flots, et leurs libertés ne seraient pas menacées par les exigences du salut public.

Si les États-Unis avaient eu une bonne armée permanente, la révolte du Sud n'eût pas éclaté ou eût été étouffée en naissant.

Là où il existe une force matérielle suffisante pour mettre un frein aux passions violentes, on ne songe pas à se faire justice à soi-même.

Supprimez cette force, n'importe où, même dans les pays les plus sages, les plus modérés, et la paix ne sera qu'éphémère ; la guerre éclatera au premier dissentiment un peu prononcé.

---

# TABLE DES MATIÈRES.

## CHAPITRE PREMIER.

### Considérations générales.

Mesures à prendre en vue des nécessités présentes. — But de la commission mixte instituée par le gouvernement. — Nécessité d'éclairer le public sur les principes auxquels doit satisfaire l'organisation des forces militaires d'un pays. — Réfutation de plusieurs idées que l'on préconise en ce moment. — Les armées permanentes ont acquis, depuis Louis XIV, un développement exagéré. — Au point de vue de l'art de la guerre, c'est plutôt un recul qu'un progrès. — Origine du système prussien; conséquences fâcheuses de ce système. — Vouloir armer tous les citoyens et transformer toutes les villes en casernes, est une idée des temps barbares. — L'intérêt de la société exige que chacun ait sa mission et sa profession. — Les armées permanentes sont un produit de la civilisation, une application du grand principe de la division du travail. — Observations critiques sur le système prussien. — Comment la question militaire doit être posée en Belgique. — Il faut que le passage du pied de paix au pied de guerre se fasse dans le moindre temps possible. — Conditions à remplir pour atteindre ce but . . . . . 5

## CHAPITRE II.

### Système de la défense du pays. — Force et composition de l'armée permanente.

Bases de notre système de défense. — Propriétés remarquables de ce système. — Il ne s'agit plus que de le compléter. — Un mot au *Journal de l'Armée belge*. — Effectif de l'armée en campagne. — Les idées sur ce point n'ont pas varié depuis 1831. — Il y a aujourd'hui une tendance à augmenter cet effectif. — Dangers qui peuvent en résulter. — Opinion de M. le lieutenant général Goblet sur cette question. — Il convient d'assurer avant tout la défense des positions fortifiées. — Ligne de conduite que devra suivre le général en chef de l'armée belge. — Conséquences funestes que pourrait avoir un système d'opérations trop étendu . . . . . 27

### CHAPITRE III.

#### Réorganisation de la garde civique.

Avant de réorganiser l'armée, il importe de savoir quel contingent la garde civique peut fournir à la défense nationale. — Raisons qui s'opposent à la création de corps de volontaires. — On a prétendu que la Belgique doit mettre sous les armes quatre ou cinq cent mille hommes, pour assurer convenablement sa défense. — Exagération de ce chiffre. — Le maximum de troupes que l'on peut employer utilement, s'élève à 200,000 hommes. — La garde civique réorganisée devrait fournir en temps de guerre 90 bataillons, 90 compagnies d'artillerie et 4 escadrons de cavalerie, formant un total d'environ 100,000 hommes. — Les objections que l'on a tirées de la Constitution, pour combattre le projet de l'auteur, n'ont pas d'importance. — La mission de la garde civique n'est pas de servir de contre-poids à l'armée et de frein au pouvoir. — Son véritable but est de venir en aide à l'armée permanente et de lui servir de réserve. — Inconvénients que présente le principe de l'élection des grades. — Les corps de garde civique ne peuvent pas être employés avec succès dans la guerre de campagne. — Preuves historiques. — Conclusion . . . . . 38

### CHAPITRE IV.

#### Inefficacité des armées irrégulières, démontrées par les guerres de la Péninsule.

L'Espagne est le pays qui offre le plus de ressources pour une guerre de partisans. — Les résultats obtenus de 1808 à 1814 prouvent néanmoins que les troupes irrégulières ont joué dans ce pays un rôle peu important. — Difficultés de toute espèce contre lesquelles les Anglais eurent à lutter. — Manque d'enthousiasme et de constance chez les Espagnols. — Faiblesse et anarchie de leurs troupes; incapacité et présomption de leurs généraux. — Les chefs des grandes guérillas montrèrent seuls du talent et de l'énergie. — État des esprits à la fin de la guerre. — La délivrance de la Péninsule est due principalement à la bravoure de l'armée anglaise et au génie militaire de Wellington . . . . . 66

### CHAPITRE V.

#### Inefficacité des armées irrégulières, démontrée par la guerre civile des États-Unis.

La guerre d'Amérique ne peut fournir aucun argument en faveur de la suppression des armées permanentes. — Préventions des Américains à l'endroit de ces armées. — Un jour viendra où les États-Unis seront obligés de changer de système. — Insuffisance de leurs milices au début de la guerre civile. — État dans lequel se trouvaient les premières armées du Nord et du Sud. — Honteuse déroute de



Bull's Run. — Récriminations qui furent la conséquence de ce désastre. — Situation de l'armée du Nord au début de la deuxième campagne du Potomac. — L'armée du Sud avait de meilleurs éléments. — Abus de toute espèce qui s'étaient introduits dans les corps improvisés. — Détails curieux. — Élection et trafic des grades. — Dépenses énormes qu'ont exigées les armées de volontaires. — Désastres produits par la guerre. — Opinion du général Ambert sur les milices américaines. — Conclusion de ce chapitre. . . . . 93

## CHAPITRE VI.

### Recrutement de l'armée et fixation du contingent annuel.

La question du recrutement est la plus importante et la plus urgente que le gouvernement ait à résoudre en ce moment. — Le meilleur système serait le système prussien, mais il n'aurait aucune chance d'être accepté en Belgique. — Les arguments de M. Thiers, en faveur du remplacement, ne sont pas admissibles. — Éléments indignes que la substitution et le remplacement versent dans l'armée belge. — Conséquences déplorables de cet état de choses. — Rapide déclin de nos institutions militaires. — Avantages que l'on accorde aux *marchands d'âmes* au détriment de l'armée. — Examen du rapport fait par une commission de milice instituée il y a quelques années. — Système d'exonération avant le tirage et système d'exonération après le tirage qui pourraient donner l'un et l'autre d'excellents résultats. — Fixation et répartition du contingent annuel. — Nécessité d'augmenter ce contingent et de rétablir en même temps l'art. 15 de la loi de 1817 . . . . . 110

## CHAPITRE VII.

### Réorganisation de l'infanterie.

L'organisation de l'infanterie belge est surtout défectueuse à cause des bataillons de réserve. — Diverses espèces de réserves qui existent dans les armées européennes. — Le système des réserves exercées appliqué en Belgique est le meilleur. — Nos bataillons de réserve doivent être remplacés par des bataillons actifs. — Raisons qui s'opposent à ce que nous ayons deux espèces d'infanterie de ligne. — Origine des bataillons de réserve et modifications qu'on y a successivement apportées. — Les troupes destinées à la défense des places doivent être prêtes dans le moindre temps possible. — L'organisation actuelle de l'infanterie ne satisfait pas à cette condition essentielle. — Examen des travaux de la commission mixte de 1851. — Les effectifs de nos bataillons sont trop faibles en temps de paix. — Projet d'organisation présenté par l'auteur. — Justification de ce projet. — Nos divisions à 12 bataillons sont trop lourdes. — Arguments en faveur des divisions de 10 bataillons. — Cadre de l'infanterie sur le pied de paix. — Cadre sur le pied de guerre. — Augmentation du budget de l'infanterie. — Si l'on modifiait le système actuel en complétant les cadres des bataillons de réserve et en augmentant les effectifs, l'excédant de dépense ne serait pas inférieur à celui qui résulterait de l'adoption du système de l'auteur. — Réponse aux critiques dont ce dernier système a été l'objet. — Résumé. — Conclusion. 148

## ANNEXE AU CHAPITRE VII.

Justification des bataillons à six compagnies et d'un effectif moyen. . . . 189

## CHAPITRE VIII.

### Réorganisation de la cavalerie.

Défauts que présente l'organisation actuelle de la cavalerie. — Organisation plus rationnelle que l'auteur propose d'y substituer. — Supériorité des régiments à 4 escadrons. — Pays qui ont adopté cette organisation. — On peut opérer sur l'effectif de la cavalerie une réduction de 3 escadrons. — Nécessité de maintenir l'école de cavalerie. — Résultats financiers des réformes proposées. . . . 196

## CHAPITRE IX.

### Réorganisation du corps d'état-major et du corps du génie.

Dans aucun pays, le corps d'état-major n'est mieux organisé qu'en Prusse. — Avantages du système prussien. — C'est le seul qui donne de bons résultats. — Comment on pourrait l'appliquer en Belgique. — Résultats avantageux qu'il produirait. — Le corps du génie ne peut pas être réduit. — Compagnies spéciales qu'il est nécessaire de créer. — Nouvelles charges qui en résulteraient . . . . . 202

## CHAPITRE X.

### Réorganisation de l'artillerie.

L'artillerie de campagne a été organisée dans l'hypothèse d'une armée de 50,000 hommes. — Il n'y a donc pas lieu de la réduire. — Inconvénients que présentent les batteries à 8 pièces. — Dépense qui résulterait de la réduction des batteries à 6 pièces. — Nécessité de porter de 6 à 8 le nombre des compagnies du train. — L'artillerie de siège a toujours été insuffisante. — Déjà, en 1853, on avait reconnu la nécessité de créer 13 batteries. — Bases admises par les auteurs pour le calcul des *servants* et des *auxiliaires*. — Critique de ces bases. — Propositions nouvelles de l'auteur. — La défense des positions fortifiées de la Belgique exige 9,000 artilleurs et 24,500 auxiliaires. — En admettant le concours de la garde civique, il suffira de créer 24 batteries. — Dépense résultant de ce chef . . . . . 212

## CHAPITRE XI.

### Influence pernicieuse des comités.

L'art de l'ingénieur et celui de l'artilleur ont fait de très-grands progrès en France, à une époque où les comités n'existaient pas encore. — Le même fait a été constaté dans

d'autres pays. — Les comités, loin de hâter le progrès, l'ont ralenti. — Sous prétexte de maintenir les *bonnes traditions*, ils maintiennent les vieilles idées et les vieilles erreurs. — Napoléon ne consultait pas les comités. — Les carabines, les canons rayés, les navires cuirassés et les fusils se chargeant par la cylasse, ont été adoptés en France sans l'intervention du comité de l'artillerie. — Les projets élaborés par le comité du génie ne peuvent pas être cités comme des modèles à suivre. — Influence funeste que ce comité a exercée sur l'enseignement de la fortification. — Les progrès de l'armée belge ne sont pas l'œuvre des comités. — Si l'on avait consulté ces comités, on ne serait arrivé à aucun résultat satisfaisant. — Preuves et conclusions. 227

## CHAPITRE XII.

### Utilité des écoles militaires.

L'utilité des écoles militaires a été reconnue dans tous les pays. — Services que rendent ces établissements; ils sont indispensables pour former de bons cadres. — Opinion de Napoléon, de Gouvion Saint-Cyr, du marquis de Chambray, du général Ambert, etc. — Discours de M. Thiers, contre la suppression des écoles militaires. — Influence favorable qu'exercent dans l'armée les jeunes gens qui proviennent de ces établissements. — Les plaintes formulées contre les écoles, dans l'intérêt des sous-officiers, ne sont pas fondées. — Statistique prouvant qu'en Belgique ces derniers ont obtenu dans les promotions une part plus forte que celle que la loi leur attribue. — Nécessité de maintenir les sections spéciales d'infanterie et de cavalerie. . 233

## CHAPITRE XIII.

### Améliorations et réformes à introduire dans l'armée pour augmenter sa force morale.

Pour améliorer l'état moral de l'armée, il faut, avant tout, épurer le recrutement. — Inconvénients du régime pénitentiaire appliqué aux condamnés militaires. — Nécessité d'adopter pour l'armée un régime spécial. — État de l'instruction dans l'armée belge. — Réflexions sur les résultats qui ont été obtenus sous ce rapport en Prusse. — Moyens proposés pour améliorer le sort des sous-officiers et des soldats. — L'État devrait se charger de l'alimentation de la troupe et du casernement. — Nécessité d'une solde fixe que ne subisse pas les fluctuations des prix des denrées. — Inconvénients que présente la dissémination des troupes dans un grand nombre de villes de garnison. — L'intérêt de l'armée exige que l'on modifie la loi sur les pensions, et le mode d'avancement des officiers. — Absurdité du système qui consiste à ne tenir compte dans les promotions que de l'ancienneté. — Ce système tuerait l'émulation et ferait tomber l'armée dans le marasme. . . . . 244

## CHAPITRE XIV.

Conclusion . . . . . 267

189

ou plus  
reste à  
rer sur  
militaire  
. 196

militaires  
ment ou  
— Le  
cessaire  
. 202

militaires  
s. —  
rio de  
cessité  
vante  
leur.  
4,500  
créter  
212

une  
dans

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

Renseignement sur le recrutement de l'armée prussienne. . . . . 287

ANNEXE N° 2.

Calcul de l'effectif du pied de guerre de l'armée réorganisée . . . . . 289

ANNEXE N° 3.

État de la population du royaume, au 31 décembre 1864 . . . . . 290

ANNEXE N° 4.

Faiblesse des armées espagnoles . . . . . 291

ANNEXE N° 5.

Notes sur les généraux espagnols. . . . . 299

ANNEXE N° 6.

Recherches sur la conduite sous les drapeaux des diverses catégories de militaires qui ont formé le recrutement de l'armée, pendant les années 1843, 1844, 1845, 1846 et 1847 . . . . . 304

ANNEXE N° 7.

Organisation de 1853. — Infanterie . . . . . 306

ANNEXE N° 8.

Cavalerie. — État indiquant le nombre d'officiers de cavalerie que comporte 1° l'organisation actuelle de cette arme, et 2° l'organisation projetée de 8 régiments à 4 escadrons actifs et un escadron de dépôt, plus une école de cavalerie réduite à un escadron . . . . . 308

ANNEXE N° 9.

4 batteries à 3 sections . . . . .	344
22 batteries montées à 3 sections . . . . .	342

ANNEXE N° 10.

Les officiers pensionnés à Messieurs les Membres de la Chambre des Représentants . . . . .	343
--	-----

ANNEXE N° 11.

Guerre d'Amérique. Extraits d'un discours prononcé par le lieutenant général baron Chazal, Ministre de la Guerre, dans la séance du 24 janvier 1868 . .	317
---	-----



### CHAPITRE III.

#### Réorganisation de la garde civique.

Avant de réorganiser l'armée, il importe de savoir quel contingent la garde civique peut fournir à la défense nationale. — Raisons qui s'opposent à la création de corps de volontaires. — On a prétendu que la Belgique doit mettre sous les armes quatre ou cinq cent mille hommes, pour assurer convenablement sa défense. — Exagération de ce chiffre. — Le maximum de troupes que l'on peut employer utilement, s'élève à 200,000 hommes. — La garde civique réorganisée devrait fournir en temps de guerre 90 bataillons, 90 compagnies d'artillerie et 4 escadrons de cavalerie, formant un total d'environ 100,000 hommes. — Les objections que l'on a tirées de la Constitution, pour combattre le projet de l'auteur, n'ont pas d'importance. — La mission de la garde civique n'est pas de servir de contre-poids à l'armée et de frein au pouvoir. — Son véritable but est de venir en aide à l'armée permanente et de lui servir de réserve. — Inconvénients que présente le principe de l'élection des grades. — Les corps de garde civique ne peuvent pas être employés avec succès dans la guerre de campagne. — Preuves historiques. — Conclusion . . . . . 38

### CHAPITRE IV.

#### Inefficacité des armées irrégulières, démontrées par les guerres de la Péninsule.

L'Espagne est le pays qui offre le plus de ressources pour une guerre de partisans. — Les résultats obtenus de 1808 à 1814 prouvent néanmoins que les troupes irrégulières ont joué dans ce pays un rôle peu important. — Difficultés de toute espèce contre lesquelles les Anglais eurent à lutter. — Manque d'enthousiasme et de constance chez les Espagnols. — Faiblesse et anarchie de leurs troupes; incapacité et présomption de leurs généraux. — Les chefs des grandes guérillas montrèrent seuls du talent et de l'énergie. — État des esprits à la fin de la guerre. — La délivrance de la Péninsule est due principalement à la bravoure de l'armée anglaise et au génie militaire de Wellington . . . . . 66

### CHAPITRE V.

#### Inefficacité des armées irrégulières, démontrée par la guerre civile des États-Unis.

La guerre d'Amérique ne peut fournir aucun argument en faveur de la suppression des armées permanentes. — Préventions des Américains à l'endroit de ces armées. — Un jour viendra où les États-Unis seront obligés de changer de système. — Insuffisance de leurs milices au début de la guerre civile. — État dans lequel se trouvaient les premières armées du Nord et du Sud. — Honteuse déroute de